

REVISION 1

COMMUNE DE SALSES LE CHÂTEAU



1

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1ère PARTIE

Conseil Municipal du 7 juillet 2017
Approbation du PLU

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. PREAMBULE.....	2
2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	17
3. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	221
TABLE DES MATIERES	293

1. PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Plaine du Roussillon annulé en date du 21 décembre 2016 par le Tribunal Administratif de Montpellier, privant ainsi ce document d'effets juridiques.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salses le Château a été élaboré en compatibilité avec les orientations du SCOT Plaine du Roussillon, justifiant le maintien des références à ce document dans le Plan Local d'Urbanisme et justifiant la compatibilité avec les documents d'urbanisme énumérés aux 1° à 10 ° de l'article L131-1 et la prise en compte des documents énumérés à l'article L131-2 du code de l'urbanisme.

La commune de Salses le Château est située au Nord-Est du département des **Pyrénées-Orientales**, dans le canton de La Vallée de l'Agly.

Située, à 15 minutes de Perpignan, 5 minutes du péage autoroutier de Perpignan-Rivesaltes, 10 minutes de l'Aéroport, le village est le premier espace urbanisé au Nord de la plaine du Roussillon.

Marquant la limite au Nord-Est du département des Pyrénées-Orientales, le territoire de la Commune de Salses est à la jonction de plusieurs entités géographiques majeures :

- l'Etang de Salses-Leucate ;
- les Corbières ;
- la plaine du Roussillon.

Les communes limitrophes de Salses sont Opoul-Périllos, Vingrau, Espira de l'Agly, Rivesaltes, Claira, Saint-Hippolyte. Au Nord, le territoire communal est limitrophe de deux villages audois, ceux de Leucate, et Fitou.

Cf. Carte : « localisation de Salses le Château et communes limitrophes ».

La commune de Salses le Château dispose d'un vaste territoire de **7 130 hectares**.

La population communale est de **3 275 habitants** au recensement général de 2013 en augmentation de 494 habitants par rapport au précédent recensement de 2006. Le territoire de la commune étant très étendu, le nombre d'habitants au km² reste relativement faible en s'établissant à 45,9 habitants au km² en 2013.

À l'échelle supra communale, Salses appartient à différents établissements de coopération intercommunale, schémas, ou syndicats institués dans le cadre de compétences techniques, d'actions communes ou de réflexion globale. Ainsi, cette commune peut être identifiée à travers :

- Son appartenance à la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.
- Sa localisation dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la plaine du Roussillon.



LE TERRITOIRE DE SALSES-LE-CHÂTEAU ET COMMUNES LIMITROPHES

Maître d'ouvrage

Commune de SALSES-LE-CHATEAU
Mairie
66 600 Salses-le-Château
Té : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCE
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2, Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

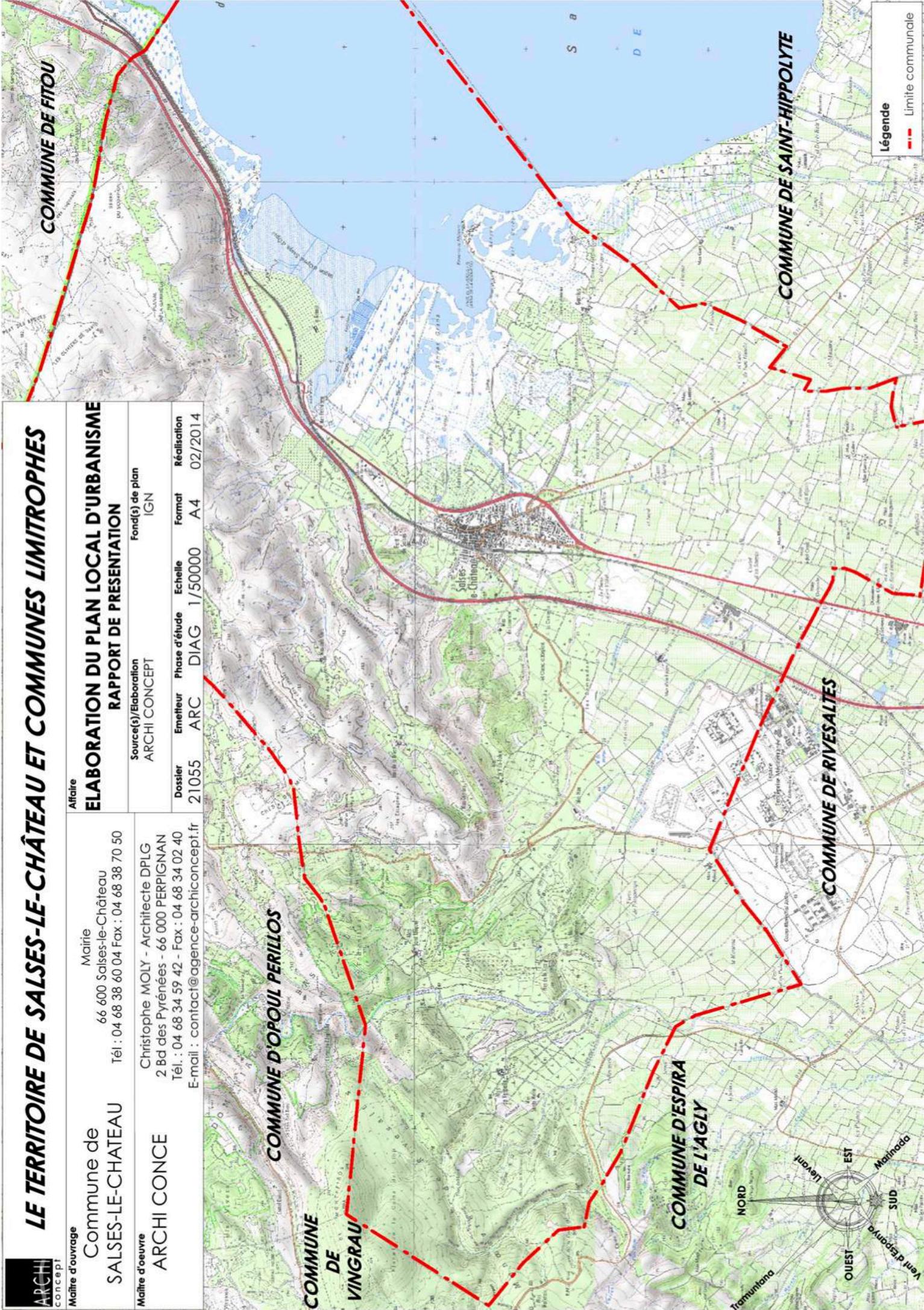
Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	1/50000	A4	02/2014



COMMUNE DE FITOU

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

COMMUNE D'OPOUL PERILLOS

COMMUNE DE VINGRAU

COMMUNE D'ESPIRA DE L'AGLY

COMMUNE DE RIVESALTES

Légende
 Limite communale



1.1. SON APPARTENANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CORBIERES SALANQUE-MEDITERRANEE

La commune de Salses le Château fait partie de la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée créée le 1er janvier 2017. Elle regroupe les anciennes Communautés de Communes Salanque Méditerranée, et Corbières.

Cf. Carte : « Les Communautés dans les Pyrénées-Orientales ».

Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupe 21 communes :

- Salses le Château ;
- Clairà ;
- Pia.
- Fitou
- Cucugnan.
- Durban Corbières.
- Duilhac sous Peyrepertuse.
- Embres et Castelmaure.
- Feuilla.
- Fontconjousse.
- Fraissé des Corbières.
- Maisons.
- Montgaillard.
- Padern.
- Paziols.
- Rouffiac des Corbières.
- Saint Jean de Barrou.
- Soulatgé.
- Tuchan.
- Villeneuve les Corbières.
- Villesèque des Corbières.

La Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée dispose actuellement de diverses compétences :

Compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace communautaire ;
- développement économique.

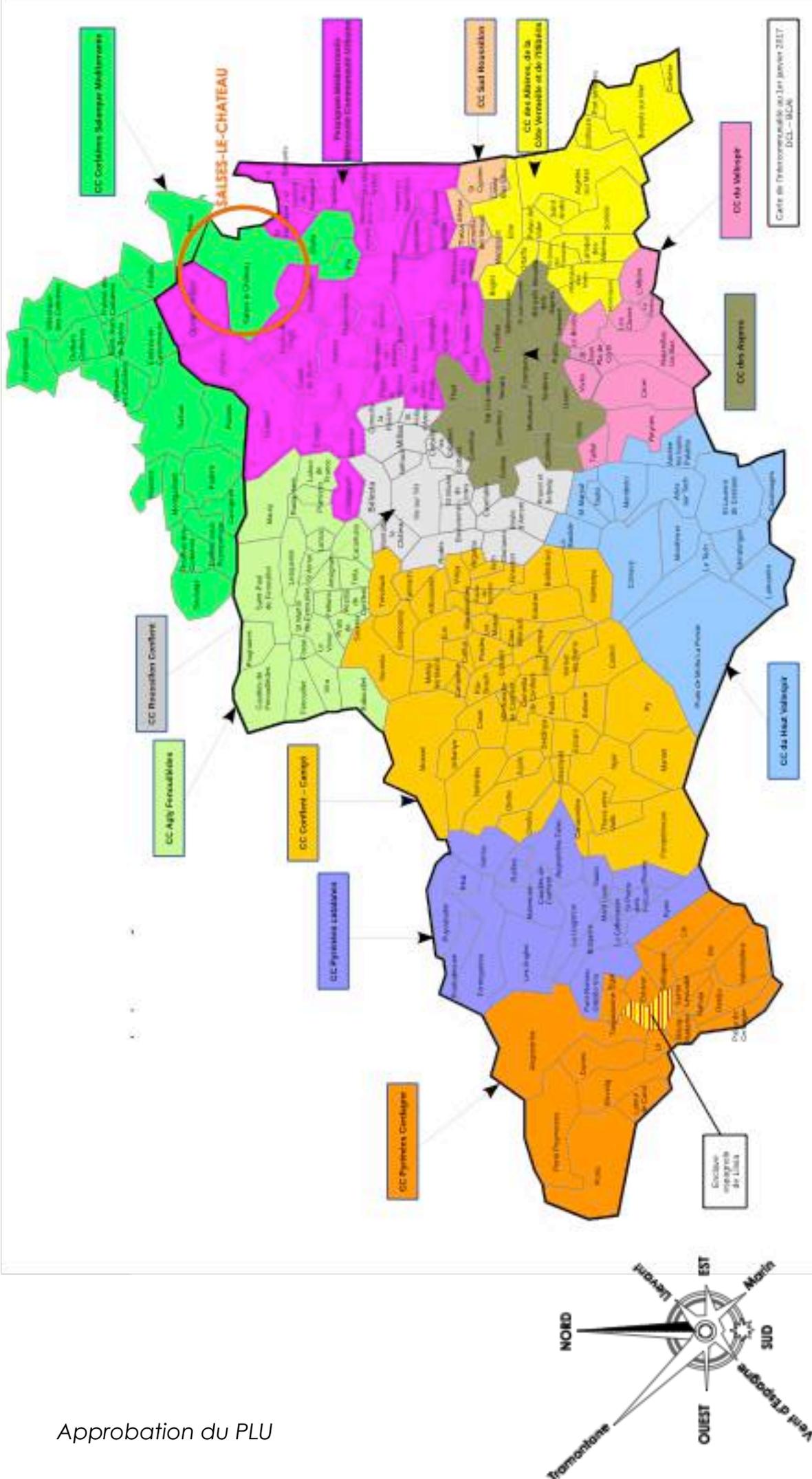
Compétences facultatives :

- politique du logement et du cadre de vie ;
- création, aménagement et entretien de la voirie ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et

- d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
- déchets ménagers et déchets assimilés.

Compétences autres :

- lutte contre la divagation des animaux ;
- aide au sport collectif de haut niveau ;
- restauration scolaire ;
- éclairage public ;
- élagage des platanes et débroussaillage sur le domaine public.



 <p>Mairie de Salles-le-Château Commune SALLES-LE-CHATEAU Mairie de Salles-le-Château</p>	<p>Maire 66 600 Salles-le-Château Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50</p>	<p>Albiak REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRÉSENTATION</p>
	<p>Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr</p>	<p>Source(s)/Élaboration Préfecture Pyrénées-Orientales</p>
<p>ARCHI CONCEPT</p>	<p>Emetteur ARC</p>	<p>Phase d'étude DIAG</p>
<p>Format A4</p>	<p>Échelle -</p>	<p>Format A4</p>
<p>Éditeur 21055</p>	<p>Éditeur ARC</p>	<p>Éditeur DIAG</p>
<p>Éditeur 2016</p>	<p>Éditeur -</p>	<p>Éditeur 2016</p>

Légende
 Localisation du territoire étudié

**LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
 DANS LES PYRENEES-ORIENTALES**

1.2. SA SITUATION DANS LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

La commune de Salses le Château se situe dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Plaine du Roussillon.

Cf. carte « Les schémas de cohérence territoriale dans les Pyrénées-Orientales », page suivante

Le SCOT est un document de planification territoriale à l'échelle d'un bassin de vie. Il mutualise les connaissances dans un diagnostic du territoire et définit les orientations par secteurs dans la logique d'un développement harmonieux et cohérent des territoires. Il intervient dans les domaines tels que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, l'équilibre social de l'habitat, les transports et les services. En outre, il fixe les orientations générales d'organisation de l'espace et de restructuration des espaces urbanisés.

Selon l'article L.122-4 du Code de l'urbanisme : « Le Schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte constitué exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma. (...) ».

La démarche d'élaboration des SCOT se déroule dans le contexte législatif établi par la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000, publiée au journal Officiel du 14 décembre 2000, dite loi « Solidarité et Renouvellement Urbain ».

Après délibérations concordantes des Conseils Communautaires et Municipaux concernés et de la Commission Permanente du Conseil Général, le Préfet des Pyrénées- Orientales a défini le périmètre du SCOT par arrêté préfectoral pris en date du 2 juillet 2003. Le Comité syndical a approuvé le SCOT le 13 novembre 2013, il est exécutoire depuis le 22 janvier 2014.

Le territoire du SCOT Plaine du Roussillon est constitué des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée ;
- La Communauté de Communes des Aspres ;
- La Communauté de Communes Roussillon Conflent ;
- **L'ancienne** Communauté de Communes Salanque Méditerranée ;
- La Communauté de Communes Sud Roussillon ;

Cf. carte « Les Etablissements de Coopération Intercommunale du SCOT Plaine du Roussillon », pages suivantes

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRÉSENTATION

LES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

Sources/Élaboration
ARCHI CONCEPT

Dossier	Émetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21XXX	ARC	DIAG	-	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A	06/2016	...		E			
B				F			
C				G			
D				H			

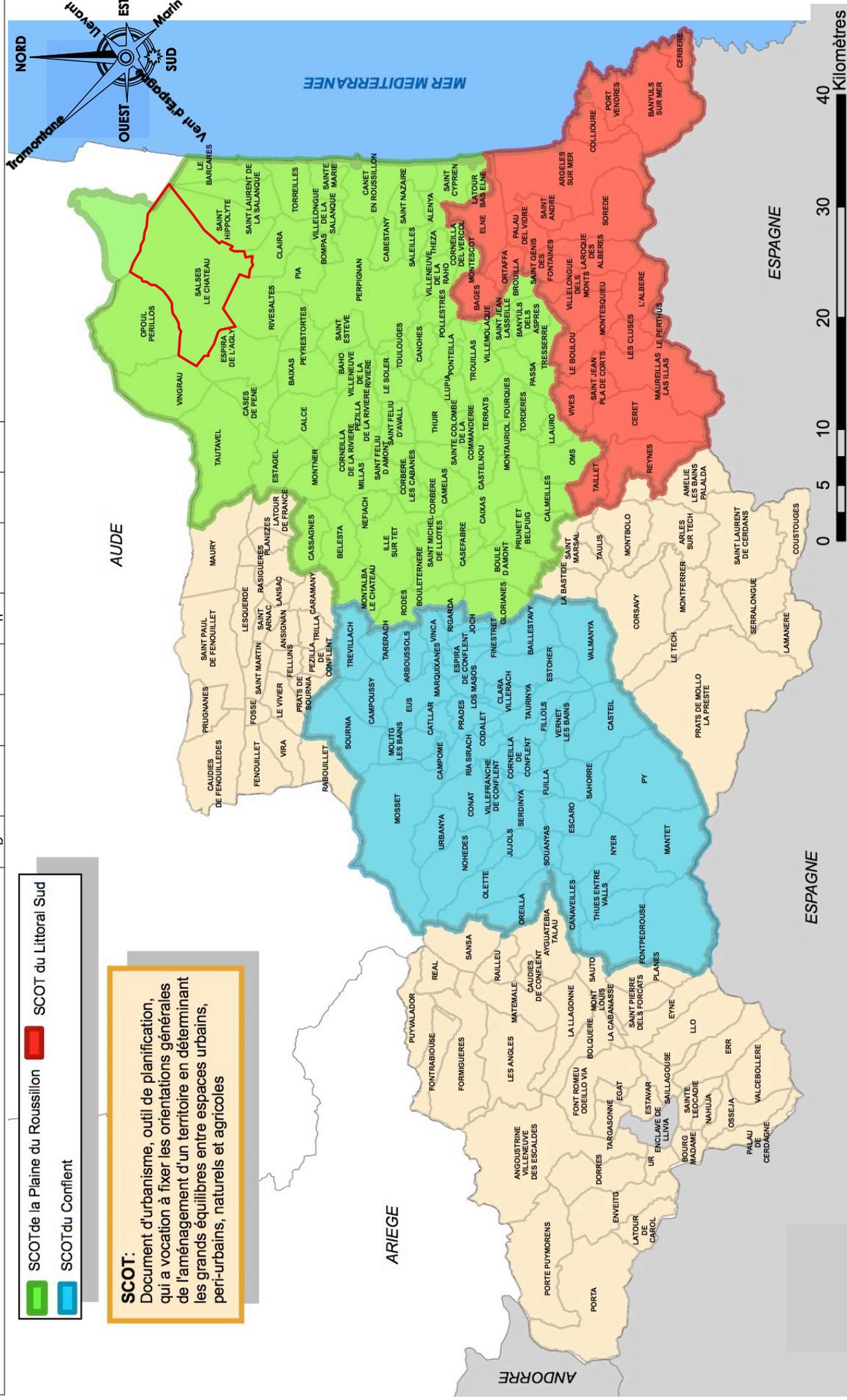
Légende

Commune étudiée

SCOT de la Plaine du Roussillon SCOT du Littoral Sud
 SCOT du Conflent

SCOT:

Document d'urbanisme, outil de planification, qui a vocation à fixer les orientations générales de l'aménagement d'un territoire en déterminant les grands équilibres entre espaces urbains, péri-urbains, naturels et agricoles



Les Etablissements de Coopération Intercommunale du SCOT Plaine du Roussillon



EPCI au 1^{er} juillet 2014



Sources : IGN BD Topo©2011, Préfecture des P.O. 2014, AURCA 2014 - Réalisation: AURCA/juillet 2014. Tous droits réservés.



Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le Document d'Orientations et d'Objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

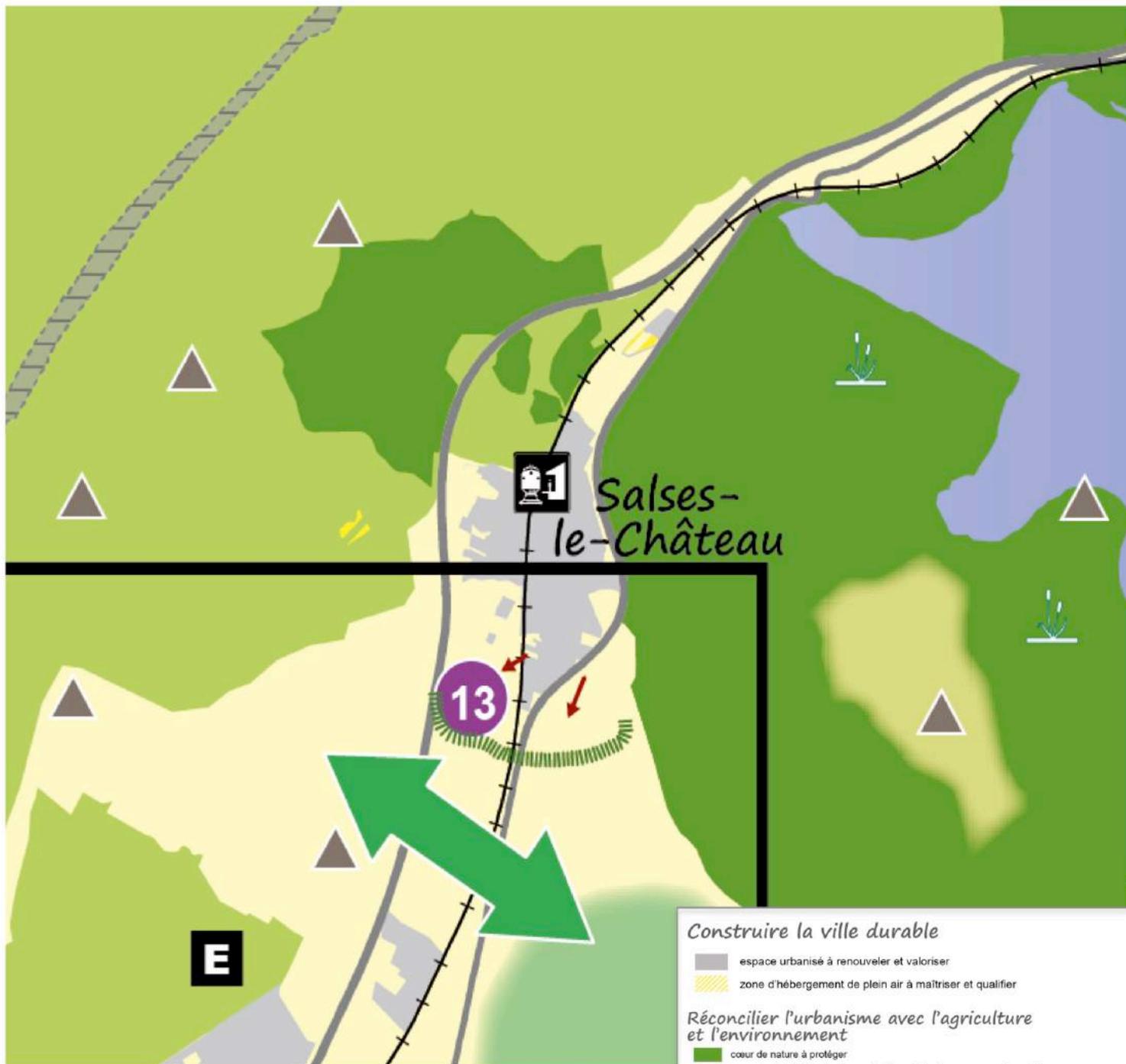
Les orientations, définies dans le DOO sur le territoire de Salses le Château, sont multiples :

- Protéger et valoriser les milieux naturels d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000,...) ;
- Protéger et valoriser les espaces et les activités agricoles ;
- Mettre en valeur les cœurs historiques ;
- Favoriser les perceptions paysagères ;
- Garantir les trames vertes et des pénétrantes paysagères ;
- Construire un schéma multimodal des déplacements à l'échelle de la plaine du Roussillon

Une première modification du SCOT a été approuvée le 7 juillet 2016. Sur la commune de Salses le Château, celle-ci a notamment permis d'intégrer le village des pêcheurs à la carte du DOO. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine bâti rural à sauvegarder et valoriser : Le village des pêcheurs de l'étang de Salses est identifié par le DOO en tant que patrimoine bâti rural à sauvegarder et valoriser.

Cf. carte « Les orientations du DOO sur le territoire communal », page suivante

Maître d'ouvrage Commune de SALSES-LE-CHATEAU		Mairie 66 600 Salses-le-Château Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50		Affaire ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION		
Maître d'oeuvre ARCHI CONCEPT		Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr		Source(s)/Elaboration AURCA		Fond(s) de plan -
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation	
21055	ARC	DIAG	-	A4		



Construire la ville durable

- espace urbanisé à renouveler et valoriser
- zone d'hébergement de plein air à maîtriser et qualifier

Réconcilier l'urbanisme avec l'agriculture et l'environnement

- cœur de nature à protéger
- zone humide à délimiter finement et à protéger (zonage non exhaustif)
- autre milieu d'intérêt écologique à préserver
- principale continuité hydrographique, support de la trame bleue, à préserver
- espace agricole à fort potentiel, à protéger en priorité
- nature ordinaire à préserver (espaces à vocation agricole et naturelle)
- coupure verte à préserver entre les villes et les villages
- espace à vocation agri-paysagère à valoriser (dont la future ceinture verte de l'agglomération)
- frange urbaine et rurale à qualifier

Définir un réseau multimodal efficient

- Projet d'Intérêt Général Ligne Nouvelle Perpignan-Montpellier à réaliser
- gare ou halte ferroviaire à promouvoir

Éléments de fond de carte

- voie ferrée
- réseau primaire de voirie
- surface en eau

1.3. SON INTEGRATION DANS LE PAYS DE LA VALLEE DE L'AGLY EN COURS DE CONSTITUTION

Le Pays de la Vallée de l'Agly est un territoire de projet regroupant 35 communes et 3 EPCI. Le Conseil de Développement a engagé une stratégie territoriale autour de 5 axes de développement :

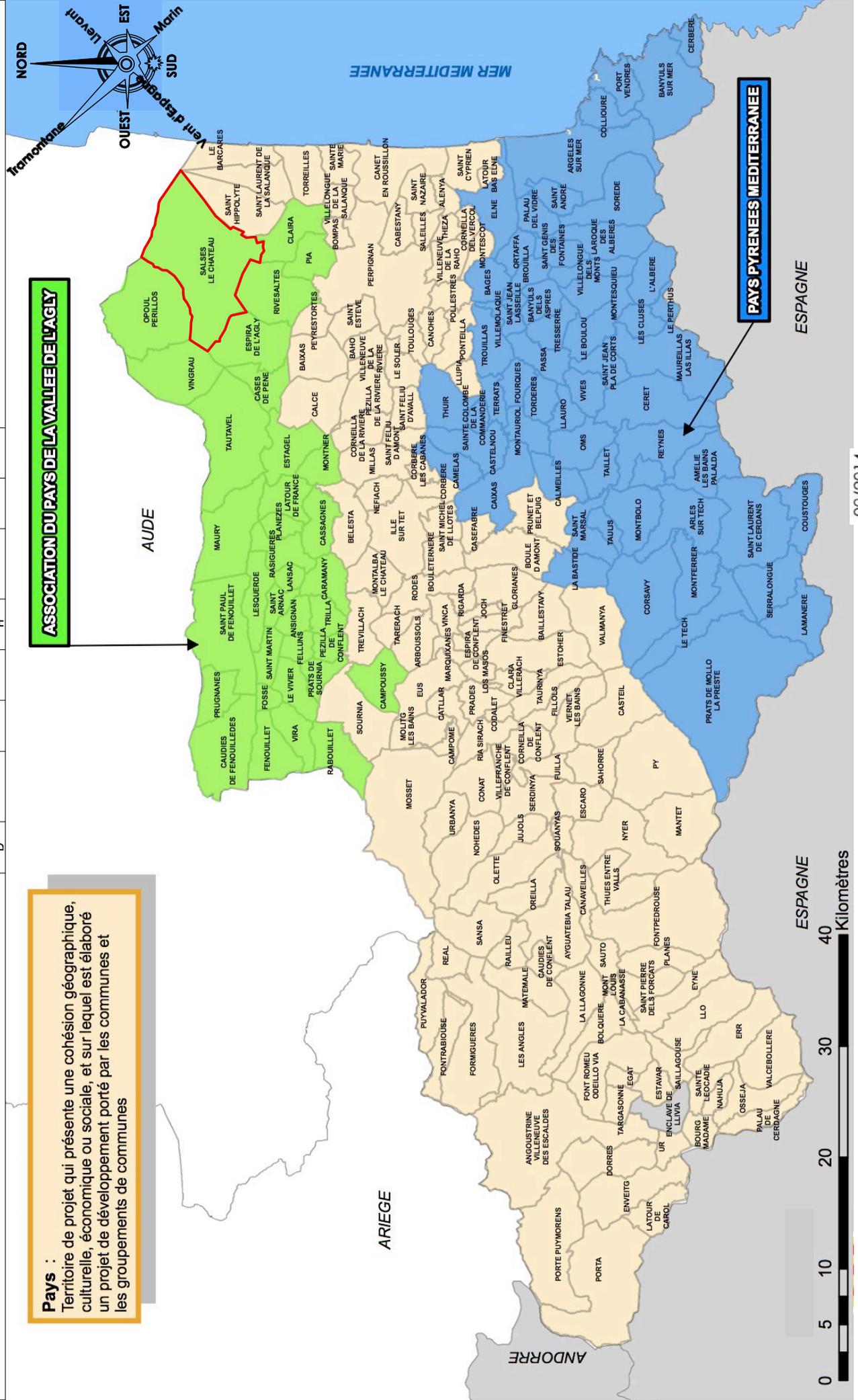
- Activité économique au service de l'emploi local.
- Mobilité et réseaux (télécommunications, eau potable, énergie).
- Valorisation et promotion du territoire.
- Accueil de qualité des populations.
- Offre et qualité du logement.

Sources / Élaboration		Fond(s) de plan	
ARCHI CONCEPT		CG66	
Dossier	Émetteur	Phase d'étude	Echelle
21XXX	ARC	DIAG	A4
Indice	Date	DESS	DESS
A	06/2016	VISA	VISA
B		F	
C		G	
D		H	

LES PAYS DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Pays :
Territoire de projet qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, et sur lequel est élaboré un projet de développement porté par les communes et les groupements de communes

Légende
Commune étudiée



Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

En ce sens, le rapport de présentation :

- Expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1 ;
- Analyse l'état initial de l'environnement ;
- Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;
- Évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Le présent rapport de présentation est donc constitué de plusieurs parties répondant au Code de l'urbanisme :

- **1.1. Le diagnostic territorial.**
- **1.2. L'état initial de l'environnement.**
- **1.3. Les justifications des choix retenus.**
- **1.4. L'analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.**
- **1.5. Les incidences du plan sur l'environnement et les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables.**

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE SALSES LE CHÂTEAU



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Plaine du Roussillon annulé en date du 21 décembre 2016 par le Tribunal Administratif de Montpellier, privant ainsi ce document d'effets juridiques.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salses le Château a été élaboré en compatibilité avec les orientations du SCOT Plaine du Roussillon, justifiant le maintien des références à ce document dans le Plan Local d'Urbanisme et justifiant la compatibilité avec les documents d'urbanisme énumérés aux 1° à 10 ° de l'article L131-1 et la prise en compte des documents énumérés à l'article L131-2 du code de l'urbanisme.

2.1. L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE GENERALE

L'analyse du contexte humain doit permettre de mettre en évidence l'évolution de la commune au niveau démographique par l'étude de différentes données à des échelles territoriales diverses telles que :

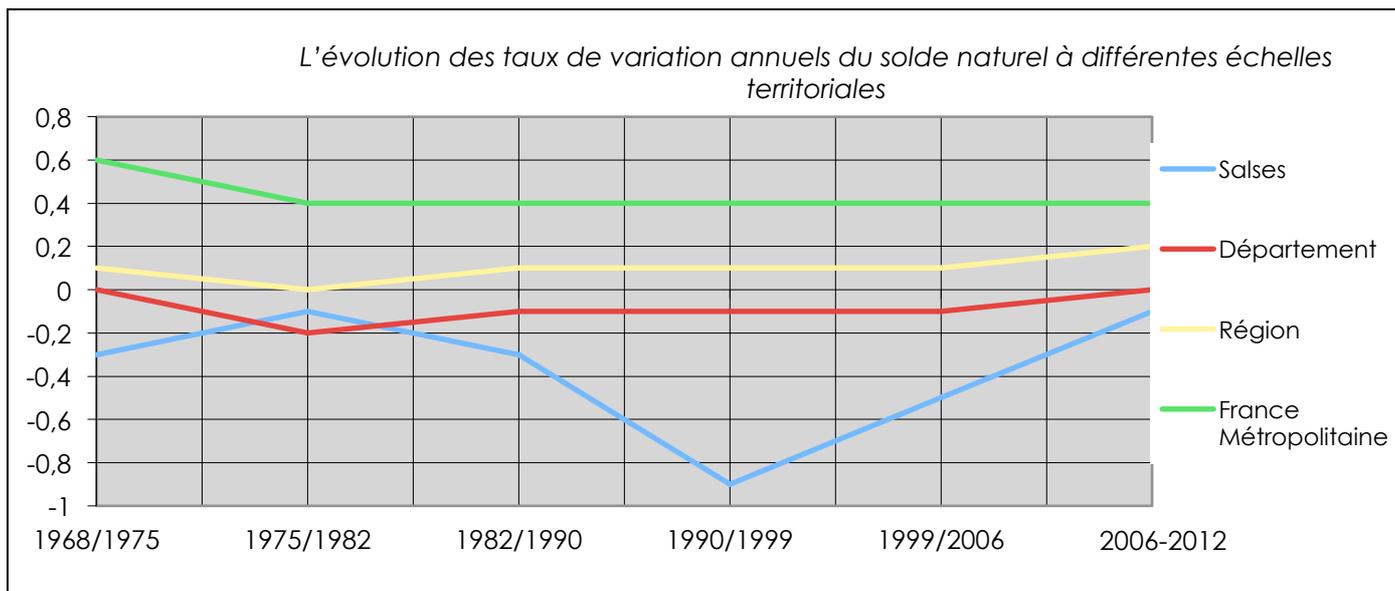
- l'évolution démographique générale ;
- L'évolution démographique par classes d'âges ;
- L'évolution démographique par sexe ;
- La population par sexe et par tranche d'âges ;
- La population étrangère.

2.1.1. L'évolution démographique générale

L'évolution démographique (source : INSEE recensement de la population 2012)

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2012
Salses Population	2 009	2 053	2 098	2 422	2 523	2 781	3 155	3 227
Département Population	281 976	299 506	334 557	363 796	392 930	432 116	452 530	457 793
Région Population	1 707 498	1 789 474	1 926 514	2 114 985	2 296 357	2 534 155	2 670 046	2 700 266
France métropolitaine Population	49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 520 688	63 186 096	64 933 400	65 241 241

La population légale de la commune de Salses le Château atteint 3 275 habitants au recensement de 2013 (données INSEE).

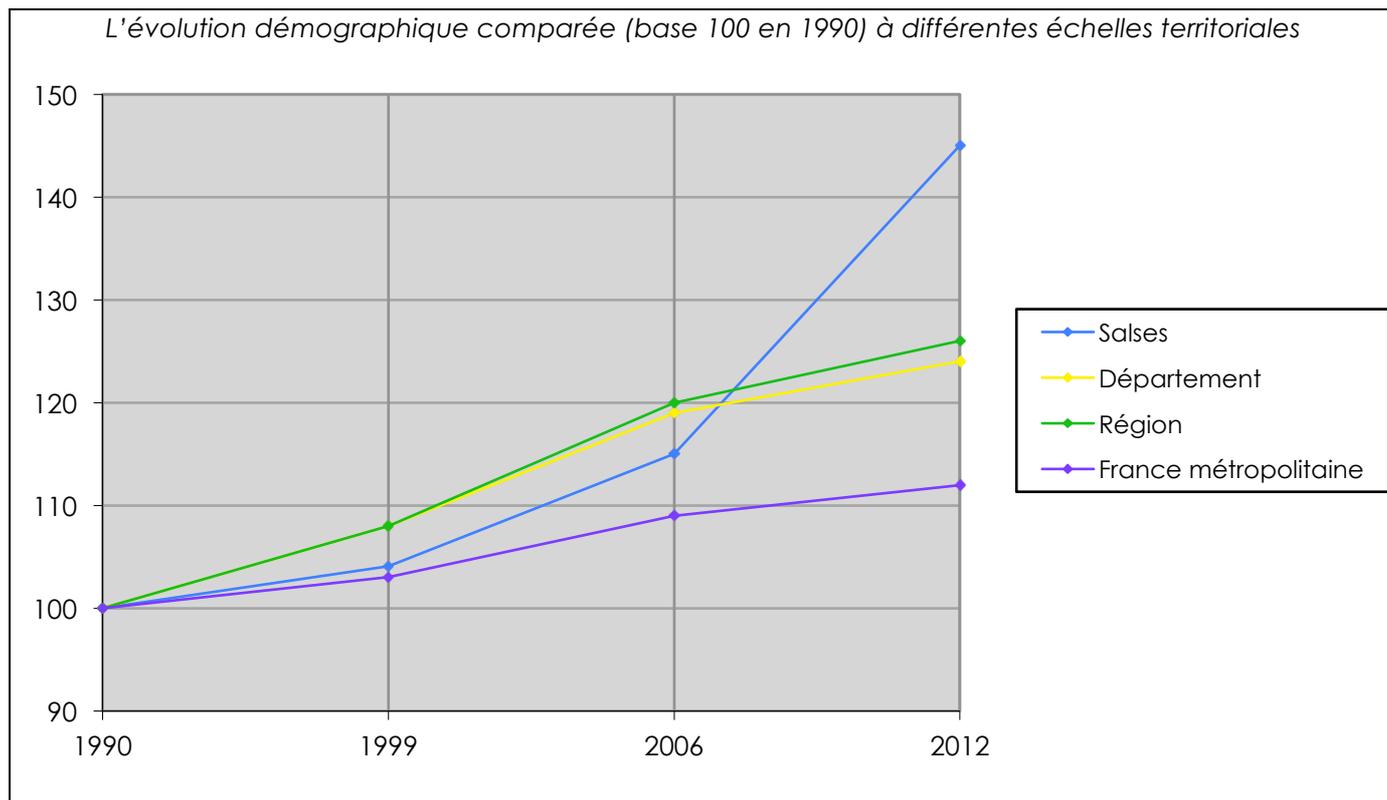


La commune de Salses a connu une croissance assez stable jusque dans les années 80, avec une forte augmentation après 1982. Au cours de cette période, le nombre d'habitants est passé de 2 098 à 2 490 en 1990, soit 392 nouveaux résidents (+1,8% par an). Cet accroissement a ralenti entre 1990 et 1999 pour atteindre un taux de variation positif de l'ordre de 0,5% par an, représentant 101 arrivants. A partir de 1999, cet accroissement s'est accéléré, puisqu'entre 1999 et 2012, le taux de variation annuel est de l'ordre de 2%.

La commune reste dynamique et les données INSEE confirment cette tendance. Les dernières données démographiques disponibles indiquent une augmentation de la population qui s'établit à 3275 habitants en 2013.

Le dernier recensement réalisé sur le territoire communal, afin d'analyser le parc de logements (part des logements principaux, part de logements secondaires et part de logements vacants), permet de connaître le nombre total de logements sur la commune en 2016. Ce dernier s'élève à 1 593 logements, dont 1 520 sont des logements principaux et secondaires.

La comparaison de l'évolution démographique entre 1990 et 2012 à différentes échelles territoriales montre l'attractivité de la commune de Salses, qui, pour une base similaire de 100 habitants en 1990, a une croissance plus rapide que celle de la région, et s'établit entre 2006 et 2012 à niveau supérieur que celle du département.



L'analyse du mouvement naturel et du solde migratoire de Salses permet de déterminer que l'accroissement du nombre d'habitants est dû au solde migratoire resté positif (+2.8% entre 2006 et 2012) et non au solde naturel. En effet, ce dernier, malgré une augmentation des naissances depuis 1999 demeure toujours négatif.

Le mouvement naturel et le solde migratoire (source : INSEE recensement de la population 2012)

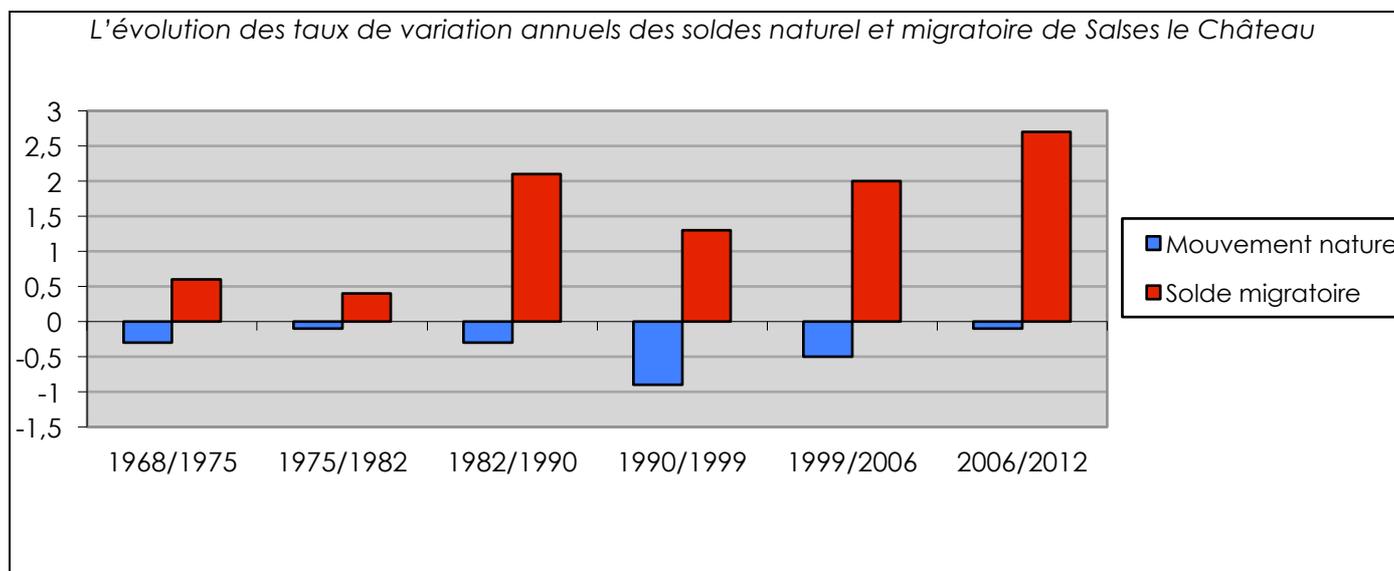
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2012
Solde naturel – Taux d'évolution annuel à Salses	-0,3%	-0,1%	-0,3%	-0,9%	-0,5%	-0,1%
Solde naturel – Taux d'évolution annuel dans le département	+0,0%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Solde naturel – Taux d'évolution annuel dans la région	+0,1%	+0,0%	+0,1%	+0,1%	+0,1%	+0,2%
Solde naturel – Taux d'évolution annuel en France métropolitaine	+0,6%	+0,4%	+0,4%	+0,4%	+0,4%	+0,4%

Solde migratoire – Taux d'évolution annuel à Salses	+0,6	+0,4	+2,1	+1,3	+2	+2,8
Solde migratoire – Taux d'évolution annuel dans le département	+0,9 %	+1,8 %	+1,1 %	+1,0 %	+1,5 %	+0,9 %
Solde migratoire – Taux d'évolution annuel dans la région	+0,5 %	+1,1 %	+1,1 %	+0,8 %	+1,3 %	+0,8 %
Solde migratoire – Taux d'évolution annuel en France métropolitaine	+0,2 %	+0,1 %	+0,1 %	+0,0 %	+0,3 %	+0,1 %

Rapport solde naturel/solde	+0,3	+0,3	+1,8	+0,5	+1,5	+2,7
------------------------------------	------	------	------	------	------	------

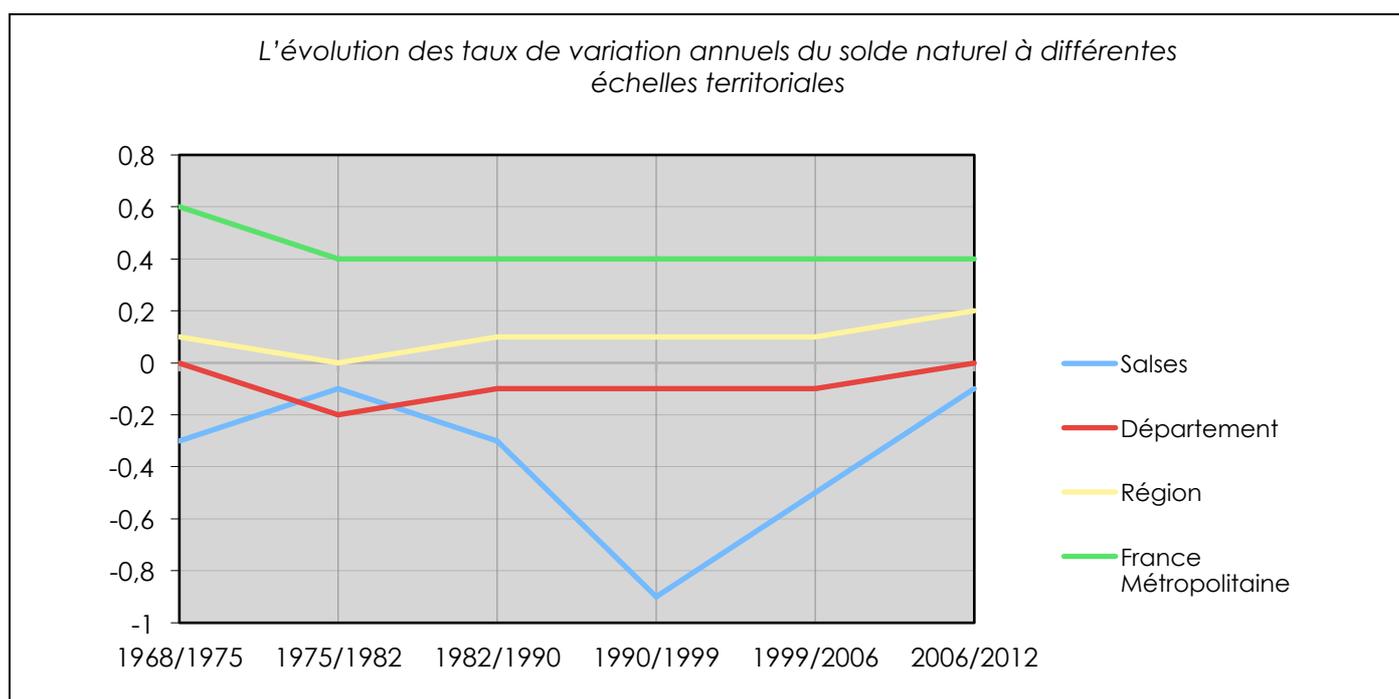
Commune de Salses le Château – Révision du Plan Local d'Urbanisme
Rapport de présentation – 1ère partie

migratoire à Salses	%	%	%	%	%	%
Rapport solde naturel/solde migratoire dans le département	+0,9%	+1,6%	+1,1%	+0,9%	+1,4%	+0,9%
Rapport solde naturel/solde migratoire dans la région	+0,7%	+1,1%	+1,2%	+0,9%	+1,4%	+1,1%
Rapport solde naturel/solde migratoire en France métropolitaine	+0,8%	+0,5%	+0,5%	+0,4%	+0,7%	+0,5%

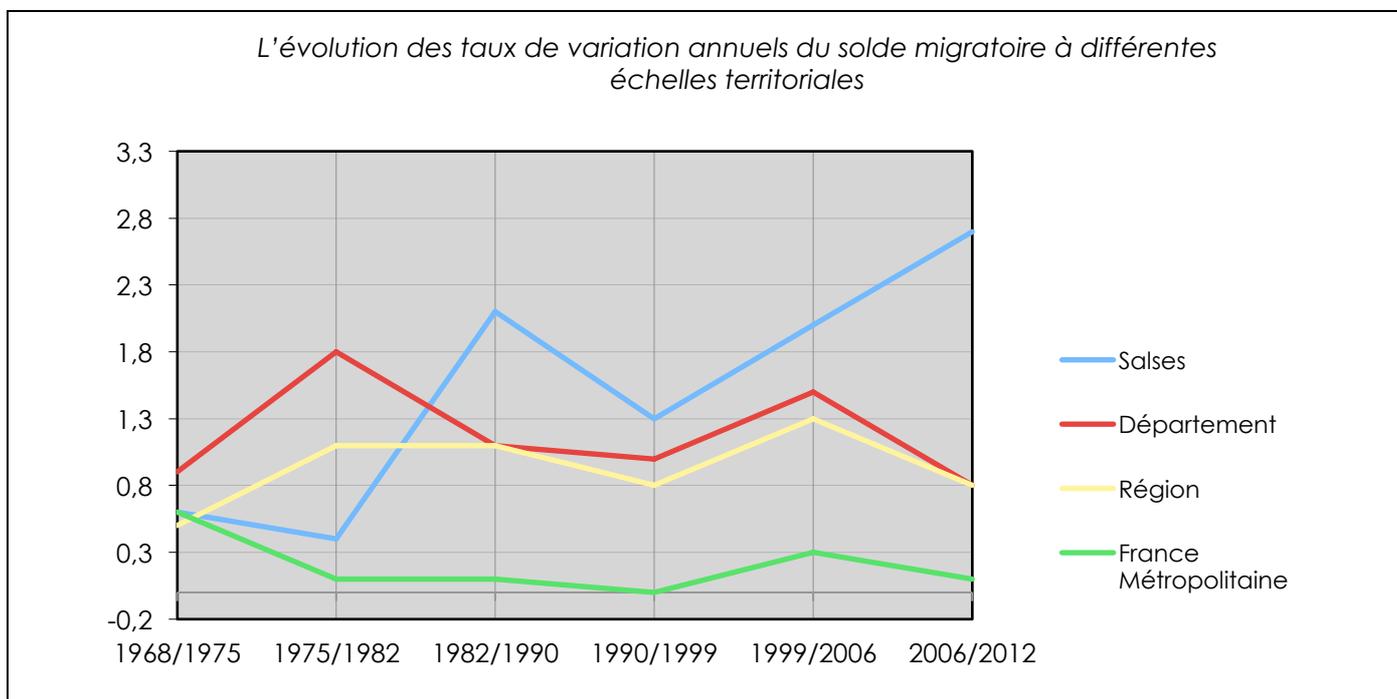


La comparaison réalisée entre les données concernant les soldes naturels et migratoires à l'échelle communale, départementale, régionale, et nationale permet de démontrer que la commune de Salses connaît une attractivité en hausse.

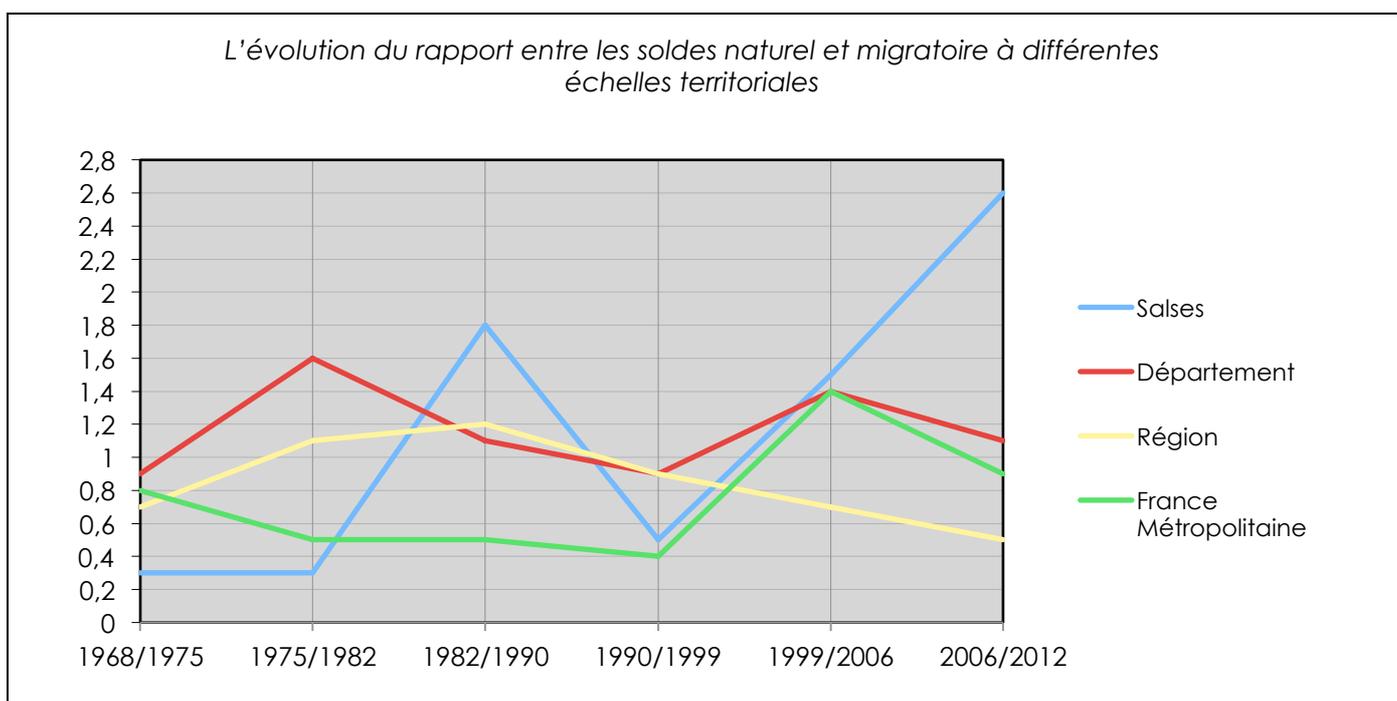
Le solde naturel sur la commune reste négatif, bien que celui-ci connaisse une amélioration sur la période 2006-2012.



Le solde migratoire reste important sur la commune, avec un taux supérieur aux autres échelles de comparaison.



L'évolution du rapport entre les soldes naturel et migratoire de la commune de Salses a connu des variations au cours des dernières décennies, notamment avec une baisse entamée à partir des années 80 jusqu'en 1990. Toutefois, ce taux a connu une reprise entre 1999 et 2012.

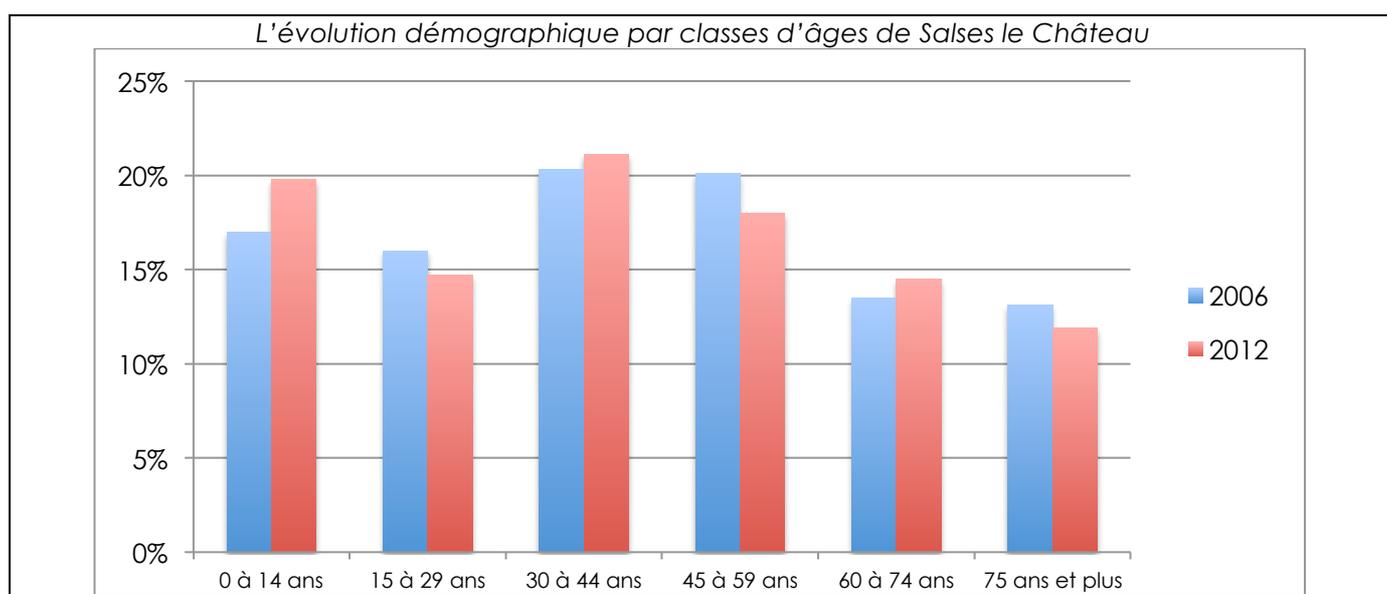


La comparaison du rapport entre le solde naturel et le mouvement migratoire à toutes les échelles territoriales observées confirme l'attractivité de Salses dans le département, la région... L'évolution du rapport entre le solde naturel et migratoire à différentes échelles permet de constater que la commune s'inscrit dans la même dynamique que le département et la région, avec toutefois un solde migratoire supérieur aux deux autres entités territoriales.

2.1.2. L'évolution démographique par classes d'âges

L'évolution démographique par classes d'âges (source : INSEE recensement de la population 2012)

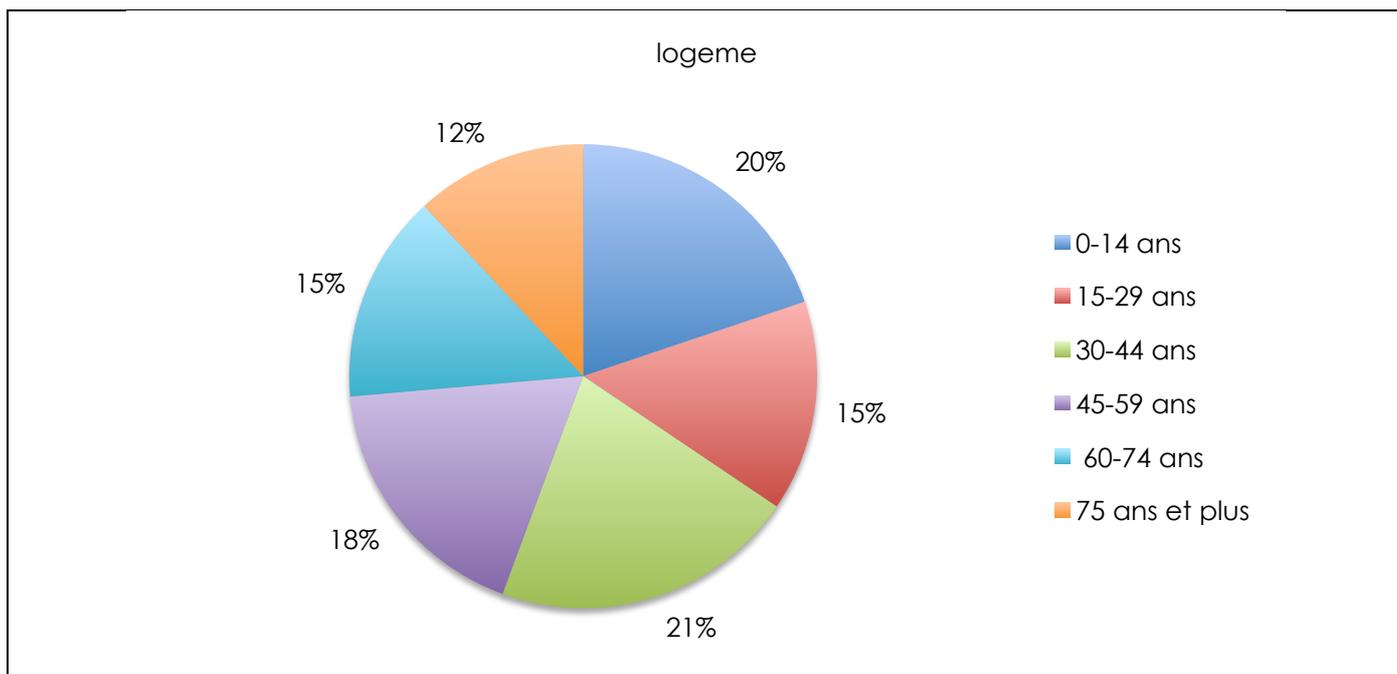
		2012
Salses	0-14 ans	646
	15-29 ans	476
	30-44 ans	685
	45-59 ans	579
	60-74 ans	464
	75 ans et plus	378
Département	0-14 ans	78 739
	15-29 ans	69 636
	30-44 ans	82 393
	45-59 ans	89 609
	60-74 ans	82 183
	75 ans et plus	55 234
Région	0-14 ans	465 801
	15-29 ans	461 705
	30-44 ans	500 395
	45-59 ans	536 151
	60-74 ans	452 617
	75 ans et plus	283 597
France métropolitaine	0-14 ans	12 081 501
	15-29 ans	11 864 581
	30-44 ans	12 845 619
	45-59 ans	13 051 952
	60-74 ans	9 498 564
	75 ans et plus	5 899 023



L'analyse de l'évolution démographique par classes d'âges de Salses entre 2006 et 2012 révèle une augmentation de certaines classes, proportionnellement à

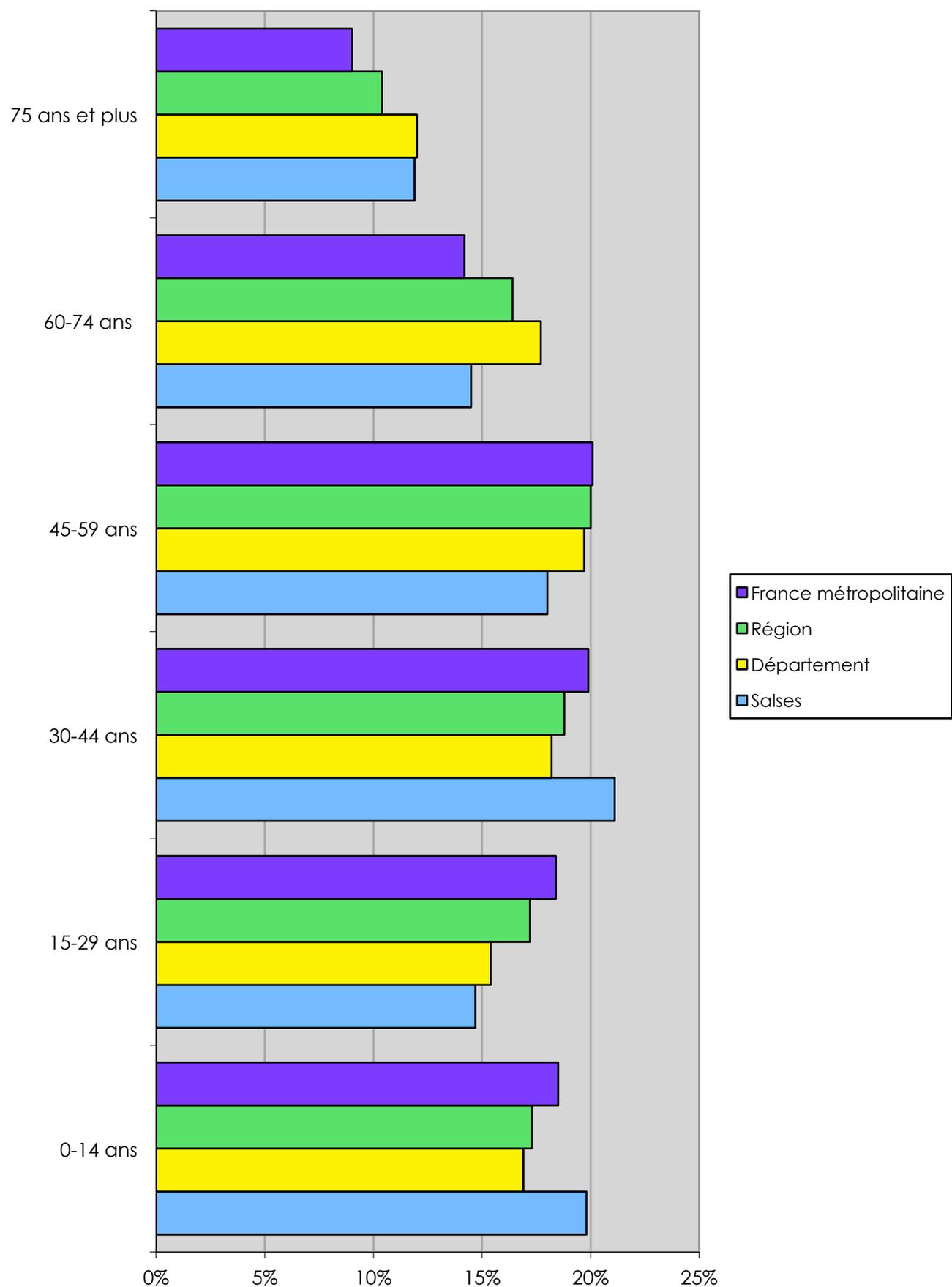
l'accroissement démographique général. Les classes des 0-14 ans, des 30-44 ans et 60-74 ans ont connu la plus forte augmentation. Le vieillissement sur place de la population est alimenté essentiellement par une augmentation des personnes de 60 à 74 ans, ainsi que par la diminution des personnes de 15-29 ans sur le territoire communal.

En 2012, les données montrent que la commune parvient à attirer des classes d'âges entre 30 et 44 ans, attirant ainsi un certain nombre d'actifs. Le vieillissement de la population observé suit une dynamique normale.



La pyramide des âges de Salses confirme donc que la commune est marquée par le vieillissement de sa population, phénomène accentué pour la catégorie des personnes de 60 ans et plus. Cependant, les personnes de moins de 44 ans représentent près de 56% de la population totale.

La répartition (en pourcentage) de la population par tranches d'âges en 2012 à différentes échelles territoriales



2.1.3. La population par sexe et par tranche d'âges

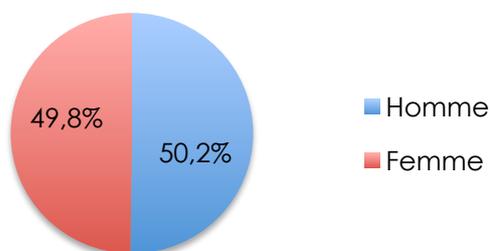
L'analyse de la population de Salses par sexe et par tranches d'âges montre que de façon générale les femmes sont plus nombreuses que les hommes sur ce territoire.

De façon plus détaillée, il peut être observé que les tranches d'âges jeunes sont plus représentées par une population masculine, cette tendance s'inversant à partir des 60-74 ans.

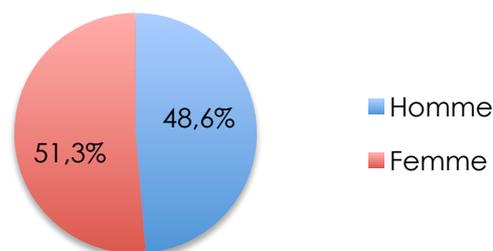
La population par sexe et par tranche d'âges (source : INSEE recensement de la population 2011)

		Hommes	Femmes	Ensemble
Salses	0-14 ans	329	316	645
	15-29 ans	247	229	476
	30-44 ans	346	341	687
	45-59 ans	289	290	579
	60-74 ans	228	237	465
	75-89 ans	125	209	334
	90 ans et plus	11	33	44
	Ensemble	1572	1655	3227

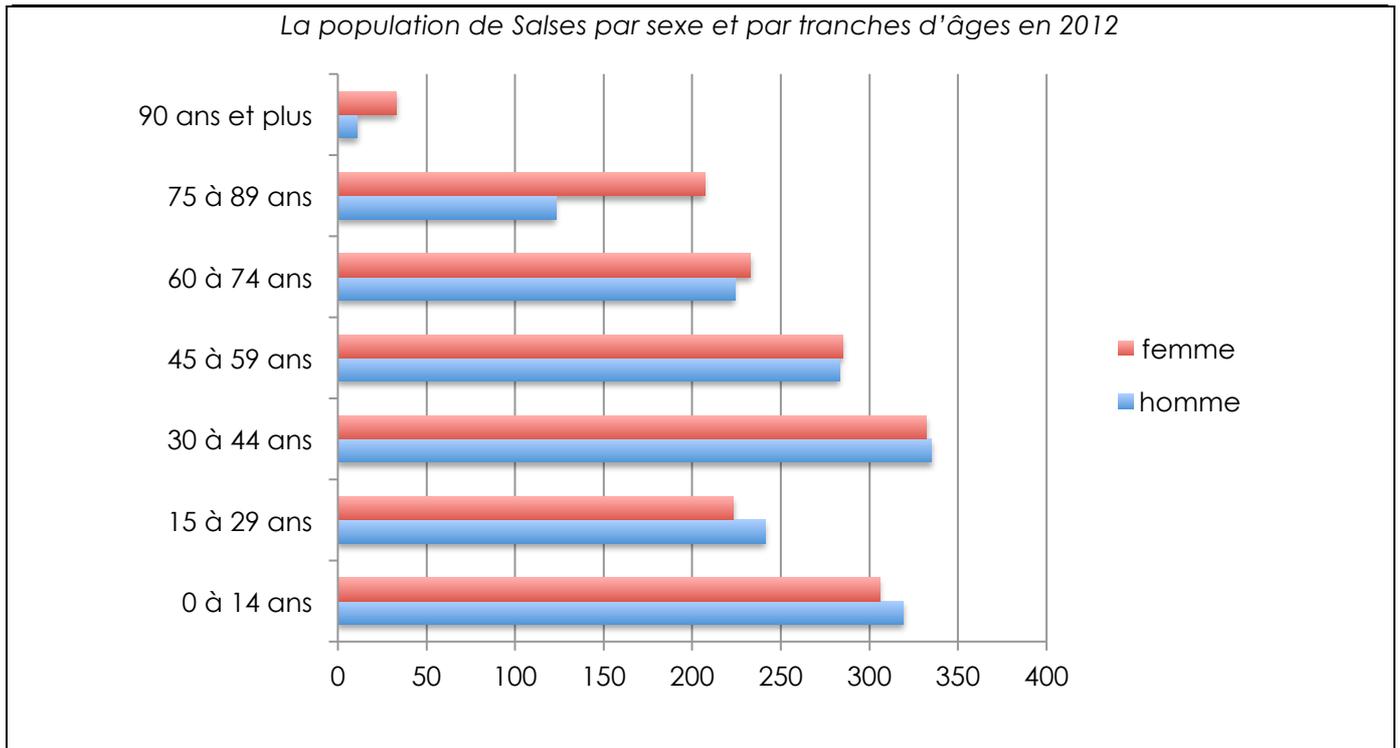
La répartition de la population de Salses par sexe en 1999 en pourcentage



La répartition de la population de Salses par sexe en 2012 en pourcentage



Entre 1999 et 2012, la part des femmes dans la population totale de Salses a eu tendance à augmenter, pour devenir supérieure à celle des hommes. Ce phénomène est d'une part dû au vieillissement de la population, et d'autre part, au fait que les femmes ont généralement une espérance de vie plus importante que celle des hommes.



2.1.4. La population selon la nationalité et le lieu de naissance

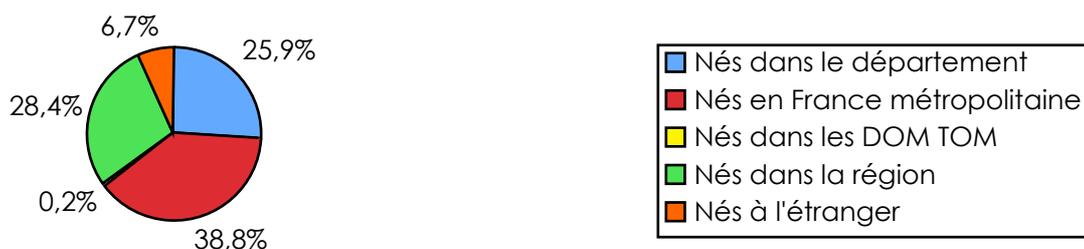
L'analyse de la population par rapport au lieu de naissance indique qu'une grande part de la population de Salses le Château est originaire du département des Pyrénées-Orientales, dans une plus faible mesure ensuite, de la région Languedoc-Roussillon, et de manière très réduite de l'étranger.

La population selon la nationalité et le lieu de naissance en 1999 (source : INSEE RGP 1999)

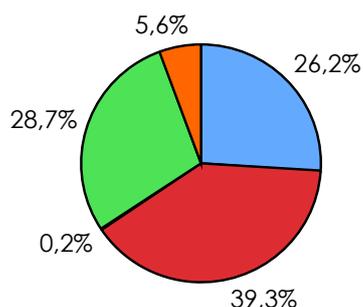
		Tout lieu	Nés dans le département	Nés dans la région	Nés en France métropolitaine	Nés dans les DOM-TOM	Nés à l'étranger
Salses	Français	2 457	1426	1566	2141	10	306
	Etrangers	66	2	2	2	0	64
	Total	2 523	1428	1568	2143	10	370
Département	Français	368 761	182 603	200 389	318 095	1 427	49 239
	Etrangers	24 169	24 169	1 699	1 823	9	21 736
	Total	392 930	184 302	202 212	320 519	1 436	70 975
Région	Français	2 164 864	-	1 216 072	1 929 240	10 992	224 632
	Etrangers	131 493	-	14 024	17 749	68	113 676
	Total	2 296 357	-	1 230 096	1 946 989	11 060	338 308
France métropolitaine	Français	55 257 502	-	-	51 786 463	356 385	3 114 654
	Etrangers	3 263 186	-	-	507 099	2 499	2 753 588
	Total	58 520 688	-	-	52 293 562	358 884	5 868 242

L'analyse de la population par rapport au lieu de naissance indique qu'une grande part de la population de Salses le Château est née dans le département des Pyrénées-Orientales. Il y a peu d'étrangers installés dans le village.

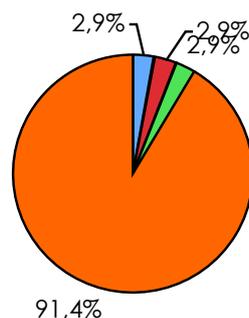
La répartition de la population de Salses selon le lieu de naissance en 1999



La répartition de la population française de Salses selon le lieu de naissance en 1999



La répartition de la population étrangère de Salses selon le lieu de naissance en 1999

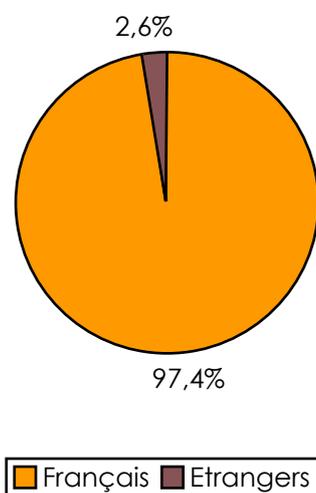


La population selon la nationalité en 2007 (source : INSEE recensement de la population 2006)

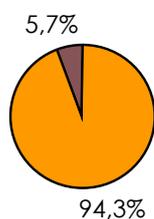
	Salses	Département	Région	France métropolitaine
Français	2754	412 332	2 417 686	59 918 237
Etrangers	73	24 827	143 173	3 682 218
Total	2827	437 159	2 560 858	63 600 455

La population de nationalité étrangère est assez faible sur la commune de Salses le Château, elle ne représente que 2,6% de la population totale en 2007.

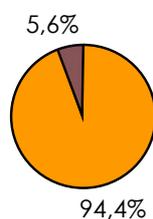
La répartition de la population de Salses selon la nationalité en 2007



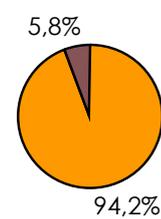
La répartition de la population dans le département selon la nationalité en 2007



La répartition de la population dans la région selon la nationalité en 2007



La répartition de la population en France Métropolitaine selon la nationalité en 2007



CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE HUMAIN

La commune de Salses le Château a connu une croissance constante depuis la fin des années 60, mais c'est à partir des années 80 que le développement de la commune a été le plus marqué, correspondant à l'essor de l'accession à la propriété dans la plaine du Roussillon et à la volonté des populations de se loger dans des logements pavillonnaires. Dans les années 90, la commune a continué à accueillir de nouveaux habitants, mais de manière moins soutenue. Enfin, **depuis 1999, la croissance de la population est plus importante**, cela est confirmé par les derniers chiffres issus du recensement de 2013, fixant la population à 3275 habitants.

L'augmentation de la population connue entre 1999 et 2012 montre l'attraction de la commune envers des populations jeunes, expliquant l'augmentation proportionnelle de la catégorie des 0-14 ans et des 30-44 ans. Ce phénomène peut être expliqué en partie par le fait que la commune attire des ménages devant s'éloigner du cœur de l'agglomération perpignanaise, notamment en raison des prix du foncier. L'accès aisé à Salses par les différents axes rapides de déplacement (D900, A9, TER), favorise certainement ce phénomène d'augmentation de la population.

L'analyse démographique de Salses le Château permet de déterminer qu'il y a un vieillissement normal de la population. La commune doit donc continuer à attirer des populations jeunes afin de palier au vieillissement à venir des actifs de la commune, tout en permettant de fixer sur son territoire les populations en place désireuses de se loger, de disposer de services, de commerces, et d'un environnement agréable.

2.2. LE CONTEXTE URBAIN

2.2.1. L'historique de la commune

2.2.1.1. Un peu d'histoire

Les premiers signes d'occupation du territoire de Salses le Château sont très anciens. Des fouilles réalisées dans quelques-unes des grottes du territoire permettent en effet de démontrer une présence humaine dès le Néolithique et le Chalcolithique.

La mention de Salses en tant qu'entité ou village apparaît dans divers documents dès le premier siècle de notre ère. Petit village fortifié dont la création est liée à la Via Domitia, les indications sur son existence au début du premier millénaire sont peu nombreuses, et seront très souvent liées à des éléments naturels de son territoire, notamment les deux sources salées : la « Font Dama », et la « Font Estramar ».

L'étymologie du nom de la commune pourrait d'ailleurs provenir selon différents historiens de ces résurgences salées situées au pied des Corbières et à proximité de l'étang.

Les premières mentions d'une ville apparaissent à la fin du premier millénaire, entre 930 et 950 après JC. L'Eglise dédiée à Saint-Etienne est consacrée en 1114, à l'époque où la commune appartient au Comte du Roussillon.

La forteresse de Salses est l'élément le plus emblématique du territoire, sa construction a débuté au XIIIe siècle, et elle connaîtra de nombreuses modifications au cours des siècles suivants, notamment après l'intégration du Roussillon au Royaume de France en 1659. Le village entièrement détruit en 1496 permettra la réalisation du fort à son emplacement, et sera déplacé légèrement au Sud.

La commune continuera peu à peu à se développer après les différents sièges et les pestes. En 1836, la population est estimée à 955 habitants. C'est l'époque où la croissance démographique est importante, avec plus de 2500 habitants en 1881. Par la suite, certainement en raison des différentes crises viticoles, on assiste à un déclin assez important.

Au cours de la première partie du XXe siècle, la population continue de diminuer. En 1911, la population approche les 1931 habitants, 1705 habitants en 1946. C'est à partir des années 60 que la commune de Salses le Château va connaître un essor démographique constant, lui permettant de dépasser légèrement les 3000 habitants au recensement de 2008.

2.2.1.2. Le patrimoine historique et culturel

- La forteresse de Salses :

L'histoire de Salses est intimement liée à celle de la forteresse. Différents bastions ont existé, mais la physionomie générale de la forteresse telle que nous la connaissons aujourd'hui date de 1497, quatre années après la restitution du Roussillon à la couronne d'Espagne (et à son roi Ferdinand V). La nécessité pour l'Espagne était alors de garantir l'inaccessibilité à son territoire depuis le Nord.

Construite entre les derniers contreforts des Corbières, et l'étang, la forteresse permet de contrôler l'unique voie empruntant la plaine dans cette région.

La forteresse de Salses



Les espaces inconstructibles (périmètre des monuments classés) et la forteresse à l'arrière plan



Durant les XVIe et XVIIe siècles, la forteresse connaîtra de nombreux sièges, dont le plus important mènera jusqu'en 1659, année du rattachement du Roussillon à la France, après la signature du traité des Pyrénées. Au cours des siècles suivants, certaines tentatives de destruction de la forteresse seront abandonnées à la faveur d'un renforcement du rôle défensif de celle-ci (Vauban participera à son réaménagement). Elle servira ensuite de prison, puis de dépôt de munition. Elle sera définitivement conservée après 1833, sa vocation touristique sera dès lors développée, jusqu'à en faire le deuxième lieu le plus visité du département des Pyrénées-Orientales.

- L'église Saint-Etienne :

L'église fut reconstruite une cinquantaine d'années après la destruction du village en 1496, par Léonard Penell. Il n'y a pas de données majeures la concernant au cours des siècles suivants, jusqu'en 1965, où son toit s'est effondré.

L'église Saint-Etienne depuis la Place du
Commandant F. Puig



L'église Saint-Etienne depuis la rue de l'église



La municipalité décida alors de la reconstruire presque entièrement, et elle est demeurée depuis telle qu'elle apparaît de nos jours.

- Le camp Joffre :

Une partie importante du Camp Joffre est située sur le territoire de la commune de Salses le Château.

Créé au milieu des années 30, le camp avait pour vocation première d'être un centre militaire d'instruction. Erigé à partir de 1938, l'entrée en guerre de la France va faire basculer ce camp en lieu de transit à la fois pour les militaires mais aussi pour les populations déplacées par la guerre d'Espagne. La deuxième guerre mondiale entraînera la réquisition de baraques pour en faire un « centre de regroupement familial » et arrivée des premiers internés : Tziganes, Républicains espagnols et Juifs de diverses nationalités qui viennent des autres camps de la zone libre. 1942, le gouvernement de Vichy cède aux exigences des allemands. Les îlots K et F deviennent le « Centre national de rassemblement des Israélites », c'est-à-dire un centre de triage et de transit des juifs de la zone sud avec pour certains une destination finale : Drancy. Le centre sera fermé en 1942, il redevient par la suite un camp militaire.

A l'indépendance de l'Algérie en 1962, le camp sera un « centre d'hébergement » provisoire pour les Harkis qui seront abrités sous des tentes.

En 1963 le camp devient le centre de formation et d'entraînement pour le 24^e RIMA de Perpignan.

Actuellement, l'ensemble du camp est en ruine. Une partie des terrains est devenue une zone économique (Espace Entreprises Méditerranée), l'autre partie demeure zone militaire, avec un champ de tir et des terrains d'entraînement.

Le site du mémorial et de conservation de l'îlot F porté par le Département et les collectivités territoriales a été inauguré en 2015. Ce mémorial situé sur la commune de Salses trouve sa place afin de témoigner du passé souvent occulté de ce camp, et afin de permettre d'accomplir un devoir de mémoire.

Une des entrées actuelles du Camp Joffre, à proximité du mémorial



2.2.1.3. Les sites archéologiques

n° de l'entité	Nom du site	Lieux-dits	Coordonnées Lambert III ou parcelle	Attribution chronologique	Vestiges
66 190 0001	Fort de Salses	Château fort de Salses	X : 647648 Y : 1759784	Bas Moyen-Age	Château fort
66 190 0002	Mas de Fontdame		X : 648700 Y : 3061200	Gallo-romain	Agglomération secondaire
66 190 0003	La Cova de l'Esprit	Coma de l'Esprit	X : 641880 Y : 3060510	Paléolithique supérieur	Habitat
66 190 0004	Grotte de la Coma Franceze	Coma Franceze	X : 646750 Y : 3060775	Néolithique ancien	Habitat
66 190 0005	Castell Vell	Castell Vell	X : 644400 Y : 3059475	Haut Moyen-Age	Château fort
66 190 0006	Barres	Saint Jean	X : 648250 Y : 3059640	Haut Moyen-Age	Village
66 190 0007	Sainte Colombe	Hameau de Sainte Colombe	X : 647780 Y : 3058920	Moyen-Age	Chapelle Cimetière Inhumation
66 190 0008	Combusta Nord	Chemin de Boto Nord, Chemin de Boto Midi	X : 648670 Y : 3055510	Haut-empire	Agglomération secondaire Bâtiment
66 190 00009	Combusta Sud	Chemin de Boto Midi Oliastre	X : 648680 Y : 3055370	Haut-empire	Agglomération secondaire Habitat
66 190 0010	Sainte Cécile de Garieux	Hameau de Garieux	X : 650060 Y : 3058290	Moyen-Age classique	Chapelle
66 190 0011	Las couloumines	Las couloumines	X : 650310 Y : 3058220	Haut-empire	Occupation
66 190 0012	La Roquette		X : 648320 Y : 3059000	Epoque indéterminée	Occupation
66 190 0013			X : 649250 Y : 3061425	Age du bronze Age du fer	Captage
66 190 0014	Le Port	Chemin de l'Etang	X : 649393 Y : 3059305	Second Age du fer	Village
66 190	Dolmen de	Oliva d'en	X : 649950	Age du bronze ancien	Dolmen

Commune de Salses le Château – Révision du Plan Local d'Urbanisme
Rapport de présentation – 1ère partie

0015	l'Oliva d'en David	David	Y : 3063750		Tumulus
66 190 0016	Le Portichol		X : 647100 Y : 3061000	Néolithique final	Grotte sépulcrale
66 190 0017	La Combe Janicot	Coves d'en Franc ?	X : 646000 Y : 3061050	Mésolithique	Occupation
66 190 0018	Castrum		X : 647730 Y : 1759966	République Haut Moyen-Age	Espace fortifié
66 190 0019	Fort de Salses Champ de Bataille Sud Est	Parking	X : 647690 Y : 3060030	Epoque moderne	Champ de bataille Espace fortifié
66 190 0020	Coma Llobal	Coma Llobal	X : 648410 Y : 3057025	Second Age du fer République	Occupation
66 190 0021	Mas Vespeille (Chapelle)		X : 641700 Y : 3059000	Paléolithique moyen Paléolithique supérieur	Campement
66 190 0022	Chemin de Vespeille		X : 642620 Y : 3057438	Paléolithique supérieur	Occupation
66 190 0023	Mas Vespeille (Sud Ouest)		X : 640640 Y : 3058320	Paléolithique moyen	Campement
66 190 0024	Vaspeille Roboul		X : 642200 Y : 3060570	Paléolithique supérieur	Campement
66 190 0025	Font Dame 2	Au dessus des Moulins	X : 648800 Y : 3061375	Haut-empire	Habitat
66 190 0026	Le Malpas	Al Malpas	X : 652850 Y : 3063220	Gallo-romain	Ornière Voie
66 190 0027	Le Castell Vell II		X : 644500 Y : 3060100	Haut moyen-âge Epoque moderne	Four Habitat Production de chaux
66 190 0028	Voie Domitienne Tronçon		X : 648390 Y : 3056849	République	Voie
66 190 0029	Station du Ravanell		X : 641035 Y : 3058335	Paléolithique supérieur	Campement
66 190 0030	Grottes de la Coume de la Jonche	? (+ 66 069 016 AP)	X : 640250 Y : 3058180	Néolithique Age du fer	Occupation
66 190 0031	Borne de la Limite Communale 1	? (+66 069 17 H)	X : 640330 Y : 3058100	Epoque moderne Epoque contemporaine	Borne Parol ornée
66 190 0032	Borne de la Limite Communale 2	? (+66 069 18 H)	X : 640520 Y : 3058010	Epoque moderne Epoque contemporaine	Borne Parol ornée
66 190 0033	La Llausada I		X : 646363 Y : 3058495	République Haut-empire	Occupation
66 190 0034	La Llausada II		X : 646380 Y : 3058350	Paléolithique ancien	Occupation
66 190 0035	Pont Route d'Opouls		X : 644100 Y : 3059050	Paléolithique ancien	Occupation
66 190 0036	Les Rompudes Pont		X : 645400 Y : 3058300	Paléolithique ancien	Occupation
66 190 0037	Les Rompudes Sud		X : 645850 Y : 3057950	Paléolithique ancien	Occupation
66 190 0038	Les Rompudes Nord		X : 646450 Y : 3058150	Paléolithique ancien	Occupation
66 190 0039	La Cova de l'Esperit	Coma de l'Esprit	X : 641880 Y : 3060510	Mésolithique	Habitat

Commune de Salses le Château – Révision du Plan Local d'Urbanisme
Rapport de présentation – 1ère partie

66 190 0040	La Cova de l'Esperit	Coma de l'Esperit	X : 641880 Y : 3060510	Néolithique ancien	Habitat
66 190 0041	La Cova de l'Esperit	Coma de l'Esperit	X : 641880 Y : 3060510	Néolithique moyen	Habitat
66 190 0042	La Cova de l'Esperit	Coma de l'Esperit	X : 641880 Y : 3060510	Age du bronze ancien	Grotte sépulcrale
66 190 0043	Grotte de la Coma Franceze	Coma Franceze	X : 646750 Y : 3060775	Néolithique final	Grotte sépulcrale
66 190 0044	La Combe Janicot	Coves d'en Franc	X : 646000 Y : 3061050	Néolithique final	Grotte sépulcrale
66 190 0045	Vespeille Roboul		X : 642200 Y : 3060570	Mésolithique	Campement
66 190 0046	Fort de Salses	Château fort de Salses	X : 647545 Y : 3060155	Bas moyen-âge	Espace fortifié
66 190 0047	Fort de Salses	Château fort de Salses	X : 647545 Y : 3060155	Epoque moderne	Château fort
66 190 0048	Fort de Salses	Château fort de Salses	X : 647545 Y : 3060155	Epoque moderne	Espace fortifié
66 190 0049	Mas de Fontdame		X : 648700 Y : 3061200	République	Exploitation agricole
66 190 0050	Mas de Fontdame		X : 648700 Y : 3061200	République Haut-empire	Villa
66 190 0051	Sainte Cécile de Garieux	Hameau de Garieux	X : 650060 Y : 3058290	Bas Moyen-âge Epoque moderne	Chapelle
66 190 0052	Sainte Cécile de Garieux	Hameau de Garieux	X : 650060 Y : 3058290	Bas Moyen-âge Epoque moderne	Bâtiment
66 190 0053			X : 649250 Y : 3061425	République	Captage
66 190 0054			X : 649250 Y : 3061425	Moyen-âge	Captage
66 190 0055			X : 649250 Y : 3061425	Epoque moderne	Captage
66 190 0056	Le Port	Chemin de l'Etang	X : 649393 Y : 3059305	Second Age du fer	Défense Rempart
66 190 0057	Le Port	Chemin de l'Etang	X : 649393 Y : 3059305	Second Age du fer	Inhumation Sépulture
66 190 0058	Le Port	Chemin de l'Etang	X : 649393 Y : 3059305	Second Age du fer	Ilot
66 190 0059	Le Port	Chemin de l'Etang	X : 649393 Y : 3059305	Second Age du fer	Voie
66 190 0060	Le Port	Chemin de l'Etang	X : 649393 Y : 3059305	Second Age du fer	Maison
66 190 0061	Font Dame 2	Au dessus des Moulins	X : 648800 Y : 3061375	Haut-empire	Agglomération secondaire
66 190 0062	Font Dame 2	Au dessus des Moulins	X : 648800 Y : 3061375	Bas-empire	Habitat
66 190 0063	Font Dame 2	Au dessus des Moulins	X : 648800 Y : 3061375	Bas-empire	Agglomération secondaire
66 190 0064	Mas Vespeille	Mas Vespeille	X : 641721 Y : 1758817	Moyen-âge classique	Bâtiment Exploitation agricole

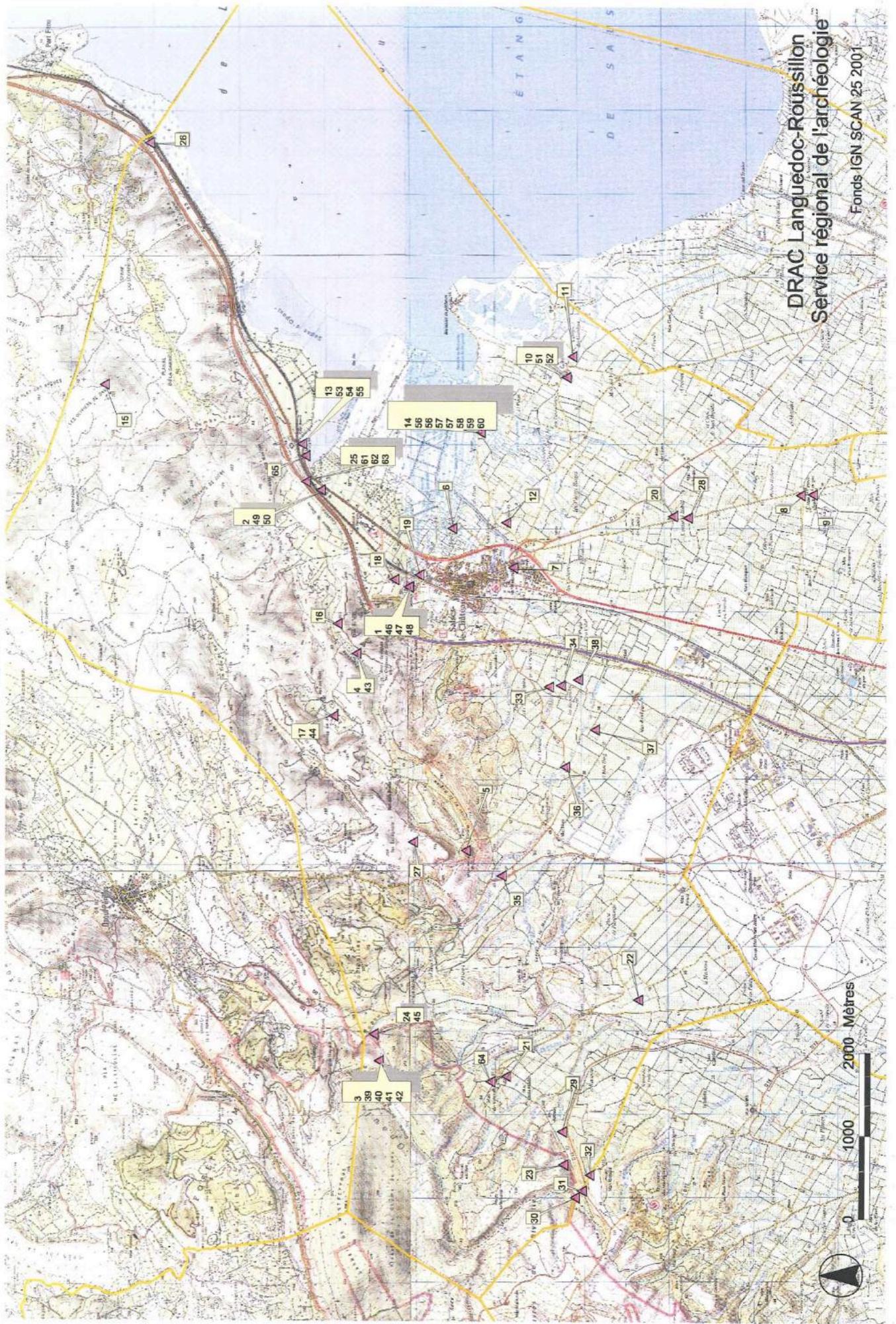
Commune de Salses le Château – Révision du Plan Local d'Urbanisme
Rapport de présentation – 1ère partie

66 190 0065	Les Moulins de Fontdame	Chemin des Moulins	X : 649210 Y : 1761020	Gallo-romain Moyen-âge	Moulin Mur
----------------	----------------------------	-----------------------	---------------------------	---------------------------	---------------

Les sites archéologiques sont nombreux à Salses-le-Château. Ils se situent plutôt à l'Est du territoire communal, et plus précisément aux abords de l'Etang de Salses.

Cf. plans « Carte archéologique nationale », page suivante

66 - SALSES-LE-CHATEAU- Plan Local d'Urbanisme - Porter à connaissance -
Carte archéologique nationale
Etat des connaissances au 04/05/2010



2.2.2. Le développement de la commune

La commune de Salses le Château est constituée de plusieurs ensembles bâtis:

- le vieux village et ses extensions ultérieures ;
- le hameau de Garrieux, situé à l'Est du village, non loin du bord de l'étang ;
- le village des pêcheurs, avec les constructions traditionnelles des pêcheurs de l'étang de Salses-Leucate ;
- les constructions isolées, les mas ;
- l'usine Omya ;
- le Mémorial du Camp Joffre, le Camp militaire du Camp Joffre,
- l'Espace Entreprises Méditerranée avec une partie du site de l'AFPA.

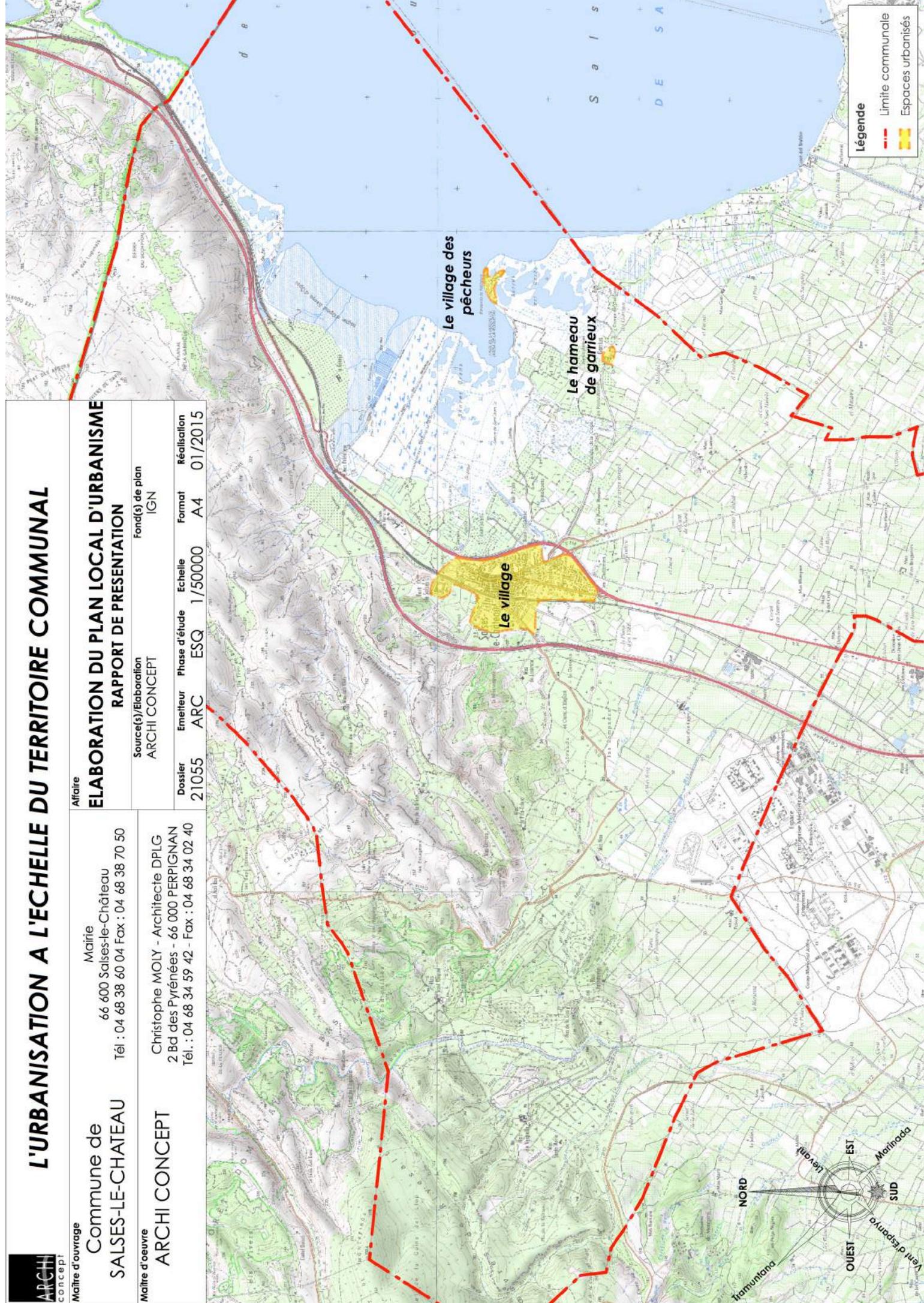
L'URBANISATION A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Alfaires
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/50000	A4	01/2015



Légende

- - - Limite communale
- Espaces urbanisés

2.2.2.1. Le village et ses extensions

Le village a été bâti dans un premier temps autour de l'église, induisant une typologie du bâti particulière, avec des ruelles étroites. Par la suite, les réalisations effectuées aux XIXe et dans la première partie du XXe siècle ont entraîné le développement de l'urbanisation le long des principaux axes routiers dans un premier temps, puis le long de la voie ferrée. Cet axe important de transit a entraîné une urbanisation en longueur de la commune.

Le développement urbain le plus important de Salses le Château a par la suite été réalisé sous la forme de logements essentiellement pavillonnaires. Ces nouvelles extensions ont permis à la commune de franchir la voie ferrée, mais l'urbanisation demeure contrainte par d'autres infrastructures majeures, à l'Est la RD900, et à l'Ouest l'autoroute A9.

2.2.2.1.1. Le village ancien :

Le village marqué par une habitat ancien dense :

Le vieux village est marqué par une typologie de bâti dense, dans des rues étroites, avec une volumétrie assez homogène.

La trame urbaine dense du vieux village : la rue de la Paix



Exemple d'espace public à valoriser dans le vieux village : la Place du Commandant Fernand Puig et es espaces alentours de l'église à restructurer



La Place Saint-Jacques, exemple d'espace public qui pourrait être mis en valeur



Le vieux village est constitué par une forme urbaine dense, des rues étroites, et un bâti composé essentiellement de constructions R+1, R+2, ponctuellement de R+3 sur les Avenues.

Des maisons alignées sur rue, Avenue Xavier Llobères



Exemple de grange typique



Les constructions présentent une simplicité de volume, une unité d'aspect et de matériau en harmonie avec le paysage. De nombreuses constructions sont bâties en galets, pierres et cayroux.

Le village compte encore des granges agricoles, non transformées en logements. Les travaux de construction sont principalement des travaux de réhabilitation. La commune mène une politique d'acquisition de bâtiments, destinés à être aménagés ou démolis, en espaces publics, traversées entre les secteurs, et stationnements de véhicules.

L'architecture et l'organisation urbaine qui caractérisent aujourd'hui le village sont un élément marquant du patrimoine bâti de la commune.

Le noyau villageois traditionnel est constitué de constructions denses, alignées en front de rue. Les constructions occupent l'intégralité du parcellaire.



Façades traditionnelles en cayroux, rénovées pour de nombreuses d'entre elles.



Dans le village, les rues sont marquées par des bâtisses, murs en pierres, granges agricoles, alignées en front de rue.



La hauteur des bâtiments est de maximum R+3 dans le village.

Les constructions anciennes occupent une part importante dans la composition du vieux village. Des bâtiments du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle occupent également le paysage urbain de la commune de Salses le Château. Ils sont essentiellement présents sur les avenues et axes principaux de la commune.



Bâtiments constituant une architecture typique du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle, situés essentiellement sur les grands axes de circulation de la commune

Les rues et ruelles composent un ensemble d'espaces spécifiques à la commune, témoignages de la composition réalisée au cours du 20^{ème} siècle du village.



Places et rues typiques du cœur de ville de Salses le Château

Le secteur de Sainte Colombe, caractérisé par des alignements sur rue et une composition urbaine proche de celle du vieux village.

Des espaces publics ponctuent cet ensemble (Place de la République, Place Fernand Puig...), et les commerces se sont implantés le long des principaux axes de circulation du vieux village.

La place de la République



Commerces le long du Boulevard Jean Jaurès



La plupart des constructions sont alignées sur rue, avec des largeurs de voirie variables, parfois sans trottoirs. Le stationnement des véhicules sur la voirie empêche dans certains cas une fluidité de la circulation.

Avenue Xavier Llobères, exemple de conflit d'usage, avec le stationnement sur rue ne permettant pas aux véhicules de se croiser, une faible largeur de trottoirs et des conteneurs à ordures gênant le passage des piétons



Boulevard Jean Jaurès, mis à sens unique afin de permettre une sécurisation de la traversée du village



Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

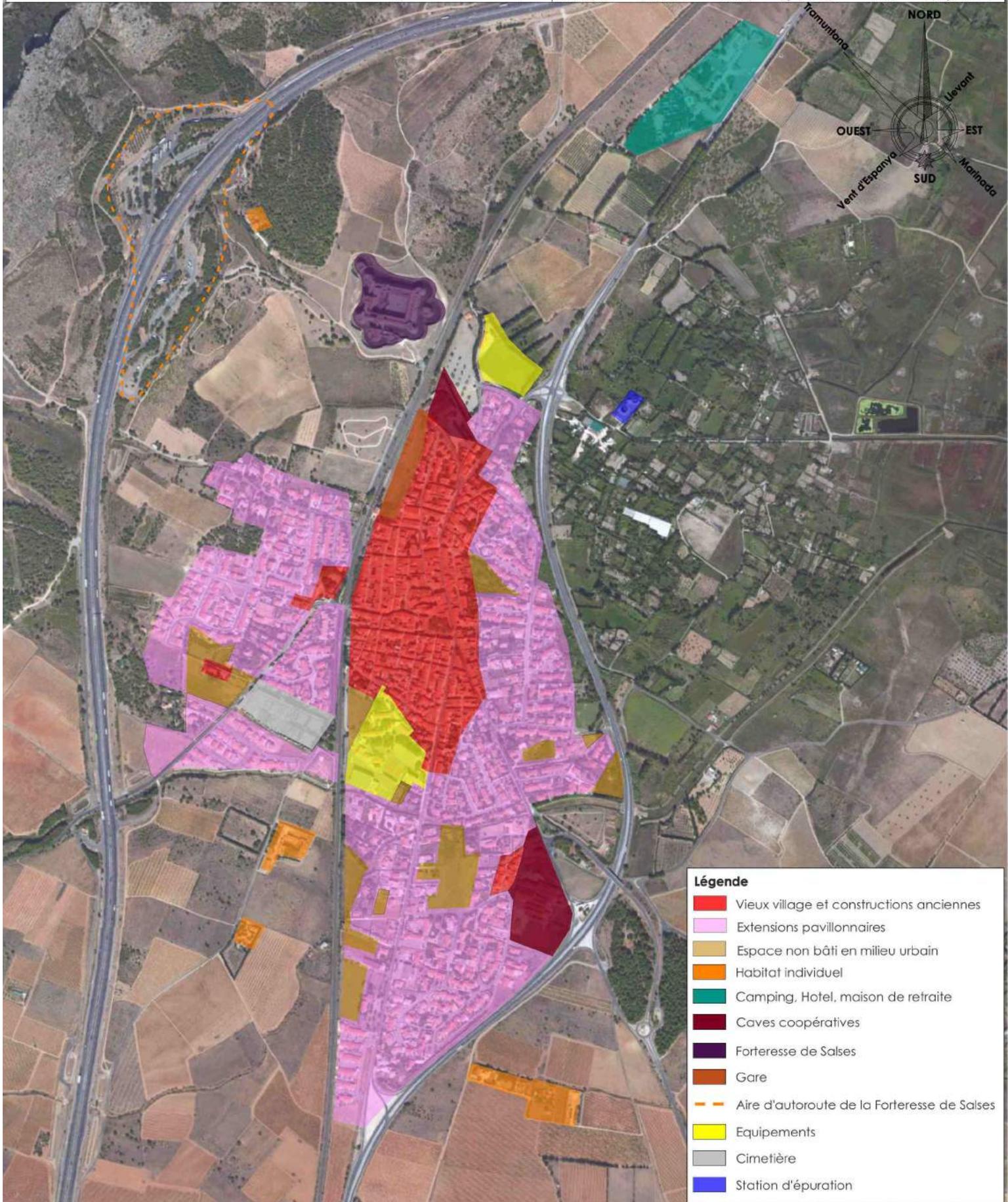
Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/11000	A4	02/2014



Légende

- Vieux village et constructions anciennes
- Extensions pavillonnaires
- Espace non bâti en milieu urbain
- Habitat individuel
- Camping, Hotel, maison de retraite
- Caves coopératives
- Forteresse de Salses
- Gare
- Aire d'autoroute de la Forteresse de Salses
- Equipements
- Cimetière
- Station d'épuration

Beaucoup de constructions du vieux village ont été récemment réhabilitées, permettant de valoriser ces espaces, certaines opérations de restructurations lourdes s'appuient même sur l'architecture traditionnelle pour se fondre dans cet ensemble.

Place Saint-Jacques : Exemple de réhabilitation d'une maison à l'architecture traditionnelle du vieux village



Boulevard Jean Jaurès : Exemple de construction récente reprenant des éléments d'architecture traditionnels

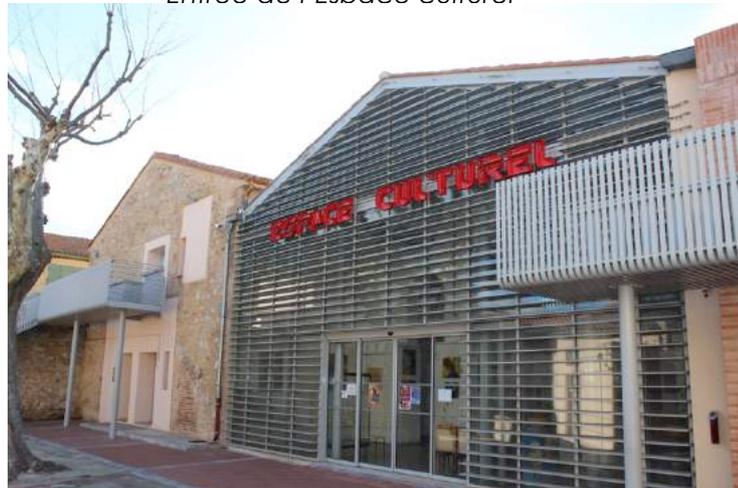


Les équipements publics restent nombreux, l'aménagement de l'espace culturel a contribué à renforcer encore les structures présentes dans le cœur du village.

La mairie de Salses le Château



Entrée de l'Espace culturel



2.2.2.1.2. L'évolution de l'urbanisation, un ensemble hétérogène :

Les extensions réalisées après les années 60, essentiellement sous forme de lotissements, ont entraîné un développement urbain important. Essentiellement constitués de logements pavillonnaires individuels, ces réalisations ont entraîné une uniformisation de la forme urbaine, semblable à celle des opérations réalisées dans les communes de la plaine du Roussillon depuis une quarantaine d'années.

Ces opérations ont été menées au coup par coup, sans projet 'aménagement d'ensemble.

Les connexions entre les différentes entités de la commune restent difficiles, notamment en raison de la présence de la voie ferrée, mais aussi par la réalisation d'opérations n'ayant pas permis de structurer des axes cohérents de déplacements. Les avenues constituent toutefois un maillage important dont le traitement semble nécessaire afin de créer un réseau cohérent pour les différents modes de déplacement à l'échelle communale.

Rue du Canigou, exemple de lotissement réalisé dans les années 80-90, standardisation de la construction et perte d'identité des quartiers



Rue de la Peña, lotissement réalisé dans les années 2000, continuité du mouvement de développement pavillonnaire, reproduction du même type de secteurs urbains



2.2.2.1.3. Le hameau de Garrieux

Le hameau de Garrieux est d'origine romaine, mais il apparaît pour la première fois dans un document en 1100 sous le nom de Villa Garicis. L'église du village est dédiée à Ste Cécile, et les premiers éléments la concernant remontent au XIIIe siècle. Modifiée au fil des siècles, la chapelle actuelle daterait du XVe siècle. Ce hameau, un temps délaissé, aurait été repeuplé à la faveur de l'assainissement des marais.

Sa localisation à proximité de Salses, mais éloignée des axes importants de circulation, n'a pas permis un développement important de l'urbanisation.

Le hameau constitue un ensemble formé actuellement de quelques constructions anciennes. Toutefois des constructions plus récentes sont présentes à proximité de celui-ci.

Le clocher de l'église



L'église Sainte Cécile



Quelques constructions du hameau de Garrieux à proximité de l'église



2.2.2.1.4. Le village des pêcheurs

Dans les Pyrénées-Orientales, sur la plaine côtière du Roussillon, les constructions constituant le village des pêcheurs de Salses, ont longtemps constitué, pour les pêcheurs qui exerçaient leur métier de manière traditionnelle (en mer et sur les étangs), un mode d'habitat mais aussi leur lieu de travail.

Les pêcheurs ont pour la plupart abandonné depuis longtemps ce type d'habitat, et la destruction des baraques sur le pourtour des étangs et en bord de mer a souvent été privilégiée.

Certains villages de pêcheurs ont été réhabilités afin de conserver une trace de ce patrimoine. Sur la commune de Salses le Château. Elles servent pour la plupart à des activités récréatives, et sont des espaces de détente. La mairie de Salses dispose par ailleurs d'une aire communale permettant d'accueillir des pique-niques, braisiers...

Une réflexion doit être menée afin d'encadrer cet espace pour permettre d'améliorer l'intégration et la gestion de ces baraques dans ces espaces littoraux protégés. La Baraque Cabrol a été inscrite aux monuments historiques par arrêté préfectoral du 10 septembre 2013.

Le village des pêcheurs



Exemple de baraque



Aire communale du village des pêcheurs



La première modification du SCOT approuvée le 7 juillet 2016 a également pris en compte le secteur du village des pêcheurs. Sur la commune la modification n°1 a notamment permis d'intégrer le village des pêcheurs à la carte du DOO. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine bâti rural à sauvegarder et valoriser : Le village des pêcheurs de l'étang de Salses est identifié en tant que patrimoine bâti rural à sauvegarder et valoriser. Cela permet également de lutter contre la cabanisation.

2.2.2.1.5. Les constructions isolées

Des mas traditionnels isolés sont présents en nombre important sur le territoire communal. Des constructions isolées ont également été réalisées sur une grande partie du territoire, mais la plupart sont situées au Sud-Est de celui-ci.

2.2.2.2. L'usine Omya

L'usine Omya est un site industriel de traitement des roches extraites des carrières du département des Pyrénées-Orientales.

Ce site représente un développement urbain majeur au Sud de la commune, à la fois par son emprise importante, mais également par sa hauteur. L'accessibilité au site est aussi source de difficultés, notamment depuis la RD 900 dont les traversées ne sont pas sécurisées. La problématique est encore renforcée par le franchissement obligatoire de la voie ferrée, via le passage à niveau situé à proximité immédiate de l'usine.

L'usine Omya depuis la plaine



LES CONSTRUCTIONS ISOLEES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSLES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées- 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

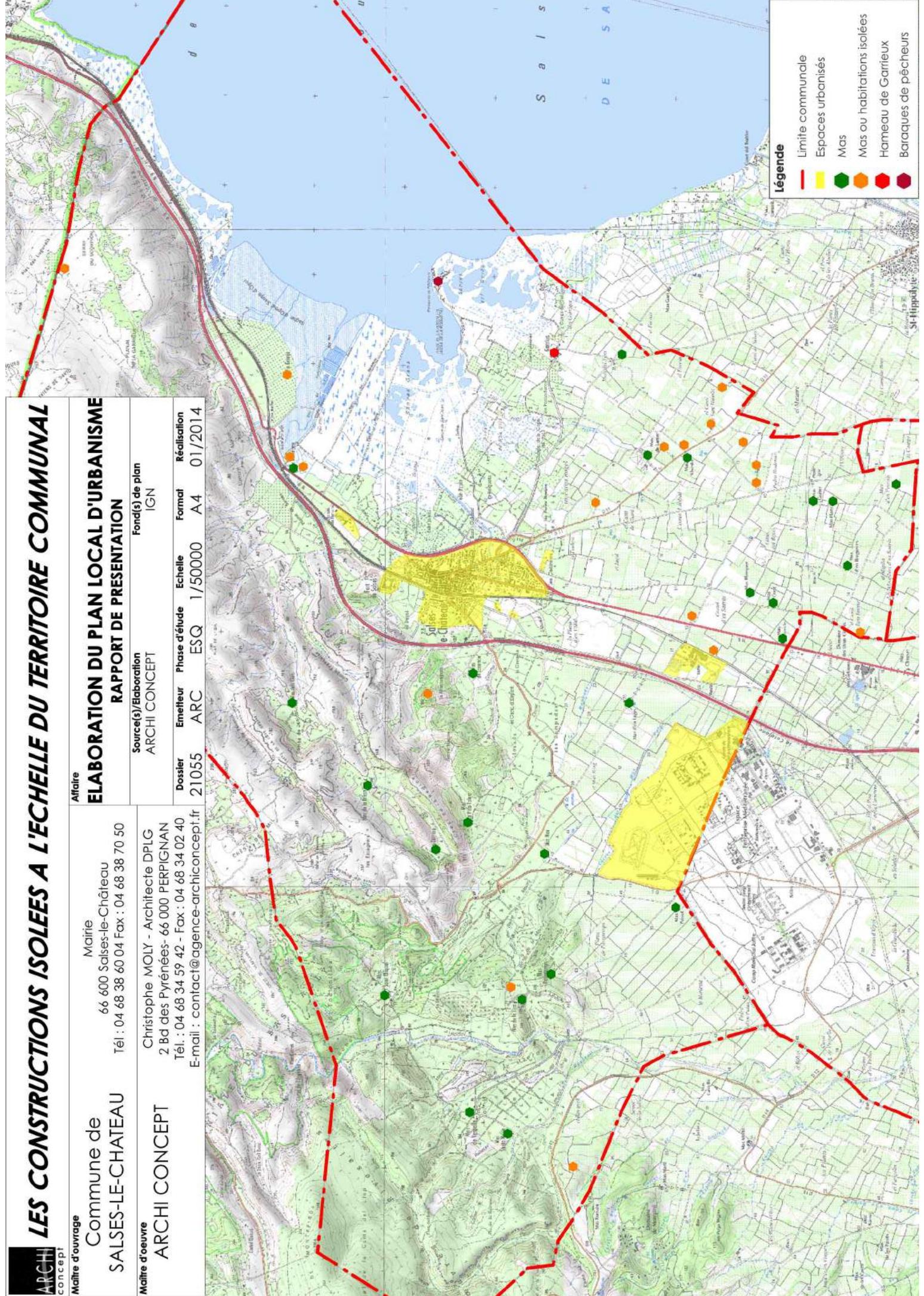
Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s) / Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/50000	A4	01/2014



Légende

- Limite communale
- Espaces urbanisés
- MAS
- Mas ou habitations isolées
- Hameau de Garrieux
- Baraques de pêcheurs

EMPRISE DE L'USINE OMYA SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Maitre d'oeuvre

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

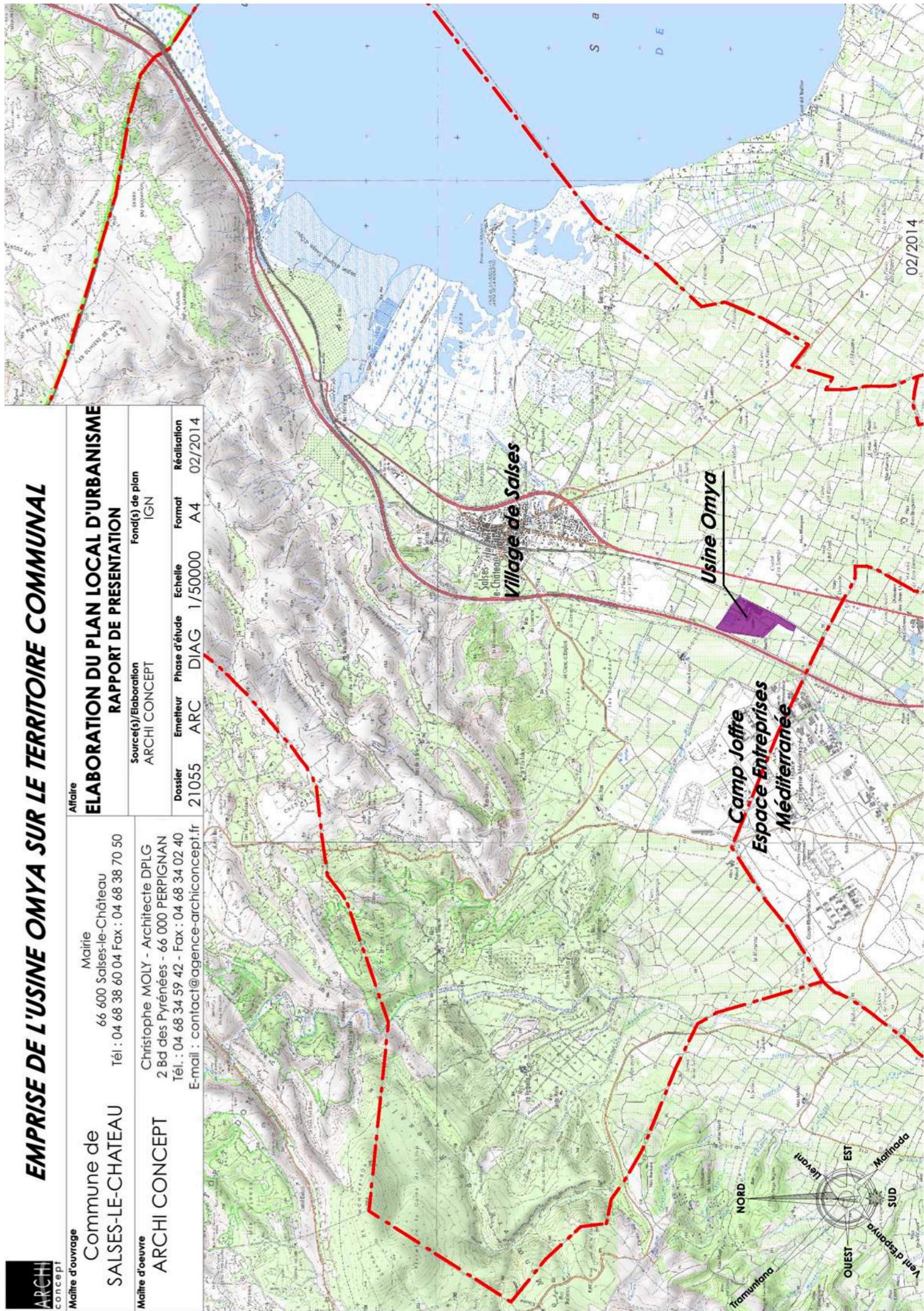
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT
Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	1/50000	A4	02/2014



2.2.2.3. Le Camp Joffre et l'Espace Entreprises Méditerranée

L'Espace Entreprises Méditerranée est situé en partie sur la commune de Salses le Château, et sur celui de Rivesaltes.

Cette zone d'activités a été créée dans les années 70 par le Conseil-Général des Pyrénées-Orientales. Il s'agit d'une ZAC dédiée essentiellement à l'industrie et à l'activité logistique. Elle est munie d'une pépinière d'entreprises, ainsi que d'un village d'entreprises à vocation plus artisanale dans lequel existe aussi de l'habitat.

La zone dispose de terrains de grande superficie adaptable à la demande des entreprises. Les terrains sont organisés en pôles :

- un pôle de 15 hectares dédié aux entreprises du secteur eco-energie, dont l'activité contribue au respect de l'environnement et au développement des énergies renouvelables, en partenariat avec le pôle de compétitivité DERBI ;
- un pôle agro-alimentaire de 15 hectares réservé aux entreprises de la filière agro-alimentaire ;
- un pôle logistique de 25 hectares, permettant de disposer de terrains et d'une offre immobilière immédiatement disponible au sein d'un parc logistique de 11 hectares ;
- Un pôle industriel généraliste de 3 hectares pour accueillir diverses entreprises industrielles.

Le secteur situé en partie sur la commune de Salses reçoit les locaux de l'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes).

Au Nord de l'Espace Entreprises Méditerranée se trouve le site du Camp Joffre, ancien camp militaire sur lequel le mémorial a été réalisé, il est également situé sur le territoire de Salses.

SITUATION DU MEMORIAL, CAMP JOFFRE, ESPACE ENTREPRISES MEDITERRANEE (EEM)

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSLES-LE-CHATEAU
ARCHI CONCEPT

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

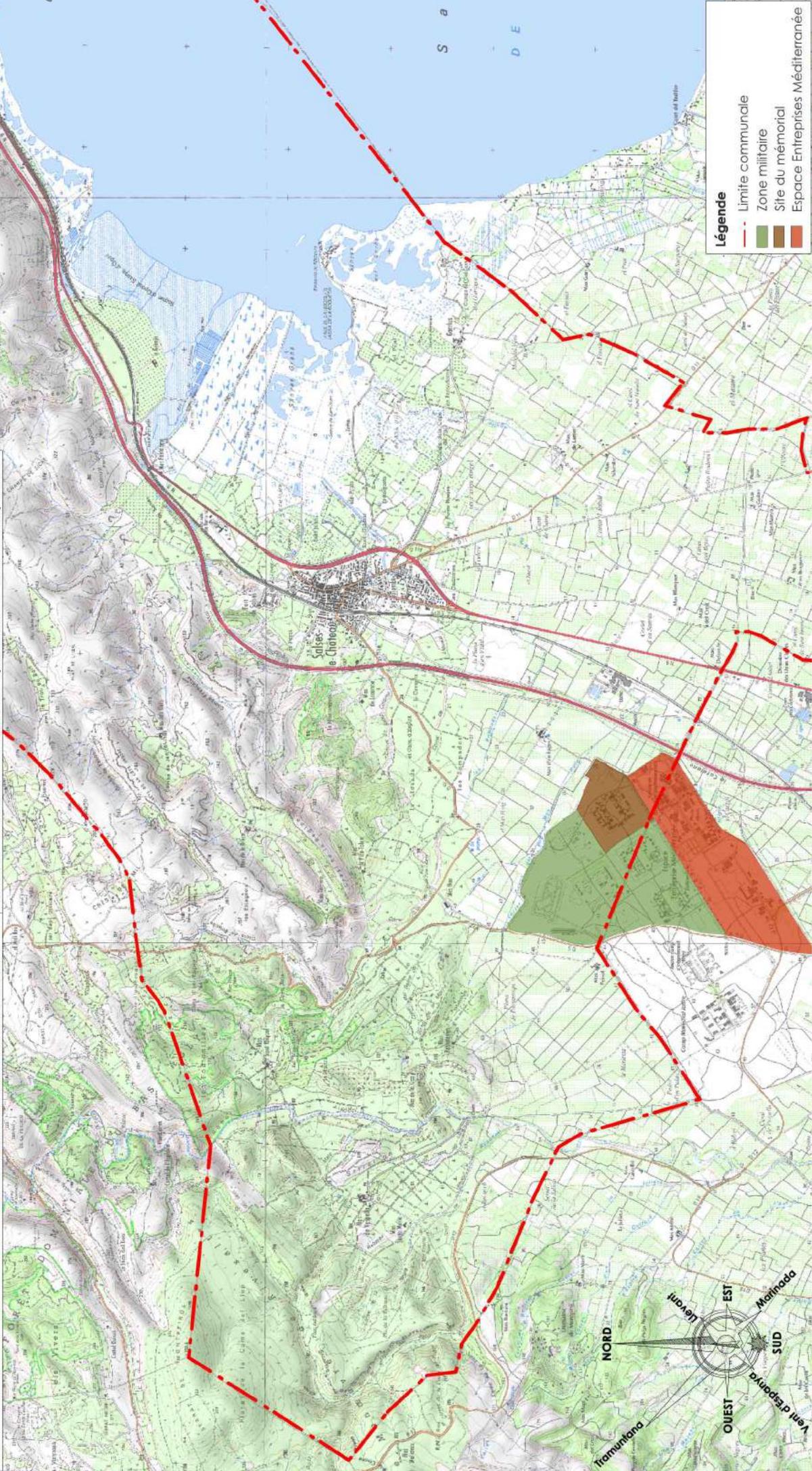
Maitre d'oeuvre

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : agence-archiconcept.fr

Source(s) / Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	1/50000	A4	02/2014



Légende

- Limite communale
- Zone militaire
- Site du mémorial
- Espace Entreprises Méditerranée

2.2.3. Les déplacements et transports

La commune de Salses le Château est un point de passage obligé pour les principaux axes de communication au Nord-Est du département des Pyrénées-Orientales.

Ces différents axes (routiers et ferroviaires) impactent le développement potentiel de la commune en la contraignant en partie. Ils sont aussi un atout, permettant une desserte rapide et efficace de la commune.

bis

2.2.3.1. Les dessertes routières à l'échelle du territoire communal

Le territoire de Salses le Château est desservi par des axes importants de communication :

- l'autoroute A9 traversant le territoire, mais sans accès direct sur la commune (Le péage de Perpignan Nord étant situé à environ 6km au Sud du village) ;
- la RD900, en direction de Fitou, Leucate, Narbonne au Nord, et de Rivesaltes, Perpignan au Sud ;
- la RD5 et RD5b, en direction d'Opoul et Rivesaltes ;
- la RD9 reliant Opoul à Fitou ;
- la RD11, en direction de Saint-Hippolyte ;
- la RD12, concernant la commune dans une moindre mesure, située à l'Ouest du territoire, elle permet de relier les communes de Vingrau, Tautavel...
- la voie ferrée, en direction de Narbonne au Nord, et de Perpignan au Sud, axe important, la commune disposant d'une gare desservie par les TER.

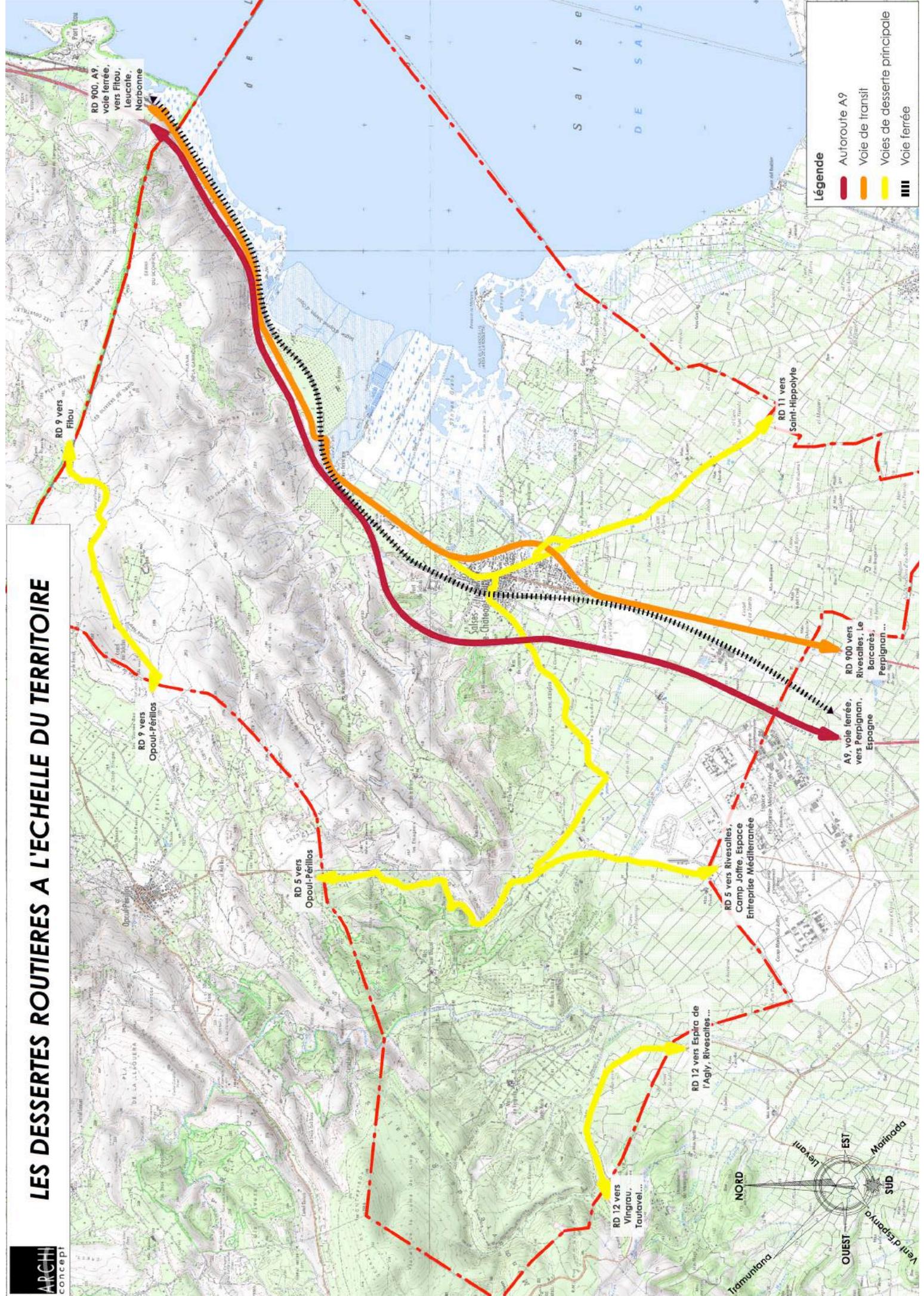
Cf. Carte : « Les dessertes routières à l'échelle du territoire ».

La commune est également desservie par un ensemble de cheminements communaux et ruraux permettant d'accéder notamment à l'ensemble du territoire agricole à l'Est et à l'Ouest de la commune.

Deux emplacements réservés au niveau des points d'échange de la future déviation du village, envisagée au Sud-Ouest de celui-ci ont été inscrits. L'urbanisation des secteurs Sud-Ouest de la commune n'est envisageable que par la réalisation d'une telle déviation et par la création d'un pont sur la voie ferrée, celle-ci permettrait aussi d'assurer une meilleure desserte des différents secteurs de la commune, en venant compléter les points de traversée de la voie ferrée, aujourd'hui peu nombreux.

Cf. Carte : « Les axes de desserte principaux à l'échelle communale ».

LES DESSERTES ROUTIERES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE



Légende

- Autoroute A9
- Voie de transit
- Voies de desserte principale
- Voie ferrée

RD 900, A9, voie ferrée, vers Fitou, Leucate, Narbonne

RD 9 vers Fitou

RD 9 vers Opoul-Pénillos

RD 5 vers Opoul-Pénillos

RD 12 vers Vingrau, Tautavel...

RD 12 vers Espita de l'Agly, Rivesalles...

RD 5 vers Rivesalles, Camp Joffre, Espace Entreprise Méditerranée

RD 900 vers Rivesalles, Le Barcarès, Perpignan...

RD 11 vers Saint-Hippolyte



Maître d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/11000	A4	02/2014



Légende

- Autoroute A9
- Axe principal de communication
- Axes secondaires de communication
- Axes internes de communication
- Voie ferrée

2.2.3.2. Les entrées de ville

La commune compte deux entrées de ville principales, et deux entrées de ville secondaires :

- l'entrée de ville principale Sud depuis la RD 900 ;
- l'entrée de ville principale Nord depuis la RD 900 ;
- l'entrée de ville secondaire Est depuis la RD 11 ;
- l'entrée de ville secondaire Ouest depuis la RD 5b.

2.2.3.2.1. Les entrées de ville principales

2.2.3.2.1.1. L'entrée de ville principale Sud

Cette entrée de ville permet l'accès au Sud de Salses depuis la RD 900 reliant la commune notamment à Rivesaltes ou Perpignan. L'accès à la commune depuis la RD 900 est effectué par le giratoire d'entrée de ville Sud, et permet le ralentissement des véhicules venant depuis Perpignan ou Narbonne, dans un secteur où la RD 900 est sécurisée. Ce carrefour permet de marquer clairement l'entrée de ville, et de favoriser les modes doux de déplacement avec un passage souterrain vers le secteur de la Teulère.

L'Avenue de Catalogne est rectiligne, et caractérisée par une largeur de voirie importante. C'est à partir des premières constructions que l'entrée de ville apparaît, à l'Est de l'avenue, celle-ci est essentiellement constituée de lotissements.

La séquence 1 de l'entrée de ville est caractérisée par un bâti hétérogène. À l'Est l'urbanisation a été réalisée essentiellement sous la forme de lotissements. À l'Ouest, l'urbanisation est constituée par un lotissement, du pavillonnaire éparse, des bâtiments à usage agricole, et des terrains non bâtis. Les aménagements destinés aux piétons ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, et sont de manière générale d'une accessibilité limitée. Aucun aménagement dédié aux cycles n'a été réalisé.

L'entrée de ville depuis le giratoire sur la RD 900 et aménagement d'un passage pour les modes doux de déplacement



Des aménagements existants sur l'Avenue de Catalogne mais dont l'accessibilité demeure limitée



ENTREE DE VILLE PRINCIPALE SUD - SEQUENCE 1

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées- 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	12/2015

Localisation de la séquence 1



Pavillonnaire,
bâtiments
agricoles

Caserne des
sapeurs-pompiers

Entreprise
d'électricité

Lotissements

Lotissement

Légende

-  Franges urbaines aménagées à l'accessibilité limitée
-  Franges paysagères à consolider et structurer
-  Carrefour existant permettant la continuité des différents modes de déplacement

La séquence 2 de cette entrée de ville est caractérisée par des aménagements discontinus avec le vieux village dont elle assure pourtant une desserte importante.

Accès principal des groupes scolaires et de la Salle polyvalente, la séquence 2 présente des aménagements satisfaisants, mais pouvant encore être améliorés entre les écoles et le vieux village.

L'entrée de ville depuis le pont sur l'Avenue de Catalogne en direction du Sud et des différents lotissements



L'entrée de ville depuis le pont sur l'Avenue de Catalogne en direction du Nord et des groupes scolaires et du vieux village



L'Avenue de Catalogne à hauteur du pont



Aménagements répondant aux conditions d'accessibilité à proximité des écoles sur l'avenue de Gaulle



ENTREE DE VILLE PRINCIPALE SUD - SEQUENCE 2

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées- 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

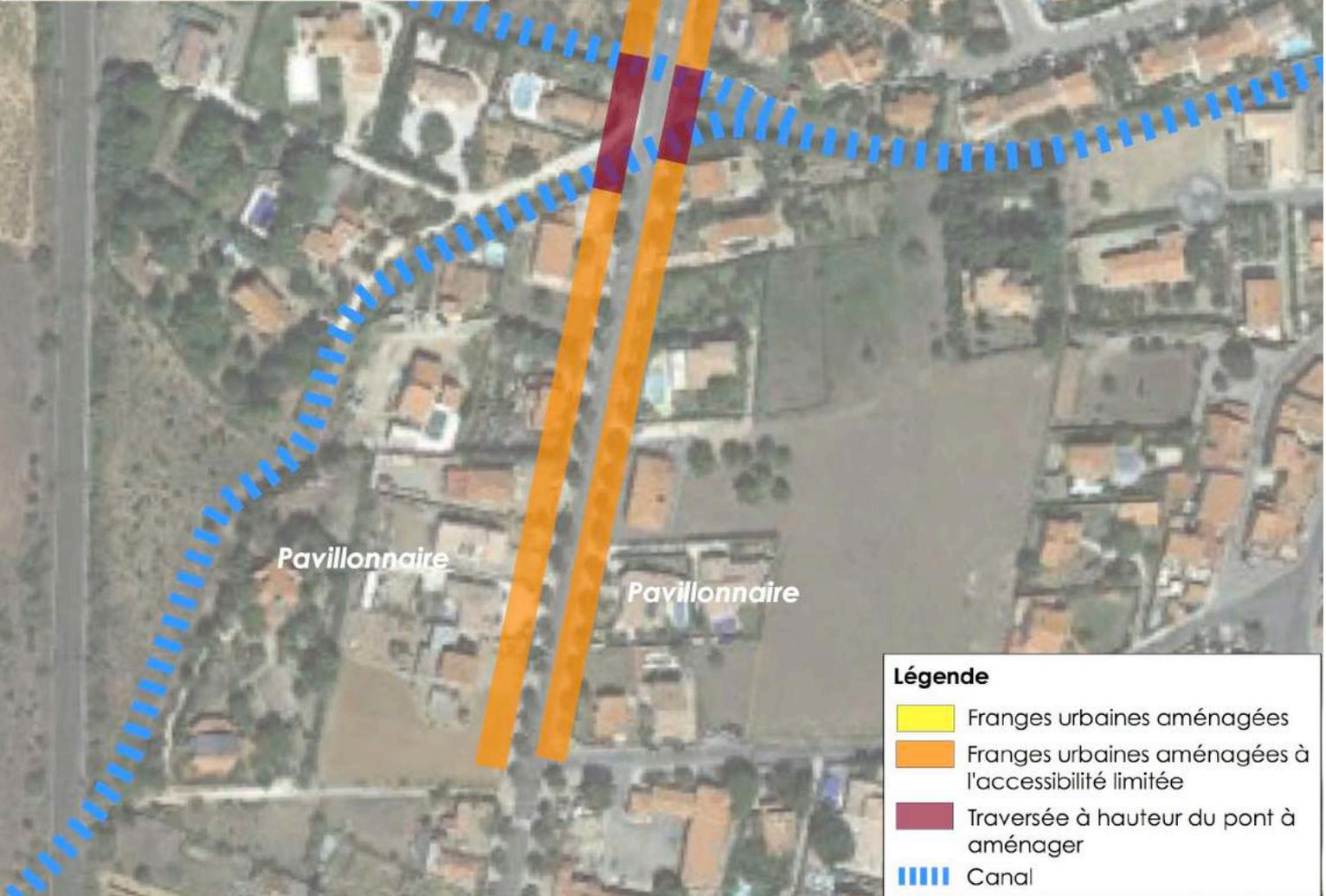
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	12/2015

Localisation de la séquence 2



Légende

- Franges urbaines aménagées
- Franges urbaines aménagées à l'accessibilité limitée
- Traversée à hauteur du pont à aménager
- Canal

L'entrée de ville principale du Nord de la commune est caractérisée par une diversité importante de forme urbaine et de gabarit de voirie. Celle-ci est en effet située à proximité du vieux village, induisant une réduction importante de la taille des voiries à l'approche de celui-ci.

Pour autant, il n'existe pas d'aménagements permettant aux piétons, cycles, ou personnes à mobilité réduite de circuler en toute sécurité. Entre le carrefour d'entrée de ville Nord et le vieux village, une grande partie de la frange urbaine n'est pas aménagée, et la partie aménagée à proximité immédiate du vieux village n'est pas adaptée, rendant ainsi son accessibilité limitée.

L'intersection sur la RD 900 de l'entrée de ville principale Nord



Embranchement d'accès au parking de la forteresse de Salses



Une absence d'aménagements de l'Avenue Armand Claret en direction du vieux village



Des aménagements existants à proximité du vieux village, mais peu valorisants et dont l'accessibilité reste limitée



ENTREE DE VILLE PRINCIPALE NORD

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées- 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	12/2015

Localisation de l'entrée de ville



Légende

-  Franges urbaines aménagées à l'accessibilité limitée
-  Franges urbaines à aménager
-  Carrefour à aménager, et continuité des différents modes de déplacement à favoriser

2.2.3.2.2. Les entrées de ville secondaires

2.2.3.2.2.1. L'entrée de ville secondaire Est

L'entrée de ville secondaire Est permet un accès à la commune depuis la RD 900 par le biais du pont, soit directement par la Cave coopérative Saint Colombe pour les véhicules venant depuis le Nord de la commune. La RD 11 permet de rejoindre Saint Hippolyte et plus largement la Salanque. La première séquence de cette entrée de ville est caractérisée par un traitement en partie paysager à l'Est de la RD 900, des plantations de pins ayant été réalisées, mais aucun traitement n'a été créé en continuité de celles-ci. Des friches et des terres agricoles sont également présentes à proximité de cette entrée.

L'entrée de ville Est sur la RD 11 depuis Saint Hippolyte

Le pont sur la RD 900, un ouvrage sans aménagement en faveur des modes doux de déplacement



Les différentes intersections d'accès depuis la RD 900 constituant l'entrée de ville secondaire Est



La séquence 2 de l'entrée de ville secondaire Est, est caractérisée par une hétérogénéité d'espaces et de morphologie urbaine.

Un élément marque celle-ci, l'ancienne cave coopérative Sainte Colombe, dans laquelle subsiste uniquement un caveau et quelques bureaux. Dans l'attente d'un traitement potentiel de celle-ci ou du changement de destination de cet espace, un aménagement des abords, et notamment de la voirie semble nécessaire. Il n'existe aucun aménagement en faveur des modes doux de déplacement, et cette entrée n'est pas mise en valeur.

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées- 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	12/2015

Localisation de la séquence 1



Légende

-  Franges naturelles ou agricoles à aménager et/ou mettre en valeur
-  Franges naturelles existantes à aménager
-  Traversée à hauteur du pont à aménager
-  Continuité des différents modes de déplacement à favoriser

La séquence 2 de l'entrée de ville secondaire Est, est caractérisée par une hétérogénéité d'espaces et de morphologie urbaine.

Un élément marque celle-ci, l'ancienne cave coopérative Sainte Colombe, actuellement désaffectée. Dans l'attente d'un traitement potentiel de celle-ci ou du changement de destination de cet espace, un aménagement des abords, et notamment de la voirie semble nécessaire. Il n'existe aucun aménagement en faveur des modes doux de déplacement, et cette entrée n'est pas mise en valeur. Un élément est pourtant intéressant, mais reste en partie dissimulé derrière des haies, un ancien lavoir aujourd'hui réhabilité. En direction du vieux village, le pont et l'avenue ne sont pas aménagés de manière à les rendre accessibles aux modes doux de déplacement, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

L'ancienne Cave coopérative, élément marquant aujourd'hui en partie fermée, et une frange en bordure de la RD 900 non aménagée



L'entrée de ville le long de l'ancienne Cave coopérative, un espace à aménager et mettre en valeur



Espace public aménagé, mise en valeur d'un ancien lavoir, mais en partie dissimulé depuis l'Avenue François Tubau par des plantations



Le pont sur le canal, et l'avenue en direction du vieux village, des aménagements existants mais peu accessibles



ENTREE DE VILLE SECONDAIRE EST - SEQUENCE 2

Maître d'ouvrage
Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre
ARCHI CONCEPT

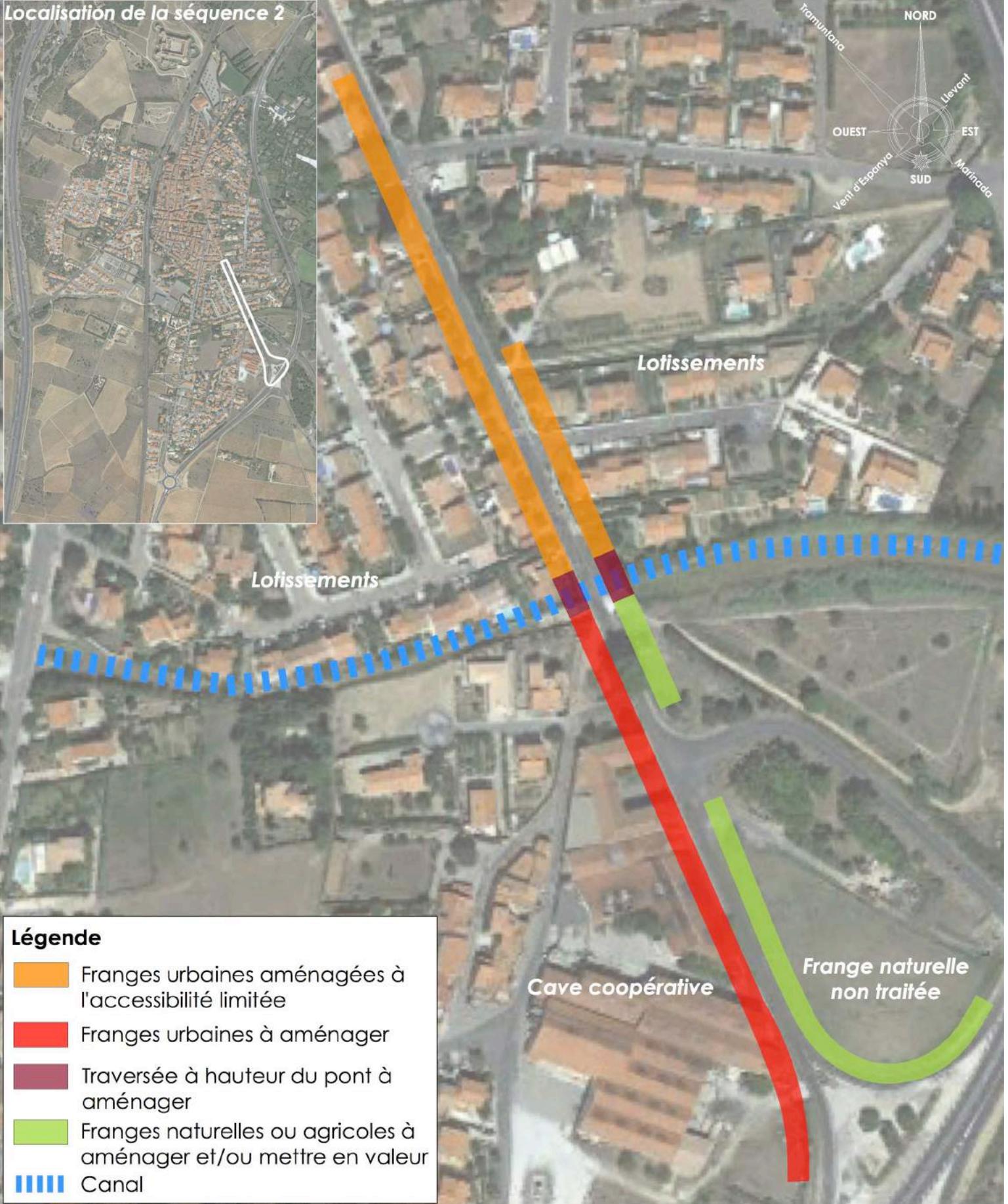
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées- 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	12/2015



Légende

- Franges urbaines aménagées à l'accessibilité limitée
- Franges urbaines à aménager
- Traversée à hauteur du pont à aménager
- Franges naturelles ou agricoles à aménager et/ou mettre en valeur
- Canal

2.2.3.2.2. L'entrée de ville secondaire Ouest

L'entrée de ville secondaire Ouest permet la desserte de la commune depuis la RD 5b, en direction d'Opoul-Périllos, l'Espace Méditerranée Entreprises, Rivesaltes...

La séquence 1 de cette entrée est marquée par la présence de l'autoroute, et un développement urbain réalisé essentiellement sous la forme de lotissements ayant entraîné la commune à se développer de manière importante au-delà de la voie ferrée.

Des aménagements issus d'une opération récente ont permis de créer des espaces accessibles, mais ceux-ci sont discontinus, et s'achèvent à hauteur du cimetière. Les fossés longeant la route d'Opoul ne sont pas aménagés ni sécurisés, et aucun aménagement en faveur des modes doux ni des personnes à mobilité réduite ne permet de circuler en toute sécurité le long de cet axe.

Le pont de l'autoroute, élément marquant de l'entrée de ville



Des espaces boisés en frange de la RD11b



Maître d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

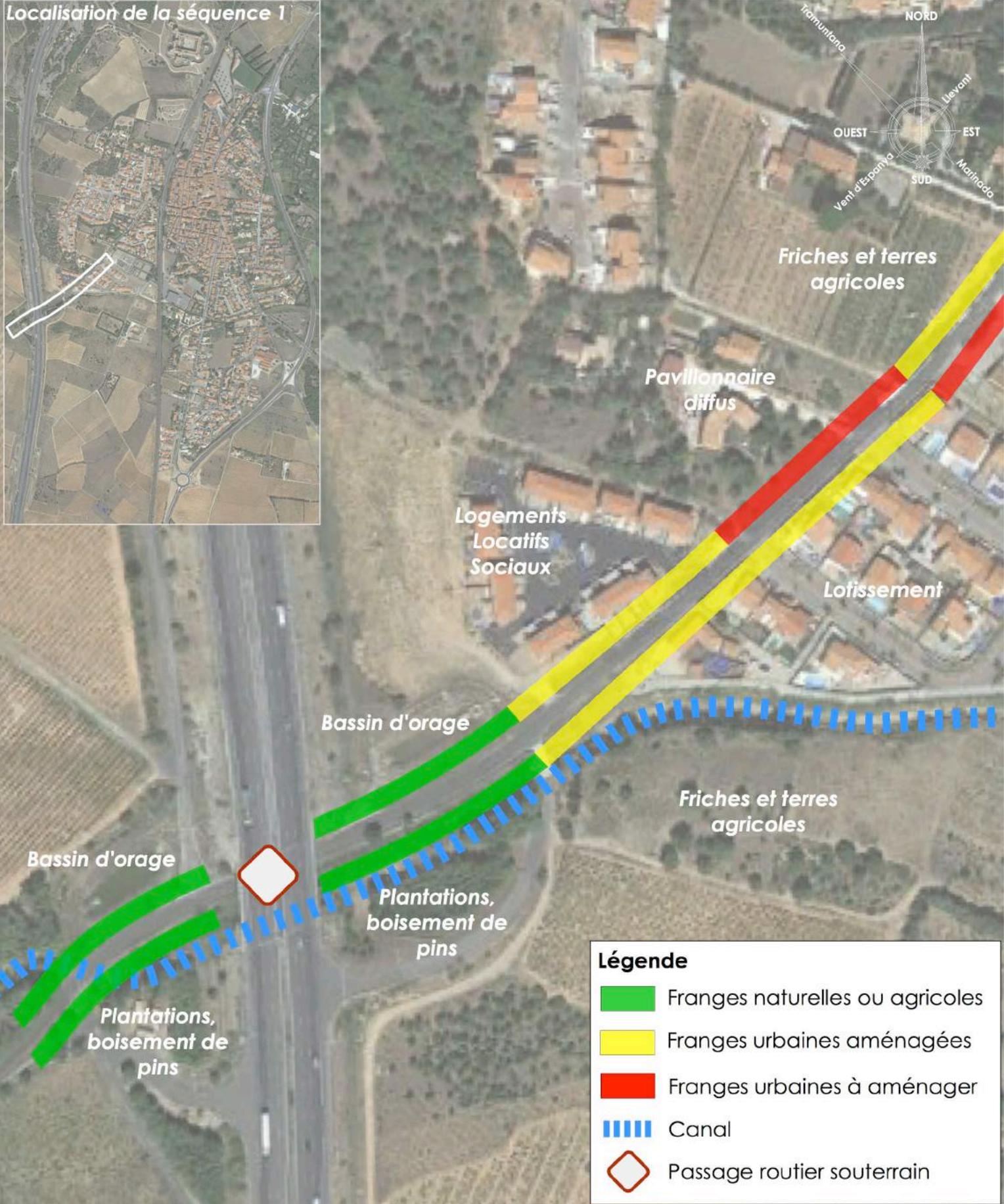
**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	12/2015

Localisation de la séquence 1



Légende

- Franges naturelles ou agricoles
- Franges urbaines aménagées
- Franges urbaines à aménager
- Canal
- Passage routier souterrain

La séquence 2 de l'entrée de ville secondaire Ouest est marquée par une plus forte présence de lotissements, et des réalisations individuelles anciennes ou plus récentes. Des aménagements ont été en partie réalisés sur cette portion.

Le traitement des fossés le long de la route d'Opoul par busage a permis l'aménagement de continuités piétonnes.

Création de trottoirs sur un côté par busage d'un canal



Des aménagements en partie réalisés à hauteur de l'avenue du Roussillon



Des trottoirs aménagés mais dont la fonction reste dévolue à celle de stationnement résidentiel ou ponctuel



ENTREE DE VILLE SECONDAIRE OUEST - SEQUENCE 2

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées- 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	12/2015

Localisation de la séquence 2



Légende

- Franges urbaines aménagées
- Franges urbaines à aménager
- Canal

2.2.3.3. Les dessertes internes

Les dessertes internes du village de Salses le Château sont organisées à partir des principaux axes de communication (RD 900, RD 11, RD 5b). Les voies internes principales sont des axes de distribution, menant pour chacun d'eux dans le vieux village.

Au sein du vieux village, un ensemble de voies structurent l'espace, celles-ci souvent étroites sont toutefois cohérentes et rectilignes, malgré l'ancienneté de nombreuses constructions. C'est dans l'hypercentre, à proximité de l'église que les rues sont les plus étroites et tortueuses, reprenant à petite échelle la forme traditionnelle des centres de nombreux villages de la plaine du Roussillon.

Rue de l'église



Avenue Xavier Llobères

Boulevard Jules Ferry



Avenue du Général de Gaulle



Les avenues principales (Avenues Claret, Llobères, De Gaulle, de Catalogne, Tubeau) doivent être retraitées afin de permettre un traitement qualitatif des espaces, et favoriser les différents modes de déplacements, notamment dans le vieux village.

En ce sens, la commune a pour projet de valoriser le cœur de ville en restructurant les voiries du cœur de ville, à savoir l'Avenue Xavier Llobères et la rue du Tapis Vert, en requalifiant les espaces publics : Place Fernand Puig et Place de la République, et en créant un parc de stationnement.

D'autres voies peuvent être identifiées comme des voies principales de desserte, à l'échelle des différents quartiers, elles permettent des continuités entre les différents secteurs du village et les axes principaux de distribution. Les grands axes de déplacement seront également retraités dans une logique de continuités à créer à l'échelle du village.

La logique d'ensemble des déplacements doit être mise en corrélation avec la future déviation Sud Ouest du village, et la création du passage supérieur de la voie ferrée. La suppression future du passage à niveau existant dans le cœur de ville va amener un redéploiement des circulations sur l'ensemble du village.

LES DESSERTES INTERNES A L'ECHELLE DU VILLAGE

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'oeuvre

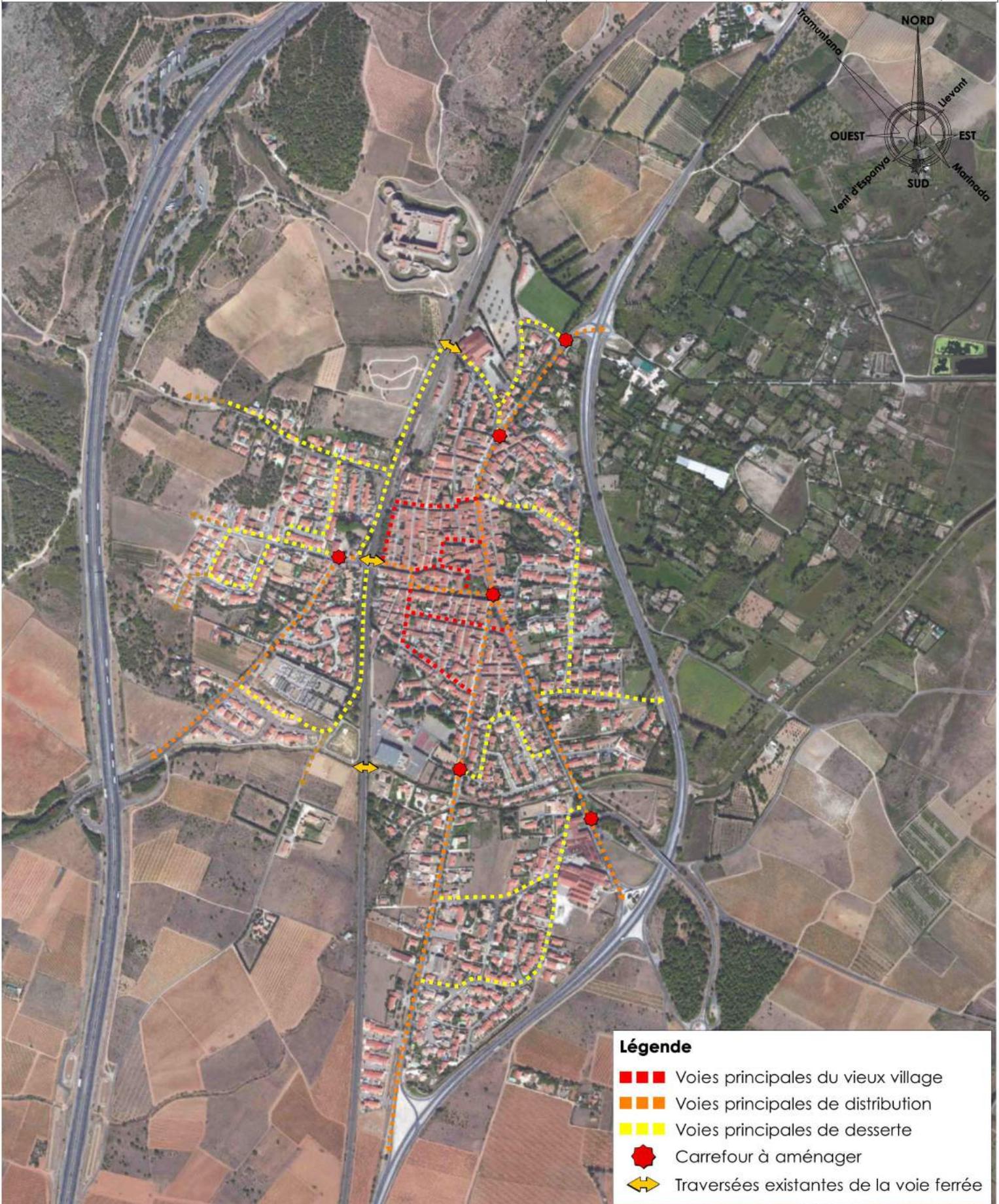
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/10000	A4	02/2014



Légende

- Voies principales du vieux village
- Voies principales de distribution
- Voies principales de desserte
- ★ Carrefour à aménager
- ↔ Traversées existantes de la voie ferrée

2.2.3.4. Les traversées de la voie ferrée

La commune de Salses le Château connaît une problématique majeure en matière de déplacements en raison de la présence de la voie ferrée. Les lotissements et réalisations individuelles construites à l'Ouest de celle-ci induisent actuellement des problématiques en matière de franchissement de la voie.

Un passage à niveau permet le franchissement, mais celui-ci ne dispose d'aucune sécurisation pour les piétons, cycles, et personnes à mobilité réduite. La question de la sécurisation de ce point de passage primordial pour le cœur de ville, mais également pour la commune dans son ensemble est posée. Un passage souterrain est situé à proximité de la Forteresse de Salses. Celui-ci est dit sécurisé car permettant un passage hors des voies pour les modes doux de déplacement et les véhicules. Point de passage essentiel pour les visiteurs de la Forteresse car reliant celle-ci au parking, il est toutefois d'un usage limité pour les déplacements motorisés car sa largeur très faible, 1X1 voie, n'autorise le passage que d'un seul véhicule. Un passage souterrain a également été créé en lien avec le secteur d'équipements publics (écoles, salle polyvalente), le long du ravin de Sainte Colombe, et vers les quartiers situés à l'Ouest de la voie ferrée.

*Le passage souterrain depuis le Cami del paroll,
côté Forteresse*



Le passage à niveau de la Route d'Opoul



Le passage souterrain vers les
équipements publics



2.2.3.5. Le stationnement dans le village

La commune dispose de parcs de stationnements de plus ou moins grande taille, ceux-ci sont destinés à divers usages :

- stationnement en faveur des habitants et des équipements et commerces alentour (Parking de la place Saint-Jacques) ;
- stationnement destiné à l'accueil des visiteurs de la Forteresse (Parking de la forteresse, stationnement le long du Cami del Paroll) ;
- stationnement destiné à l'accès au cimetière (Route d'Opoul et Chemin du Mas Fage) ;
- stationnement de la salle polyvalente...

Localisation des zones de stationnement	Capacité
Place de la République	14
Place Saint Jacques	14
Avenue de la Gare	30
Parking de la Gare	15
Rue des Soupis	14
Rue de St Hippolyte	6
Parking du Boulevard Jules Ferry	11
Parking de la Forteresse	380
Parking de la Cave	40
Cami del Paroll	47
Parking de la Salle Polyvalente	50
Parking des Ecoles et complément de la Salle Polyvalente	76
Parking du Cimetière	30
TOTAL	727

Les Avenues, et les rues permettent également d'accueillir ponctuellement du stationnement. Une réflexion est menée par la commune grâce à un plan de déplacement permettant la mise en sens unique de rues dans le cœur du village, afin de sécuriser les déplacements, et permettre de réaliser des stationnements sécurisés le long de ces axes. La commune mène également des actions permettant de créer des poches de stationnement, parfois avec démolition de certains immeubles permettant d'aérer également le cœur du village.

Parking de la place Saint-Jacques



Parking du Boulevard Jules Ferry



LES PRINCIPAUX PARCS DE STATIONNEMENT PRESENTS DANS LA COMMUNE

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	-



Légende

Principaux parcs de stationnement

2.2.3.6. Les cheminements doux

La commune de Salses le Château dispose de quelques cheminements doux, ou aménagements piétons. Certains équipements récents ont également été pensés afin de permettre de créer des espaces publics, et des accès piétons (bassins d'orage aménagés).

Toutefois, il n'existe pas de continuité de ces cheminements à l'échelle du village. Les accès piétons à la Forteresse de Salses sont également peu sécurisés, empruntant le passage souterrain de la voie ferrée, ils sont peu accessibles aux différents modes de déplacement, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Des problèmes de traitement, et d'aménagements apparaissent à l'échelle des principaux axes de circulation de la commune (traitement des sols peu adapté aux déplacements doux, obstacles liés à l'implantation du mobilier urbain, trottoirs non rabaissés au niveau des passages piétons...). Les avenues principales de la commune devront être retraitées afin de permettre les échanges interquartiers. Dans le vieux village, des zones 30 sont à envisager, ainsi que l'aménagement d'espaces de rencontres entre les différents modes de déplacements.

Dans le cadre d'une réflexion globale permettant de favoriser les modes doux (piétons, cycles), et d'améliorer les conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite, il s'agira de favoriser les continuités entre les différents quartiers et le vieux village (réalisation de nouveaux aménagements, et/ou amélioration de l'existant). Les équipements publics tant au Nord, qu'au Sud de la commune pourront être reliés de différentes manières, tout comme les différents quartiers de la commune.

LES CHEMINEMENTS DOUX A L'ECHELLE DU VILLAGE

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	02/2014



Légende

-  Espaces principalement réservés aux modes doux de déplacement
-  Voie principale d'accès piétons à la Forteresse / Accès depuis le parking
-  Axes à traiter afin de favoriser les modes doux de déplacement

2.2.3.7. Les dessertes par les transports en commun

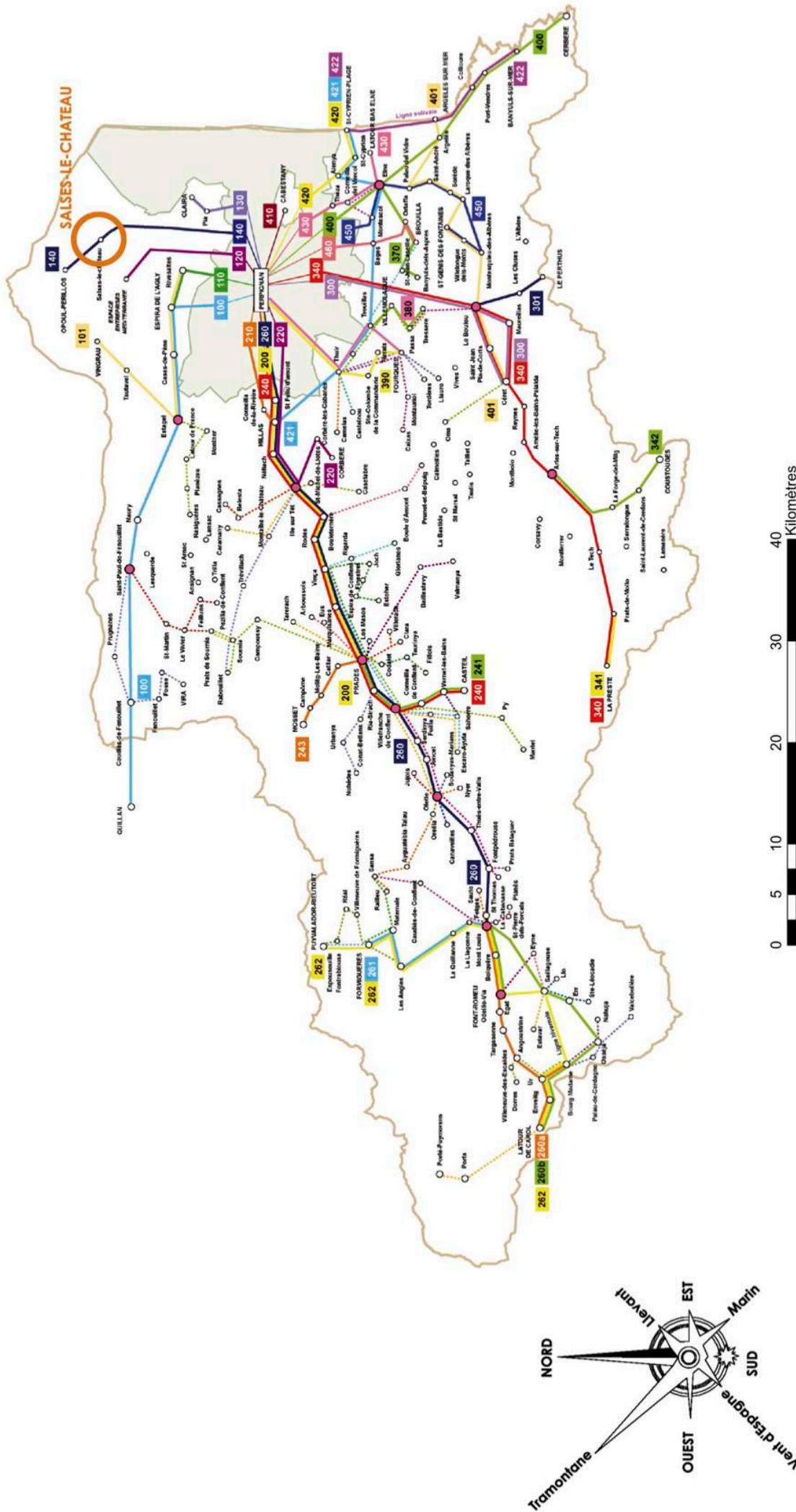
2.2.3.7.1. Les dessertes bus

La commune de Salses le Château est desservie par les lignes de bus départementales assurant les transports scolaires et de voyageurs.

La ligne 140 permet de relier Salses le Château à Perpignan. 4 arrêts sont situés sur la commune (Cinéma, Place de la République, Santini, Pompier), les dessertes sont assurées du lundi au samedi, en moyenne 7 fois par jour.

Le rythme permet de relier de manière relativement efficace Perpignan.

Cf. Carte : « Les lignes de bus départementales dans les Pyrénées-Orientales ».



LES LIGNES DE BUS DEPARTEMENTALES DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

- Légende**
- Localisation du territoire étudié
 - Correspondances
 - Lignes régulières
 - - - Lignes transport à la demande ou de marché
 - PERPIGNAN Gare routière Méditerranéenne

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION	
Source(s)/Elaboration Préfecture Pyrénées-Orientales Conseil Général	Fond(s) de plan IGN BD Cartho Préfecture des P-O
Dossier 21055	Emetteur ARC
Phase d'étude DIAG	Echelle -
Format A4	Réalisation 02/2014

Maître d'ouvrage
 Commune
 SALSLES-LE-CHATEAU
 Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre
 ARCHI CONCEPT
 Christophe MOLY - Architecte DPLG
 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

2.2.3.7.2. Les dessertes ferroviaires

La commune de Salses le Château est desservie par la ligne TER assurant la desserte de l'ensemble du Languedoc-Roussillon du Nord au Sud. La gare située à proximité immédiate du vieux village est une porte d'entrée utilisée par un certain nombre de voyageurs, et de travailleurs de la commune. La commune est desservie en moyenne une dizaine de fois par jour par le TER Toulouse-Narbonne-Cerbère.

La gare de Salses le Château



La ligne est également empruntée par la plupart des transports ferroviaires (de voyageurs et de fret) traversant le département, il s'agit en effet d'un axe de transit majeur à l'échelle nationale, mais également européenne.

Il y a actuellement un projet de ligne nouvelle TGV, celle-ci pourrait permettre de délester une partie du trafic de la ligne actuelle, notamment le fret, afin d'assurer une desserte plus efficace de différentes agglomérations, en augmentant notamment le cadencement des TER.

Le projet de Ligne à Grande Vitesse a été qualifié de Projet d'intérêt Général le 2 janvier 2001 pour les sections situées dans le département des Pyrénées-Orientales. Toutefois ce projet n'a pas vu le jour, et le tracé a été arrêté en 2016.

Cf. Carte : « Tracé de la LGV sur le territoire communal – PIG du 2 janvier 2001 ».

Cf. Carte : « Tracé de la LGV – PIG du 2 janvier 2001, et zone d'étude actuelle du futur tracé ».

2.2.3.7.3. Les dessertes aériennes

L'aéroport le plus proche se trouve à proximité de Rivesaltes et de Perpignan, à environ 20 minutes de Salses le Château.

LE TRACE DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - PROJET D'INTERET GENERAL DU 2 JANVIER 2001

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Maitre d'oeuvre

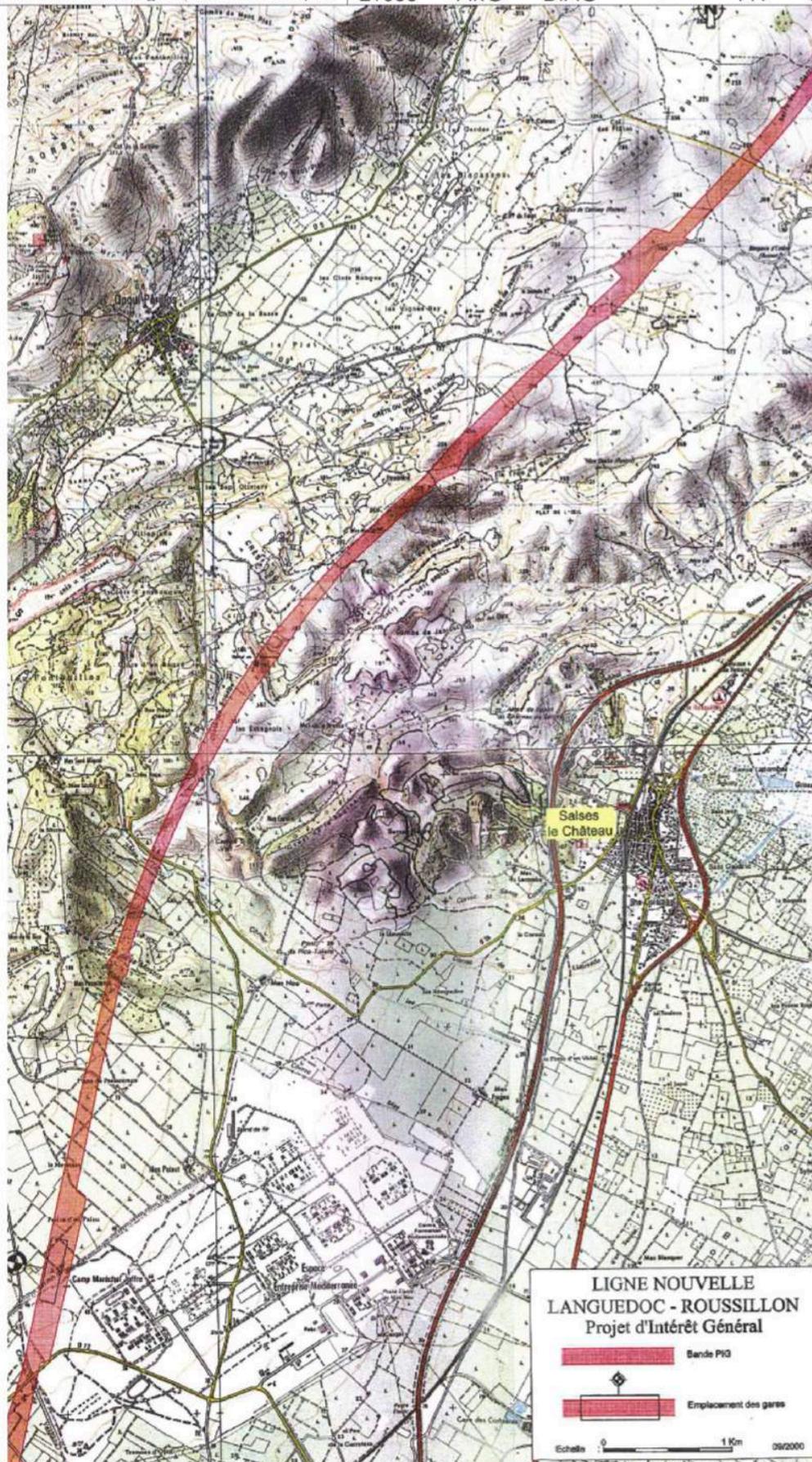
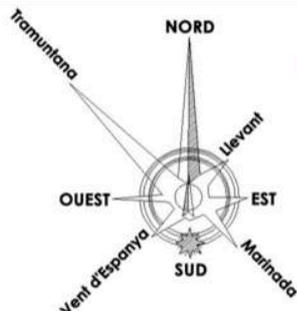
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
RFF

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	-	A4	02/2014

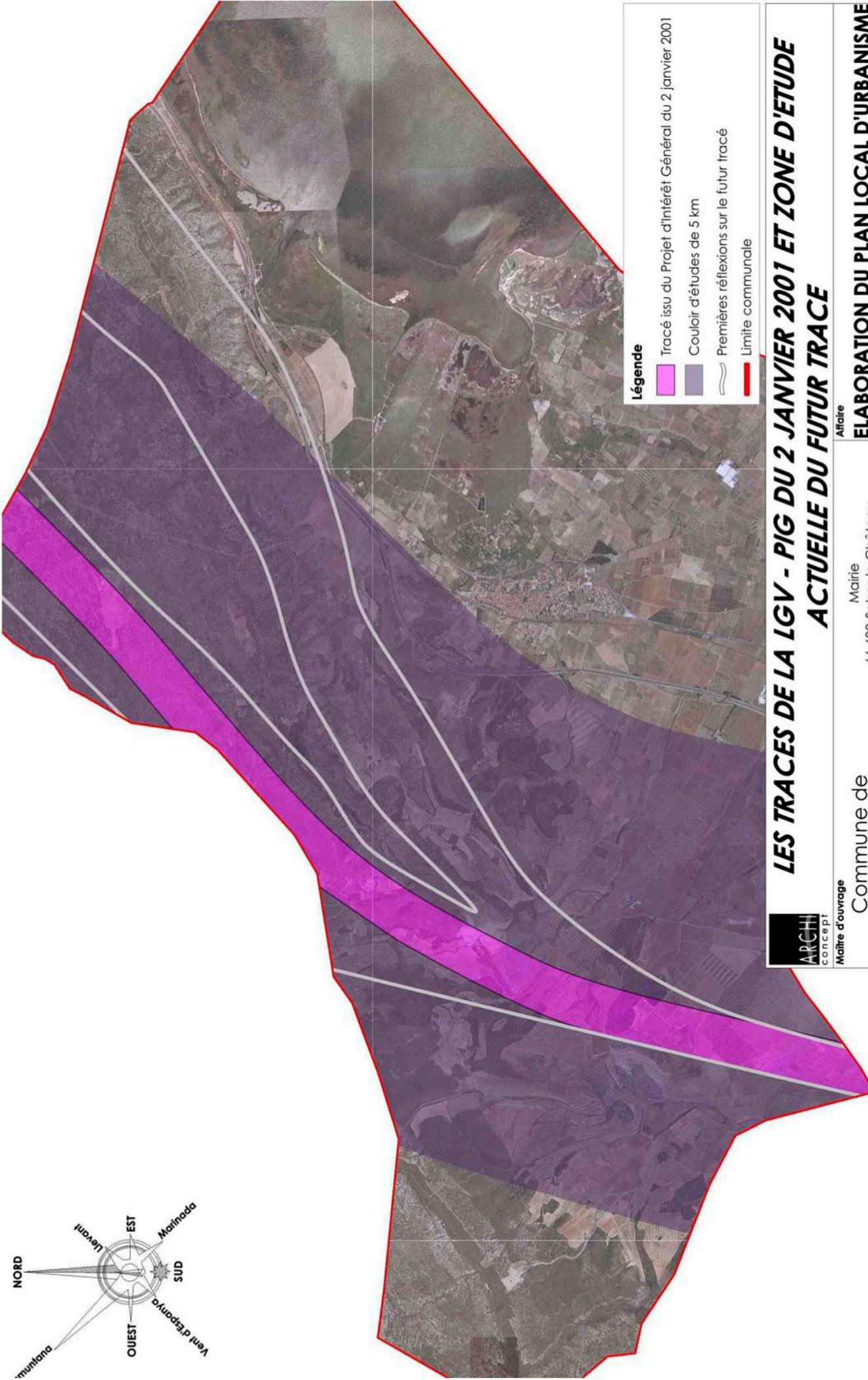
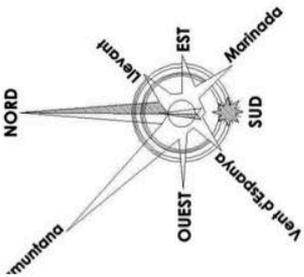


**LIGNE NOUVELLE
LANGUEDOC - ROUSSILLON
Projet d'Intérêt Général**

Bande PIG

Emplacement des gares

Echelle 0 1 Km 09/2000



Légende

-  Tracé issu du Projet d'Intérêt Général du 2 janvier 2001
-  Coulloir d'études de 5 km
-  Premières réflexions sur le futur tracé
-  Limite communale

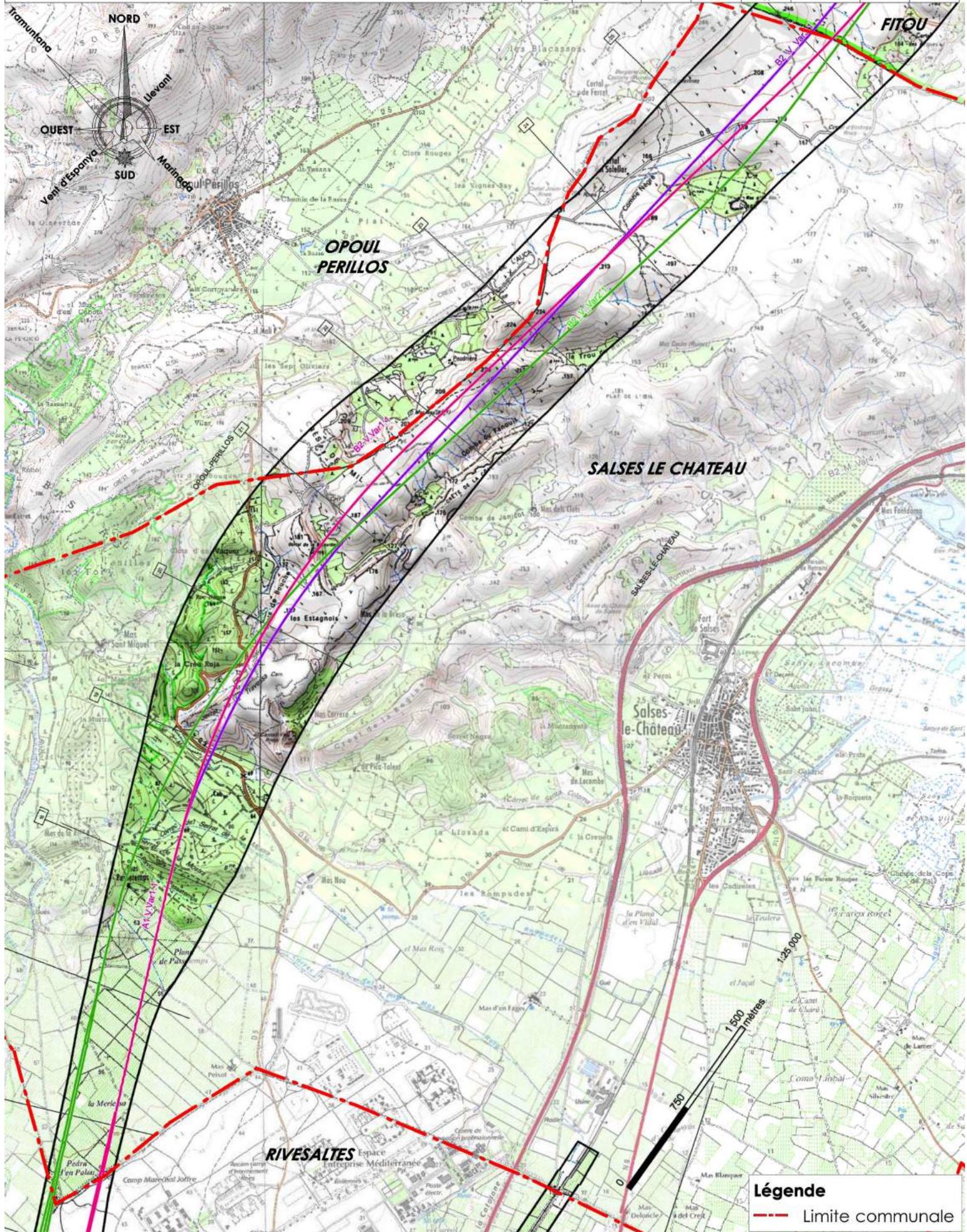
LES TRACES DE LA LGV - PIG DU 2 JANVIER 2001 ET ZONE D'ETUDE ACTUELLE DU FUTUR TRACÉ



Maitre d'ouvrage Commune de SALSES-LE-CHATEAU		Maitre 66 600 Salses-le-Château Tél. : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50	
Maitre d'oeuvre ARCHI CONCEPT		Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	
Alfatre ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION			
Source(s)/Elaboration RFF / ARCHI CONCEPT		Fond(s) de plan Photographie aérienne	
Dossier 21055	Emetteur ARC	Phase d'étude ESQ	Format A4
	Echelle -	Réalisation 02/2014	

TRACES DE LA LGV PERPIGNAN MONTPELLIER VARIANTES DE TRACES - DECEMBRE 2013

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Indice		
21388	ARC	DIAG	-	A4	A		
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A	02/2014	JD	VISA	E			
B				F			
C				G			
D				H			



2.2.4. Les équipements et services

La commune de Salses le Château dispose de nombreux équipements et services tant publics que privés :

- la Mairie (Hôtel de Ville, Garages municipaux), l'Office du Tourisme... ;
- des groupes scolaires ;
- des équipements culturels ;
- la salle des fêtes ;
- la bibliothèque ;
- la Salle polyvalente ;
- des équipements sociaux , maison de retraite...
- des équipements sportifs et de loisirs, Stade, Boulodrome, Tennis, Terrains de basket-ball...

La Mairie



Les groupes scolaires depuis l'entrée sur le Boulevard Jules Ferry



Le boulodrome à proximité de la Salle polyvalente



La salle polyvalente



Différents services publics et privés, ainsi que des commerces de proximité viennent compléter l'offre sur le territoire communal (Poste, banque, pharmacie...)

Le bureau de Poste sur la place de la République



Le Crédit Agricole situé sur la Place de la République



Toutefois, ces équipements et services sont tous situés à l'Est de la voie ferrée, induisant la nécessité pour les habitants situés dans les lotissements et habitations situées de l'autre côté de celle-ci à des déplacements fréquents. Cela induit une réflexion nécessaire en matière de franchissements et de sécurisation en faveur de l'ensemble des modes de déplacement.

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES A L'ECHELLE DU VILLAGE

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

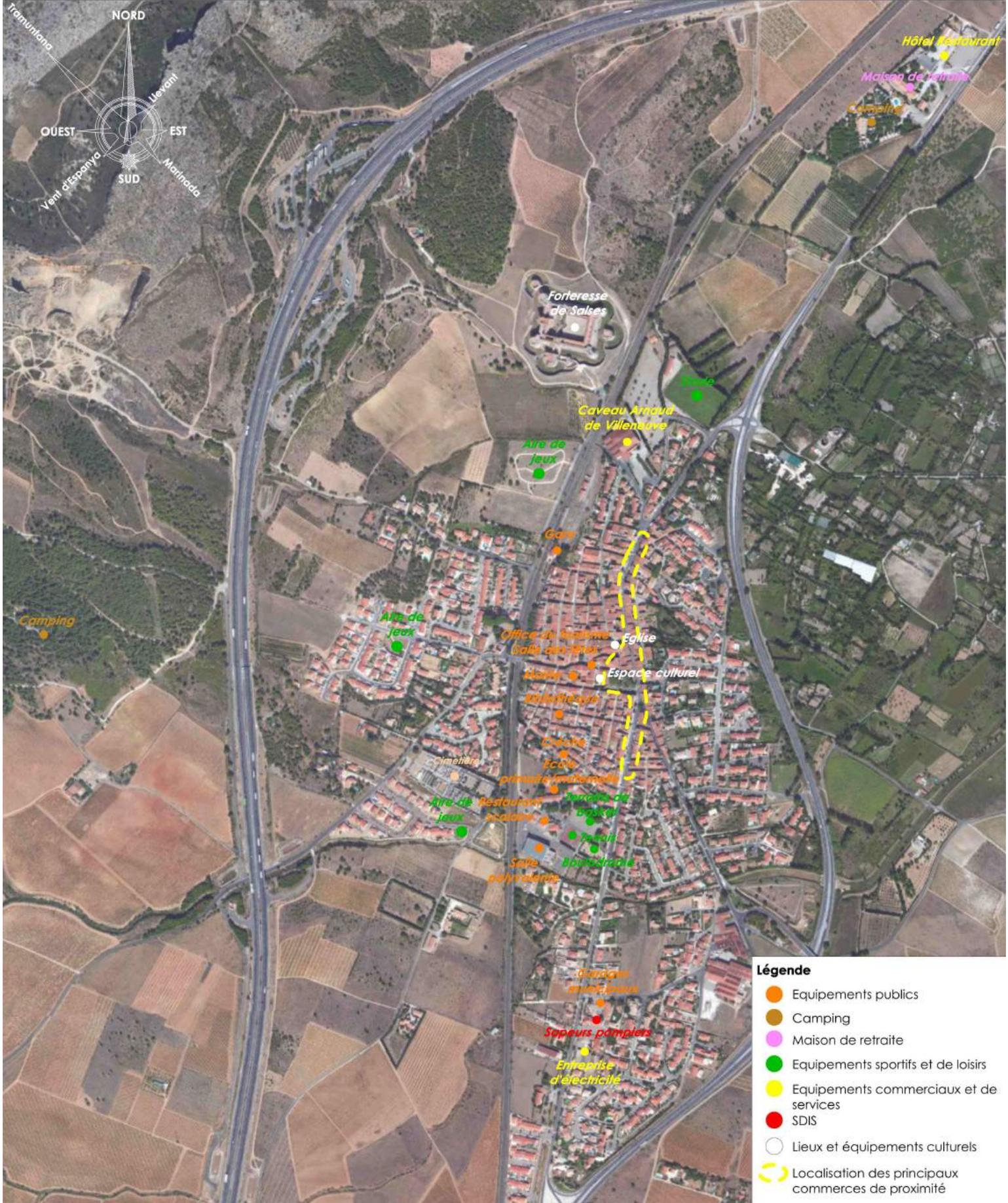
Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photographie aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	-	A4	02/2014



Légende

- Equipements publics
- Camping
- Maison de retraite
- Equipements sportifs et de loisirs
- Equipements commerciaux et de services
- SDIS
- Lieux et équipements culturels
- Localisation des principaux commerces de proximité

2.2.5. Les réseaux

2.2.5.1. L'adduction d'eau potable

La commune est alimentée, en eau potable, par les Captages F2bis et F3 Saint Gaudérique déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 13 mai 1997 modifié le 29/07/2005 qui délimite des périmètres de protection immédiate et rapprochée. Ces captages alimentent la commune de Salses.

2.2.5.2. La collecte et le traitement des eaux usées

Les eaux usées de la commune de Salses le Château sont traitées par la station d'épuration qui dispose d'une capacité de 6000 équivalents habitants, donc suffisante à satisfaire les besoins actuels et futurs.

La nouvelle station d'épuration communale d'une capacité de 6000 équivalents habitants



2.2.5.3. La collecte et le traitement des eaux pluviales

Sur le territoire communal, l'étang de Salses Leucate alimenté par de nombreux ravins, principalement depuis les contreforts des Corbières.

Aucun réseau pluvial n'a été développé à l'échelle communale, l'évacuation des eaux s'effectuant principalement par ruissellement sur les surfaces imperméabilisées urbanisées. Les cours d'eau cités précédemment servent par conséquent d'exutoires naturels des eaux météoriques. Pour rappel, l'imperméabilisation des bassins versants tend à accroître les volumes d'eaux charriées, les débits de crue et par conséquent les risques pour l'urbanisation proche.

De façon générale, différents réseaux sont aujourd'hui gérés par la Communauté de Communes qui assure : Déchets et éclairage public.

2.2.6. La gestion des déchets

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de Commune **Corbières** Salanque Méditerranée. Elle assure la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire, mais également le ramassage des déchets recyclables (tri sélectif), des végétaux et des encombrants

Cf. Carte : « Les équipements de gestion des déchets dans les Pyrénées-Orientales ».

La commune est également équipée de plusieurs points de collecte du verre et du papier.

Les points de collecte sont des espaces souvent peu valorisants, ceux-ci seront à intégrer dans une réflexion permettant de valoriser les zones dans lesquelles ils sont implantés.

Exemple de conteneurs à proximité de la Cave Sainte-Colombe, espace non aménagé et peu valorisant



Aucune structure en matière d'élimination ou de traitement des déchets n'est présente sur le territoire communal. La déchetterie intercommunale est située à Pia.



LES EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

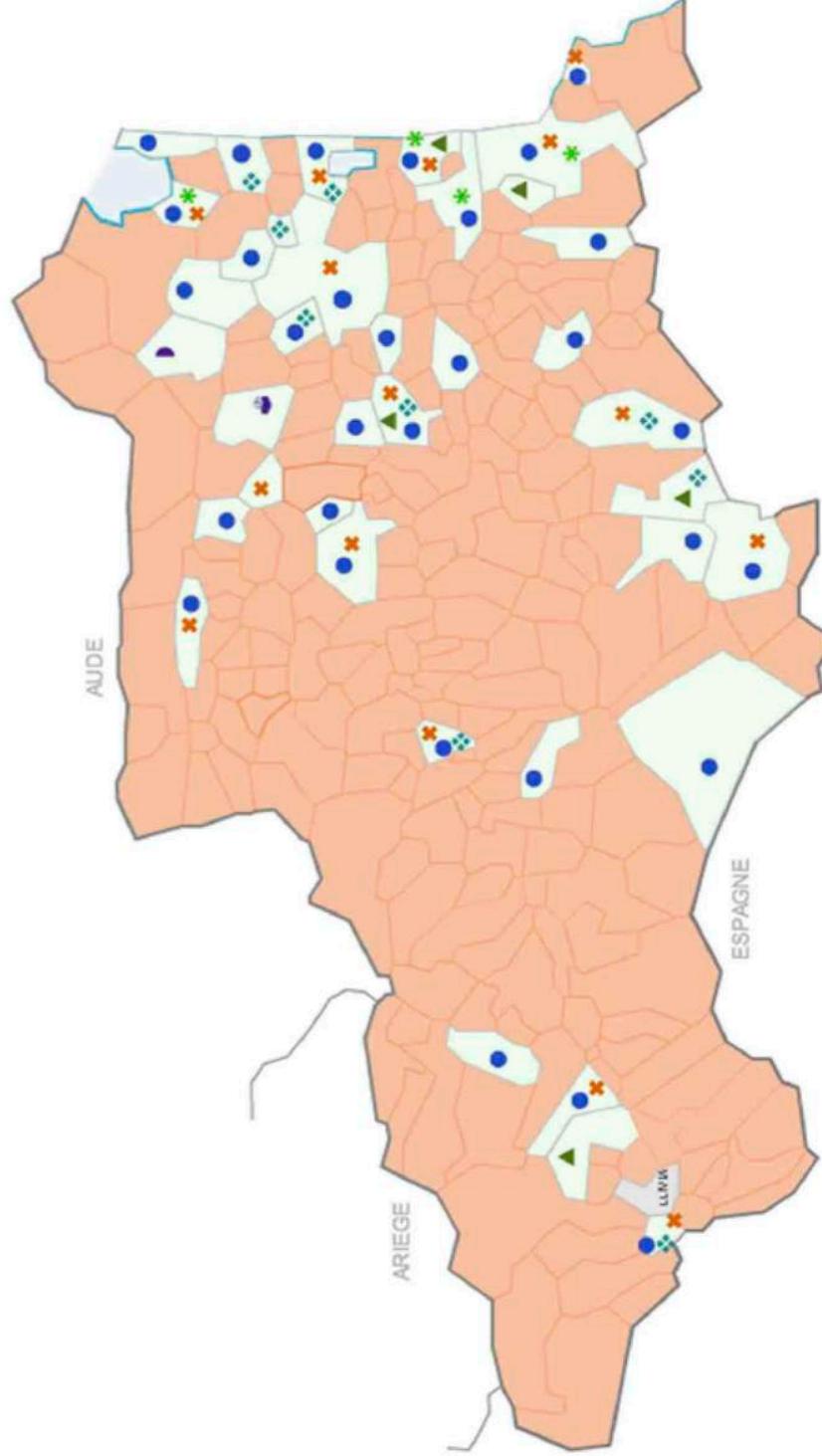
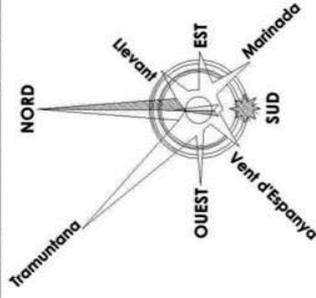
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT
Fonc(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/11000	A4	02/2014



- Déchèterie
- Plate-forme de compostage de déchets verts
- Aire de stockage et de broyage déchets verts
- Plate-forme de co-compostage pour déchets verts et boues des STEP (Station d'Épuration)

- CSDU Classe II (Centre de Stockage de Déchets Ultimes)
- Quai de transfert des Ordures Ménagères (ou station de transit)
- U.T.V.E. (Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique)

ESPAGNE

2.2.7. Le logement

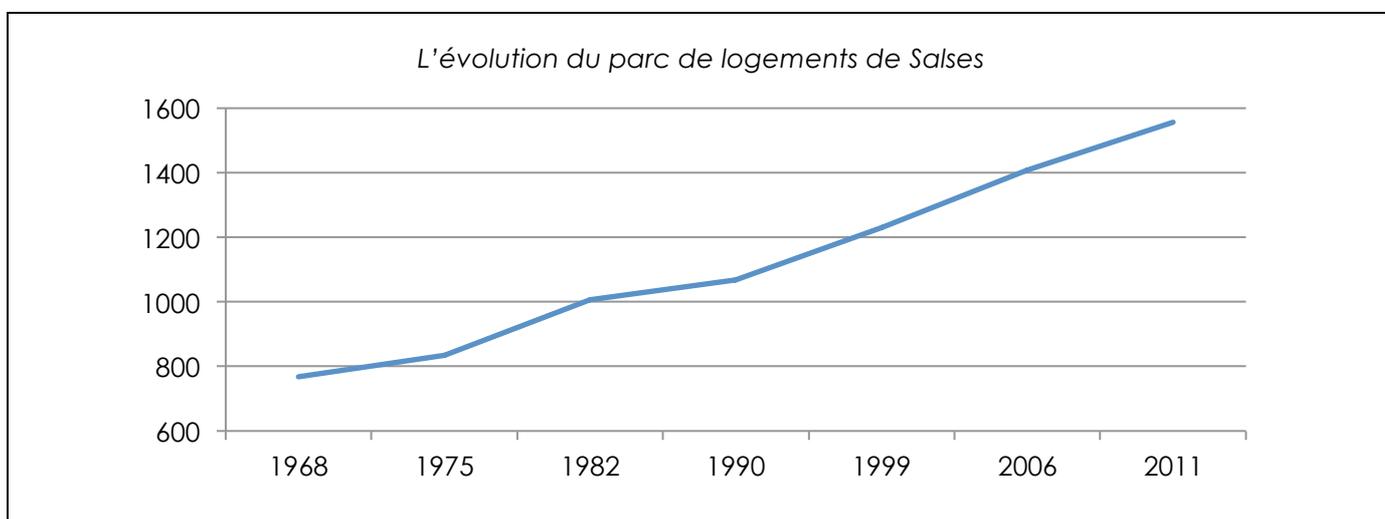
L'analyse du parc de logements implanté sur le territoire communal de Salses, et comparé au parc de logements à des échelles territoriales plus importantes, doit permettre de déterminer les besoins existants afin de répondre le mieux possible aux attentes dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune.

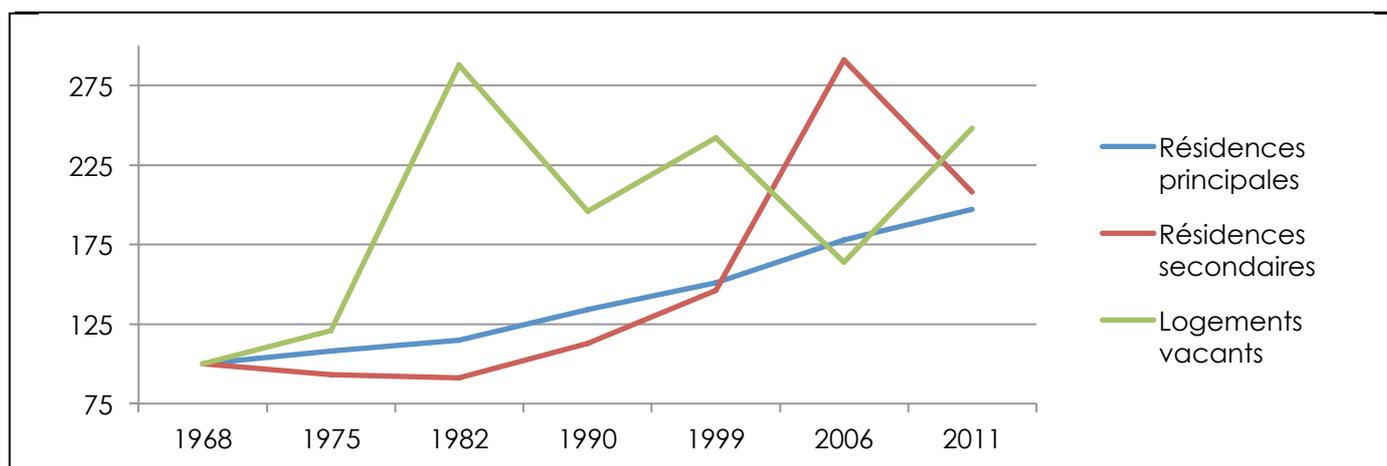
2.2.7.1. Le parc de logements

2.2.7.1.1. L'évolution générale du parc de logements

Le parc de logements de Salses (source : INSEE recensement de la population 1968 à 1990 – 1999 et 2012)

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2012	Evolution de 2006 à 2012	Part dans le nombre de logements en 2012
Résidences principales	647	700	747	869	980	1153	1297	+12,4%	81,8%
Résidences secondaires	45	42	41	51	66	131	96	-26,7%	6,1%
Logements vacants	76	92	219	149	184	125	192	+53,6%	12,1%
Total	768	834	1007	1069	1230	1409	1585	+12,5%	





D'après les données, le parc de logements implantés sur la commune de Salses le Château augmente de façon constante depuis les années soixante-dix avec une augmentation importante entre 1999 et 2012 de l'ordre de +26,6%.

Entre 1982 et 1990, et entre 1999 et 2006, le nombre de logements vacants a connu une forte baisse respectivement d'environ 32% sur les deux périodes. Toutefois, sur la période 2006-2011, le nombre de logements vacants connaît une forte hausse, d'après les données INSEE, de +51%. Ces données, importantes pour la commune, ont fait l'objet d'une analyse du parc de logement, afin de déterminer et corroborer ces données avec une analyse de terrain. Une telle hausse ne semblait pas cohérente avec le constat fait sur le territoire communal, ne justifiant pas d'une telle hausse.

La municipalité mène actuellement une politique d'acquisition et de réhabilitation de logements anciens dans le village afin d'anticiper les besoins futurs en la matière.

Les données affichées par l'INSEE ont fait l'objet d'une analyse du parc de logements de la part de la commune au cours de l'année 2016. Après la remise des résultats à l'INSEE suite à réception du récépissé de clôture, les éléments suivants peuvent être mis en avant. Celles-ci sont indiquées dans la suite du document et jointes au présent rapport de présentation.

	2016	Part dans le nombre de logements en 2016
Résidences principales	1408	88,3%
Résidences secondaires	112	7,1%
Logements vacants	73	4,6%
Total	1593	

Les données relevées en 2016 comparées à celles de 2012, viennent confirmer l'importance du nombre de résidences principales dans la commune (88,3% en 2015),

et le nombre de résidences secondaires, légèrement plus élevé en 2016 par rapport à 2012 (7,1% de résidences secondaires en 2016).

La donnée importante à relever concerne les logements vacants, le recensement de 2012 indiquait 192 logements vacants (12,1% du nombre de logements). Le recensement poussé de 2016 a permis de constater une vacance moindre sur le territoire communal, avec un total de 73 logements vacants (4,6% du nombre de logements en 2015).

D'après les données relevées en 2016, le parc de logements implantés sur la commune de Salses le Château est de 1593 logements au total et se compose de 1408 résidences principales (88,3%), 112 résidences secondaires (7,1%) et 72 logements vacants (4,6%).

2.2.7.1.2. La composition du parc de logements

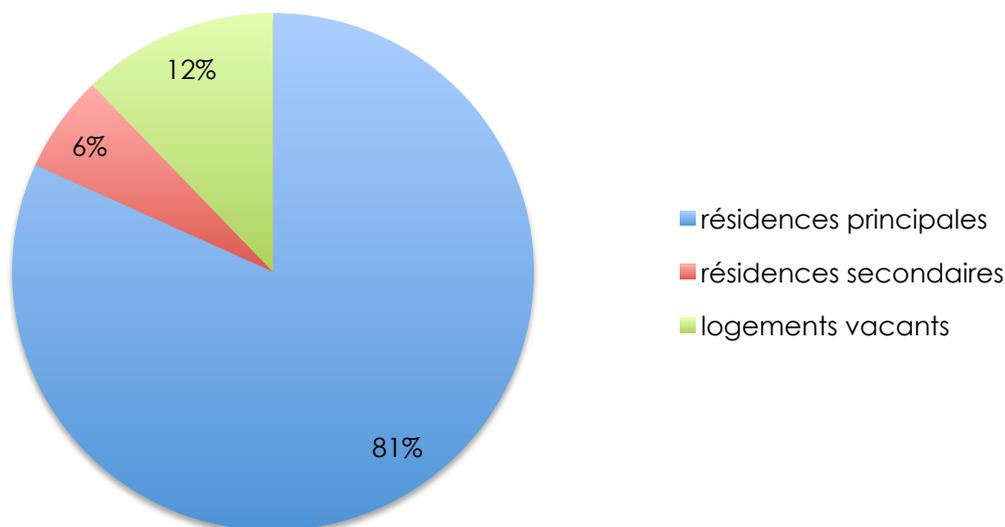
Le parc de logements à différentes échelles territoriales
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Département		Région		France métropolitaine	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Résidences principales	193 758	205 947	1 111 244	1 192 032	26 696 844	28 041 374
Résidences secondaires	97 798	93 589	349 853	349 748	3 092 716	3 157 370
Logements vacants	20 020	26 613	108 099	129 648	2 023 635	2 473 563
Total	311 576	324 148	1 569 196	1 671 428	31 813 196	33 672 308
Evolution 2006 à 2011	+4%		+6,4%		+5,8%	
Part des résidences principales dans le nombre total de logements	62%	63,5%	70,8%	71,3%	83,9%	83,2%

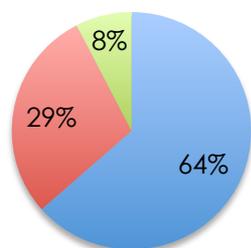
En 2012, le parc de logements de la commune est essentiellement constitué de résidences principales représentant plus des deux tiers de ce parc. En comparaison avec d'autres entités territoriales, la part du nombre de résidences principales de la commune est supérieure au département et à la région, mais moins élevée que le chiffre de la France métropolitaine.

D'après les données relevées en 2015, le parc de logements implantés sur la commune de Salses le Château est de 1593 logements au total, Les résidences principales représentant toujours la part majoritaire des logements (1408 résidences principales = 88,3% du nombre total), 112 résidences secondaires (7,1%), et 72 logements vacants (4,6%).

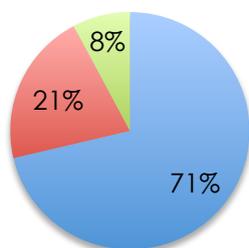
Le parc de logements de Salses en 2012 par catégorie



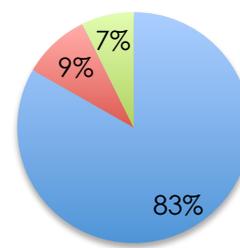
Le parc de logements du département en pourcentages en 2012 par catégorie



Le parc de logements de la région en pourcentages en 2012 par catégorie



Le parc de logements en France métropolitaine en pourcentages en 2012 par catégorie



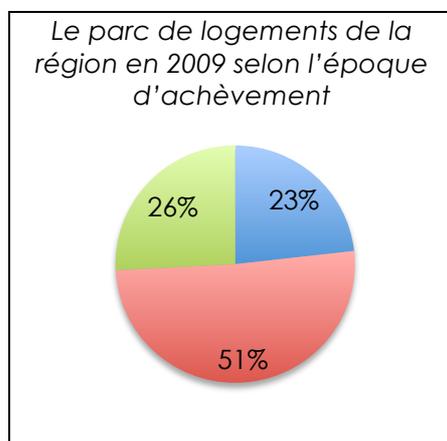
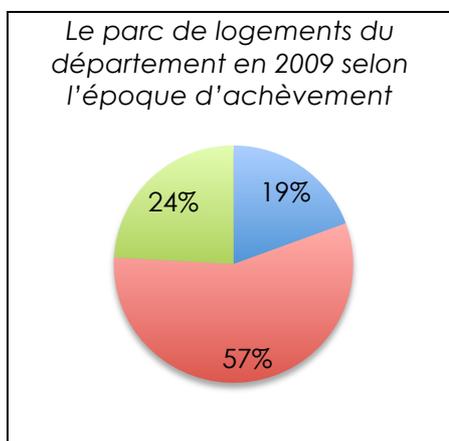
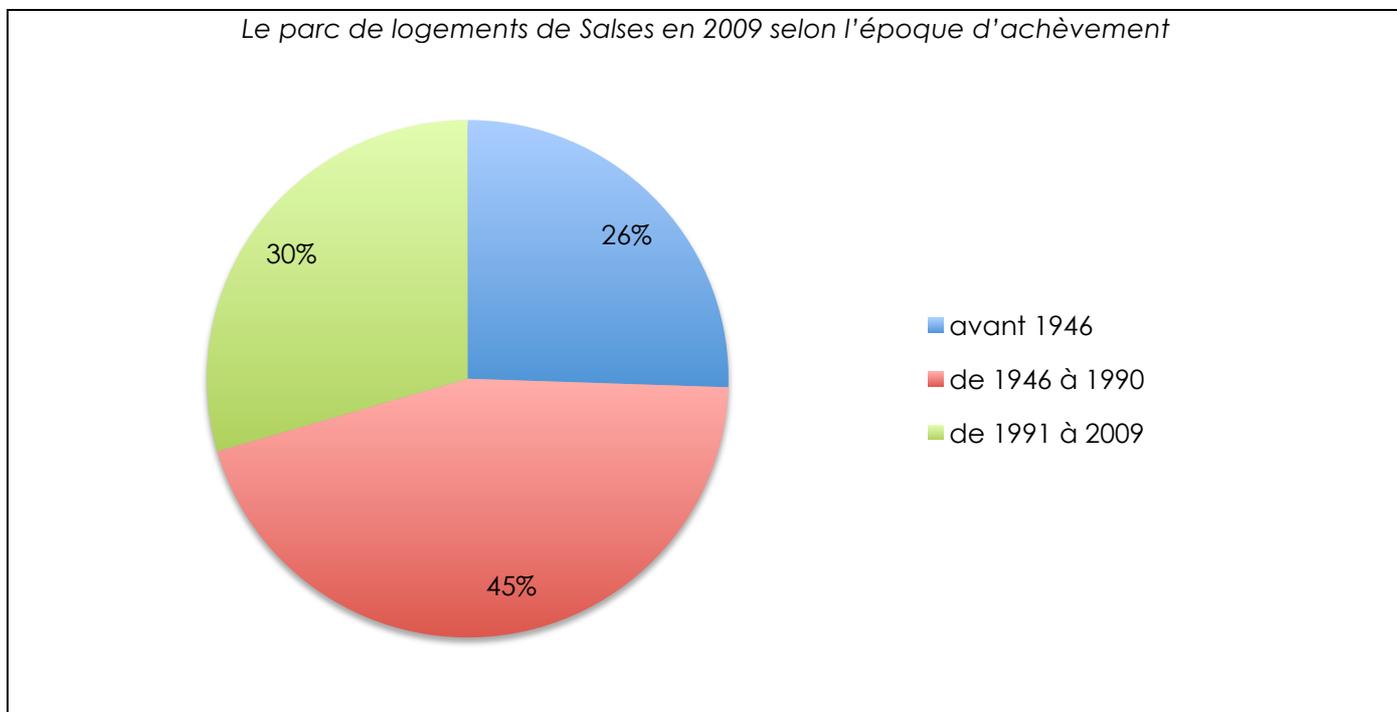
2.2.7.1.3. L'époque d'achèvement du parc de logements

Le parc des logements à différentes échelles territoriales selon l'époque d'achèvement
 (source : INSEE recensement de la population 2011)

	Salses	Département	Région	France métropolitaine
Avant 1946	315	37 818	264 937	7 220 722
1946 à 1990	555	112 621	586 148	14 421 996
1991 à 2009	404	50 575	316 357	5 898 274

Au regard des données précédentes, pratiquement la moitié du parc de logements de Salses le Château (48,3%) a été construit entre 1946 et 1990. Néanmoins, les constructions entre 1991 et 2008 représentent presque un tiers de l'ensemble des constructions. En ce sens, celui-ci est quantitativement aussi récent que celui du département et de la région, et plus récent que celui de la France métropolitaine.

Ce constat représente logiquement l'accroissement constant du nombre de logements sur le territoire communal observé depuis les années soixante-dix, mais également l'attrait de la commune par rapport à d'autres villes ou villages du département.



2.2.7.1.4. Les autorisations de constructions neuves

Depuis 1990, l'évolution des constructions neuves est très fluctuante sur la commune de Salses le Château.

Jusqu'en 1997, l'évolution était assez faible, restant en dessous des 10 constructions neuves par an. C'est à partir de 1998 que l'évolution globale des constructions a été plus importante, atteignant 52 constructions neuves en 2005.

Depuis 2009, l'évolution redevient proche des niveaux connus à la fin des années 90.

Les autorisations de constructions neuves en nombre de logements délivrées sur Salses le Château depuis 1990 (source : Mairie de Salses)

	Maisons individuelles	Appartements	Logements sociaux	Total
1990	7	0	0	7
1991	6	0	0	6
1992	3	1	0	4
1993	7	0	0	7
1994	3	0	0	3
1995	2	1	0	4
1996	6	2	0	8
1997	6	0	0	6
1998	14	0	4	14
1999	11	7	0	18
2000	6	0	23	29
2001	14	10	0	24
2002	41	1	0	42
2003	11	10	0	21
2004	11	7	0	18
2005	43	5	4	52
2006	33	5	0	38
2007	45	6	0	51
2008	21	6	0	27
2009	15	0	0	15
2010	9	3	0	12
2011	4	29	0	33
2012	13	0	0	13
2013	10	0	5	15
2014	4	4	0	8

L'analyse rétrospective de la consommation d'espace à l'échelle du village entre 2004 et 2014 est estimée à 15 hectares. L'urbanisation complémentaire qui aurait pu être réalisée au cours de la même période sur les zones d'urbanisation futures 2NA situées à l'Ouest de la voie ferrée a été bloquée. En effet, le déblocage de ces zones n'a pas pu être réalisé en raison des contraintes d'accès par le seul passage à niveau existant dans le village, leur extension étant conditionnée à la réalisation d'alternatives complémentaires d'accès, notamment par la réalisation d'un ouvrage de franchissement (estimé à 12 millions d'euros), coût financé par SNCF Réseaux, Département, Région, Commune.

ANALYSE RETROSPECTIVE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE A L'ECHELLE DU VILLAGE ENTRE 2004 ET 2014

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Maître d'oeuvre

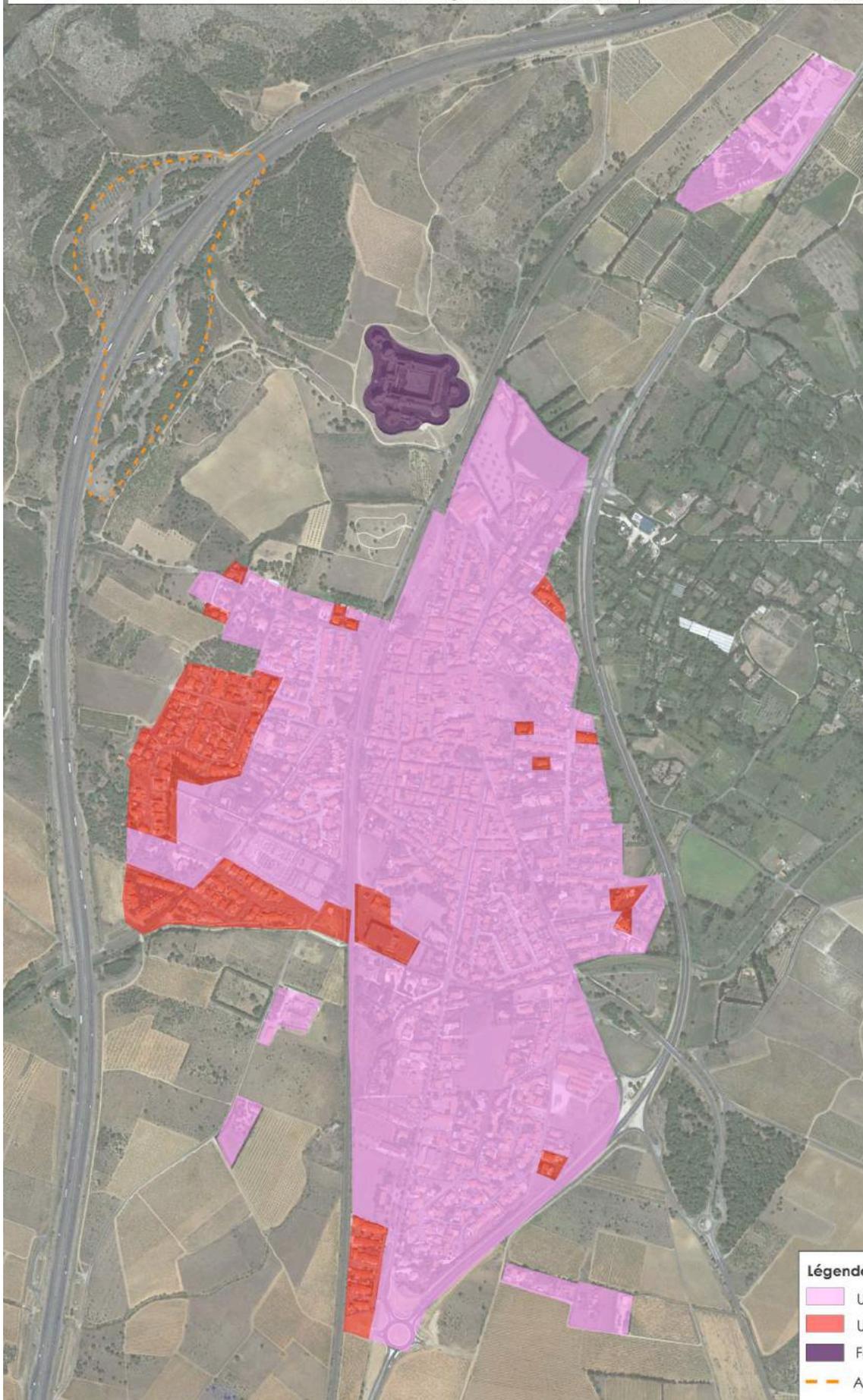
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contac@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photo aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/11000	A4	12/2015



Légende

- Urbanisation en 2004
- Urbanisation entre 2004 et 2014
- Forteresse de Salsés
- Aire d'autoroute de la Forteresse de Salsés

2.2.7.2. Le parc des résidences principales

2.2.7.2.1. L'évolution du parc des résidences principales

Le parc des résidences principales de Salses
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

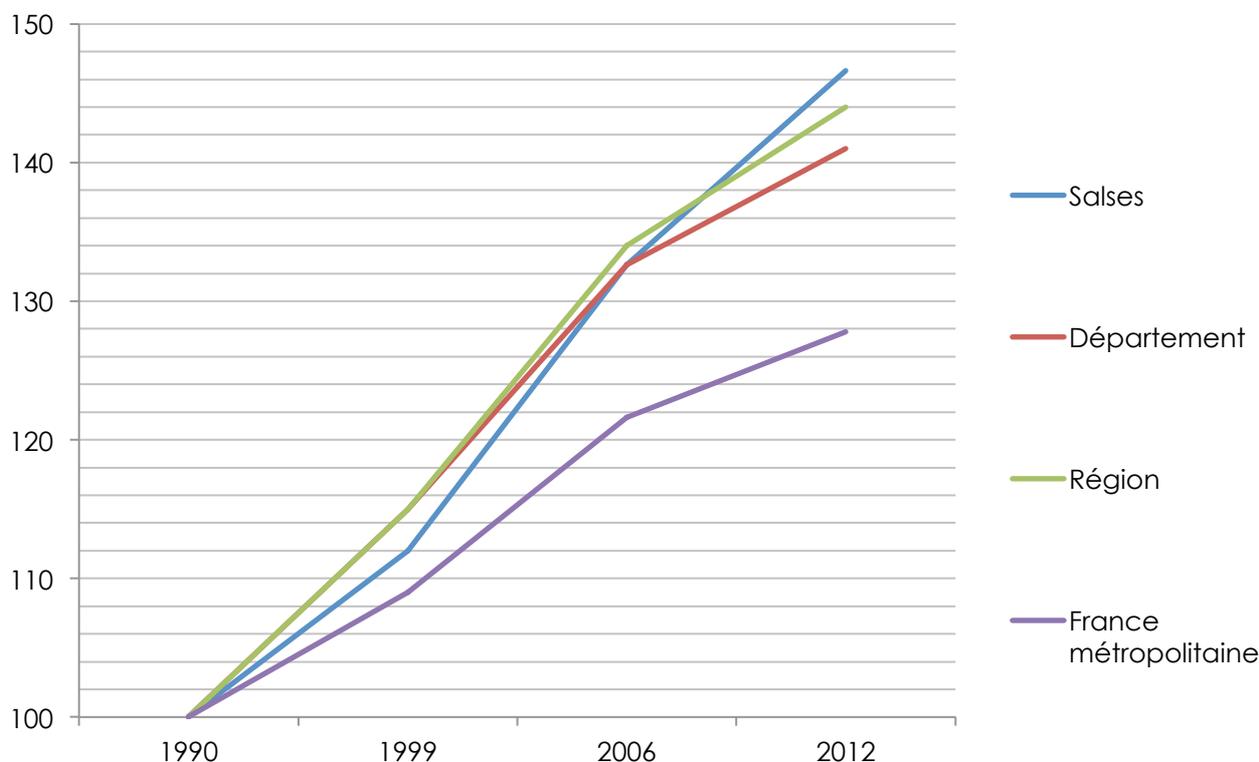
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2012	Evolution de 2006 à 2012	Part dans le nombre de logements en 2011
Résidences principales	647	700	747	869	980	1153	1297	+12,5%	81,8%

Le parc des résidences principales à différentes échelles territoriales
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Département		Région		France métropolitaine	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012
Résidences principales	193 947	208 456	1 111 244	1 210 245	26 696 844	28 268 898
Part dans le nombre de logements en 2011	63,4%		71,3%		83,1%	

Le nombre des résidences principales, constituant la majorité des habitations du parc immobilier de la commune, est en constante augmentation depuis les années 70, avec un accroissement supérieur proportionnellement à celui du département, de la région et de la France métropolitaine sur la période 2006-2012.

L'évolution du parc des résidences principales (base 100 en 1990) à différentes échelles territoriales



2.2.7.2.2. Le type des résidences principales

Le parc des résidences principales de Salses par type
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Salses		Part dans le nombre total des résidences principales en 2012
	2006	2012	
Maisons individuelles	1158	1351	85,2%
Appartements	204	196	12,4%

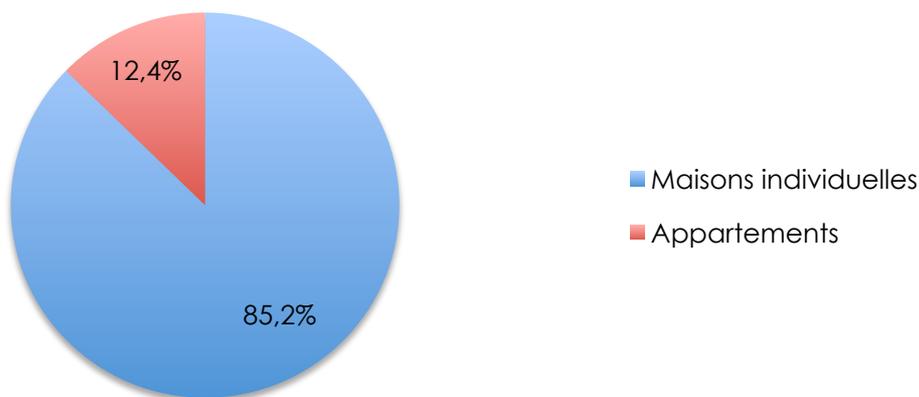
Le parc des résidences principales à différentes échelles territoriales par type
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Département		Région		France métropolitaine	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012
Maisons individuelles	171 840	185 527	902 114	983 922	17 835 672	19 119 648
Appartements	128 007	139 641	632 020	696 407	13 475 157	14 561 990

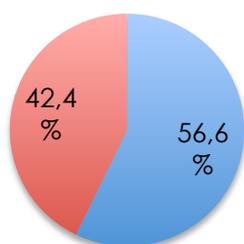
Le parc des résidences principales de Salses a augmenté entre 2006 et 2012. Il est constitué à 85,2% de maisons individuelles. L'offre en appartements est faible et n'a pas augmenté au cours de la même période.

Par comparaison avec les autres échelles territoriales, le département, la région ou encore la France métropolitaine, ce faible pourcentage de l'offre en appartements est confirmé, atteignant seulement 12,4% du parc des résidences principales contre 42,4% dans le département, 40,9% dans la région, et 42,7% en France métropolitaine.

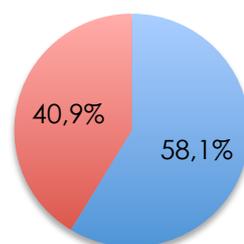
Les résidences principales de Salses par type en 2012



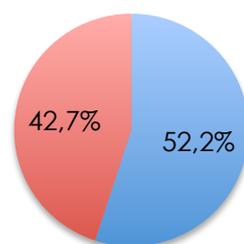
Les résidences principales du département en 2012 par type



Les résidences principales de la région en 2012 par type



Les résidences principales en France métropolitaine en 2011 par type



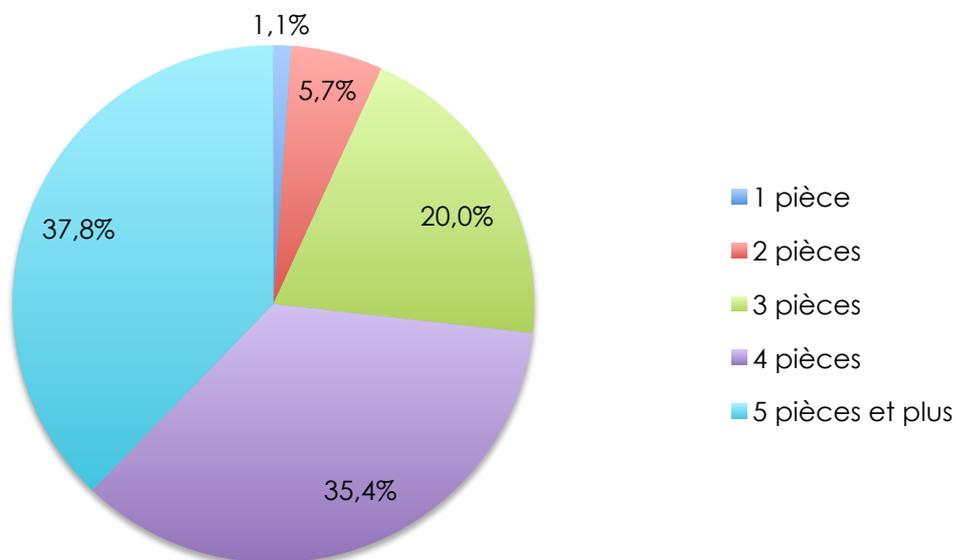
2.2.7.2.3. La taille des résidences principales

Les données précédentes et l'analyse de la taille des logements en résidence principale confirment le manque de mixité dans l'offre immobilière qui est essentiellement orientée vers des grandes maisons individuelles de 4 pièces et plus. En effet, ces dernières représentent environ 73,2 % du parc des résidences principales en 2011. Le nombre de petits logements de 1 ou 2 pièces ne représente que 6,8% du parc de résidences principales.

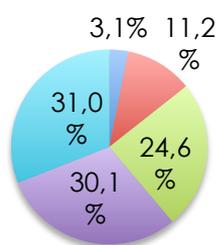
Le parc des résidences principales à différentes échelles territoriales selon le nombre de pièces en 2012
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Salses	Département	Région	France métropolitaine
1 pièce	14	6 311	57 298	1 608 716
2 pièces	74	23 619	143 299	3 536 082
3 pièces	259	51 858	265 862	5 968 356
4 pièces	460	62 731	351 940	7 206 205
5 pièces et plus	491	63 937	391 846	9 949 538

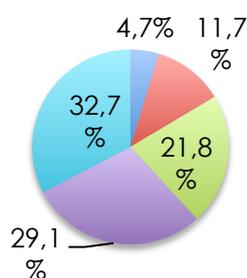
Les résidences principales de Salses en 2012 selon le nombre de pièces



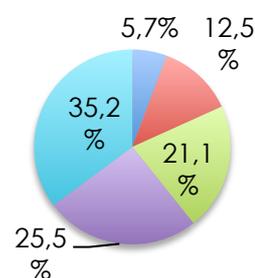
Les résidences principales du département en 2012 selon le nombre de pièces



Les résidences principales de la région en 2012 selon le nombre de pièces



Les résidences principales en France métropolitaine en 2012 selon le nombre de pièces

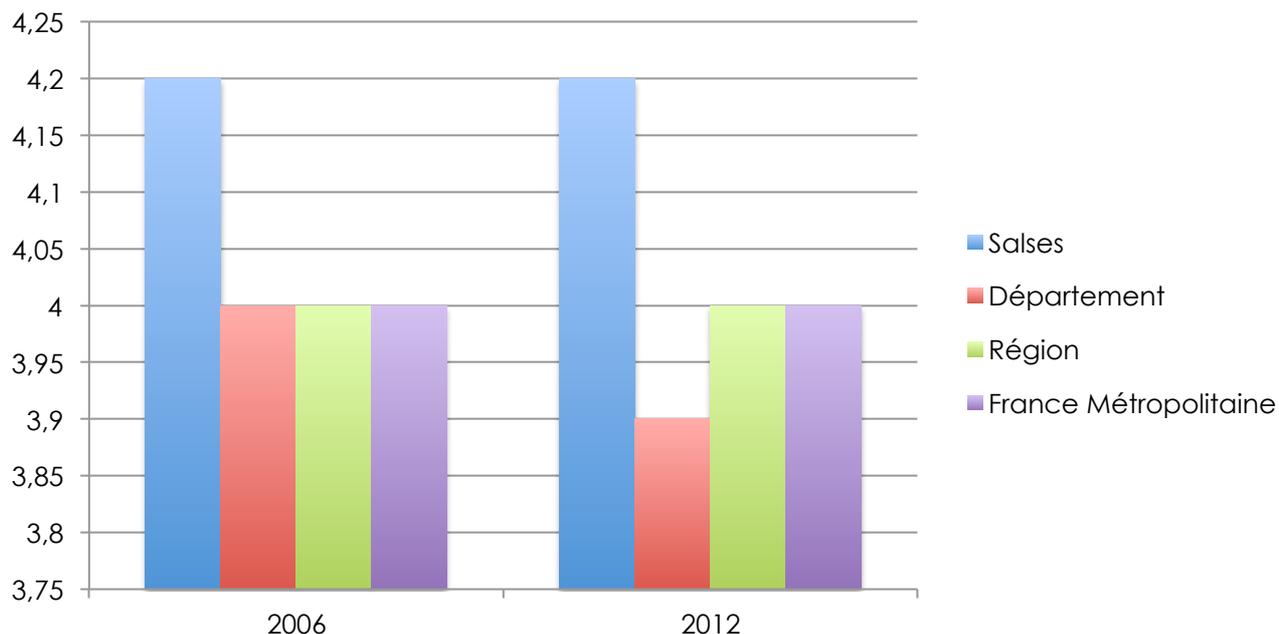


Par comparaison à des échelles territoriales plus grandes, les habitations de 4 pièces et plus sont plus nombreuses que dans les autres entités, à l'inverse des logements comprenant entre 1 et 3 pièces.

Le nombre moyen de pièces des résidences principales à différentes échelles territoriales (source : INSEE recensement de la population 2012)

Salses		Département		Région		France métropolitaine	
2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012
4,2	4,3	4,0	3,9	4,0	3,9	4,0	4,0

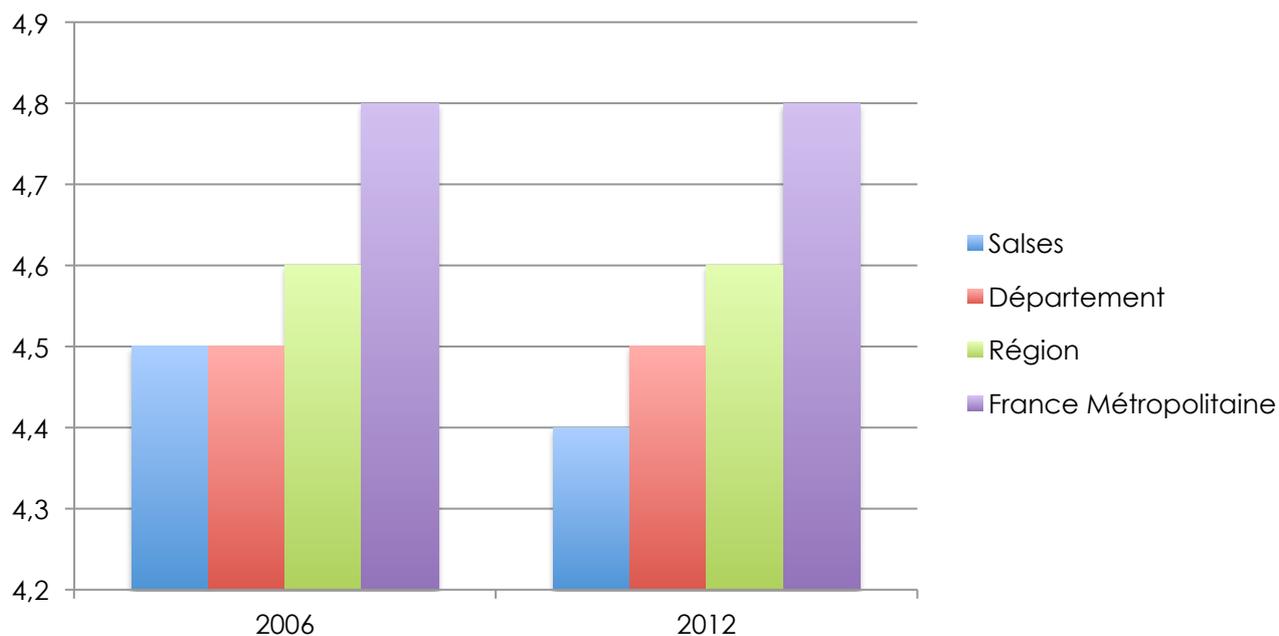
L'évolution du nombre moyen de pièces des résidences principales à différentes échelles territoriales



Le nombre moyen de pièces des maisons individuelles en résidences principales à différentes échelles territoriales (source : INSEE recensement de la population 2012)

Salses		Département		Région		France métropolitaine	
2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011
4,4	4,4	4,5	4,5	4,6	4,6	4,8	4,8

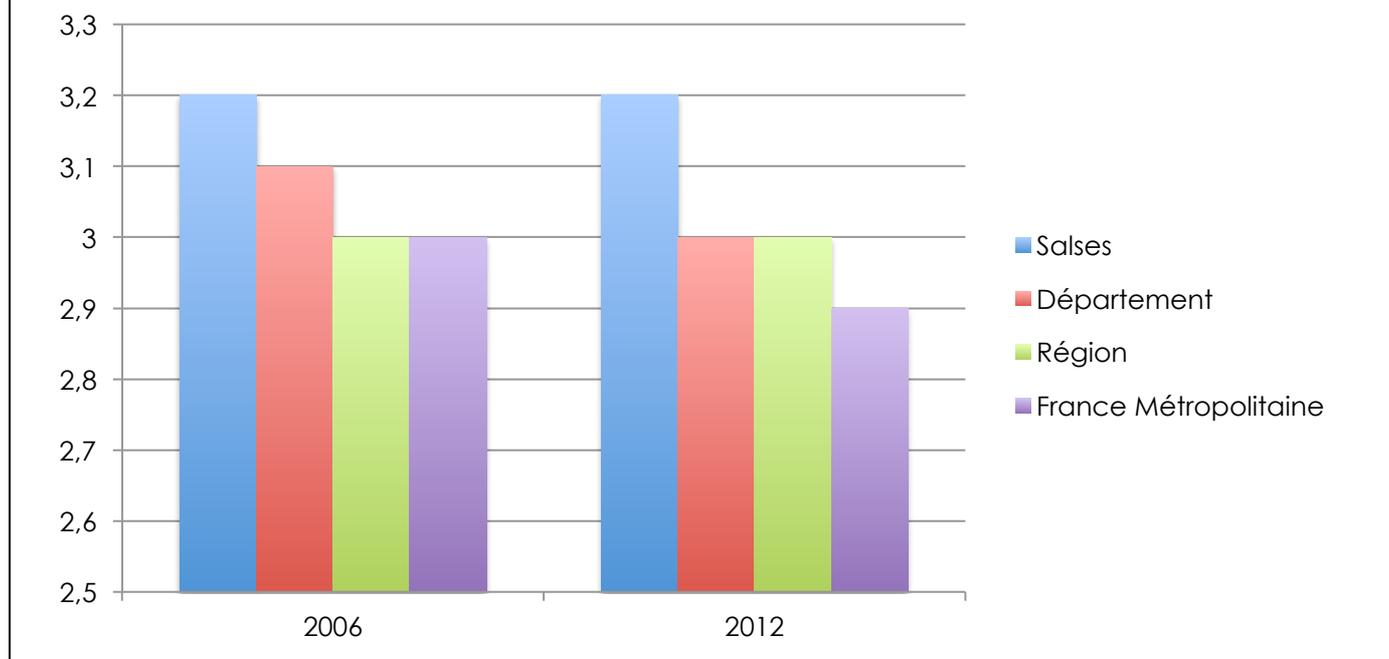
L'évolution du nombre moyen de pièces des maisons individuelles en résidences principales à différentes échelles territoriales



Le nombre moyen de pièces des appartements en résidences principales à différentes échelles territoriales (source : INSEE recensement de la population 2012)

Salses		Département		Région		France métropolitaine	
2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012
3,2	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9	3,0	2,9

L'évolution du nombre moyen de pièces des appartements en résidences principales à différentes échelles territoriales



Le nombre moyen de pièces des résidences principales comparé à différentes échelles territoriales confirme une taille importante des logements sur le territoire communal. En effet, pour un nombre moyen équivalent de 4,2 pièces en 2012, Salses affiche une moyenne supérieure aux autres entités territoriales (moyenne de 4,0 pièces pour la région, la France et de 3,9 pour le département).

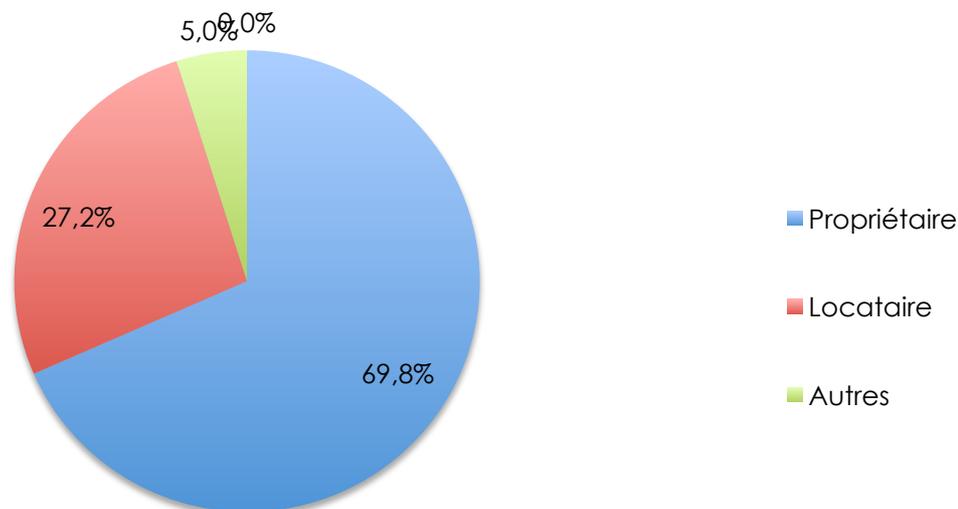
2.2.7.2.4. Le statut d'occupation des résidences principales

Le parc des résidences principales à différentes échelles territoriales selon le statut d'occupation en 2012 (source : INSEE recensement de la population 2012)

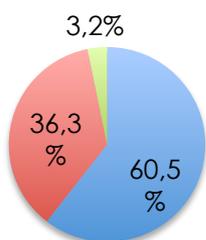
	Salses	Département	Région	France métropolitaine
Propriétaires	905	125 872	704 469	16 311 485
Locataires	353	76 163	471 219	11 258 810
dont d'un HLM loué vide	65	15 398	106 821	4 117 313
Logés gratuitement	39	6 421	34 557	698 603
Total	1297	208 456	1 210 245	28 268 898

Au regard du statut d'occupation des résidences principales de Salses, près des 70% des logements sont propriétés de leurs occupants. Environ 27% des habitations principales sont louées.

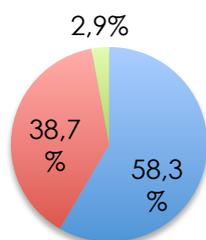
Les résidences principales de Salses en 2012 selon le statut d'occupation



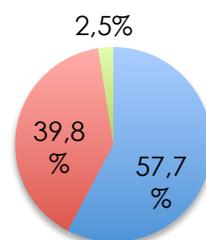
Les résidences principales du département en 2012 selon le statut d'occupation



Les résidences principales de la région en 2012 selon le statut d'occupation



Les résidences principales en France métropolitaine en 2012 selon le statut d'occupation



La part des locataires est plus importante dans le département, la région et la France métropolitaine, qu'à Salses le Château. Celle-ci représente au moins 10 points de plus que la commune de Salses le Château.

Entre 2006 et 2011, le nombre de propriétaires et de locataires a augmenté sur le territoire communal de Salses comme sur l'ensemble des entités territoriales observées.

2.2.7.3. Le logement social

Le parc locatif social de Salses en 2014 (source : Mairie 2014)

	Nombre	Part dans le nombre total de résidences principales ou d'habitants
Nombre de logements locatifs sociaux	85	6,7%
Nombre de personnes logées	230	7,1%

Le parc locatif social de la commune de Salses le Château est faible, la part dans le nombre total des résidences principales de 6,7%. Le nombre de personnes logées représente 7,1% de la population globale.

2.2.7.4. Les capacités de densification

Avec 1 585 logements pour environ 92 hectares urbanisés (habitat) au niveau du village et de ses extensions récentes, la commune de Salses le Château présente une densité moyenne de 18 log/ha.

La densité présente des variations, le vieux village est le secteur le plus dense avec son tissu urbain aligné sur rue, constitué essentiellement de 2/3 faces. Les habitations y dépassent toutefois rarement le R+3. Le secteur de Sainte Colombe, présente également une densité importante.

Le reste de l'urbanisation est essentiellement constitué d'habitat pavillonnaire. En effet les variations s'inscrivent dans une fourchette de valeurs comprises entre 10 log/ha pour les zones les moins denses et 35 log/ha pour les plus denses.

Pour les futurs quartiers d'habitation plusieurs objectifs ont été retenus :

- Atteindre une densité moyenne de 20 à 25 logements/ha et par opération.
- Privilégier le pavillonnaire dense et le petit collectif.
- Assurer la mixité des formes urbaines à l'échelle de l'opération (exemple de la ZAC La Teulère), et promouvoir la réalisation de logements locatifs sociaux.

Pour les quartiers existants plusieurs modes de densification sont envisageables :

- Reconversion de bâtiments (renouvellement urbain).
- Subdivision de lots (création de lots à bâtir à partir de grands terrains déjà construits).
- Subdivision d'immeubles (création de plusieurs logements dans un immeuble existant avec ou sans travaux d'agrandissement).
- Agrandissement de logements.

	ATOUS	CONTRAINTES
Reconversion de bâtiments	Résorption de friches industrielles	Peu de potentiel sur la commune en dehors de la cave coopérative
Subdivision de lots	Potentiel de quelques grandes parcelles sur la commune	Imperméabilisation des sols Capacité des réseaux Disparition d'espaces verts privés
Subdivision d'immeubles	Accompagnement des changements de mode de vie (décohabitation, maintien à domicile des personnes âgées...) Préservation de l'esprit du quartier Diversification du parc de logement	Stationnement (neutralisation de garages) Capacité des réseaux
Agrandissement de logements	Préservation de l'esprit du quartier	Prospects Hauteurs

L'étude a ciblé plusieurs secteurs pour évaluer leur « potentiel de densification » en fonction de leur accessibilité, leur localisation au sein de la structure urbaine, et de la typologie du bâti présente alentours.

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'oeuvre

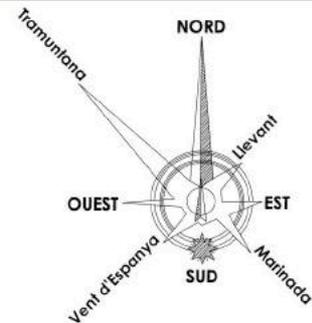
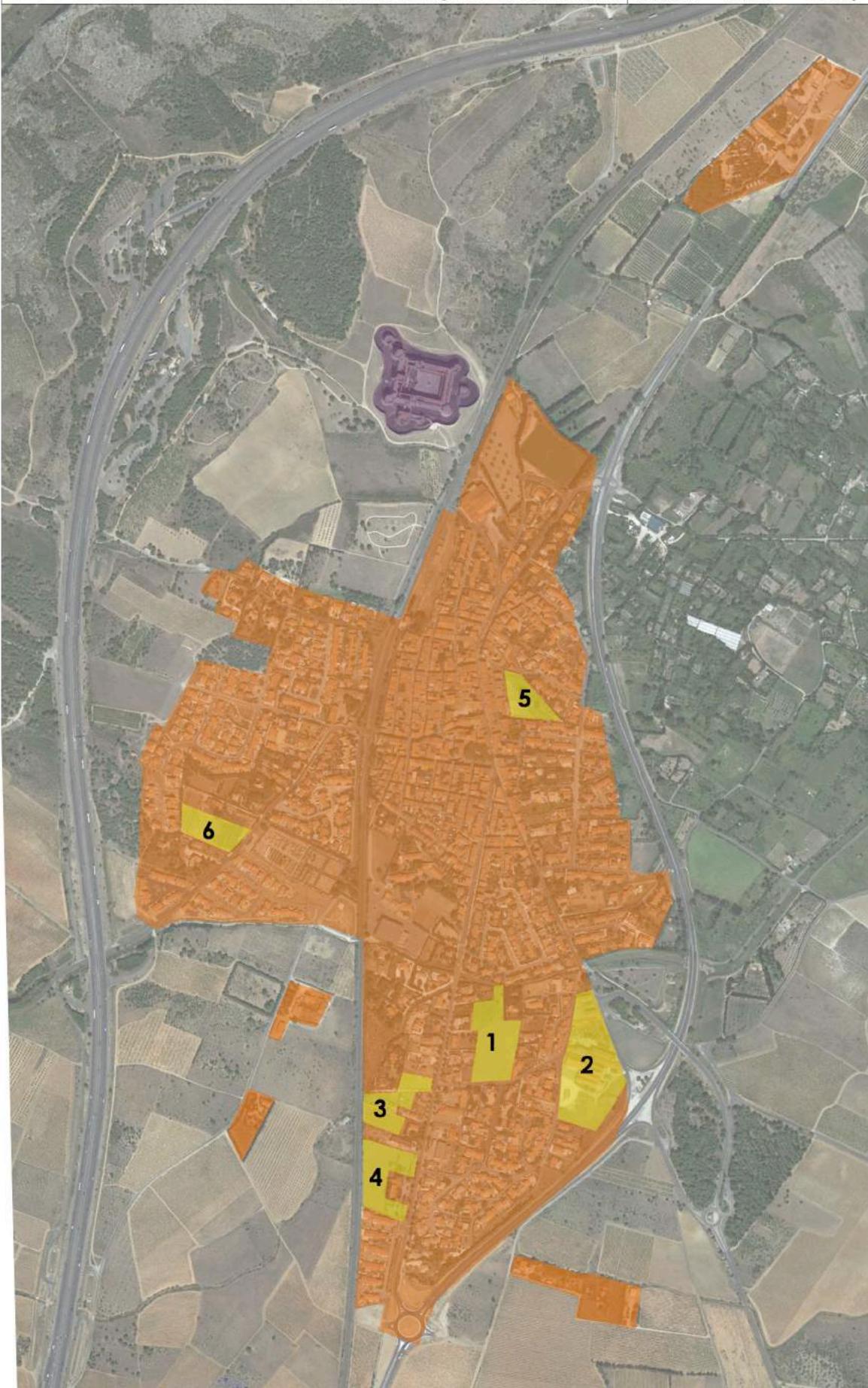
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contac@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
Photo aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/11000	A4	12/2015



Légende

- Urbanisation existante
- Capacités de densification
- Forteresse de Salsés

Secteur 1 – Sainte Colombe : Secteur constituant une dent creuse, dont la capacité en matière de logements est estimée de 24 logements. Ce secteur est toutefois morcelé en plusieurs parcelles, avec des difficultés d'accès pour certains d'entre eux.

Secteur 2 – Cave coopérative : Possibilité de restructuration de la cave au profit de logements, projet à définir.

Secteurs 3/4/6, grands terrains, sur lesquels une densification potentielle est envisageable. Ils constituent toutefois actuellement des propriétés privées (jardins, parcs, potagers...), sur lesquels il n'y a pas de projet déclaré à ce jour. L'accès à certains secteurs est par ailleurs contraint. Capacité maximale estimée = 35 logements.

Secteur 5 – Cœur du village : Secteur destiné à la réalisation de stationnements au bénéfice des habitants, des touristes, et permettant le désengorgement de certains axes sur lesquels les stationnements seront supprimés. Les terrains 3/4 disposent d'une contrainte liée à la proximité de la voie ferrée.

La densification ne doit pas se faire au détriment de la qualité des espaces publics. Même dans les quartiers les plus propices elle doit être absorbée au sein même de l'espace privatif. Pour ces raisons, il semble plus judicieux de permettre dans certains quartiers une densification par :

- Un agrandissement de logements (retrouver les règles de hauteur « originelles » pour permettre par exemple un agrandissement de R+1 à R+2 dans le respect des volumes bâtis environnants).
- Une subdivision de lots.

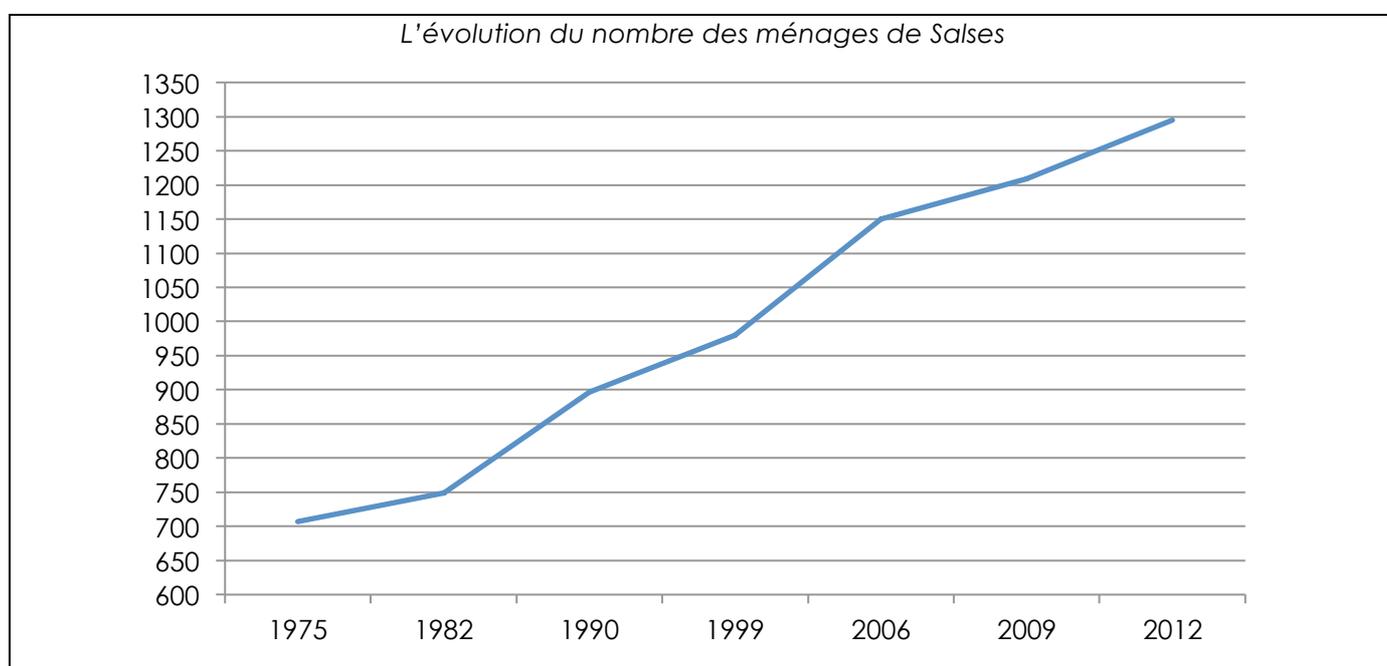
2.2.8. Les ménages

2.2.8.1. L'évolution des ménages

L'évolution des ménages de Salses
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

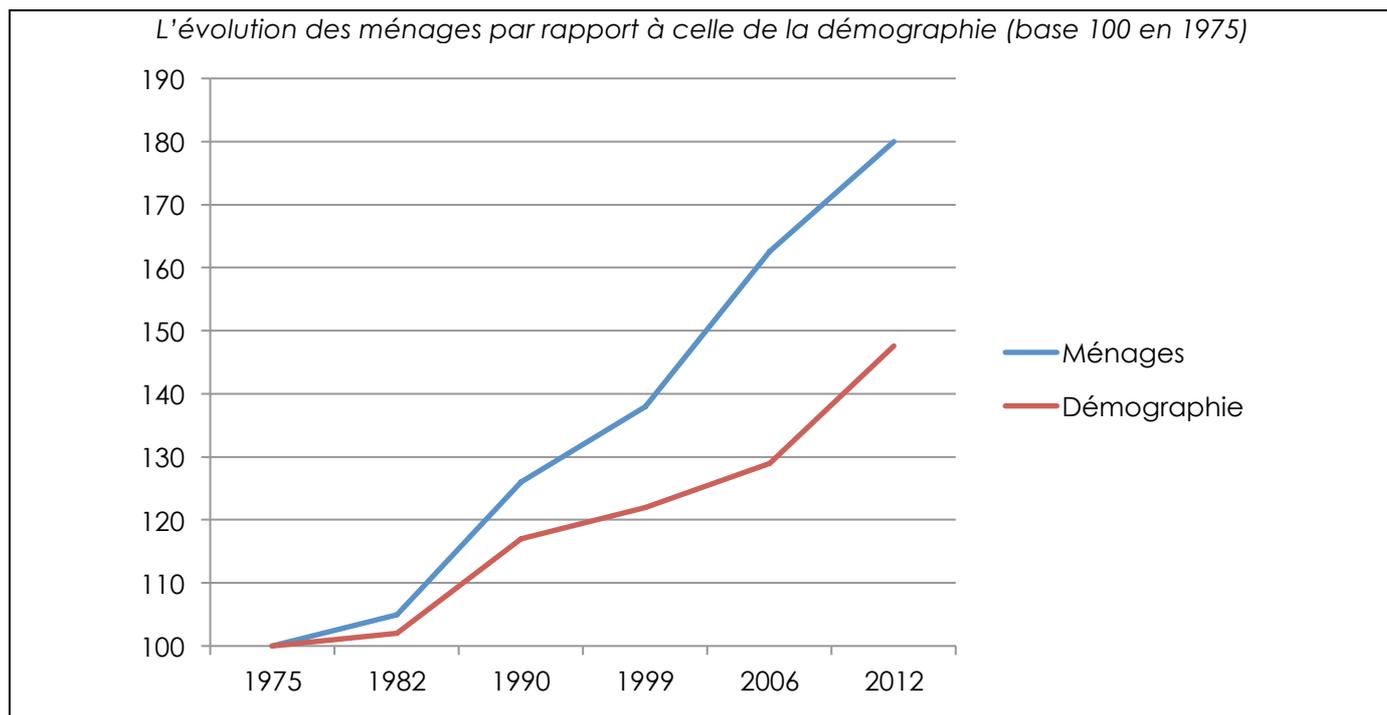
	1975	1982	1990	1999	2006	2009	2012	Taux de variation 2006-2012
Nombre de ménages	707*	749*	897*	980	1 150	1 209	1 295	+12,6%
Nombre d'habitants	2053	2098	2422	2 523	2 827	3 052	3 227	+14,1%
Taille moyenne des ménages	2,9	2,8	2,7	2,5	2,3	2,4	2,4	

*estimation



Le nombre de ménages a augmenté de manière continue depuis 1975, néanmoins parallèlement à cette tendance leur taille n'a cessé de réduire.

La taille moyenne des ménages est passée de 2,9 personnes dans les années 70, à 2,4 personnes en 2012.



Le nombre de ménages a augmenté plus rapidement que le nombre d'habitants représenté. Cette évolution est confirmée entre 1999 et 2012 où le taux de variation est de +33,9% pour les ménages, alors que la population totale augmente de +20% sur la même période.

2.2.8.2. La taille des ménages

Les ménages de Salses en 2007 selon leur taille (source : INSEE recensement de la population 2006)

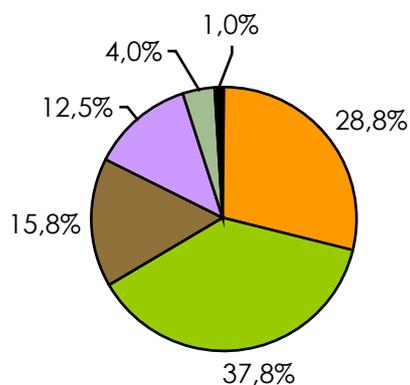
	2007	Part dans le nombre total des ménages	Population représentée	Part dans le nombre total d'habitants
1 personne	341	28,8%	341	12,6%
2 personnes	447	37,8%	894	31,6%
3 personnes	187	15,8%	561	19,8%
4 personnes	148	12,5%	592	20,9%
5 personnes	47	4,0%	235	8,3%
6 personnes et plus	12	1,0%	204	7,2%

Les petits ménages sont aujourd'hui mieux représentés à Salses, en effet, ceux qui sont composés de deux personnes sont majoritaires (31,6% du nombre total d'habitants), les ménages composés d'une personne sont également nombreux (12,6 % du nombre total d'habitants). Toutefois, si l'on regarde les données globales, la population compte une représentation importante de ménages composés de plus de trois personnes (plus de la moitié de la population totale avec 56,2%).

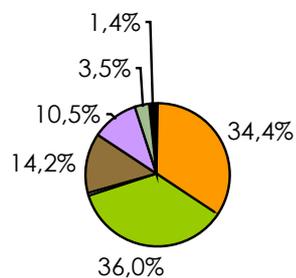
Les ménages à différentes échelles territoriales en 2007 selon leur taille
 (source : INSEE recensement de la population 2007)

	Département		Région		France métropolitaine	
	2007	Population représentée	2007	Population représentée	2007	Population représentée
1 personne	67 555	67 555	379 045	379 045	8 924 508	8 924 508
2 personnes	70 708	141 416	393 398	786 796	8 830 266	17 660 532
3 personnes	27 995	83 985	167 373	502 119	4 023 932	12 071 786
4 personnes	20 668	82 672	127 788	511 152	3 405 047	13 620 188
5 personnes	6 891	34 455	42 989	214 945	1 297 152	6 485 760
6 personnes et plus	2 845	27 076	17 092	166 801	511 129	4 837 681

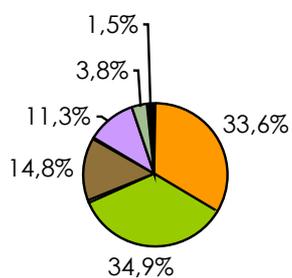
Les ménages de Salses en 2007 selon leur taille



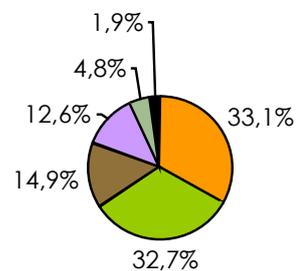
Les ménages du département en 2007 selon leur taille



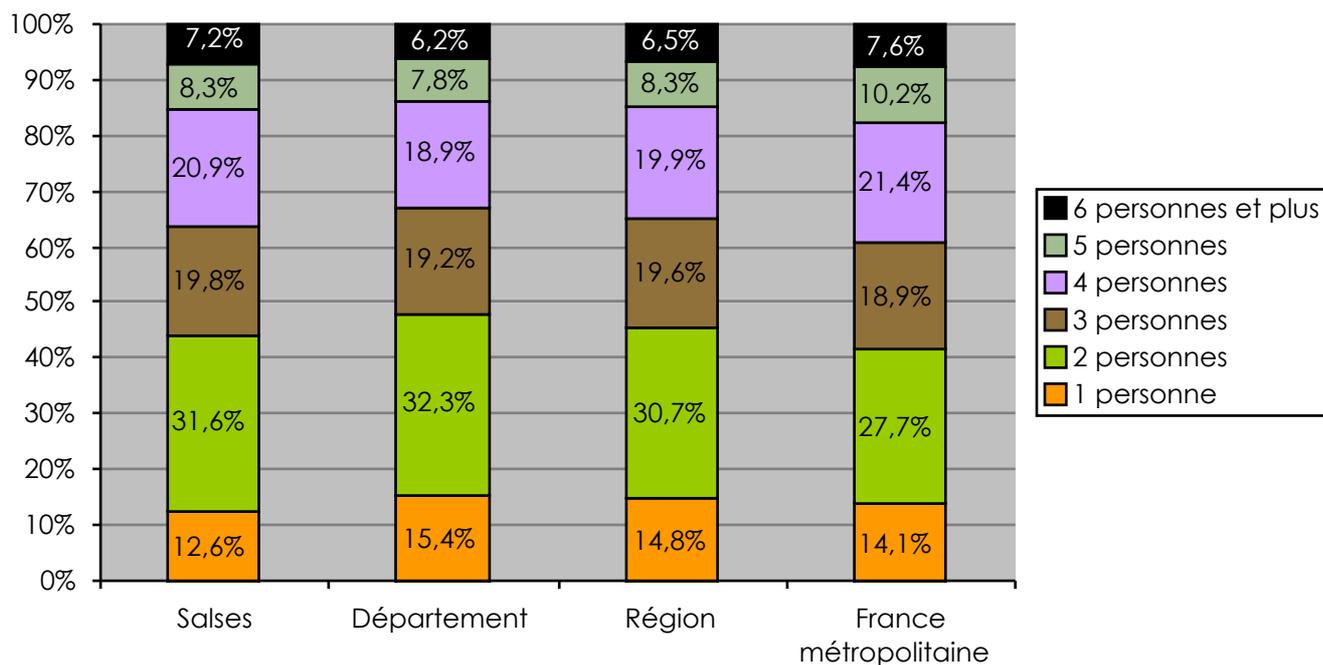
Les ménages de la région en 2007 selon leur taille



Les ménages en France métropolitaine en 2007 selon leur taille



La population représentée des ménages à différentes échelles territoriales en 2007 selon leur taille



Les petits ménages composés de 1 et 2 personnes représentent un peu moins de la moitié du nombre total des ménages de la commune. En termes de nombre de personnes, ils représentent un peu plus de 44%. Il y a moins de petits ménages en comparaison de l'échelle départementale et régionale, mais ils sont plus nombreux au regard des données concernant la France métropolitaine.

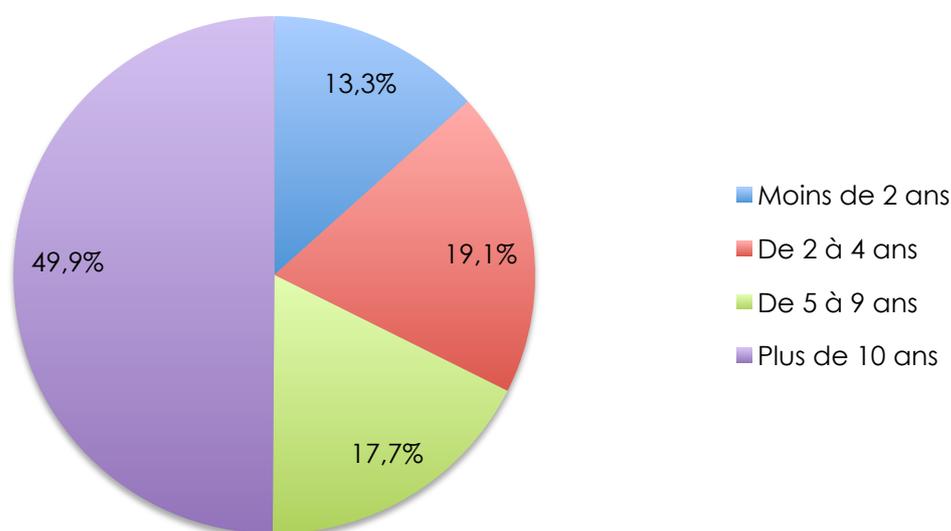
Comparativement, la représentation des ménages de plus de 3 personnes sur Salses (56,2%) est plus importante que dans le département (52,1%), la région (54,3%), mais moins importante en comparaison de la France métropolitaine (58,1%).

2.2.8.3. La date d'emménagement des ménages

Les ménages de Salses en 2012 selon la date d'emménagement
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	2012	Part dans le nombre total de ménages
Depuis moins de 2 ans	172	13,3%
De 2 à 4 ans	248	19,1%
De 5 à 9 ans	231	17,8%
10 ans ou plus	646	49,8%

Les ménages de Salses en 2012 selon la date d'emménagement



Une légère majorité des ménages s'est installée à Salses le Château il y a plus de dix ans.

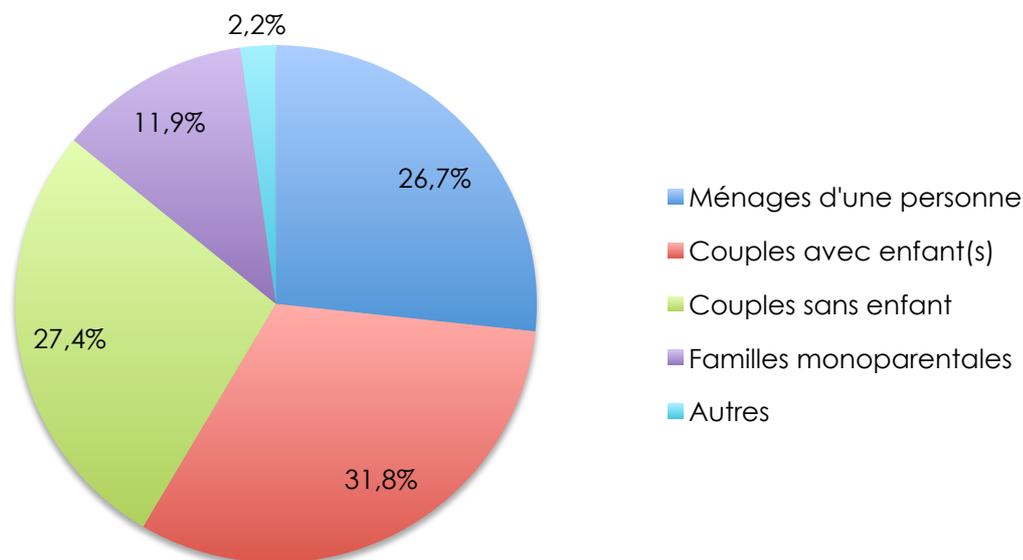
Un nombre important de ménages s'est installé sur la commune, il y a moins de cinq ans (32,4%), confirmant l'arrivée importante de nouveaux habitants entre 2006 et 2012.

2.2.8.4. Les ménages selon le mode de cohabitation

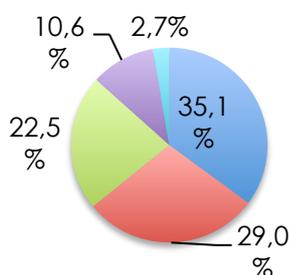
La population des ménages à différentes échelles territoriales selon le mode de cohabitation en 2012
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Salses	Département	Région	France métropolitaine
Ménages d'une personne	342	73 930	424 319	9 709 823
Hommes seuls	129	30 422	177 406	4 112 257
Femmes seules	213	43 508	246 914	5 597 567
Couples sans enfant	411	59 556	337 426	7 547 156
Couples avec enfant(s)	359	46 724	293 774	7 660 382
Familles monoparentales	155	22 423	118 642	2 595 645
Autres	28	5 820	35 997	757 661

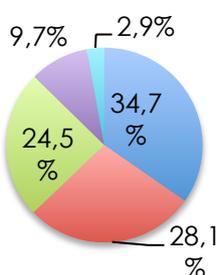
Les ménages de Salses en 2012 selon le mode de cohabitation



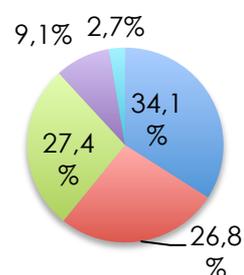
Les ménages du département en 2012 selon le mode de cohabitation



Les ménages de la région en 2012 selon le mode de cohabitation



Les ménages en France métropolitaine en 2012 selon le mode de cohabitation



Les données de composition des ménages fait apparaître une représentation importante des couples sans enfant, représentant près de 27,4% des ménages. Les ménages d'une personne représentent pratiquement un tiers de la population (26,7%).

Par comparaison avec le département, et la région, la part des couples sans enfants est supérieure. La part des familles monoparentales est supérieure aux données départementales et régionales.

Il faut également noter que la part des couples avec enfant(s) est majoritaire sur la commune, et supérieure aux autres entités territoriales.

CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE URBAIN

La commune de Salses le Château a connu un développement urbain important, notamment après les années 70, à la faveur presque exclusive de lotissements. Ces opérations, réalisées au gré des opportunités foncières et des contraintes liées à la présence de différents axes de déplacement ont engendré une urbanisation favorisant l'étalement de la commune le long de la voie ferrée et la création de nouveaux quartiers au-delà de celle-ci. Actuellement, cela induit des problématiques importantes en matière de déplacements et de liaisons entre les différentes entités communales. La commune est également contrainte par la loi littoral liée à la présence de l'étang de Salses.

Par ailleurs, ces opérations ont entraîné un manque de cohérence au niveau des connexions entre elles, ainsi qu'avec le tissu ancien existant, avec pour conséquence une absence de continuité entre les axes, de prise en compte des modes doux de déplacement, favorisant un usage presque exclusif de l'automobile.

La réalisation de lotissements a aussi induit la réalisation d'un nombre important de logements individuels, constat confirmé par les données démontrant leur prépondérance dans le chiffre global des logements. Pour autant, la taille des ménages diminue, et l'offre en matière de logements ne répond pas aux besoins de certaines catégories de la population, notamment des jeunes ménages en nombre important sur la commune.

Plusieurs aspects sont à souligner à propos du contexte urbain :

- **Hausse des résidences secondaires**, mais les chiffres demeurent plus bas que ceux de la région et du département. Toutefois **cette hausse démontre une attractivité de la commune** notamment du fait de sa proximité du littoral et des contreforts des Corbières ;
- **La moitié du parc de logements de Salses a été construit entre 1975 et aujourd'hui.** Il s'agit donc d'un parc récent. Ce constat représente logiquement l'accroissement constant du nombre de logement sur le territoire communal observé depuis les années soixante-dix, lié également à l'attrait du territoire de la plaine-du-Roussillon ;
- **L'analyse de l'évolution des constructions neuves depuis la fin des années 90 montre l'attractivité de la commune**, toutefois, cette évolution est moins importante depuis 2008, par manque de disponibilités foncières ;
- **L'attractivité de la commune peut être expliquée par divers facteurs ;** Les déplacements favorisés par la proximité d'axes de communication importants / desserte routière et ferroviaire / Le prix du foncier plus intéressant que sur Perpignan et sa première couronne / La proximité de pôles économiques dynamiques / Les équipements et services nombreux à Salses ;

- La part de logements collectifs dans les constructions neuves reste faible, tout comme celle du nombre de logements sociaux réalisés ;
- Le nombre moyen de pièces des résidences principales comparé à différentes échelles territoriales confirme une **taille importante des logements sur le territoire communal**. En effet, pour un nombre moyen équivalent de 4,2 pièces en 2007, Salses affiche une moyenne supérieure aux autres entités territoriales (moyenne de 4,0 pièces), celui-ci étant en augmentation à toutes les échelles. Ce phénomène s'explique par la **faible représentation des logements collectifs sur le territoire de Salses** ;
- **En 2014, 6,7% des résidences principales sont des HLM**. Ces chiffres sont à rapprocher du type de constructions développées sur la commune, la majeure partie des résidences principales étant des maisons individuelles. La commune mène une politique volontariste de développement de logements locatifs sociaux, alors même que celle-ci n'est pas soumise par la loi à leur réalisation ;
- **En 2012, l'analyse de la composition des ménages montre que ceux les mieux représentés sont les couples avec enfant(s) et les couples sans enfant**, représentant près de 59,2% des ménages. Cette tendance est à rapprocher du type d'habitat et des classes d'âges de la population. En premier lieu, Salses est à distance respectable de Perpignan tout en permettant un accès aisé au pôle d'emploi que représente Perpignan. Les prix du foncier sont moins conséquents qu'à Perpignan. D'où l'attrait de la commune pour les jeunes actifs. De plus, la majorité des personnes susceptibles d'acquérir une construction à Salses dispose de moyens suffisants et ont donc atteint un certain âge. En ce sens, les enfants dans ces familles sont généralement en âge de quitter le foyer familial. Les ménages d'une personne représentent un peu moins d'un tiers des ménages alors que le type d'habitat majoritaire sur la commune ne permet pas vraiment leur accueil ;
- **La taille des ménages est en chute régulière pour s'établir à 2,4 personnes par ménage en 2009 et se stabiliser depuis**. Cette chute émane de plusieurs raisons dont les principales sont la déstructuration des cellules familiales engendrant de plus en plus la création de petits ménages d'une ou deux personnes, ainsi que le vieillissement de la population, du fait d'une offre en logement basée principalement sur du pavillonnaire.
- **Le nombre de petits ménages atteint pratiquement 45% de la population totale en 2007, confirmant ainsi la réduction régulière de la taille globale des ménages (2,4 personnes par ménage en 2009)**. Cela vient aussi confirmer le constat du vieillissement de population mais également d'atomisation des ménages. En ce qui concerne le nombre d'habitants que cela représente, la situation sur Salses est différente de celle des entités territoriales plus importantes. En effet, les ménages de 3 personnes et plus représentent une part plus importante sur la commune 56,2% du nombre d'habitants alors que dans le département, et la région ce chiffre ne dépasse pas les 54,3%. En revanche, en comparaison de la France métropolitaine, cette part est inférieure, elle s'établit à 58,1% à l'échelle

nationale.

Aujourd'hui il ne reste plus à la commune de possibilités de développement à l'Ouest de la voie ferrée. Les zones bloquées à l'urbanisation sont conditionnées par la réalisation d'un passage supérieur de la voie ferrée, de la déviation Sud Ouest du village, et de la suppression du passage à niveau dans le cœur du village. La voie ferrée contraint le développement communal, à la fois en matière de connexions avec les quartiers actuels, mais aussi de développement futur, pour lequel de nouveaux points de franchissements sont indispensables.

Un des enjeux en matière de développement de Salses le Château concerne la possibilité d'offrir des terrains constructibles favorisant une mixité sociale, tout en permettant de diversifier le type de logement existant (pavillonnaire, maisons de ville, appartements type petit collectif ou semi collectif, en acquisition ou en location, social ou non). Ce développement devra être réalisé en permettant de tisser des liens entre les nouveaux secteurs de développement, et les espaces urbains existants, en s'attachant également à préserver le vieux village. Il s'agira également de travailler sur une hiérarchisation des voiries, et les connexions et les déplacements par-delà la voie ferrée, entre les quartiers existants, et entre la Forteresse et le village.

La réflexion devra permettre de contribuer à rééquilibrer le village. Aujourd'hui, seul un côté du village dispose de l'ensemble des équipements, des commerces et des services... A l'échelle des différents espaces urbains, il est nécessaire de mener une réflexion sur les connexions afin de permettre de recréer des liens forts et des échanges entre les quartiers.

2.3. LE CONTEXTE ASSOCIATIF

Salses le Château est une commune dans laquelle le contexte associatif est très dynamique, celle-ci en comptant plus d'une cinquantaine.

Ces associations peuvent être regroupées en plusieurs catégories en fonction des leurs domaines :

- le sport et la détente : il existe actuellement sur Salses environ une dizaine d'associations dans ces domaines offrant la possibilité de pratiquer divers sports en groupe (danse, tennis, aqua piscine, rugby, basket,...) ainsi que diverses activités de détente telles que le yoga, les randonnées,...
- la culture et les loisirs : une quinzaine d'associations permettent de découvrir et pratiquer la musique, le dessin, l'informatique, le théâtre,...
- la vie locale et sociale : dans ce domaine, encore une vingtaine d'associations participant à la vie locale à travers des actions d'aide, d'information, de protection,...

CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE ASSOCIATIF

La commune de Salses le Château possède au regard du nombre de groupes qui existent et qui sont réunis autour du sport, de la détente, de la culture et des loisirs, de la vie locale et sociale,... une vie associative riche qu'il convient de préserver.

2.4. LE CONTEXTE PAYSAGER

2.4.1. Présentation du contexte paysager de la commune

L'Atlas des paysages des Pyrénées-Orientales décompose le département en quatre grands ensembles de paysages : le littoral et ses étangs, la Plaine du Roussillon, les contreforts et la montagne. Le territoire de **Salses le Château se trouve en partie sur le littoral, la plaine du Crest et les contreforts des Corbières.**

Cf. carte « Salses le Château au sein des grands ensembles paysagers des Pyrénées-Orientales ».

Les paysages auxquels appartient la commune de Salses le Château présentent des caractéristiques communes : faibles reliefs et aplanissement général, larges ouvertures et rareté des bois, forte présence agricole, passage des infrastructures, développement de l'urbanisation.

Cf. Carte : « Salses dans les unités paysagères des Pyrénées-Orientales ».



Maître d'ouvrage

Commune

SALSES-LE-CHATEAU

Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

SALSES-LE-CHATEAU AU SEIN DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS DES PYRENEES-ORIENTALES

Affaire

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
Atlas des Paysages
Agence Folléa Gautier

Dossier 21055

Emetteur ARC

Phase d'étude DIAG

Echelle -

Format A4

Réalisation 02/2014

Légende



Localisation du territoire étudié

2.4.2. Présentation du territoire communal

Le territoire communal est composé de trois entités principales :

- La Plaine du Crest
- Les Garrigues
- La côte sableuse et lagunaire du Roussillon

2.4.2.1. La Plaine du Crest

Le Crest désigne la plaine qui s'étend sur une terrasse d'âge quaternaire entre les collines des Corbières (au Nord-Ouest), la vallée de l'Agly (au Sud) et la Salanque (à l'Est). Essentiellement viticole, elle se caractérise par des paysages très ouverts, particulièrement plats, et des sols caillouteux et secs formés de galets.

La plaine est traversée par les grandes infrastructures régionales : A9, RD900 et voie ferrée, qui empruntent le passage étroit entre les Corbières et l'étang de Salses au niveau de Salses le Château, pour rejoindre Perpignan puis l'Espagne via le col du Perthus et Cerbère. Le long de l'Agly, la RD117 est la principale route d'accès vers le Fenouillèdes.

Les quatre villages qui occupent le Crest connaissent une forte pression urbaine à l'image de la plupart des villages du Roussillon : Salses le Château, Espira-de-l'Agly, Rivesaltes et Peyrestortes.

L'Atlas des paysages des Pyrénées-Orientales a donc défini des enjeux sur cette unité que constitue la Plaine du Crest tenant compte de ses caractéristiques. Ceux-ci peuvent être liés à la protection et à la préservation, à la valorisation ou la création, ou, à la réhabilitation et la requalification.

Les enjeux de protection et de préservation :

- les structures arborées, rares dans la plaine mais encore présentes autour des villages : identification, préservation et gestion ;
- les vues depuis l'autoroute A9 : identification et gestion des ouvertures visuelles sur la forteresse de Salses, la plaine et le littoral ; maîtrise de la covisibilité ;
- la ligne de chemin de fer : identification, préservation et gestion des ouvertures visuelles sur le littoral ;
- les points de vue : identification, préservation et gestion.

Les enjeux de valorisation et de création :

- les bords de l'eau : plantation et gestion des ripisylves, traitement des abords des cours d'eau avec valorisation des clôtures et des arrières d'urbanisation, création de cheminements le long des berges ;
- les centres anciens des villages : confortement, mise en valeur du patrimoine architectural, restauration des façades, aménagement des espaces publics ;

- les abords de la forteresse de Salses : aménagement des parkings et aires d'accueil, protection des espaces naturels contre la surfréquentation et le piétinement ;
- les talus et abords de l'autoroute A9 : terrassement morphologique et végétalisation ;

Les enjeux de réhabilitation et de requalification :

- les paysages des infrastructures : requalification des abords, plantation, arrêt de l'urbanisation linéaire ;
- les abords des villes et villages : maîtrise de l'urbanisation dans les espaces agricoles, arrêt de l'urbanisation linéaire, densification urbaine autour du centre-bourg, création de limites agro-urbaine...
- les entrées/sorties de villes et villages : simplification des circulations, suppression des surlargeurs minéralisées, traitement paysager des abords de la route, simplification du mobilier routier et des circulations, arrêt de l'urbanisation linéaire, requalification des traversées des nouveaux quartiers de lotissements, plantation d'arbres d'alignement...
- les carrières : réhabilitation des sites de carrières après exploitation.

Cf. Carte : « Les enjeux dégagés sur les trois unités paysagères à l'échelle du territoire communal ».

2.4.2.2. Les Garrigues

Les garrigues s'inscrivent dans la continuité des Corbières qui forment un vaste massif continuant dans le département voisin de l'Aude.

Dans les Pyrénées-Orientales, cette portion méridionale des Corbières compose l'appui Nord-Ouest de la plaine du Roussillon. Les collines s'avancent sur une vingtaine de kilomètres, suivant une direction Sud-Ouest/Nord-Est, entre la vallée du Verdouble, à l'Ouest, le Crest, à l'Est, et l'Agly, au Sud.

L'Atlas des paysages des Pyrénées-Orientales a donc défini des enjeux sur cette unité que constituent les Garrigues tenant compte de leurs caractéristiques.

Les enjeux de protection et de préservation :

- les petites plaines viticoles, qui dessinent et diversifient le paysage des garrigues mais contribuent aussi à la lutte contre les incendies en jouant le rôle de coupe-feu : préservation et gestion ;
- les garrigues : protection de leurs étendues de " nature " contre l'urbanisation diffuse ;
- les routes-paysage : préservation de leurs gabarits étroits ;

Les enjeux de réhabilitation et de requalification :

- les carrières (Tautavel, Espira, Opoul) qui dégradent les toiles de fond des plaines : réhabilitation des sites après exploitation. La commune de Salses

possède également une ancienne carrière qui domine le village à proximité de l'A9.

Cf. Carte : « Les enjeux dégagés sur les trois unités paysagères à l'échelle du territoire communal ».

2.4.2.3. La côte sableuse et lagunaire du Roussillon

La côte sableuse et lagunaire du Roussillon, prolongement naturel du littoral audois, s'étire d'un seul trait depuis Port-Barcarès jusqu'à Argelès-sur-Mer. Elle s'allonge sur 34 km sur toute la longueur de la plaine du Roussillon, depuis l'étang de Salses le Château et les reliefs des Corbières, au nord, jusqu'aux Albères, qui plongent directement dans la mer, au sud. Son épaisseur fluctue entre 10 et 1 km, avec une limite progressive entre le littoral et la plaine du Roussillon, par une transition en douceur entre les terres cultivées et les zones humides et sableuses de la côte.

Les enjeux de protection et de préservation :

- les coupures d'urbanisation, les linéaires de plages non urbanisés ;
- les sites ponctuels (bords d'étangs, petits ports, embouchures des fleuves,...) ; offrant des espaces intimes à l'écart des stations balnéaires : protection, gestion, maîtrise de la fréquentation ;
- les bords de rivières et les zones humides : protection, gestion, maîtrise de la fréquentation et du stationnement, création de circulations douces.

Les enjeux de valorisation et de création :

- la cabanisation : maîtrise de la transformation du village des pêcheurs et mise en valeur des clôtures par une charte architecturale et paysagère, résorption progressive des baraques illégales ;
- les circulations douces : prolongation des pistes cyclables existantes, notamment entre les stations balnéaires, autour de l'étang de Canet, sur les berges des cours d'eau ;
- les accès aux plages : création ou élargissement des cheminements, signalisation, plantation, traitement qualitatif des sols et des abords ;
- les plages et les aires d'accueil : traitement qualitatif et meilleure insertion (équipement techniques et touristiques, postes de secours, douches, locaux techniques...) ;
- les coupures d'urbanisation : maîtrise du stationnement, traitement des abords de la route, création de circulations douces.

Les enjeux de réhabilitation et de requalification :

- les infrastructures : transformation des images trop routières des voies, remise en cause des modes de circulation et de stationnement sur le littoral engendrant des routes et parkings surdimensionnés hors saison, une aggravation accélérée de l'érosion (destruction des dunes) ;

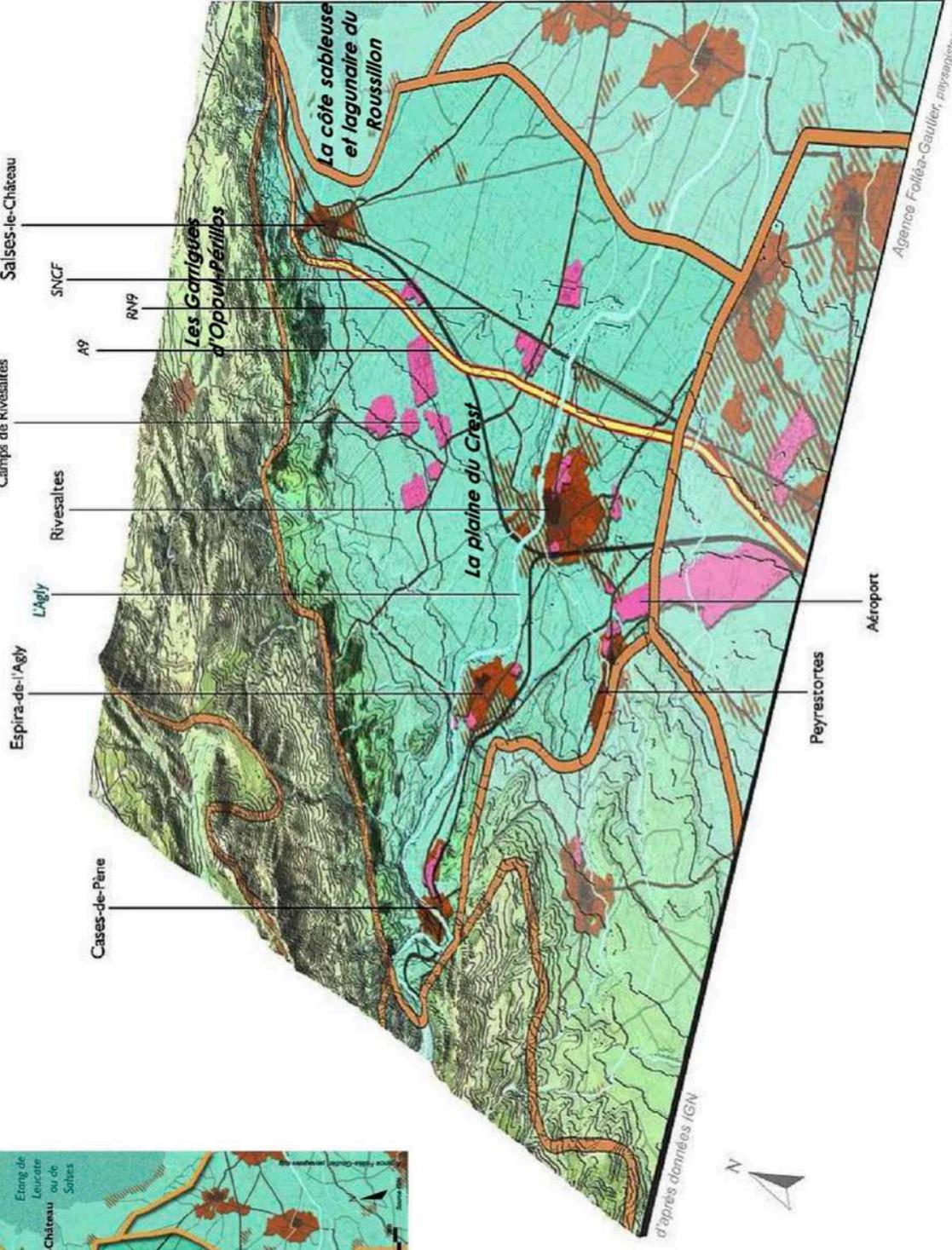
- les zones de stationnements en front de mer : fractionnement et réduction des surfaces minéralisées, éloignement du bord de mer, plantation, amélioration des circulations piétonnes d'accès aux plages ;

Cf. Carte : « Les enjeux dégagés sur les trois unités paysagères à l'échelle du territoire communal ».



SALSSES-LE-CHATEAU DANS LES UNITES PAYSAGERES DES PYRENEES-ORIENTALES

Maître d'ouvrage		Commune		Maître d'oeuvre	
SALSSES-LE-CHATEAU		SALSSES-LE-CHATEAU		ARCHI CONCEPT	
Mairie 66 600 Salses-le-Château Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50		Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr		Source(s)/Elaboration Atlas des Paysages Agence Follés-Gautier	
Fonction de plan IGN BD Cartho		Phase d'étude ARC DIAG		Echelle A4	
Réalisation 02/2014		Emetteur 21055		Format A4	



Agence Follés-Gautier, paysagistes agly

Maître d'ouvrage

Commune
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

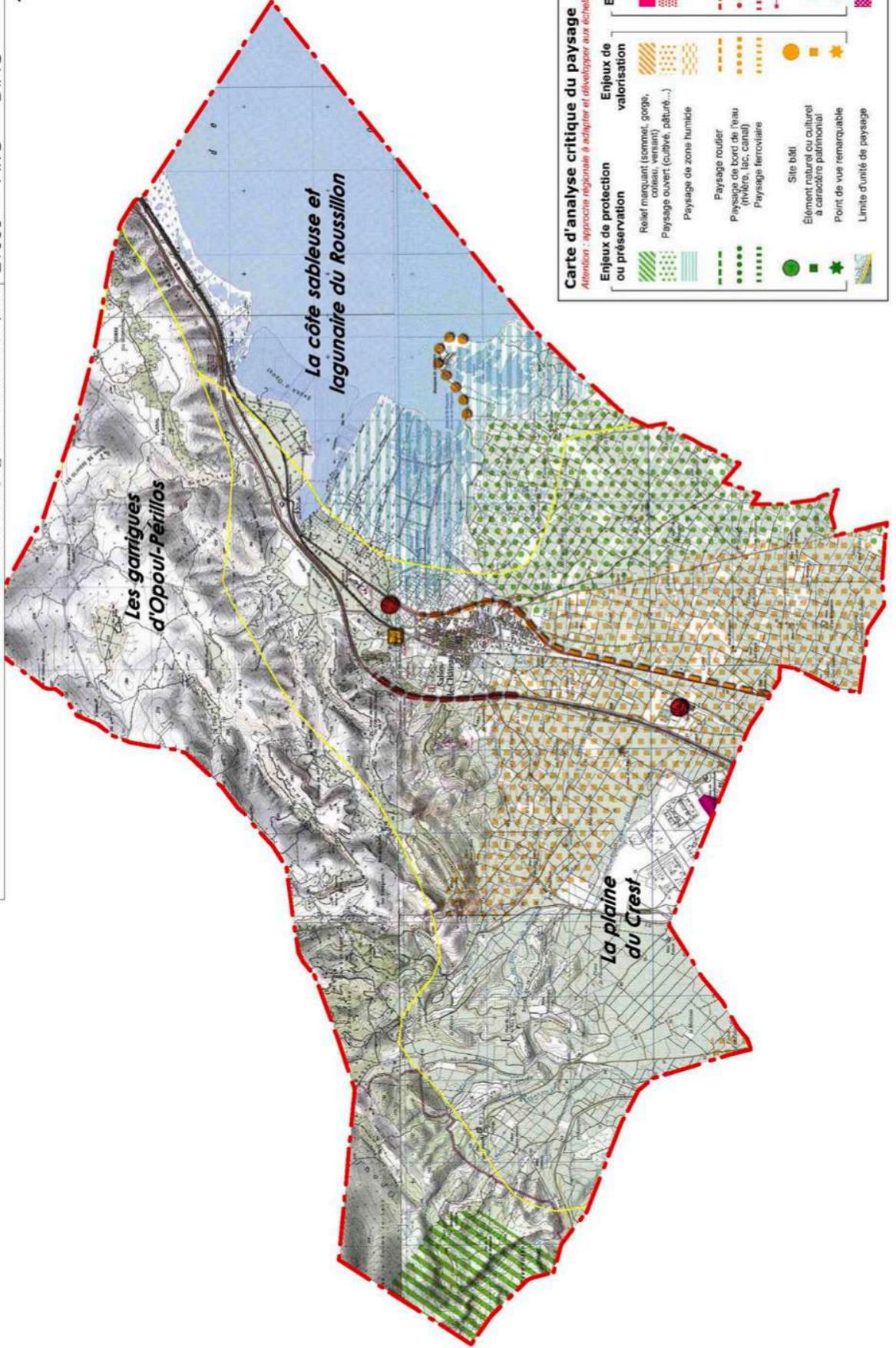
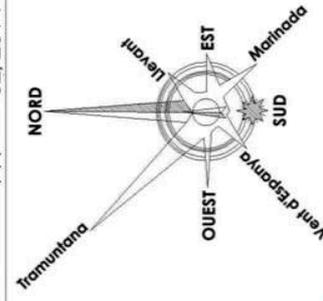
Source(s)/Elaboration
Atlas des Paysages
Agence Folléa Gautier

Fond(s) de plan
IGN BD Cartho
Atlas des Paysages

Dossier
Emetteur Phase d'étude
21055 ARC DIAG

Echelle
Format
A4

Réalisation
Date
02/2014



Carte d'analyse critique du paysage

Attention : approche régionale à adapter et développer aux échelles locales

Enjeux de protection ou préservation	Enjeux de valorisation	Enjeux de réhabilitation
<ul style="list-style-type: none"> Relief marquant (sommet, gorge, vallée...) Paysage ouvert (cultière, pâturé...) Paysage de zone humide Paysage routier Paysage de bord de l'eau (rivière, lac, canal) Paysage ferroviaire Site bâti Élément naturel ou culturel à caractère patrimonial Point de vue remarquable Limite d'unité de paysage 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur urbanisé dégradé Milage, urbanisation diffuse Paysage routier dégradé Paysage de bord de l'eau à réhabiliter Paysage ferroviaire dégradé Lignes électriques aériennes sensibles Point noir (dégradation locale) Centre ancien ou espace public à réhabiliter Site éolien 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur urbanisé dégradé Milage, urbanisation diffuse Paysage routier dégradé Paysage de bord de l'eau à réhabiliter Paysage ferroviaire dégradé Lignes électriques aériennes sensibles Point noir (dégradation locale) Centre ancien ou espace public à réhabiliter Site éolien

2.4.3. Les éléments paysagers

2.4.3.1. Eléments notables du paysage de Salses le Château

2.4.3.1.1. La Forteresse de Salses

La Forteresse de Salses est un élément indissociable du paysage.

La Forteresse est composée en forme de rectangle de 115 m de long pour 50 m de large et son architecture de « fortification rasante », révolutionnaires à l'époque, présentent un exemple rare de transition entre le château fort médiéval et les fortifications bastionnées de l'époque moderne.

La Forteresse n'est pas directement visible depuis le village, celle-ci est construite selon une forme rasante. En revanche, depuis l'autoroute, et le piémont des Corbières la Forteresse est particulièrement visible.



2.4.3.1.2. Le camp Joffre et le site du Mémorial

Une partie du camp Joffre est située sur la commune de Salses, essentiellement visible depuis l'autoroute et la RD5 reliant Opoul Périllos à Rivesaltes et Salses le Château.

En janvier 2012, la Région Languedoc-Roussillon et le Conseil Général des Pyrénées Orientales avaient commencé le projet d'aménagement du site. Les travaux du Mémorial ont débuté en novembre 2012 et l'ouverture du site s'est faite en juin 2015. Le projet est semi enterré et représente un monolithe de béton en partie incliné.



1.1.1.1.2 La Porte des Pays Catalans

La Porte des Pays Catalans a été inaugurée en septembre 2003 au Nord de Salses le Château.

La sculpture, en acier corten, est constituée par une grande arcade percée de quatre portes, en référence aux quatre barres de l'écu catalan.

Le monument est visible depuis plusieurs axes de déplacement, situé à proximité de l'autoroute, de la route nationale et de la voie de chemin de fer, est destiné à matérialiser l'entrée dans un espace historique dont les limites ne sont pas celles de l'actuel département des Pyrénées-Orientales.



2.4.3.1.3. L'autoroute A9 et la voie ferrée

L'autoroute A9 a un impact paysager important sur la commune. Elle traverse la plaine, et le piémont des Corbières. Elle marque une frontière physique importante au sein du territoire. Son élargissement a encore accentué sa présence, celle-ci étant passé à 2 fois 3 voies.



La voie ferrée a également un impact paysager important sur la commune. Elle traverse la plaine, et longe l'étang. Elle marque une frontière physique importante au sein du territoire ainsi que dans le village de Salses le Château. Le tracé potentiel de la future ligne grande vitesse Perpignan Montpellier aura également un impact paysager très important si celle-ci est réalisée.



2.4.3.1.4. L'usine Omya

L'usine Omya, située entre la RD900 et la voie ferrée, est un élément marquant de la plaine.

L'usine Omya est un site industriel de traitement des roches extraites des carrières du département des Pyrénées-Orientales.

Ce site représente un développement urbain majeur au Sud de la commune, à la fois par son emprise importante, mais également par sa hauteur. L'accessibilité au site est aussi source de difficultés, notamment depuis la RD 900 dont les traversées ne sont pas sécurisées. La problématique est encore renforcée par le franchissement obligatoire de la voie ferrée, via le passage à niveau situé à proximité immédiate de l'usine.



2.4.3.1.5. Le hameau de Garrieux et le village des pêcheurs

Le hameau de Garrieux est éloigné du village de Salses le Château, ainsi que des axes importants de circulation, Il est une petite entité urbaine, peu remarquée dans le paysage, car éloigné de ces axes, il est uniquement perceptible dans la paysage lointain depuis quelques points de vue depuis la RD 11 reliant Salses le Château à Saint Hippolyte.

Le hameau constitue un ensemble formé actuellement de quelques constructions anciennes. Toutefois des constructions plus récentes sont présentes à proximité de celui-ci.

L'église Sainte Cécile



L'église Sainte Cécile



Le village des pêcheurs constitue la dernière forme de baraques présentant une valeur patrimoniale. Ce secteur n'est visible que depuis l'étang lui-même ou en s'approchant du bord de celui-ci

Les pêcheurs ont pour la plupart abandonné depuis longtemps ce type d'habitat, et la destruction des baraques sur le pourtour des étangs et en bord de mer a été privilégiée, à la fois par les missions d'aménagement du littoral, et par les mairies des différentes communes concernées, afin de limiter les phénomènes de cabanisation.

Certains villages de pêcheurs ont été réhabilités afin de conserver une trace de ce patrimoine. Sur la commune de Salses le Château. Elles servent pour la plupart à des activités récréatives, et sont des espaces de détente. La mairie de Salses dispose par ailleurs d'une aire communale permettant d'accueillir des pique-niques, braisiers...

Une réflexion devra être menée afin d'encadrer cet espace pour permettre d'améliorer l'intégration et la gestion de ces baraques dans ces espaces littoraux protégés. En ce sens, le SCOT, dans sa première modification, indique que ce site représente un élément du patrimoine à préserver.

2.4.3.1.6. Les carrières

La carrière la plus marquante du paysage communal est l'ancienne carrière située au dessus du village, visible depuis la plaine et les principaux axes de la commune. L'ancienne carrière située à l'Ouest du fort constitue un point noir paysager : elle brise l'aspect naturel du relief en covisibilité avec le monument (concurrence visuelle). Cette situation est susceptible de s'améliorer car la carrière fait l'objet d'un projet de réhabilitation paysagère



La carrière de calcaire située sur la RD 5 en direction d'Opoul Périllos, au lieu dit « Sarrat de la traverse » est encore en exploitation, mais elle demeure peu visible dans le paysage, elle est principalement visible depuis la RD 5 reliant Opoul Périllos à Salses le Château et Rivesaltes.



2.5. LA COMMUNE DANS LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES DU DEPARTEMENT

Le territoire communal de Salses le Château peut être découpé en quatre entités paysagères :

- les **espaces naturels et semi-naturels correspondant aux Corbières**, ainsi que les îlots de vignobles à l'intérieur de celles-ci, et les zones agricoles situées sur leurs contreforts ;
- les **terrasses agricoles** à l'Ouest ;
- la **plaine agricole et lagunaire** à l'Est ;
- les **espaces artificialisés** correspondant en grande partie au **village** donnant sur la plaine (paysage ouvert), ainsi que sur les **infrastructures de communication** traversant ce territoire.

Ces entités paysagères sont également traversées par des ravins, éléments très importants constitutifs des paysages identifiés sur le territoire communal.

Cf. Carte : « Les entités paysagères à l'échelle du territoire communal ».

2.5.1. Les unités paysagères, espaces naturels et semi-naturels

La commune de Salses le Château est située à proximité du contrefort des Corbières, de l'étang, et de la plaine. L'altitude du territoire communal varie fortement, 286 NGF pour son point le plus haut situé dans les Corbières, à 10-15 NGF dans son point le plus bas à proximité de l'étang.

Les contreforts des Corbières sont constitués de flancs plus ou moins boisés. Les combes assez plates, sont souvent occupées par la vigne, on trouve également des petites vallées, ou des ravins secs, qui sont peu boisés. Ces reliefs karstiques sont caractéristiques du Nord du département des Pyrénées-Orientales. La nature des sols, ajoutée à leur faible capacité à retenir l'eau, n'a pas permis l'installation d'une végétation dense, mais l'apparition d'une garrigue de faible hauteur (bruyères, genêts...). Des forêts de pins se sont tout de même développées, de manière ponctuelle, et sont souvent issues de plantations de la part des communes ou des services domaniaux de l'Etat.

Cf. Cartes : « Les forêts domaniales et communales à l'échelle du territoire de Salses le Château », et « Les espaces naturels et semi-naturels à l'échelle du territoire communal ».

Une partie des forêts situées sur le territoire de Salses le Château est la propriété de l'Etat, sous gestion de l'Office National des Forêts, classée de ce fait en forêt domaniale. Ces forêts, d'une densité importante, mais d'une présence faible sur le territoire, sont essentiellement composées de pins. La forêt communale de Salses le Château occupe également une faible partie du territoire (Cf. plan « Les forêts à l'échelle du territoire communal » pages suivantes).

Cf. Carte : « Salses dans le contexte de végétalisation des Pyrénées-Orientales ».

Les Corbières, limite Nord du département des Pyrénées-Orientales, sont perceptibles depuis une grande partie de la plaine ainsi que des différents massifs autour de celle-ci, et du littoral roussillonnais.

Les Corbières, élément marquant du territoire de Salses le Château, ici le Crest de la Régina en arrière plan



LES FORETS DOMANIALES ET COMMUNALES DU TERRITOIRE DE SAISES-LE-CHATEAU

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Saises-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Boulevard des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

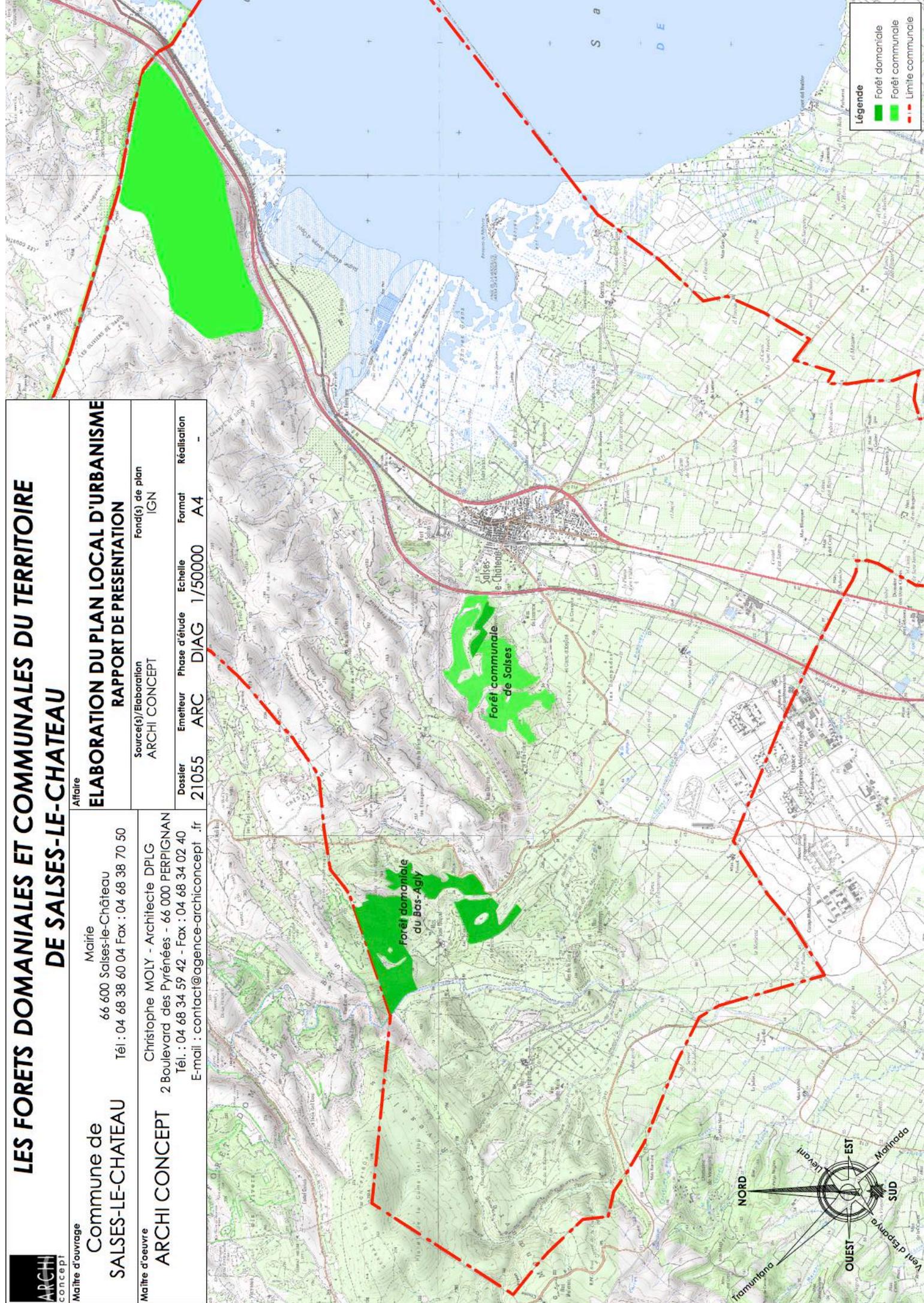
Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Élaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN

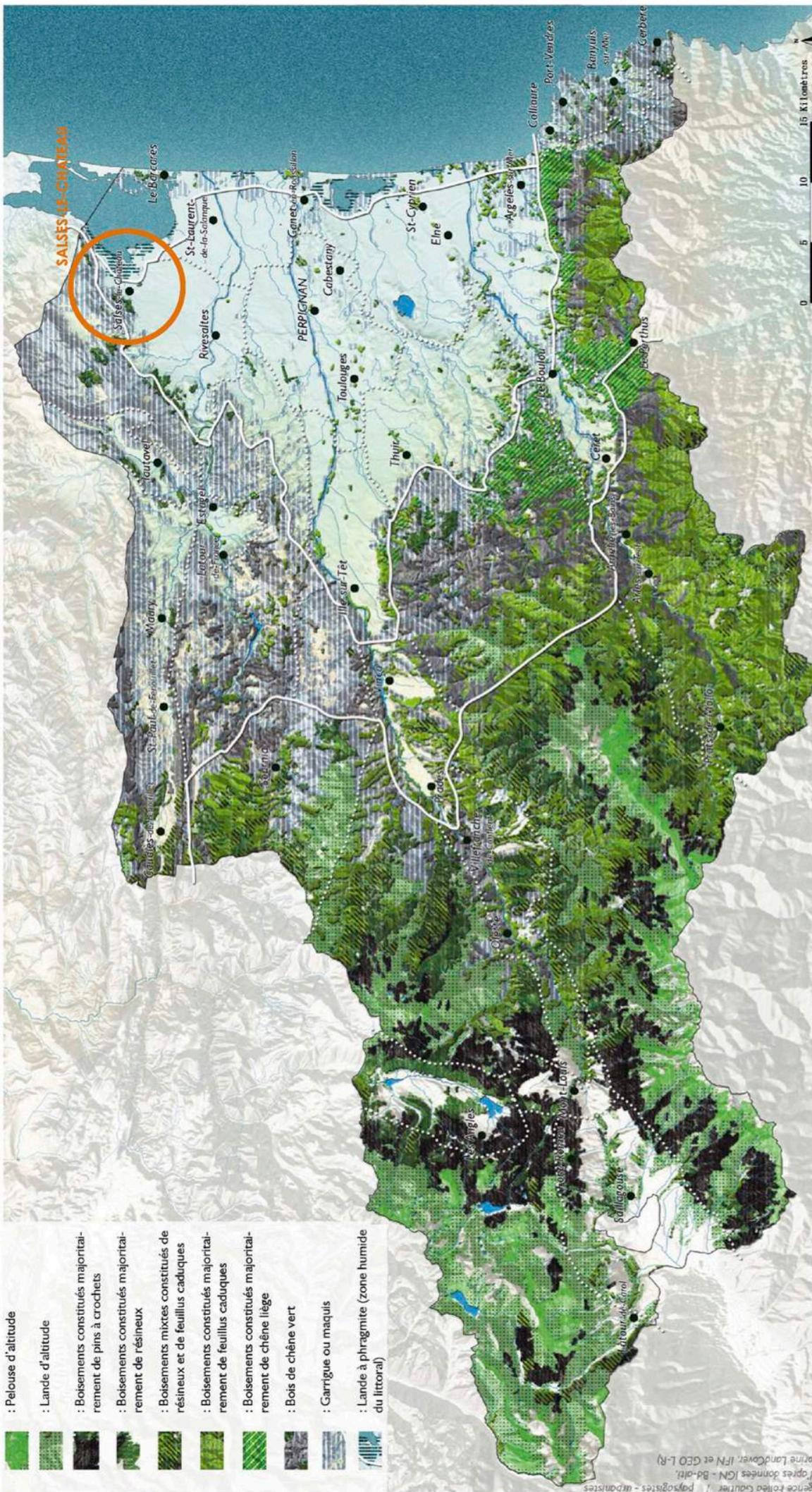
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	1/50000	A4	-



Légende

- Forêt domaniale
- Forêt communale
- - - Limite communale

-  : Pelouse d'altitude
-  : Lande d'altitude
-  : Boisements constitués majoritairement de pins à crochets
-  : Boisements constitués majoritairement de résineux
-  : Boisements mixtes constitués de résineux et de feuillus caduques
-  : Boisements constitués majoritairement de feuillus caduques
-  : Boisements constitués majoritairement de chêne liège
-  : Bois de chêne vert
-  : Garrigue ou maquis
-  : Lande à phragmite (zone humide du littoral)



SALLES-LE-CHATEAU DANS LE CONTEXTE DE VEGETALISATION DES PYRENEES-ORIENTALES

Légende
 Localisation du territoire étudié

Maître d'ouvrage
 Commune
SALLES-LE-CHATEAU
 Mairie
 66 600 Salles-le-Château
 Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre
ARCHI CONCEPT
 Christophe MOLY - Architecte DPLG
 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Alfàire	
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRÉSENTATION	
Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
Atlas des Paysages Agence Folléa Gautier	IGN BD Cartho Atlas des Paysages
Dossier	Phase d'étude
21055 ARC DIAG	-
Echelle	Format
-	A4
Réalisation	Format
-	A4
Format	Réalisation
-	02/2014

La commune dispose également d'éléments paysagers importants à proximité ou à l'intérieur même des espaces urbanisés.

Des boisements importants sont présents, certains d'entre eux ont été réalisés à la faveur d'aménagements importants comme le long de l'autoroute et autour de l'aire de la forteresse de Salses. Cependant, si ceux-ci viennent atténuer en partie la présence de ces équipements importants, une surface non négligeable de ces espaces reste tout de même inaccessible (propriété des Autoroutes du Sud de la France, et grillages de protection des voies). D'autres boisements (forêts communales et domaniales), situés à l'Ouest de l'autoroute, viennent compléter les espaces paysagers situés à proximité des zones urbaines.

A l'intérieur des zones urbaines, une trame végétale plus ou moins importante est présente, généralement située dans des propriétés privées, celle-ci vient tout de même agrémenter le paysage urbain et conforter la présence végétale dans ces espaces artificialisés. Des haies sont également présentes à proximité des voies et espaces publics.

Cf. Carte : « La trame végétale à l'échelle du village »

Les ravins traversant la commune sont aussi des espaces permettant à la trame végétale de pénétrer dans les zones urbaines.

Les jardins situés à l'est de la RD 900 sont un élément important du territoire communal, ceux-ci viennent compléter l'ensemble de la trame verte communale et sont un espace majeur à préserver et conforter.

LA TRAME VEGETALE A L'ECHELLE DU VILLAGE

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
ARCHI CONCEPT

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	1/11000	A4	02/2014



Légende

- Espaces boisés
- Secteur des jardins
- Trame végétale le long des ravins
- Alignements (haies)

2.5.2. La plaine et le plateau agricole

Le territoire de la commune dispose de zones agricoles diverses en raison de la diversité géomorphologique de celui-ci. Dans les Corbières, des espaces ont permis le développement de zones agricoles viticoles, toutefois celles-ci sont rares, et les crises viticoles ont contribué à rendre leur pérennité délicate.

*Exemple de vignes (zone humide du Mas d'en Bac)
situées au cœur des Corbières*



A l'Ouest du territoire communal, les terrasses caillouteuses sont par excellence le domaine de la vigne.

Cf. Carte : « Salses dans le contexte agricole des Pyrénées-Orientales », et, « Les espaces agricoles à l'échelle du territoire communal ».

Ce secteur accueille également un peu d'arboriculture, essentiellement des oliviers.

Les vignes, et le piémont des Corbières en arrière plan



Les vignes et de l'arboriculture (oliveraies) au pied des Corbières



Au Sud-Est, le territoire laisse place à la plaine, de nombreuses vignes sont présentes, ainsi que de l'arboriculture dans une proportion moindre. Cet espace est fortement impacté par la présence d'axes majeurs de déplacement, ainsi que par le développement d'activités induisant des problématiques diverses (Espace Entreprise Méditerranée, Omya...). La plaine a aussi permis le développement d'exploitations agricoles importantes, des bâtiments de type industriel sont implantés, et ceux-ci viennent marquer de leur présence le paysage (serres, hangars).

La plaine, espace majoritairement constitué de vignes



Le plateau viticole, avec en arrière plan la plaine agricole, et l'usine Omya



La crise agricole impacte fortement ces différents espaces, de nombreuses parcelles sont désormais en friche.

Les friches présentes sur le plateau viticole à proximité du Camp Joffre



Les espaces agricoles de la plaine soumis à une augmentation des friches



Les jardins situés à l'Est des zones urbaines sont un élément important du territoire. Ils sont marqués par un parcellaire très serré et complexe, soutenus par un réseau de haies coupe-vent. Ils sont essentiellement composés de vergers et de potagers.

Axe principal de desserte du secteur des jardins

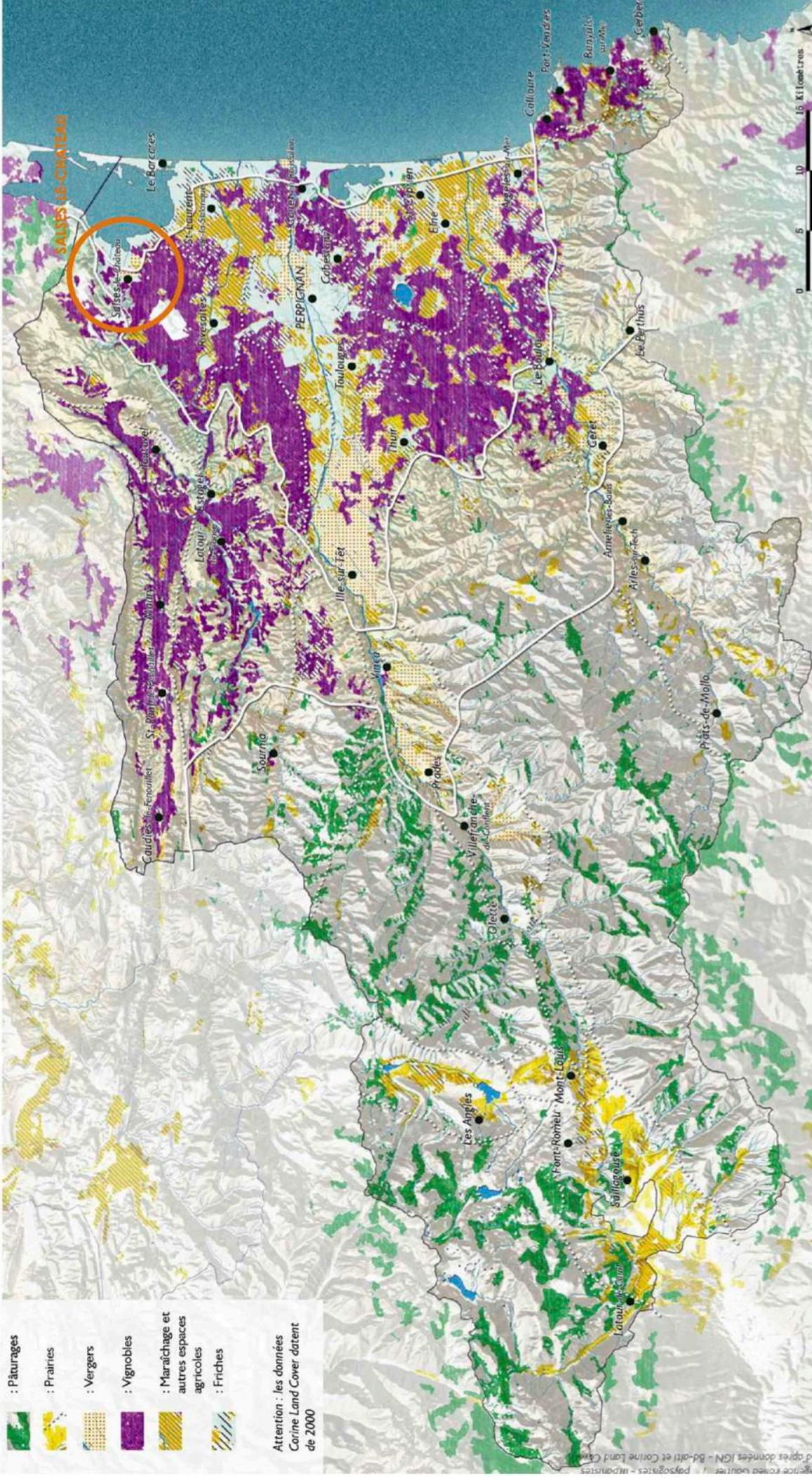


Exemple de cheminement situé au cœur des jardins



Exemple de jardin potager alimenté en eau par les différents canaux parcourant le secteur





- : Pâturages
- : Prairies
- : Vergers
- : Vignobles
- : Maraichage et autres espaces agricoles
- : Friches

Attention : les données Corine Land Cover datent de 2000

LES TERRITOIRES AGRICOLES DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

Commune
SALSLES-LE-CHATEAU

Maire d'oeuvre
ARCHI CONCEPT

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

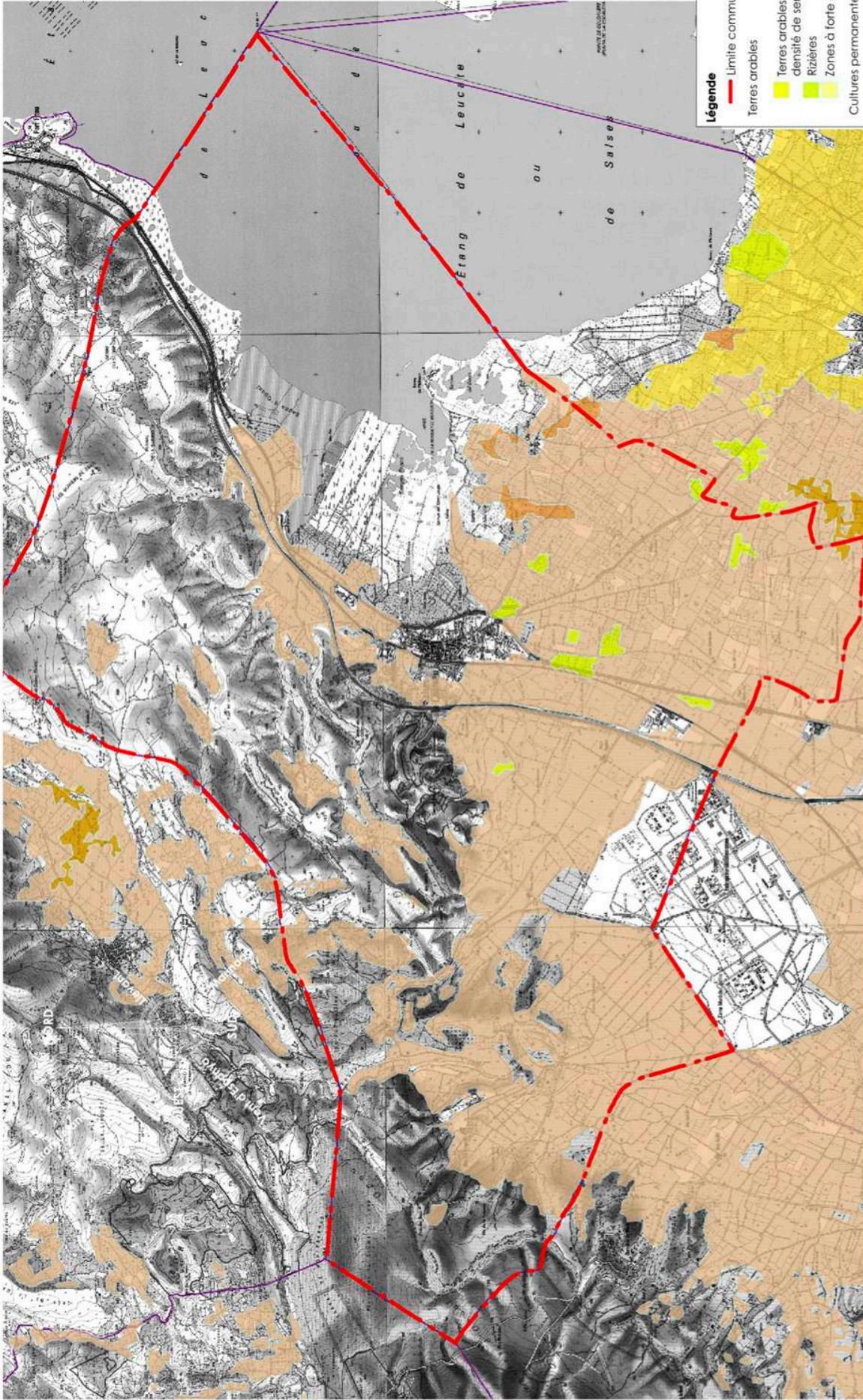
Source(s)/Elaboration
Atlas des Paysages
Agence Folléa Gautier

Fond(s) de plan
IGN BD Cartho
Atlas des Paysages

Dossier 21055 **Emetteur** ARC **Phase d'étude** DIAG **Echelle** - **Format** A4 **Réalisation** 02/2014

Légende

Localisation du territoire étudié



Légende

- - - Limite communale
- Terres arables
- Terres arables autres que serres, zones à forte densité de serres et rizières
- Rizières
- Zones à forte densité de serres
- Cultures permanentes
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Oliveraies
- Lavandin

Zones agricoles hétérogènes

- Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- Systèmes culturaux et parcellaire complexe
- Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation
- Territoires agro-forestiers

LES ESPACES AGRICOLES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

<p>ARCHI concept</p> <p>Maitre d'ouvrage Commune de SALSES-LE-CHATEAU</p> <p>Maitre d'oeuvre ARCHI CONCEPT</p> <p>Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Té debate : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr</p>	<p>Alfatre ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION</p> <p>Source(s)/Elaboration ARCHI CONCEPT DREAL Languedoc-Roussillon</p> <p>Dossier 21055</p>	<p>Fond(s) de plan IGN</p> <p>Phase d'étude DIAG</p> <p>Echelle 1/68000</p> <p>Format A4</p> <p>Réalisation 02/2014</p>
	<p>Émetteur ARC</p>	

CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE PAYSAGER

La commune de Salses le Château se situe à la croisée de plusieurs entités paysagères que sont le Crest, les Garrigues, et l'étang de Salses Leucate.

La valeur patrimoniale que constituent les zones naturelles, agricoles et les espaces paysagers sont des atouts à prendre en compte et sur lesquels des actions devront s'appuyer.

Sa position géographique a contribué à faire de Salses le Château un point de passage d'infrastructures de transports (Autoroute A9, RD900, voie ferrée). Une réflexion devra être menée afin de prendre en compte ces axes dans les futurs aménagements en particulier afin de structurer des liens avec le village.

Salses le Château possède également un patrimoine paysager remarquable qu'il est nécessaire de mettre en valeur.

2.6. CONTEXTE ECONOMIQUE

L'analyse du contexte économique doit permettre d'identifier les besoins de la commune à travers l'étude de :

- la population active et de son lieu de travail ;
- les secteurs d'activités développés, l'existence de commerces de proximité situés dans son centre ;
- les activités liées au tourisme.

2.6.1. La population active

2.6.1.1. L'évolution et la composition de la population en termes d'emplois

La part des populations actives et inactives de Salses en %
 (source : INSEE recensement de la population 2006 et 2012)

	Salses	
	2006	2012
Actifs	70,9%	71,6%
Actifs occupés	58,5%	59,4%
Chômeurs	12,2%	12,2%
Inactifs	29,1%	28,4%
Retraités ou pré-retraités	11%	10,4%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	7%	6,6%
Autres	11,1%	11,4%
Taux de chômage	17,5%	17%

La part des populations actives et inactives à différentes échelles territoriales en %
 (source : INSEE recensement de la population 2006 et 2012)

	Département		Région		France métropolitaine	
	2006	2012	2006	2012	2006	2011
Actifs	66,4%	68,1%	67,1%	69,3%	71,3%	72,8%
Actifs occupés	55,9%	55,8%	56,9%	57,7%	63,1%	63,2%
Chômeurs	10,5%	12,3%	10,2%	11,6%	8,3%	9,6%
Inactifs	33,6%	31,9%	32,9%	30,7%	28,7%	27,2%
Retraités ou pré-retraités	10,9%	10,8%	9,5%	9,5%	7,9%	8,4%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	9,7%	8,7%	11,4%	10,3%	11,7%	10,2%
Autres	13%	12,4%	12%	10,91%	9,7%	8,6%
Taux de chômage	15,8%	17,1%	15,3%	16,2%	11,6%	12,8%

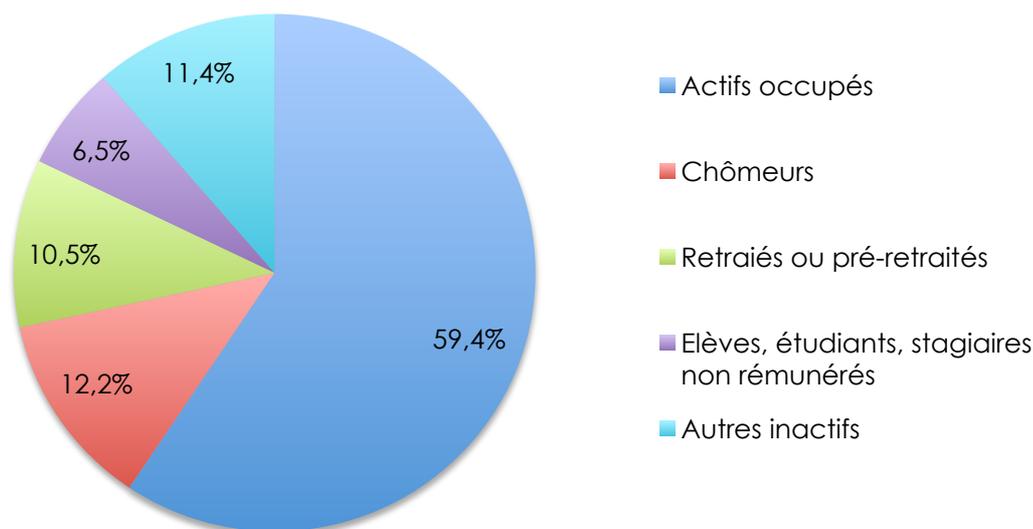
La part de la population active sur le territoire communal représente en 2012 plus des deux tiers de la population totale, part supérieure de 3,9 points à leur représentation dans le département, et de 2,1 points dans la région. Elle est quasi équivalente à celle de France.

L'analyse des différentes tranches d'âges démontre également que la population inactive de Salses est composée de retraités à hauteur de 35% alors que les

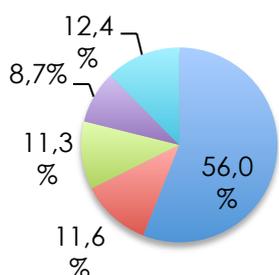
jeunes, élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés ne représentent que 26,8% de la population inactive.

Les chômeurs représentent 12,2% de la population globale en 2011. Leur part sur la commune reste supérieure à celle existante sur les territoires du département, de la région et de la France métropolitaine.

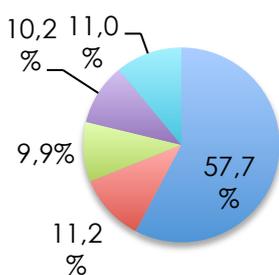
Les populations actives et inactives de Salses en 2012



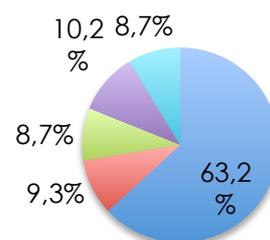
Les populations actives et inactives du département en 2011



Les populations actives et inactives de la région en 2011

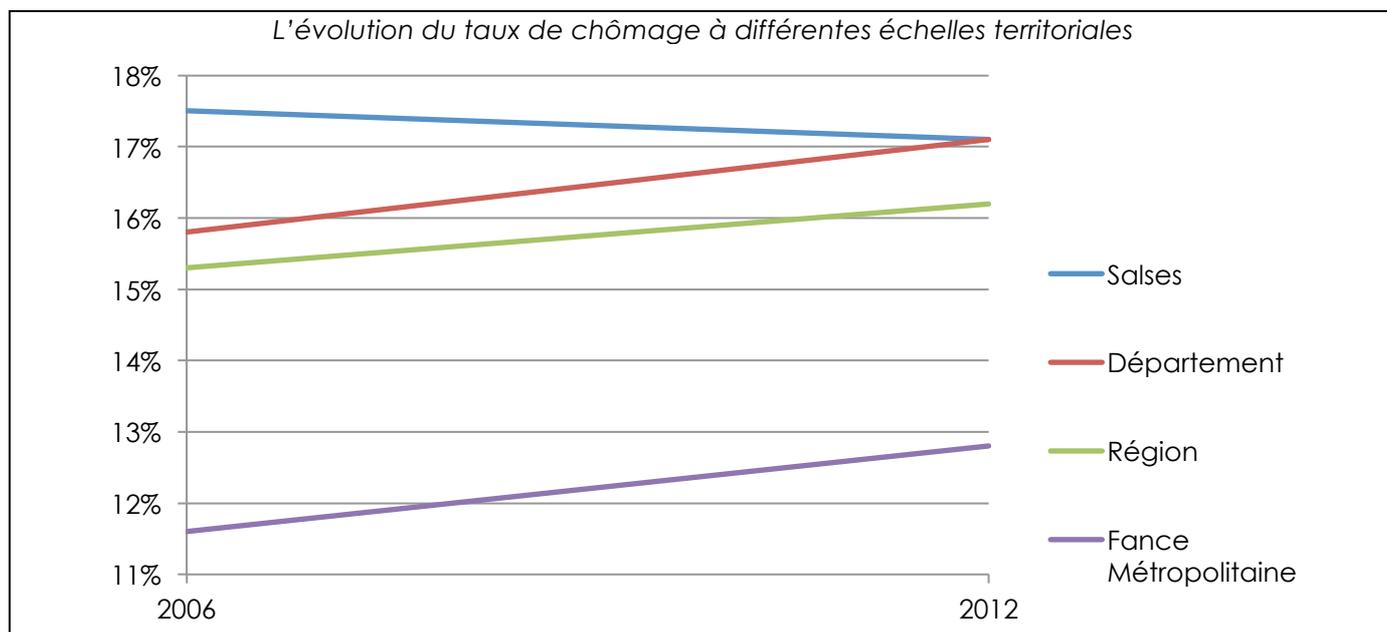


Les populations actives et inactives en France métropolitaine en 2011



Dans la population active, les personnes ayant un emploi et résidant à Salses le Château représentent 59,4% de la population totale. La part de chômeurs dans la population active, qui représente 12,2% de la population totale, est donc importante par rapport à celle de la région Languedoc-Roussillon, de l'ordre de 11,2%, ou encore de la France métropolitaine, d'environ 9,3%.

Le taux de chômage reste stable entre 2006 et 2012. Il reste supérieur en comparaison de ceux de la région et de la France métropolitaine.



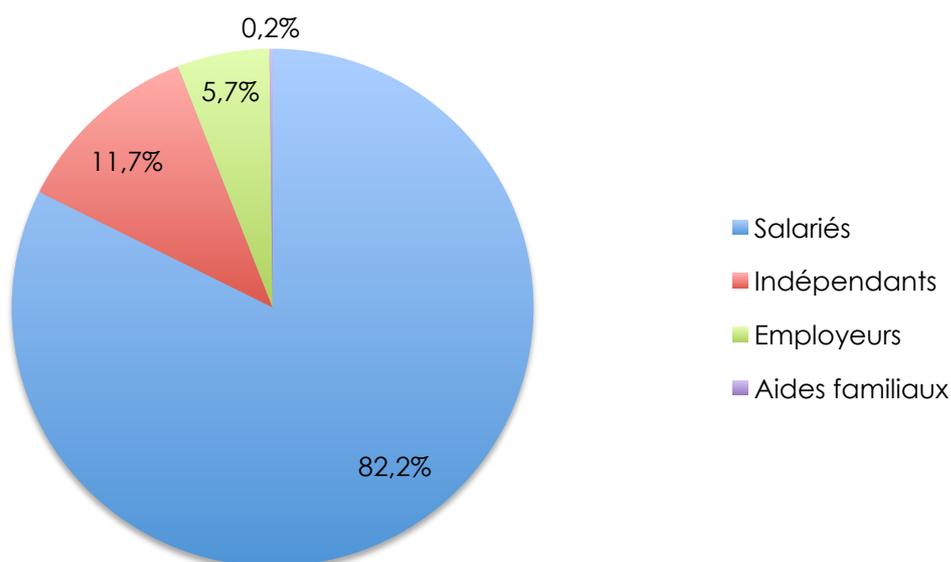
2.6.1.2. Le statut de la population active ayant un emploi

La population active de Salses le Château est en majorité composée de salariés, comme à l'échelle du département, de la région ou encore de la France métropolitaine. Toutefois, sa constitution se distingue des autres entités territoriales de référence par son pourcentage important de personnes indépendantes atteignant 11,7%, soit une part pratiquement deux fois plus importante qu'en France métropolitaine. En revanche, la part du nombre d'employeurs est moins importante que celle du département et de la région.

La population active ayant un emploi à différentes échelles territoriales selon le statut en 2012
 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Salses	Département	Région	France métropolitaine
Salariés	957	127 158	807 603	23 337 956
Non Salariés	207	28 119	169 323	3 346 440
Indépendants	138	15 675	97 445	1 818 716
Employeurs	47	11 887	68 548	1 464 818
Aides familiaux	2	557	3 331	62 905

La population active de Salses en 2012 selon le statut



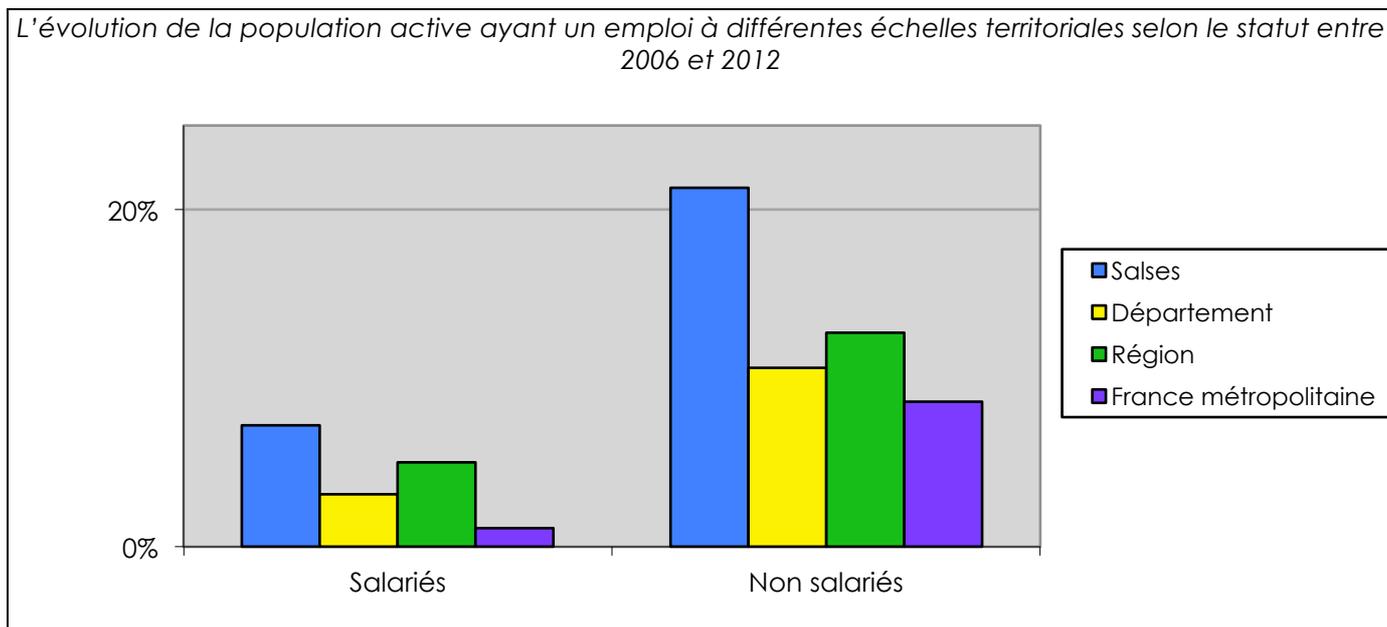


L'évolution de la population active montre une progression plus importante dans la commune du nombre de salariés et de non salariés entre 2006 et 2012. En effet, l'augmentation est plus importante que dans le département, la région et la France métropolitaine.

L'évolution de la population active ayant un emploi à différentes échelles territoriales selon le statut entre 2006 et 2011 (source : INSEE recensement de la population 2012)

	Salses	Département	Région	France métropolitaine
Salariés	+7,2%	+3,12%	+5%	+1,1%
Non Salariés	+21,3%	+10,6%	+12,7%	+8,6%

L'évolution de la population active ayant un emploi à différentes échelles territoriales selon le statut entre 2006 et 2012



2.6.1.3. La catégorie socioprofessionnelle de la population active ayant un emploi

La population active ayant un emploi à différentes échelles territoriales selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012 (source : INSEE recensement de la population 2006 et 2012)

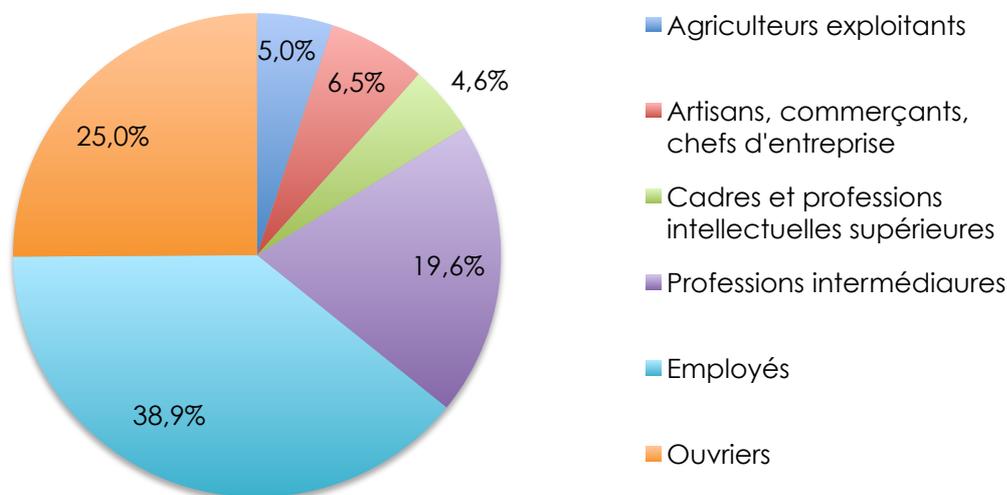
	Salses	Département	Région	France métropolitaine
	2012	2012	2012	2012
Agriculteurs exploitants	60	3094	23 128	466 391
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	53	15 380	87 258	1 689 388
Cadres et professions intellectuelles supérieures	38	17 290	131 324	4 468 984
Professions intermédiaires	131	38 341	247 064	6 721 953
Employés	213	48 314	287 778	7 443 214
Ouvriers	100	30 745	178 757	5 557 428

Les catégories socioprofessionnelles les mieux représentées à Salses le Château en 2012 sont les employés, les ouvriers, et les professions intermédiaires. Les employés représentent plus de 38,9% de la population active ayant un emploi, les ouvriers et professions intermédiaires près de la moitié de la population active ayant un emploi.

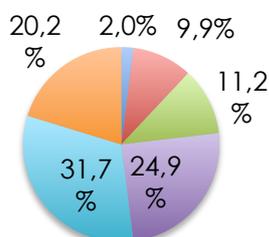
Les cadres sont peu représentés dans la commune (moins de 5%), alors que leur part dans le département est deux fois supérieure.

Les agriculteurs exploitants atteignent 5%, chiffre de deux fois supérieur à celui du département, et supérieur à celui de la région et de la France métropolitaine.

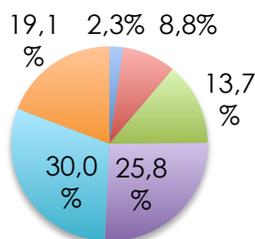
La population active de Salses en 2012 selon la catégorie socioprofessionnelle



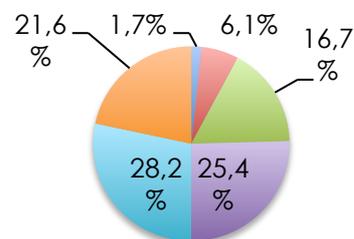
La population active du département en 2012 selon la catégorie socioprofessionnelle



La population active de la région en 2012 selon la catégorie socioprofessionnelle



La population active en France métropolitaine en 2012 selon la catégorie socioprofessionnelle



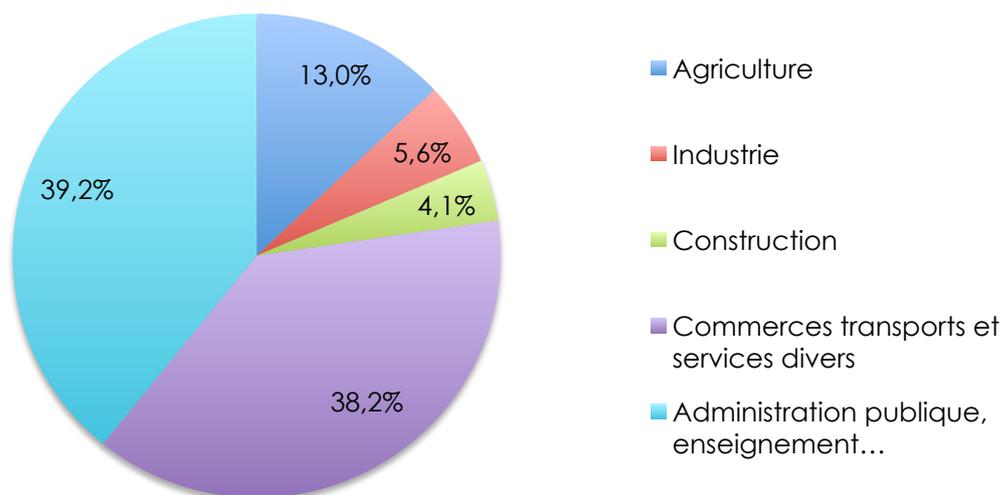
2.6.1.4. Le secteur d'activité économique de la population active

La population active à différentes échelles territoriales selon le secteur d'activité économique en 2012
 (source : INSEE recensement de la population 2011)

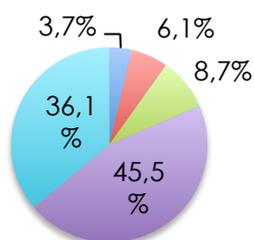
	Salses 2012	Département 2012	Région 2012	France 2012
Agriculture	84	5 687	39 108	744 659
Industrie	32	9 210	77 126	3 377 278
Construction	20	13 235	78 016	1 811 219
Commerces transports et services divers	221	68 960	419 855	12 123 161
Adm publique, enseignement, santé, action sociale	239	56 072	341 203	8 281 041
Ensemble	595	153 165	955 308	26 337 357

La majorité de la population active de Salses le Château ayant un emploi travaille dans l'Administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, à l'inverse des autres entités territoriales observées même s'il s'agit d'un domaine concentrant une part importante de l'emploi.

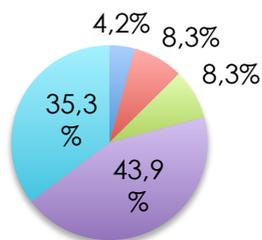
La population active de Salses en 2012 selon l'activité économique



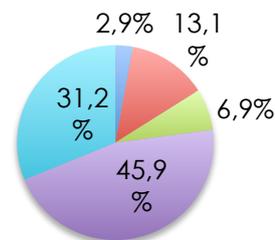
La population active du département en 2012 selon l'activité économique



La population active de la région en 2012 selon l'activité économique



La population active en France métropolitaine en 2012 selon l'activité économique



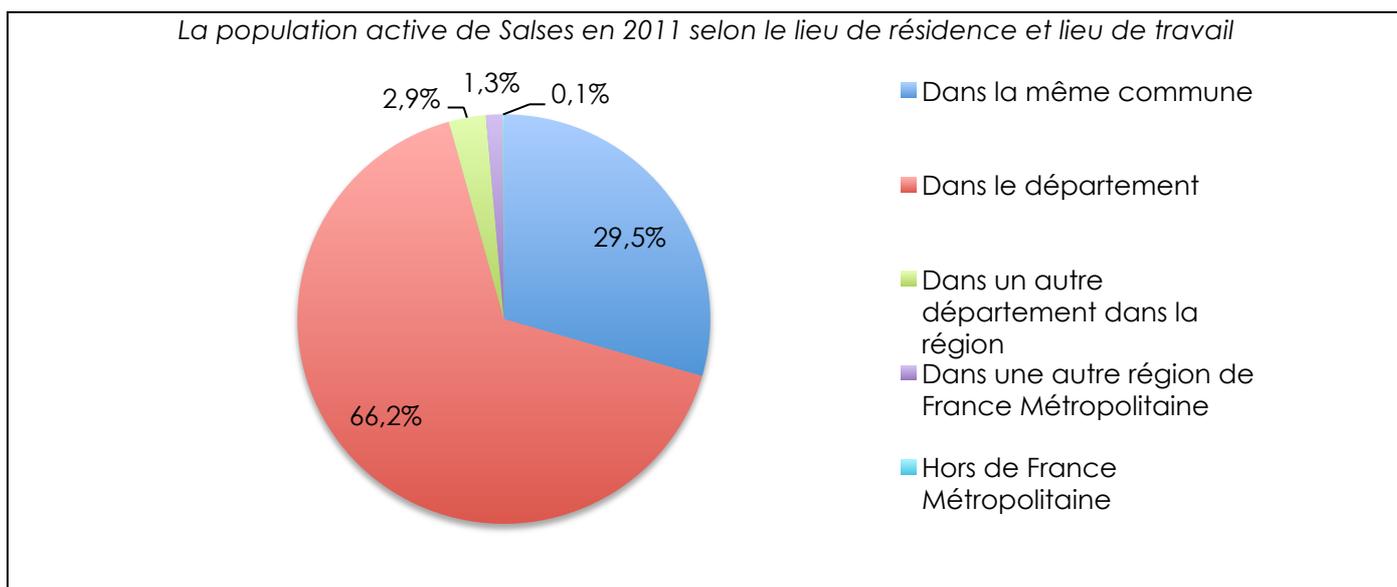
La représentation des actifs dans le secteur de l'industrie est plus importante dans le département et dans la région, qu'à Salses.

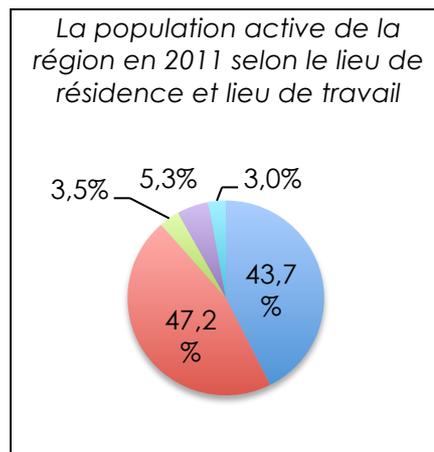
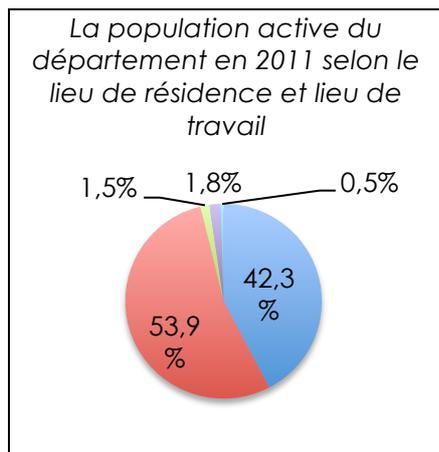
2.6.1.5. Le lieu de résidence et le lieu de travail de la population active ayant un emploi

La population active ayant un emploi à différentes échelles territoriales selon le lieu de résidence et lieu de travail en 2011 (source : INSEE recensement de la population 2011)

	Salses	Département	Région
Travaillent et résident dans la même commune	336	65 720	427 393
Travaillent et résident dans 2 communes différentes	802	89 558	549 533
<i>Dans le département</i>	753	83721	460 770
<i>Dans un autre département dans la région</i>	33	2 279	34 579
<i>Dans une autre région de France métropolitaine</i>	15	2 740	51 644
<i>Hors de France métropolitaine</i>	1	818	2 540

Près de 29,5% de la population active ayant un emploi résident et travaillent sur le territoire de la commune, plus des deux tiers travaillent dans une commune différente du département (66,2%). Comparativement, la part des actifs ayant un emploi dans la même commune que celle où ils habitent est inférieure à celle du département et de la région.



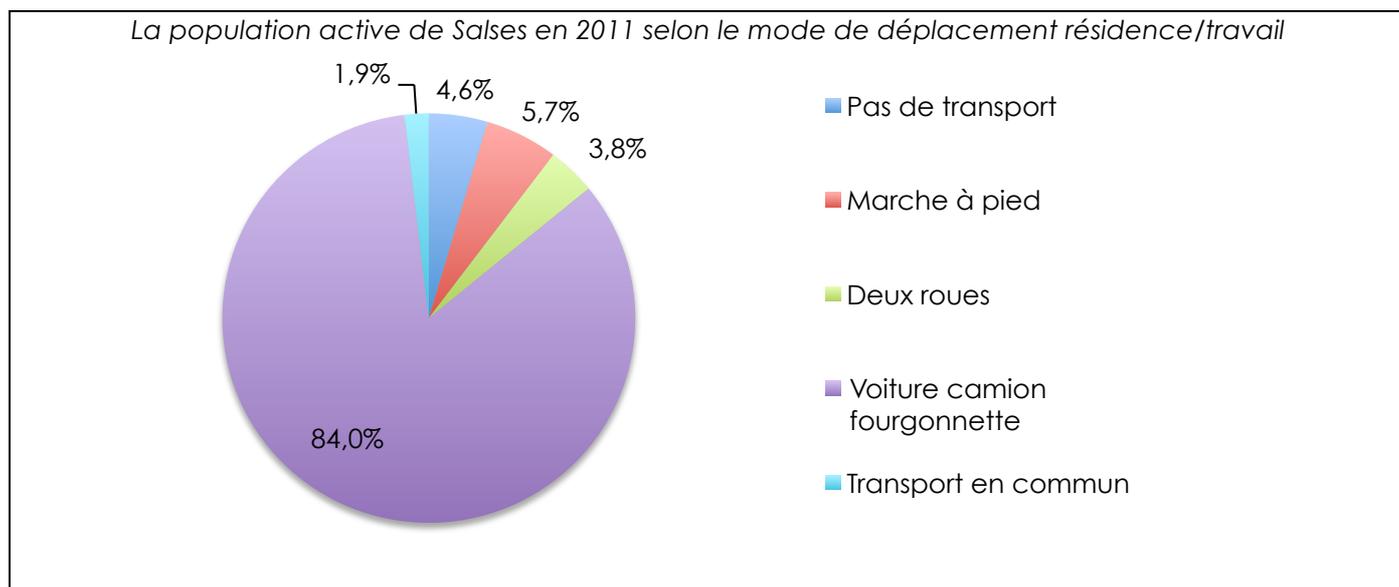


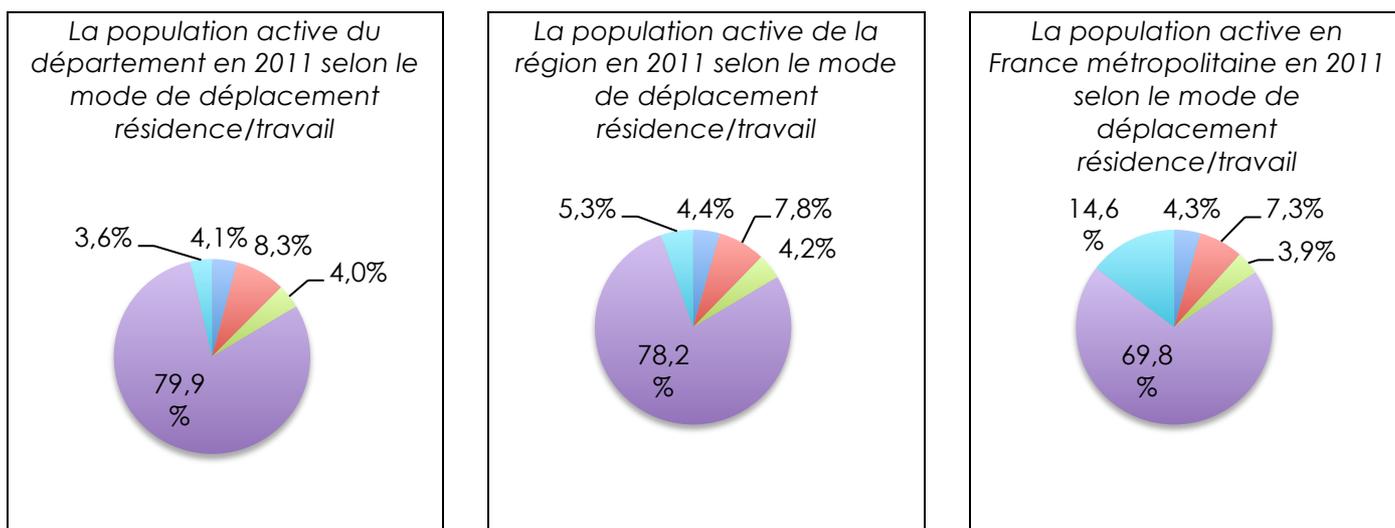
Plus des deux tiers de la population active ayant un emploi sont obligés de se déplacer pour se rendre sur son lieu de travail. La voiture particulière reste le mode de transport le plus utilisé dans l'ensemble des entités territoriales de référence.

L'usage des transports en commun est légèrement supérieur à celui du département, mais inférieur à la région, et très en deçà de la France métropolitaine.

Le mode de transport utilisé par la population active à différentes échelles territoriales en 2011
 (source : INSEE recensement de la population 2011)

	Salses	Département	Région	France métropolitaine
Pas de transport	4,6%	4,1%	4,4%	4,3%
Marche à pied	5,7%	8,3%	7,8%	7,3%
Deux roues	3,8%	4%	4,2%	3,9%
Voiture camion fourgonnette	84%	79,9%	78,2%	69,8%
Transport en commun	1,9%	3,6%	5,3%	14,6%





2.6.2. Les secteurs d'activités (hors agriculture)

Le territoire communal de Salses le Château ne dispose pas de secteur d'activités véritablement développé (peu d'activités économiques, un tissu économique faible...). En revanche, le village offre tout de même de nombreux commerces et services qui dynamisent le centre. Le secteur agricole perd de son dynamisme comme dans l'ensemble du département. En revanche, le secteur du tourisme lui permet de renforcer son attractivité par la présence de la forteresse sur son territoire, ainsi que par la présence d'autres éléments patrimoniaux localisés sur le territoire communal.

2.6.2.1. Les activités commerciales et artisanales

Salses le Château dispose de nombreux commerces et services locaux, dits de proximité essentiellement situés dans le centre ancien, à l'Est de la voie ferrée.

- Alimentation : 7 commerces (1 boucherie, 2 boulangeries, 4 épicerie...).
- Restauration, bar, pizzeria : 8.
- Caves et produits du terroir : 8
- Coiffure et esthétique : 5 commerces.
- Agences immobilières : 3.
- Garages automobiles : 3
- Bâtiment, construction, rénovation, aménagement : 10 (plombiers, peintres, électriciens...).
- Banque : 1.
- Services médicaux ou paramédicaux : 1 pharmacie, 1 dentiste, 3 médecins, 3 infirmiers, 2 kinésithérapeutes, 1 dentiste...
- Autres services à la population : tabac, fleuriste, taxis, pépinière,...

Quelques commerces et services de proximité dynamisant le village



Il n'existe pas sur le territoire communal de zone d'activité économique accueillant des commerces ou de grande surface. Les commerces du vieux village n'ont pas de concurrence due à de telles structures sur le territoire communal, toutefois, la proximité des zones commerciales Cap Roussillon à Rivesaltes, et Espace Roussillon à Clairà représente une concurrence forte.

Les commerces et les services sont situés majoritairement dans le vieux village, renforçant encore l'effet de coupure entre l'Est et l'Ouest du village.

2.6.2.2. Les activités touristiques

L'activité économique de Salses est en grande partie liée à l'activité touristique induite par la présence de la Forteresse.

2.6.2.3. Les sites touristiques

La forteresse de Salses connaît une fréquentation touristique importante, elle est aujourd'hui le deuxième site le plus visité dans les Pyrénées-Orientales avec une moyenne de 80 000 visiteurs chaque année. Il s'agit du principal pôle d'attractivité du territoire communal.

Chiffres de fréquentation de la Forteresse (source : Mairie de Salses)

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2013	2015
81 379	82 903	83 910	82 314	83 610	84 655	83 873	86 177	75 982	80 497

Les principaux sites touristiques de Salses le Château :

- La Forteresse.
- Le hameau de Garrieux.
- Le village des pêcheurs.

2.6.2.4. La capacité d'accueil touristique

En termes d'accueil touristique, Salses le Château possède divers types d'équipements. La commune possède en effet deux campings et un hôtel, toutefois ceux-ci ne sont pas situés à proximité immédiate du village :

- Le camping «International du Roussillon», 2 étoiles : 94 emplacements, 10 mobil-homes
- Le camping «Le Bois des pins», 2 étoiles : Il dispose de 56 emplacements et 12 mobil-homes.



Hôtel / Restaurant



Camping international du Roussillon



Camping Le Bois des Pins

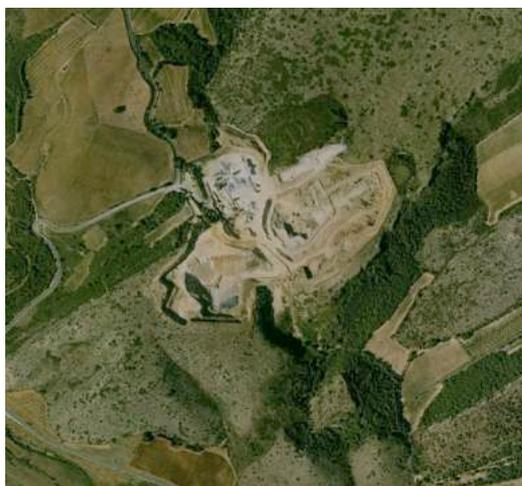
Il existe également sur le territoire de Salses de nombreuses locations de meublés, appartements, studios et villas, référencés en gîtes ruraux ou non. Il y a 9 chambres d'hôtes, 2 meublés, ainsi qu'un hôtel.

2.6.2.5. Les carrières

L'activité économique de la commune est également liée à l'activité de carrières, et de traitement ou transformation de matériaux.

La carrière située sur la RD 5 en direction d'Opoul Périllos, au lieu dit « Sarrat de la traverse » est exploitée par la Sablière de la Salanque, spécialisée dans le traitement industriel des matériaux alluvionnaires et des roches massives calcaires, ainsi que dans les secteurs spécifiques comme les démolitions, terrassements, prestataire de services, décharge contrôlée....

Photographie aérienne de la Carrière du « Sarrat de la Traverse »



La société Omya est également implantée sur le territoire communal, celle-ci ne possède pas une carrière mais un site industriel de traitement des charges minérales à Salses le Château. Le groupe Omya compte aujourd'hui environ 6000 collaborateurs sur plus de 100 sites industriels, dans plus de 50 pays. En France, la production est répartie sur 8 sites, parmi lesquels le site de Salses.

Omya, producteur international de charges minérales à base de carbonate de calcium pour l'industrie, est leader sur ce marché et présent sur le plan mondial dans la distribution de produits chimiques de spécialité. Les principaux marchés d'Omya sont l'industrie du papier, des matières plastiques, des peintures, vernies et adhésives ainsi que l'industrie du bâtiment, l'environnement, la pharmacie, l'agriculture et la nutrition animale.

Site Omya de traitement ou transformation des matériaux



CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Salses le Château ne dispose pas de zones d'activités importantes permettant de créer de l'emploi, toutefois, il faut noter la présence d'Omya, ainsi que de l'AFPA sur le territoire, qui permettent de dynamiser l'activité. Les différents secteurs d'activités sont assez peu développés. Toutefois, de nombreux commerces et services de proximité, complétant l'offre en équipements publics, apportent un dynamisme intéressant au village, ainsi qu'une structuration de celui-ci. L'objectif pour la commune est de maintenir et de pérenniser les activités existantes, notamment les commerces du vieux village.

Le tourisme constitue également un secteur d'activités important que la commune doit favoriser et préserver. Dans cette perspective, il s'agit de conserver et d'améliorer la qualité et le cadre de vie que propose la commune de Salses le Château.

Plusieurs aspects sont à souligner à propos du contexte économique :

- **La part de la population active sur le territoire communal en 2012 est importante, et supérieure aux entités départementales et régionales. Toutefois Dans la population active, la part des chômeurs est non négligeable avec 12,2%.** Cela représente un chiffre un plus élevé que sur les autres entités territoriales. Cela peut être en partie expliqué par le faible nombre d'activités présent sur la commune, les actifs travaillant essentiellement dans le bassin d'emploi de Perpignan ;
- A l'image des autres échelles territoriales, la population active de Salses est majoritairement composée de salariés et d'ouvriers. Toutefois **le nombre d'actifs travaillant sur la commune est de l'ordre de 29,5%** et reste inférieur aux entités nationales et départementales. Cela est aisément compréhensible, car la commune compte peu d'activités, induisant des migrations pendulaires importantes ;
- **La majorité de la population active ayant un emploi est obligée de se déplacer pour se rendre sur son lieu de travail**, notamment celle qui travaille en dehors de Salses le Château. L'usage de l'automobile est très important, et domine évidemment les offres de déplacement alternatives. Les transports en communs sont peu utilisés par les usagers, par rapport aux autres entités territoriales. Les transports en commun restent peu utilisés, y compris dans le département où seule l'agglomération de Perpignan propose véritablement une desserte plus importante effectuée par les transports en commun ;
- **L'activité agricole de la commune connaît un ralentissement important depuis plusieurs années.** Néanmoins, la part d'actifs travaillant dans le domaine de l'agriculture est largement supérieure à celle du département, de la région et de la France Métropolitaine.

- **L'activité économique demeure faible à Salses le Château**, la forteresse est un élément important d'afflux touristique, mais sa présence ne participe que faiblement à la dynamique du village car les stationnements situés à proximité de celle-ci ne favorisent pas forcément la découverte du village. Les commerces demeurent nombreux dans le vieux village, la problématique des déplacements apparaît là encore importante, induisant des déplacements nécessaires et le franchissement des voies essentiellement par le passage à niveau du vieux village ;

2.7. LE CONTEXTE AGRICOLE

2.7.1. L'activité agricole

Sur le territoire communal, comme dans le département, l'activité agricole connaît un ralentissement important depuis plusieurs années.

	1988	2000	2010	Evolution entre 2000-2010
Salses le Château	185	131	63	-51,9%
Département	11 873	6 902	4 146	-39,9%

Tableau 1 : L'évolution du nombre d'exploitations agricoles (Source : Recensement général agricole, 2010)

Une baisse du nombre d'exploitants agricoles sur le territoire communal de l'ordre de 51,9% peut s'observer entre 2000 et 2010. Sur cette même période, la diminution des exploitations agricoles est plus importante sur la commune que sur le département. De plus, les données générales de la population de 2011, précédemment évoquées, montrent également une diminution du nombre d'exploitants recensés. Cela montre que cette activité diminue.

Même si la baisse est importante entre 1988 et 2010, elle reste toutefois limitée dans la mesure où le territoire communal est remarquable et dispose de secteurs agricoles variés. En effet, le territoire de Salses le Château est labellisé en AOC avec des productions telles que le muscat de Rivesaltes qui ont permis au tissu agricole local de s'adapter plus facilement aux exigences de l'agriculture moderne, plutôt que d'être réduite à l'état d'activité résiduelle.

	1988	2000	2010
Terres agricoles utilisées	1361 ha	1153 ha	792 ha
Terres labourables	50 ha	102 ha	4 ha

Tableau 2 : La répartition des terres agricoles sur le territoire de Salses le Château (Source : Recensement général agricole, 2010)

À cette baisse d'exploitation s'ajoute une baisse, depuis les années 2000, des terres agricoles utilisées, c'est-à-dire des terres dédiées à une activité agricole hors bâtiments, cours, friches, bois... Quant à la part de terres labourables, une forte baisse peut être observée entre 1988 et 2010.

Les terres agricoles font réellement partie du paysage de Salses le Château. En effet, beaucoup de franges ou de dents creuses urbaines sont des parcelles dédiées à la viticulture.

Le recensement général agricole de 2010 indique également que la culture la plus présente sur le territoire communal est la vigne.

L'activité en elle-même est également liée de façon prépondérante au fonctionnement et à la vie du village même si la cave a depuis fermé et été déplacée sur le site de Rivesaltes, la Cave Arnaud de Villeneuve. En effet, l'activité agricole demeure l'activité la plus importante avec 41,6% du nombre d'établissements actifs sur le territoire communal, devant les commerces / Transports / services divers qui ont une part de 34,9%.

Il s'agit d'une part bien supérieure à celle du département, de la région et de la France.

Etablissements actifs dans le secteur agricole au 31 décembre 2011 (source : INSEE recensement de la population 2011)

	Total	Part des établissements actifs agricoles parmi l'ensemble des établissements actifs	0 salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus
Salses le Château	127	41,6%	115	12	0	0	0
Département	6 850	13,4%	6 050	773	19	5	3
Région	45 890	15%	41 170	4 547	129	33	11
France Métropolitaine	661 473	11%	579 309	78 712	2 215	948	289

La commune dispose aussi de deux sites de production piscicole, situés à proximité des sagnes de l'étang.

2.7.2. Les domaines agricoles

Le territoire de Salses le Château compte de nombreux domaines viticoles de qualité qui exploitent plusieurs dizaines d'hectares et ceci montre l'importance de cette activité dans la commune.

2.8. L'OCCUPATION DES ZONES AGRICOLES

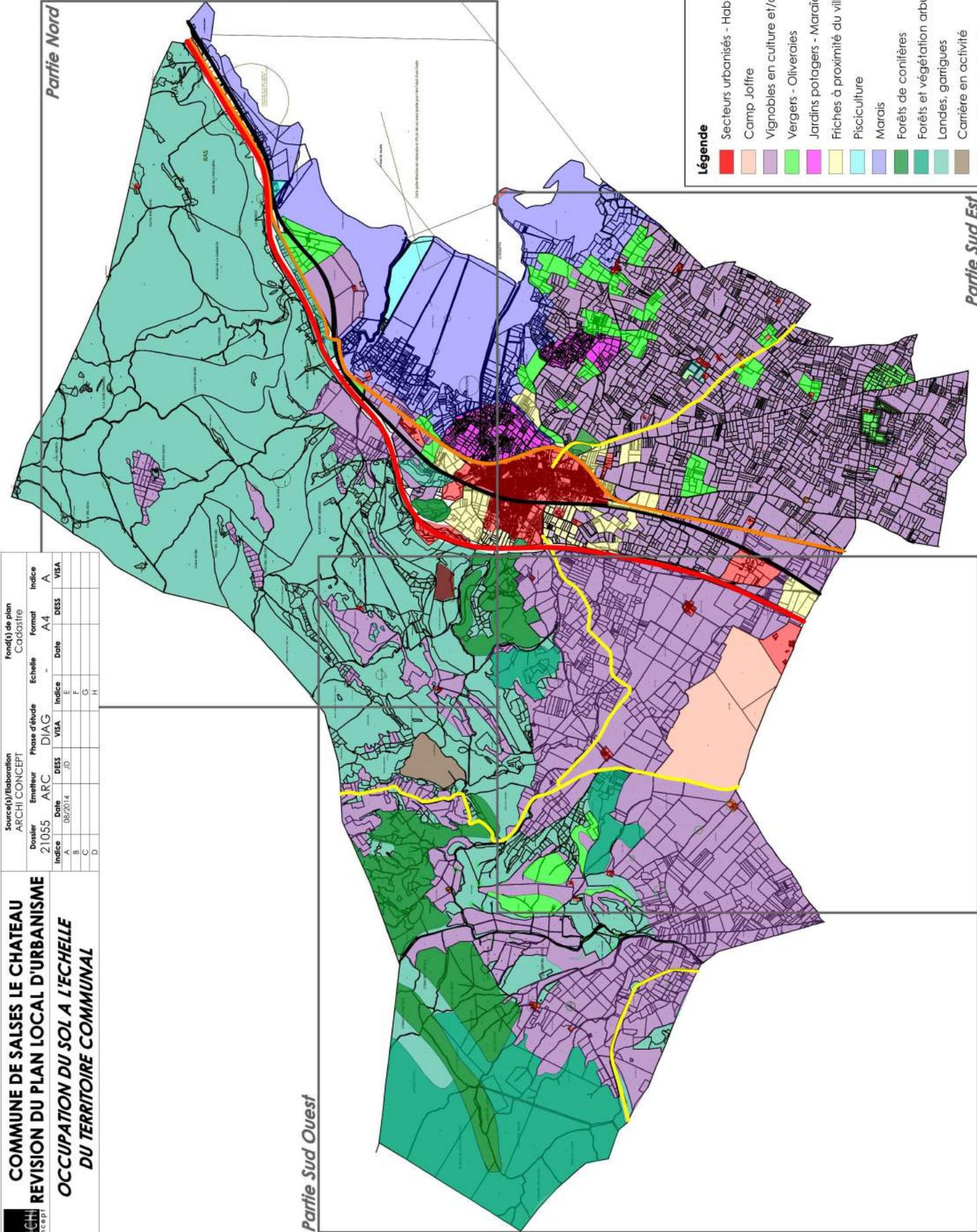
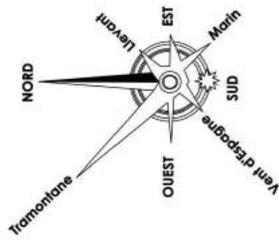
Aujourd'hui, une grande partie des zones agricoles sont occupées par les vignes, et se concentrent majoritairement sur l'entité paysagère du Crest, et du piémont des Corbières. Le reste du territoire est occupé par des vergers à proximité du village, une petite partie avec des oliveraies sur les Corbières.



La commune de Salses le Château est principalement constituée d'espaces agricoles. Selon la DREAL, les espaces agricoles occupent environ 43,8% du territoire communal en 2006. Le reste du territoire est couvert par des espaces naturels composés de forêts de conifères qui sont situés sur les contreforts du massif des Corbières, et de garrigues qui occupent le Nord et l'Ouest de la commune. Une partie des zones agricoles est constituée de friches.

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE
DU TERRITOIRE COMMUNAL

Source(s)/Elaboration		Fond(s) de plan	
ARCHI CONCEPT		Cadastrale	
Dozier	Emetteur	Phase d'étude	Format
21055	ARC	DIAG	A4
Indice	Date	VISA	Date
A	08/2014	E	DESS
B		F	VISA
C		G	
D		H	



Légende

- Secteurs urbanisés - Habitat dispersé
- Camp Joffre
- Vignobles en culture et/ou friches
- Vergers - Oliveraies
- Jardins potagers - Maraichage et/ou friches
- Fiches à proximité du village et des secteurs urbanisés
- Pisciculture
- Marais
- Forêts de conifères
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Landes, garrigues
- Carrière en activité
- Carrière désaffectée

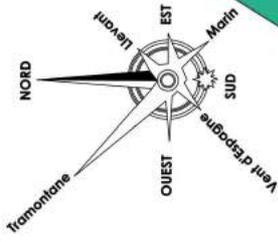
Partie Sud Ouest

Partie Nord

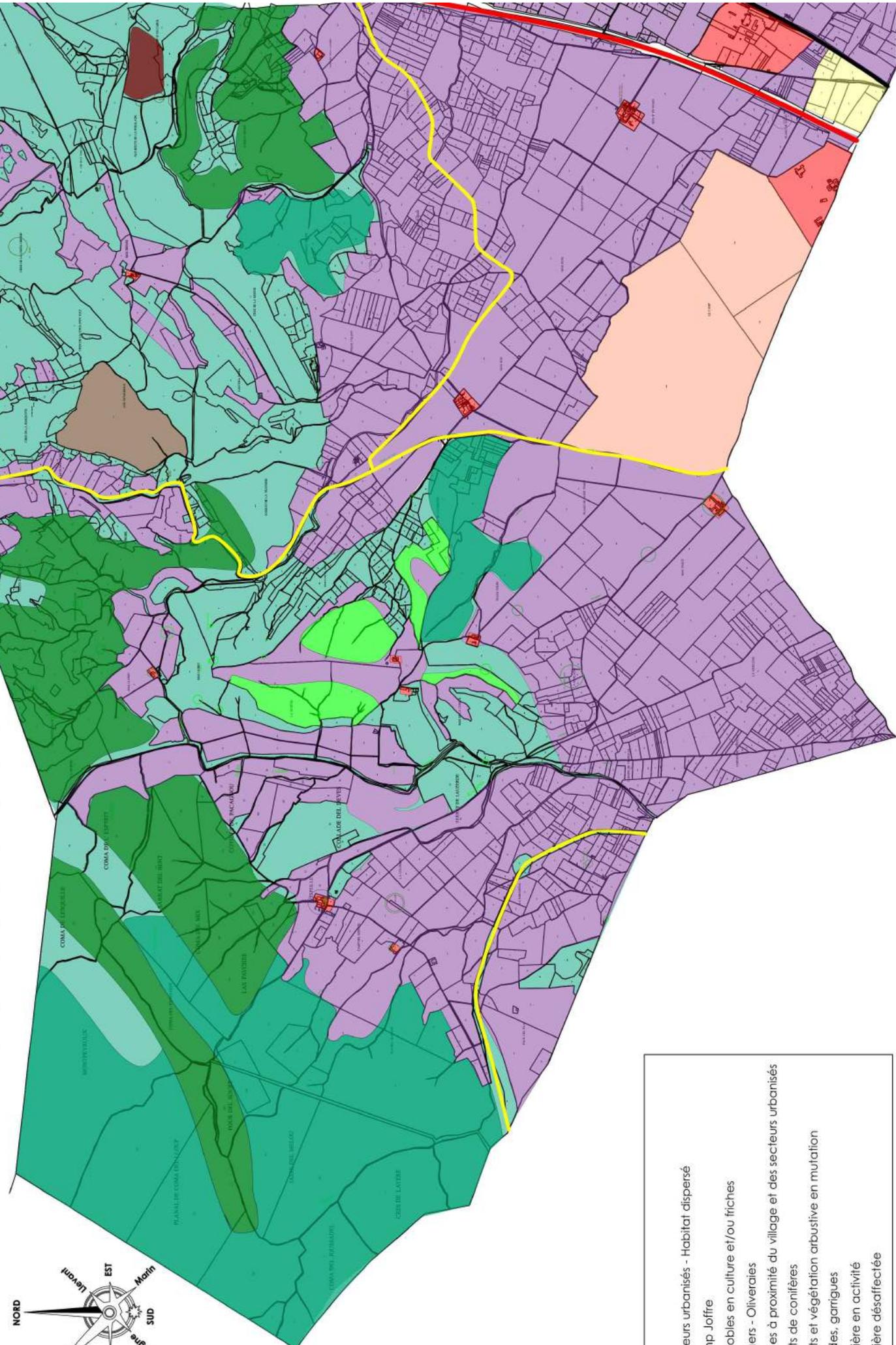
Partie Sud Est

ARCHI
concept

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DU
TERRITOIRE COMMUNAL - PARTIE SUD OUEST



Sources/Elaboration		Fond(s) de plan	
ARCHI CONCEPT		Cadastrale	
Doossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle
21055	ARC	DIAG	A4
Indice	Date	DESS	Date
A	08/2014	VISA	DESS
B		J-D	E
C			F
D			G
			H

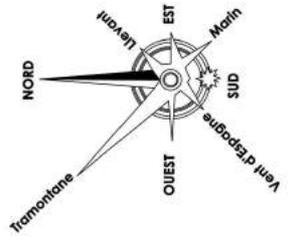
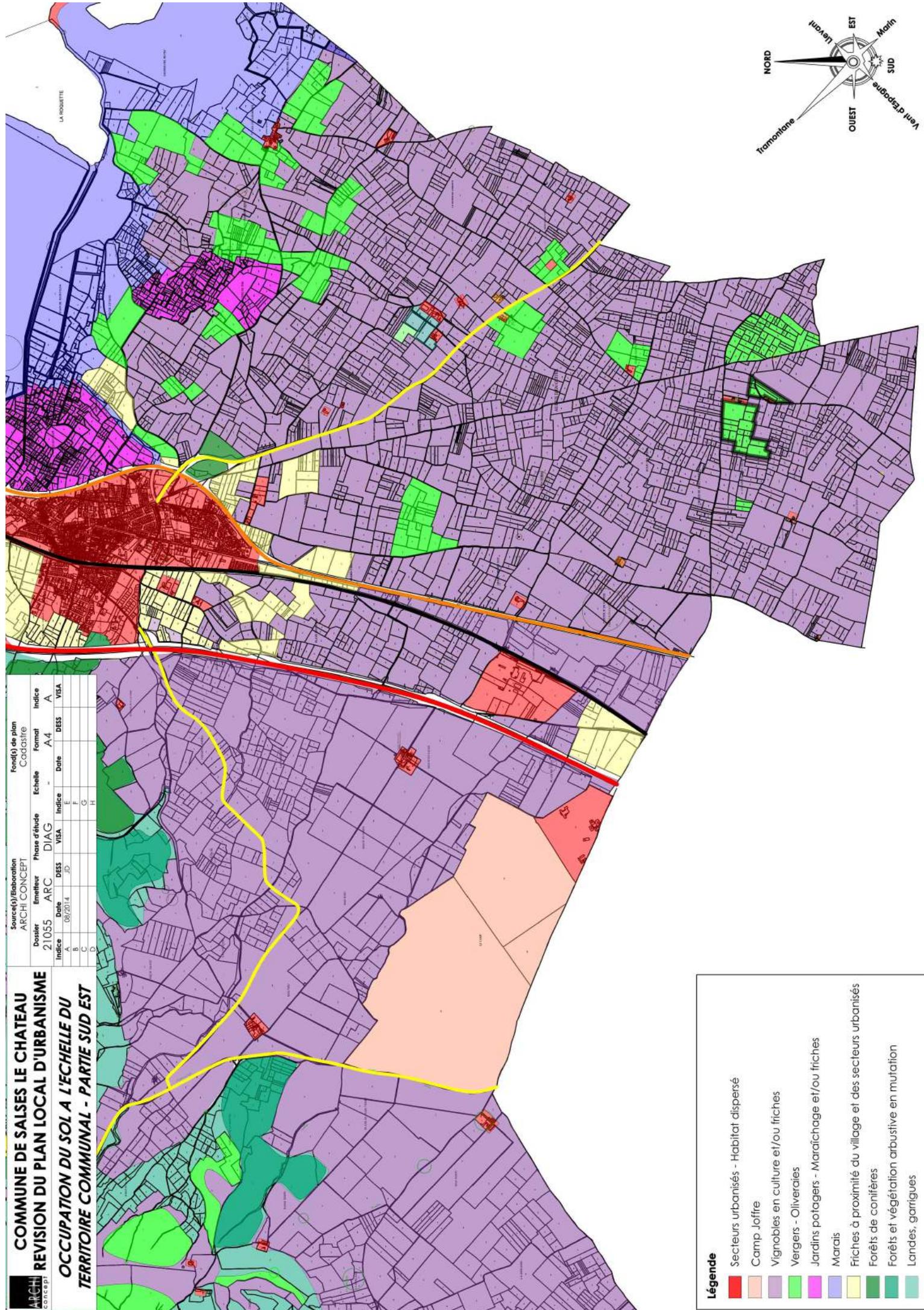


Légende

- Secteurs urbanisés - Habitat dispersé
- Camp Joffre
- Vignobles en culture et/ou friches
- Vergers - Oliveraies
- Fiches à proximité du village et des secteurs urbanisés
- Forêts de conifères
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Landes, garrigues
- Carrière en activité
- Carrière désaffectée

ARCHI concept
COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DU
TERRITOIRE COMMUNAL - PARTIE SUD EST

Sources/Élaboration		Phase d'étude		Echelle		Format		Indice	
Dozier	Émetteur	ARC	DIAG	ARC	A4	A4	A4	A	VISA
21055	ARC	DIAG	DIAG	ARC	A4	A4	A4	A	VISA
Indice	Date	DES	VISA	DES	Date	DES	Date	DES	VISA
A	08/2014	JD	JD	JD	E	DES	E	DES	VISA
B					F		F		
C					G		G		
D					H		H		

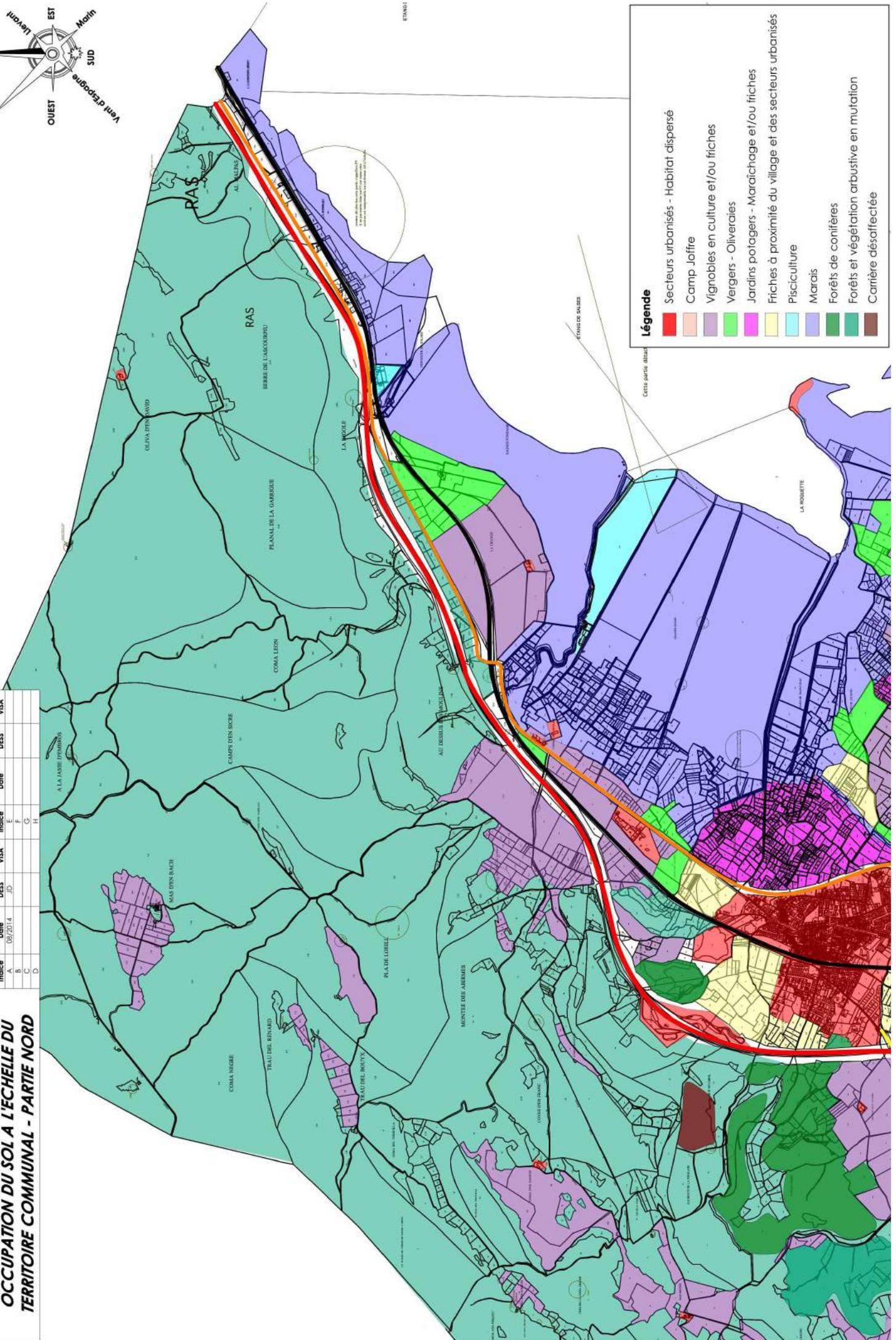
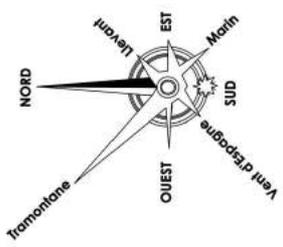


Légende

[Red]	Secteurs urbanisés - Habitat dispersé
[Orange]	Camp Joffre
[Purple]	Vignobles en culture et/ou friches
[Light Green]	Vergers - Olliveraies
[Pink]	Jardins potagers - Maraîchage et/ou friches
[Light Blue]	Marais
[Yellow]	Fiches à proximité du village et des secteurs urbanisés
[Dark Green]	Forêts de conifères
[Teal]	Forêts et végétation arbustive en mutation
[Light Teal]	Landes, garrigues

ARCHI concept
COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DU
TERRITOIRE COMMUNAL - PARTIE NORD

Sources/Elaboration		Fond(s) de plan	
ARCHI CONCEPT	ARCHI CONCEPT	Cadastre	Cadastre
21055	21055	A4	A4
ARC	ARC	DIAG	DIAG
09/2014	09/2014	VISA	VISA
A	A	E	E
B	B	F	F
C	C	G	G
D	D	H	H



Légende

- Secteurs urbanisés - Habitat dispersé
- Camp Joffre
- Vignobles en culture et/ou friches
- Vergers - Oliveraies
- Jardins potagers - Maraîchage et/ou friches
- Friches à proximité du village et des secteurs urbanisés
- Pisciculture
- Marais
- Forêts de conifères
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Carrière désaffectée

Carte jointe détail

ETANG

EPANOUISSEMENT

LA FERRASSIÈRE

2.9. LES ZONES DE PROTECTION AGRICOLE

Salses le Château est un territoire situé dans plusieurs périmètres de protection lié à la production agricole.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un label officiel qui garantit l'origine de produits alimentaires traditionnels, reconnue comme faisant partie des Appellations d'Origine Protégée (AOP) européenne. En ce sens, les AOC identifient un produit, l'authenticité et la typicité de son origine géographique. Elles sont garantes de ses qualités et de ses caractéristiques, de son terroir d'origine, du savoir-faire du producteur (vins, cidres, fromages, fruits et légumes, produits laitiers, miels,...), de l'antériorité et de la notoriété d'un procédé et de son nom qui sont trop anciens pour faire l'objet d'un brevet. La quantité et le contrôle d'étiquetage des produits sous AOC répondent à un cahier des charges validé en France par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO).

Salses le Château se trouve dans l'aire géographique de plusieurs zones AOC :

- AOC « Côtes du Roussillon ».
- AOC « Grand Roussillon ».
- AOC « Rivesaltes ».

Cf. plans « Salses dans l'aire géographique de l'AOC Côtes du Roussillon », « Salses dans l'aire géographique de l'AOC Grand Roussillon », et, « Salses dans l'aire géographique de l'AOC Rivesaltes ».

La commune compte plusieurs domaines viticoles sur son territoire (liste non exhaustive) :

- Domaine de Besombes (Mas St Michel)
- Domaine Doriane Vidal
- Domaine du Mas Dels Clots
- Domaine du Maridet
- Domaine La Marche
- Arnaud de Villeneuve



AIRE DELIMITEE GRAND ROUSSILLON

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE SALSES
LE CHATEAU**

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Source(s)/Elaboration
INAO

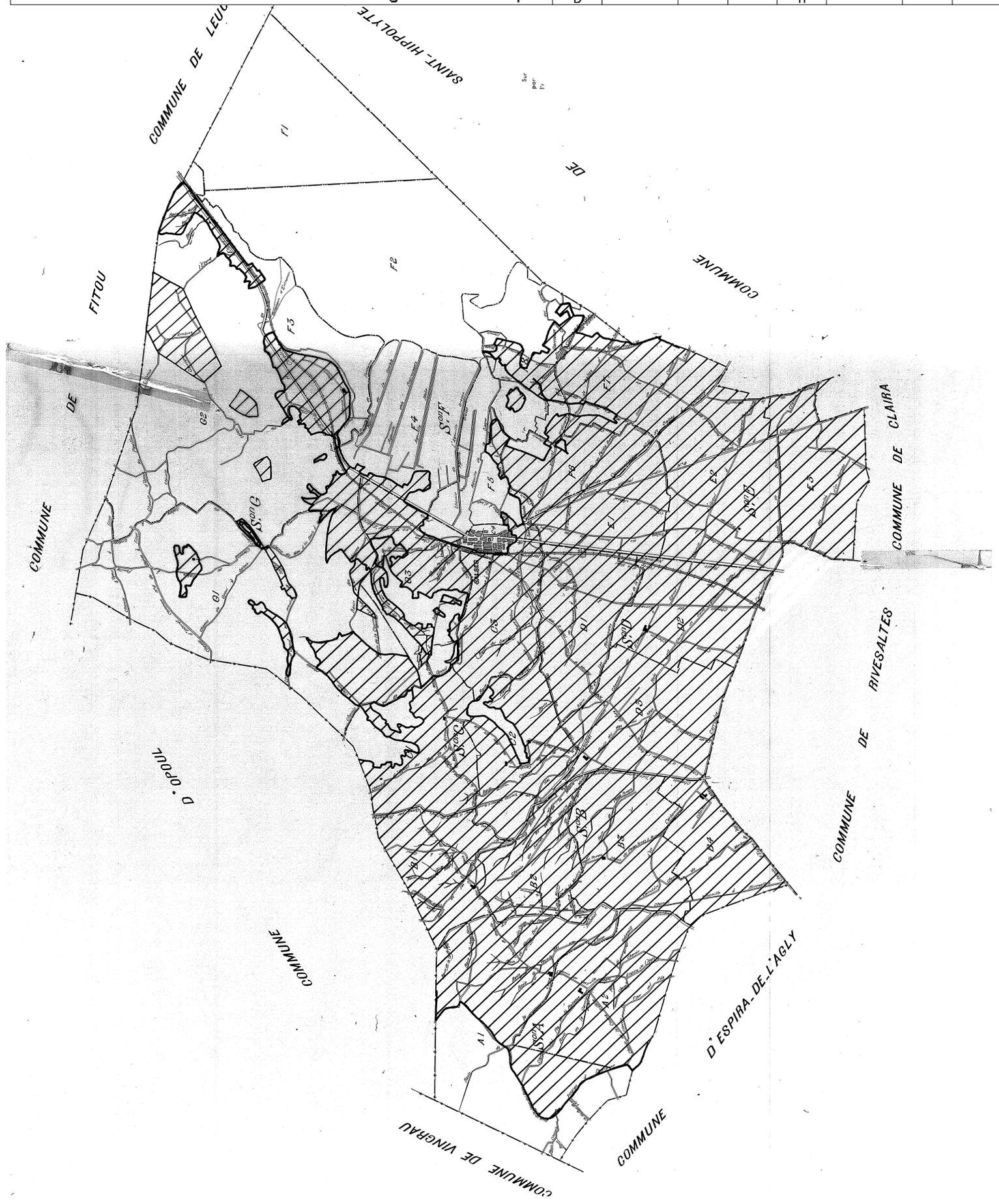
Fond(s) de plan
Photo aérienne

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude		Echelle	Format	Indice	
21026	ARC	DIAG		1/25000	A4	A	
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			





AIRE DELIMITEE COTES DU ROUSSILLON

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Maître d'ouvrage

**MAIRIE DE SALSES
LE CHATEAU**

Mairie de Salses le Château
Tél : 04 68 38 60 04 - Fax : 04 68 38 70 50

Source(s)/Elaboration
INAO

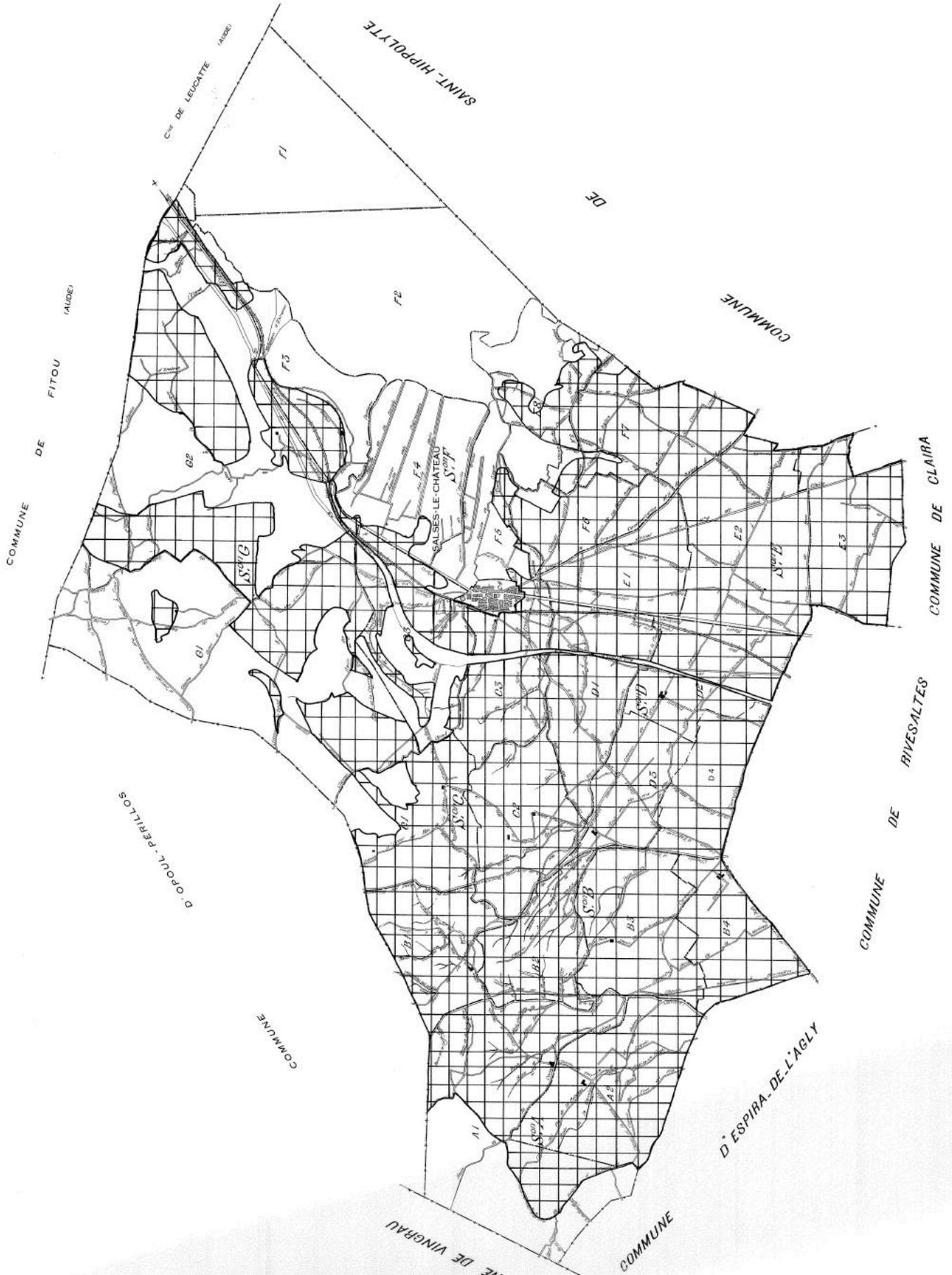
Fond(s) de plan
-

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

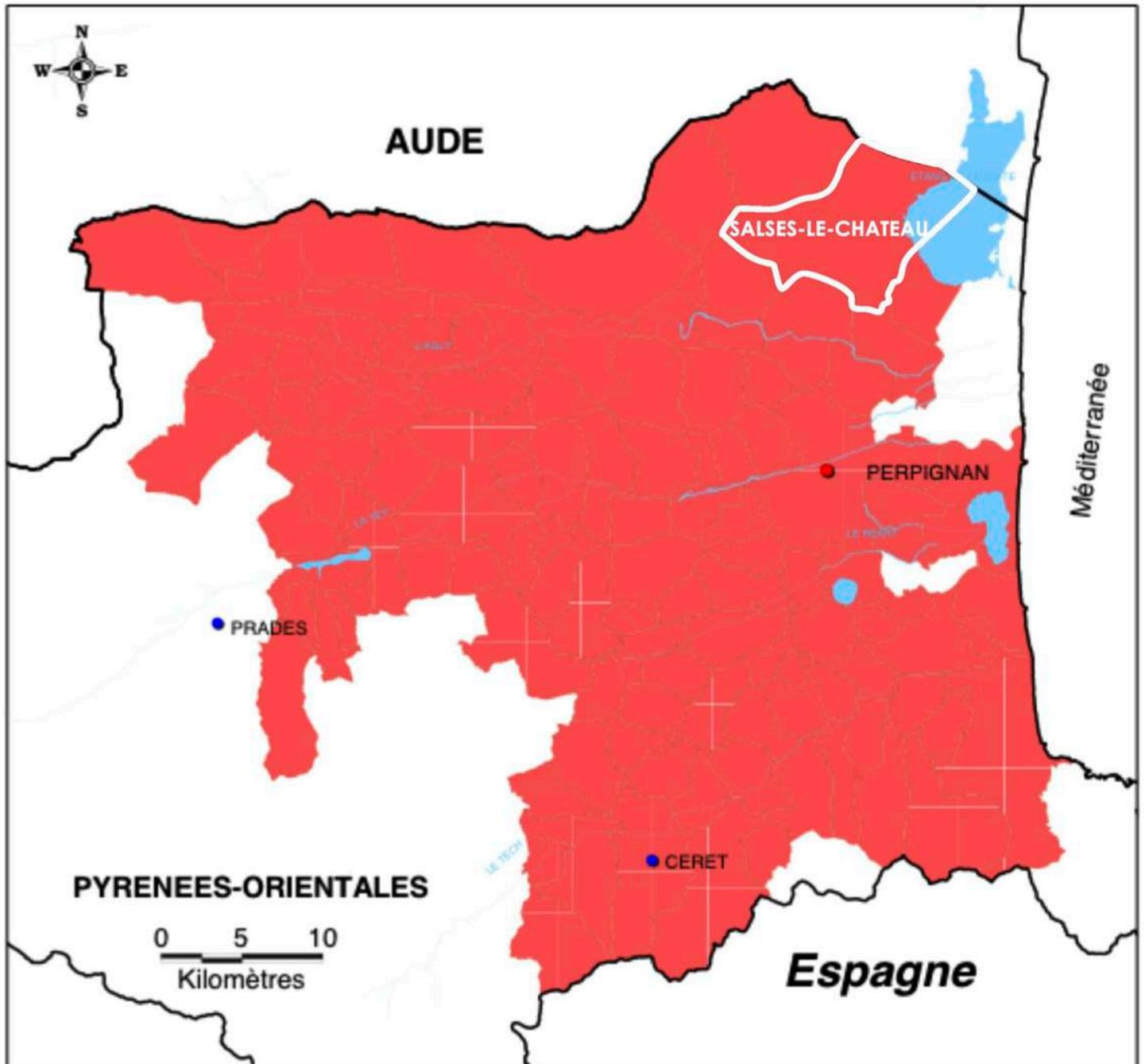
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Dossier	Emetteur	Phase d'étude		Echelle	Format	Indice	
21026	ARC	DIAG		1/25000	A4	A	
Indice	Date	DESS	VISA	Indice	Date	DESS	VISA
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			



SALSES-LE-CHATEAU DANS L'AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOC "COTES DU ROUSSILLON"

Maître d'ouvrage Commune de SALSES-LE-CHATEAU		Mairie 66 600 Salses-le-Château Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50		Affaire ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION			
Maître d'oeuvre ARCHI CONCEPT		Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr		Source(s)/Elaboration INAO		Fond(s) de plan BDCARTO-IGN	
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation		
21055	ARC	DIAG	-	A4	02/2014		



Limites administratives limites départementales	Réseau hydrographique cours d'eau plans d'eau	Aire géographique A.O.C. Côtes du Roussillon
Villes Préfectures Sous-préfectures		

SALSES-LE-CHATEAU DANS L'AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOC "RIVESALTES"

Maître d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Maître d'oeuvre

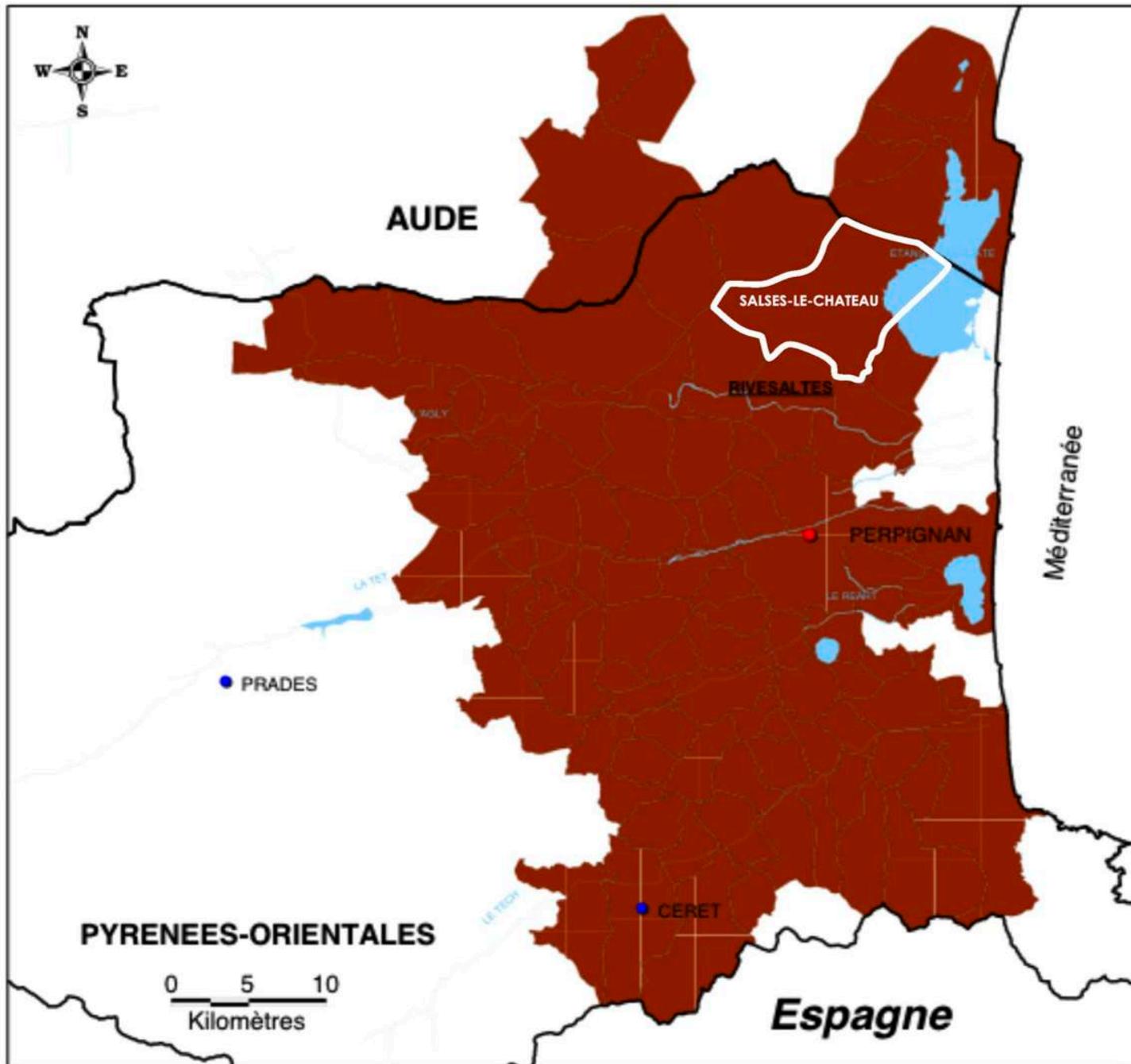
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
INAO

Fond(s) de plan
BDCARTO-IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	-	A4	02/2014



Limites administratives

limites départementales

Villes

- Préfectures
- Sous-préfectures

Réseau hydrographique

cours d'eau
 plans d'eau

Aire géographique

A.O.C. Rivesaltes

CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE AGRICOLE

L'agriculture demeure une composante du territoire de Salses le Château, et constitue une des principales activités.

A l'image du département, et suivant sa tendance, la commune connaît une baisse de l'activité agricole, ainsi qu'une diminution des exploitants et des surfaces agricoles.

Afin de pérenniser l'activité agricole, en particulier viticole, des réflexions permettant de soutenir les exploitations et maintenir les terrains en culture devront être menées. Aussi, des actions devront être établies aux différentes échelles territoriales.

2.10. LES MILIEUX NATURELS

Le milieu naturel correspond aux différents écosystèmes, c'est-à-dire l'ensemble des êtres vivants ainsi que de leurs habitats, présents sur le territoire. La biodiversité désigne la variété et la multiplicité des espèces vivantes (faunistiques et floristiques) ainsi que leurs interactions, que l'on peut trouver dans un milieu donné.

Les milieux ainsi que les espèces animales ou végétales protégées ou inventoriées pour leur valeur patrimoniale témoignent de la qualité environnementale d'un territoire, et leur préservation impose des contraintes aux projets d'aménagement.

Cet ensemble de milieux remarquables sont les piliers de la richesse naturelle du territoire. Ils sont complétés par d'autres espèces et espaces naturels plus communs souvent soumis à l'influence anthropique : les bois, les jardins, les espaces agricoles... Ils ne sont pas moins importants et ont une fonction d'aménité ; ils sont l'identité du territoire et participent à la qualité de vie.

Différents outils existent pour protéger les milieux naturels et leur biodiversité. Il s'agit :

- Des inventaires patrimoniaux : ils n'ont pas de valeur réglementaire mais définissent des zones de grande richesse patrimoniale pouvant abriter des espèces qui sont, elles, protégées.
- Des mesures de protection instituées par des lois, des arrêtés, des schémas de gestion, des réserves : elles concernent des portions de territoire régies par des règles strictes « d'utilisation » au bénéfice des écosystèmes naturels.
- Des mesures de protection permises par l'acquisition foncière.

2.10.1. Les Principaux milieux naturels du territoire

2.10.1.1. Les milieux boisés

Les boisements sur le territoire communal, sont relativement réduits et cantonnés au Corbières. En effet, les sols et le climat ne permettent pas le développement d'importantes forêts, et les contreforts des Corbières sont plutôt occupés par de la garrigue plus ou moins clairsemée. On trouve donc comme boisement, des plantations de pins ayant entraîné une colonisation naturelle des espaces à proximité. Ces plantations de pins ne présentent pas d'intérêt écologique particulier.

Une pinède présente sur le territoire communal



Par ailleurs, en milieu urbain ou péri-urbain, au droit de la zone des jardins notamment, on rencontre des éléments boisés que sont les alignements d'arbres, cyprès ou autre qui participent au maillage écologique comme support des déplacements de la faune.

Alignements d'arbres type rencontrés dans la zone des jardins



De petits boisements de pins se rencontrent dans la plaine viticole, par colonisation des friches.

2.10.1.2. Les milieux rocailloux

Favorables aux espèces rupicoles, comme le Monticole bleu, ces milieux se rencontrent au sein des Corbières en mosaïque avec la garrigue. Ils sont donc présents sur la frange Nord du territoire.

On y rencontre les espèces d'oiseaux les plus emblématiques du territoire parmi lesquelles les grands rapaces rupestres tels l'Aigle royal, l'Aigle de Bonelli, ou le Grand duc d'Europe.

Flancs rocheux des Corbières



2.10.1.3. Les pelouses et les garrigues

Situées également au sein des Corbières, ces deux types de milieux sont étroitement liés, la garrigue constituant, le stade dévolution supérieur des pelouses. Pelouses et garrigues se trouvent d'ailleurs le plus souvent en mosaïque.

Les pelouses de moins en moins représentées de par l'abandon du pastoralisme, sont pourtant le socle d'une biodiversité riche et patrimoniale quelque soit le groupe biologique concerné : avifaune, entomofaune, reptiles...

Pelouse à Brachypode



2.10.1.4. Les milieux agricoles

Trois types d'agricultures se croisent sur le territoire représentant des milieux différemment favorables à la biodiversité.

Protégée par le relief, les Corbières abritent des combes et des vallons où les sols sont plus profonds et où se sont développées des parcelles de vignes. Petites, bordées et entrecoupées d'espaces naturels (pelouses, garrigues...) elles sont favorables à la biodiversité et participent à la mosaïque des Corbières.

Au Sud du territoire, c'est la viticulture qui domine, de manière uniforme, avec toutefois, la présence de quelques oliveraies. On notera toutefois que le parcellaire agricole est beaucoup plus grand à l'Ouest de la RD900 qu'à l'Est, où les parcelles de vignes sont plus petites et où l'enfrichement est plus important. L'usage fréquent des traitements chimiques et mécaniques en viticulture est moins propice à la biodiversité. Toutefois l'ensemble de cet espace viticole reste favorable à la faune patrimoniale : Œdicnème criard, Cochevis de Thékla, Fauvette à lunettes, Psammodrome d'Edwards, Lézard ocellé

En périphérie des zones humides de l'étang, on voit apparaître des canaux, des haies et des vergers traduisant un caractère humide plus affirmé. A la faveur de ces

éléments, de nouvelles espèces viennent peupler les milieux agricoles et notamment les amphibiens et les odonates.

Vignes dans la plaine agricole



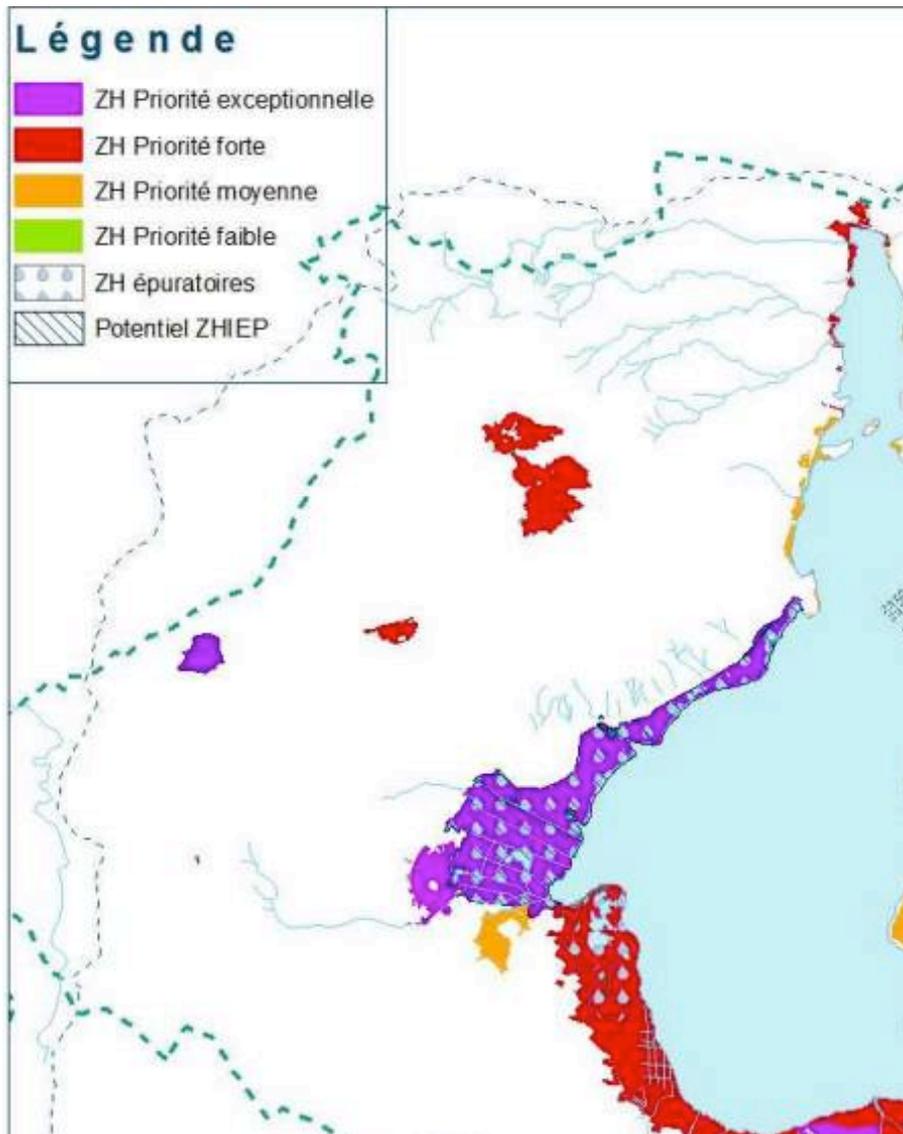
2.10.1.5. Les milieux aquatiques et humides

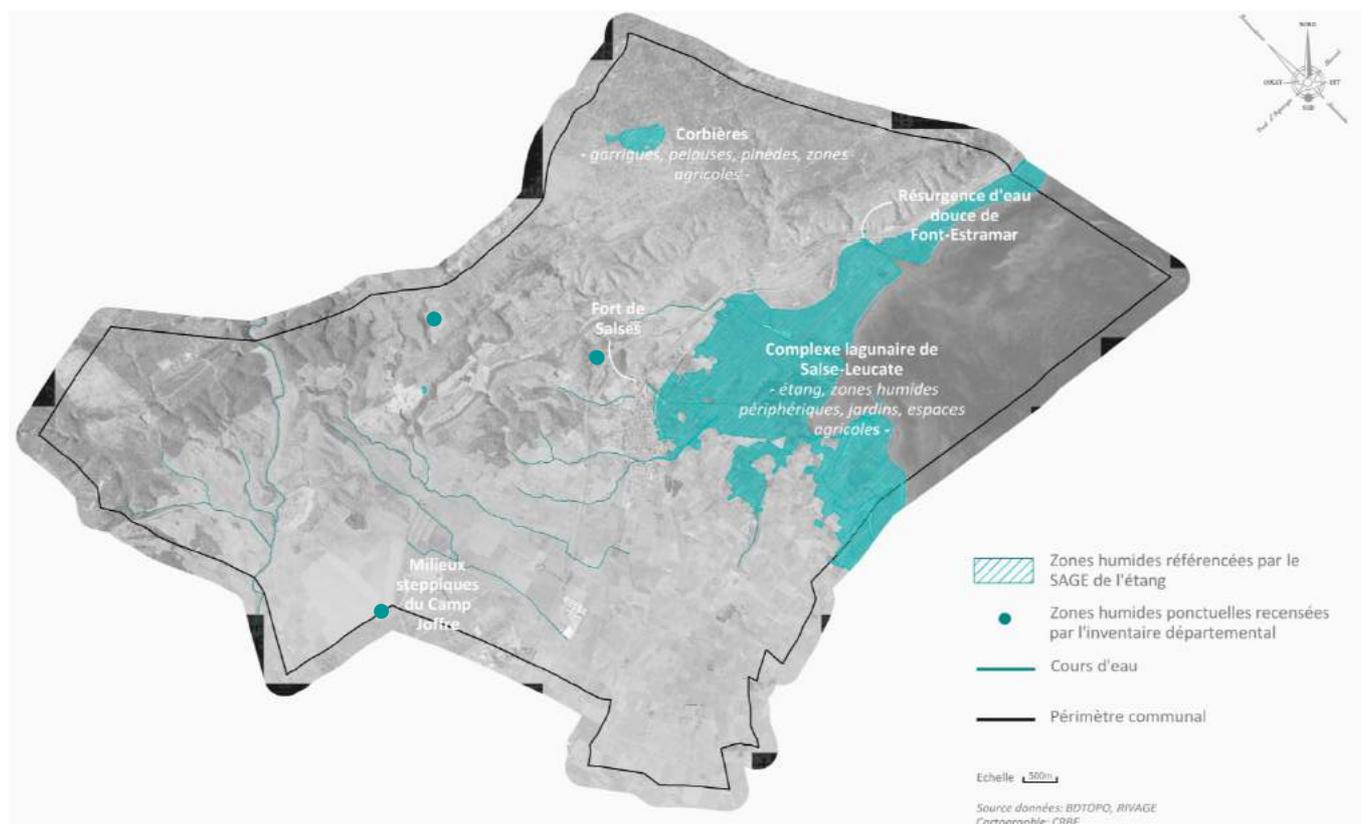
Ces milieux sont ceux de l'étang et de ses abords ; sansouires, roselières... La biodiversité occupant ces lieux, inféodée aux milieux humides et aquatiques, contraste avec celle du reste du territoire, très sec.

De plus, l'importance de ces milieux est augmentée par la présence à la fois d'eau douce et d'eau salée, diversifiant d'autant plus les espèces en présence. C'est d'ailleurs le maintien de l'équilibre de la salinité mais aussi des niveaux d'eau (canaux, graus) qui permet la préservation de des différents faciès de végétation et donc des espèces qui y sont inféodées.

Il est à noter que les zones humides sur la commune de Salses ont été répertoriées de « priorité exceptionnelle à moyenne », et possèdent un fort pouvoir épuratoire. Salses est également la commune qui présente la plus grande superficie de zones humides autour du lac, d'où sa responsabilité dans leur préservation.

- Carte : Qualité des zones humides de Salses





Zones humides de Salses

2.10.2. La trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est définie par le Code de l'environnement par l'article L371-1, qui indique qu'elle a « pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural».

Elle contribue donc à :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats ;
- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Le maillage écologique et fonctionnel du territoire est défini en deux trames :

> La Trame Verte qui se compose de :

- tout ou partie des espaces protégés, ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;

- des corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au point précédent ;
 - des surfaces mentionnées à l'article L. 211-14 du Code de l'Environnement.
- > La Trame Bleue qui se compose de :
- tout ou partie des zones humides formant un réseau hydrographique d'excellence et notamment les zones humides pouvant être considérées d'intérêt environnemental particulier dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique singulière ;
 - des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement ;
 - des cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non intégrés au point précédent.

2.10.2.1. Définition pratique

« La Trame Verte et Bleue, l'un des engagements phares du Grenelle Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. En d'autres termes assurer leur survie. Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie... »¹

Concrètement dans les documents du PLU et sur le terrain, la TVB sera composée de deux types d'entité, les Réservoirs de Biodiversité et les Corridors Ecologiques.

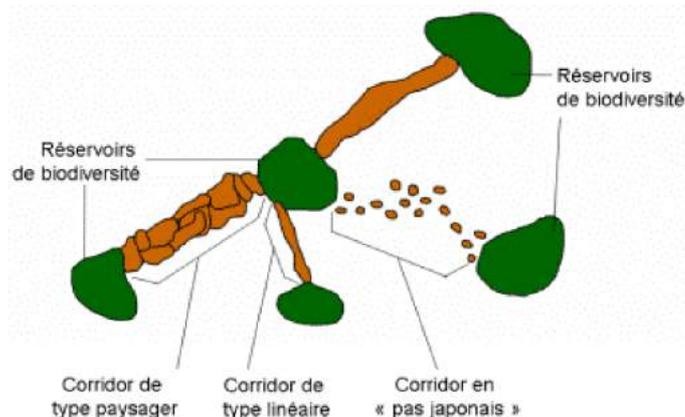
> Les Réservoirs de biodiversité :

C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies, ils sont peu perturbés. Ainsi une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (alimentation, reproduction, repos), et les habitats naturels assurer leur fonctionnement. Ce sont soit des réservoirs à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.

> Les corridors écologiques :

Ils assurent la connexion entre les réservoirs de biodiversité, ils peuvent être de différentes formes : linéaire, « pas japonais », mosaïque de milieux (dit paysager). Ils peuvent aussi être eux-mêmes des réservoirs de biodiversité (cours d'eau, ...). Ils offrent aux espèces les conditions favorables au déplacement, à la dispersion et la migration, ainsi qu'à l'accomplissement de leur cycle de vie.

¹ Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des transports et du Logement



- Figure 1 : Réservoirs et corridors (source : Cemagref -MEDDM)

> Les espaces dits « ordinaires » :

Ce sont les espaces non identifiés comme réservoirs de biodiversité. Il s'agit des espaces agricoles ou naturels qui accueillent la biodiversité ordinaire et qui sont fortement liés aux activités humaines. Ils sont peu étudiés et ne font pas, en général, l'objet de zonages d'inventaires. Ils sont la base des corridors écologiques et vont permettre de relier les réservoirs entre eux.

> Les ruptures de continuités/obstacles :

Ces composantes de la TVB se verront contraintes par divers obstacles, provoquant des ruptures des continuités écologiques du territoire à l'origine de leur fragmentation ; elle-même étant l'une des raisons de l'érosion de la biodiversité observée.

Il s'agit principalement de perturbations anthropiques dont les principaux éléments sont les réseaux de transports (routes, voies ferrées...) et l'urbanisation (dense ou diffuse). On notera également que les barrages et les seuils sont des ruptures au bon fonctionnement des cours d'eau, et les lignes haute tension perturbent les déplacements et axes de migration de l'avifaune.

2.10.2.2. Biodiversité ordinaire et remarquable

La définition d'une TVB sur un territoire doit permettre par ailleurs, de prendre en compte la biodiversité dite ordinaire et pas seulement la biodiversité « extraordinaire », remarquable, déjà reconnue à travers des zonages réglementaire ou d'inventaire.

Cette biodiversité ordinaire est celle que l'on côtoie tous les jours. Elle constitue le socle du fonctionnement des écosystèmes est aussi celle qui assure les fonctions nécessaires à la vie de l'homme : pollinisation, épuration, ...

Ces « deux biodiversités » peuvent être définies de la manière suivante (Rapport Chevassus-au-Louis, 2009) :

- > la biodiversité remarquable correspondant à des entités (gènes, espèces, habitats, paysages) que la société a identifiées comme ayant une valeur intrinsèque et fondée principalement sur d'autres valeurs qu'économiques (rareté, dynamique, biogéographie...),
- > la biodiversité ordinaire, n'a pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle mais, par son abondance et les multiples interactions entre ses entités, contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services qu'y trouvent nos sociétés. On peut dire qu'elle enveloppe toutes les espèces sans hiérarchisation ce qui lui donne une valeur générale. C'est aussi elle, qui parce qu'elle n'est pas aujourd'hui protégée, est la plus fortement soumise aux pressions anthropiques : urbanisation, agriculture intensive, pollution, artificialisation..., d'où l'importance de la TVB.

Ces deux aspects de la biodiversité sont complémentaires dans le sens où la biodiversité remarquable va être très sensible aux changements et traduira des perturbations des écosystèmes à court ou moyen terme.

2.10.3. Trame Verte et Bleue salséenne

2.10.3.1. Réservoirs de biodiversité

Ont été identifiés comme réservoir de biodiversité de la trame verte et bleue du PLU, les espaces suivants :

Élément	Motivations
Zonages naturalistes	Les espaces faisant l'objet d'un zonage N2000, ZNIEFF, ou cumulant plusieurs types de zonages, sont caractérisés par une biodiversité importante et/ou remarquable et sont donc identifiés comme réservoirs.
Réservoirs de biodiversité du SRCE LR	Le PLU doit être compatible avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Toutefois, le SRCE est en cours de réalisation et ne permet pas aujourd'hui d'être pris en compte.
Zones humides	Les zones humides identifiées par le SAGE, comme réservoir de biodiversité de la trame bleue

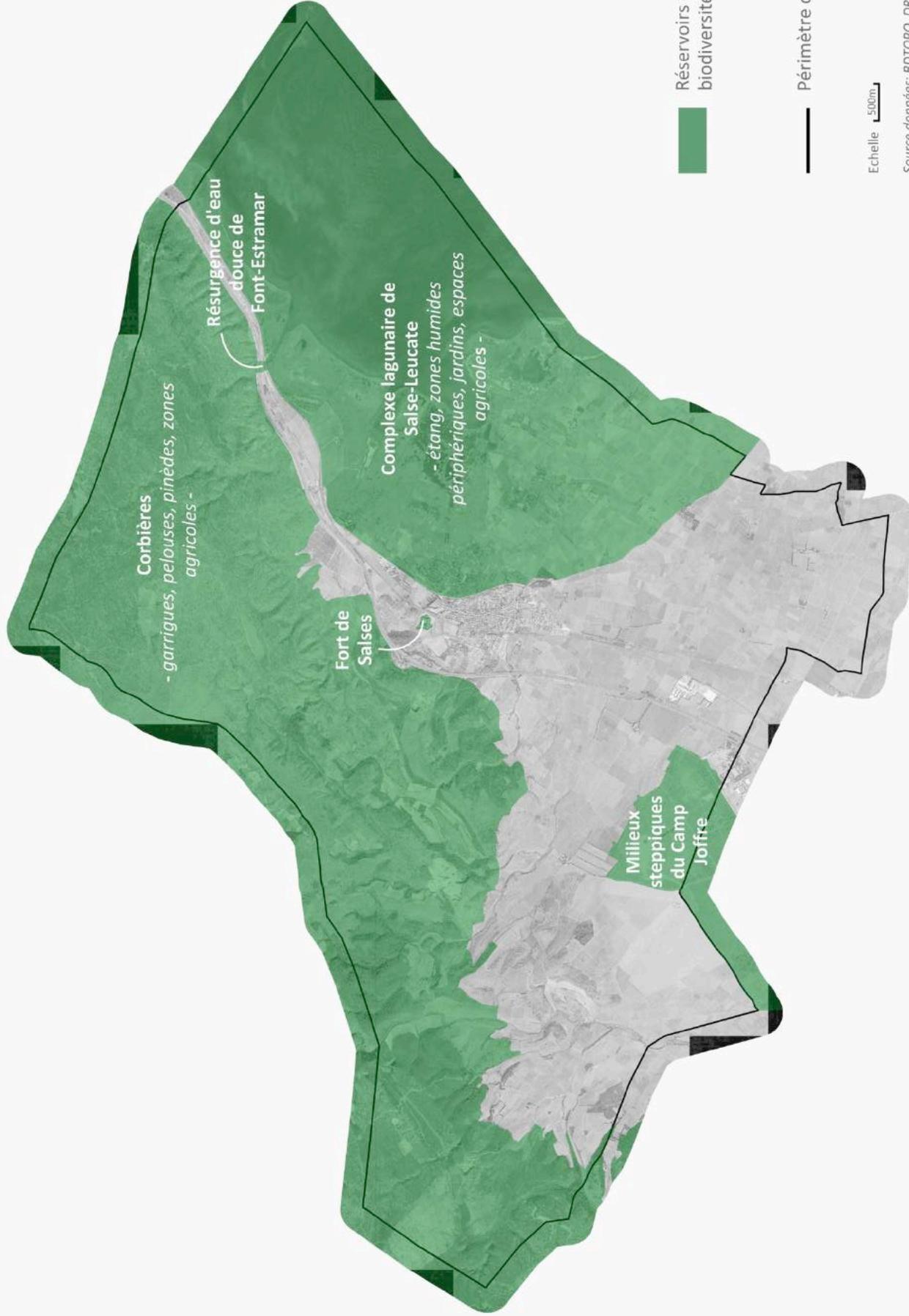
Les réservoirs de biodiversité sur la commune sont donc :

- > **L'étang de Salses-Leucate et ses milieux périphériques** : sagnes, roselières, sansouires, marais, résurgence d'eau douce de Font-Dame, jardins, et espaces agricoles compris dans les périmètres ZNIEFF et NATURA 2000 de l'étang. Très important quant à sa richesse naturelle il est toutefois soumis à de nombreuses pressions : pollution des eaux, fréquentation de ses abords, activité économique, urbanisation.
- > **La résurgence d'eau douce de Font-Estramar et ses alentours.**
- > **Le Fort de Salses, pour son grand intérêt chiroptérologique**, dont les principales menaces sont liées à l'éclairage du fort et à sa restauration.
- > **Les garrigues et pelouses des Corbières**, relativement bien préservé ce réservoir est la cible de nombreux projets : éolien, extension de carrière, ligne TGV
- > **Les milieux steppiques du camp du Maréchal Joffre**, milieux rares ils font cependant l'objet de nombreuses convoitises à vocations urbaines et économiques.

Les réservoirs de biodiversité doivent donc faire l'objet d'une attention particulière afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnalité.

- Carte : Réservoirs de biodiversité

Réservoirs de biodiversité



2.10.3.2. Les corridors

Les corridors écologiques permettent de connecter entre eux les réservoirs précédemment définis. Il s'agit soit de corridors existants et fonctionnels à préserver, soit de corridors à restaurer compte tenu de leur état de dégradation.

Sur le territoire, les principaux corridors sont les « cours d'eau ». Le plus souvent à sec, ils sont toutefois des axes de tranquillité et de déplacement privilégié de la faune, au sein des vastes espaces agricoles ou des reliefs. Ils sont d'autant plus intéressants en plaine s'ils sont accompagnés d'une végétation rivulaire.

La commune a également une responsabilité quant aux chiroptères hébergés dans le Fort de Salses, et doit ainsi préserver les axes de déplacements de ces mammifères jusqu'à leurs zones de chasse notamment. C'est ainsi que les alignements d'arbres seront préservés.

A Le Roboul et ses affluents, il présente une végétation rivulaire encore relativement marquée notamment dans son bassin amont et grâce à son encaissement. Il permet la liaison des Corbières avec l'Agly et le Camp Joffre sur sa face Ouest. Il permet surtout une traversée de la vaste plaine viticole et amène une certaine diversité de milieu. Sur la commune, la mosaïque des milieux qui le bordent (friches, garrigues...) sont également favorable à sa fonction de corridor qui est donc assez préservée.

B Le Correc del Serrat de la Mostra présente une végétation rivulaire dans sa partie amont mais celle-ci décroît progressivement à l'Est de la RD5, le rendant moins fonctionnel, d'autant plus qu'il longe alors de grandes parcelles agricoles uniforme. Il rejoint au Nord du Camp Joffre le Correc du Mas Roig, qui se dirige vers l'usine Omya. La végétation rivulaire y est quasiment inexistante, les limites des parcelles agricoles ayant été poussées au maximum en bordure du cours d'eau. Celui-ci devient alors juste un fossé d'écoulement des eaux dont le cours se perd à l'aval de l'usine. Sa fonctionnalité est donc réduite dès qu'il ne longe plus le Camp Joffre.



- Photographies : Passage sous l'autoroute et cours aval dénué de végétation rivulaire

Ces deux corridors lorsqu'ils présentent une végétation rivulaire ne sont pas utiles aux espèces des milieux ouverts comme l'Œdicnème criard qui au contraire s'en éloigne. En revanche par leur végétalisation plus ou moins haute, le déplacement des espèces de mammifères terrestres et la chasse des chauves-souris seront favorisés. Ils sont également favorables aux espèces des Corbières et du Camp Joffre appréciant les milieux semi-ouverts : Pie-grièche à tête rousse et méridionale, Fauvette à lunettes, Huppe fasciée... Les lisières sont d'une manière générale favorable à la faune. Ce n'est pas la nature du Crest d'avoir une végétation abondant même en bordure des cours d'eau ; il s'agit surtout ici de préserver des axes de tranquillité traversant la plaine agricole en s'appuyant sur des éléments naturels existants.



Le Correc de les Rompudes ; l'intérêt de ce corridor, qui présente les mêmes caractéristiques que les deux précédents, est surtout d'offrir une traversée des trois infrastructures de transport que sont l'A9, la RD900 et la voie ferrée. Il relie ainsi tous les espaces agricoles du territoire jusqu'à l'étang.



- Photographies : Passage sous l'autoroute et cours aval végétalisé sur quelques mètres



- Photographies : Passage sous la voie ferrée et cours aval après le passage sous la RD900



Les Correc de la Llosada et de Santa Coloma, un peu végétalisés, ils permettent de traverser non seulement les infrastructures de transport mais également la zone urbaine de Salses. Leur fonctionnalité est à peu près préservée jusqu'à la voie ferrée. A l'Est de celle-ci, ils entrent franchement en zone urbaine où ils confluent. Une portion du Correc de Santa Coloma est particulièrement défavorable à la biodiversité compte

tenu de la bétonisation de son cours au droit de l'Avenue François Tubeau et des lotissements en amont.

En aval de cette avenue, le correc est calibré en trapèze jusqu'en aval des jardins où il rejoint les zones humides de l'étang.



- Photographies : Correc de Santa Coloma au passage de l'autoroute et en aval



- Photographies : Correc de la Llosada au passage de l'autoroute et en aval



- Photographies : Correc de Santa Coloma au passage de la voie ferrée et en aval



- Photographies : Correc de la Llosada au passage de la voie ferrée et en aval



- Photographies : Correc de Santa Coloma au passage de l'Avenue de Catalogne et de l'Avenue Tubeau

E Le Rec de la Couloumine, il descend de carrière fermée de Salses, passe sous l'autoroute, puis au Sud du château, devient un petit fossé et se perd dans la ville au droit de la voie ferrée. Ses abords sont aujourd'hui relativement préservés. Il présente une végétation rivulaire éparse et est bordé par endroit de muret en pierres sèches.



- Photographies : Rec de la Coloumine en bord de route



Ces corridors sont plus spécifiques aux chiroptères qui nichent au sein du fort de Salses. Pour se déplacer ils utilisent majoritairement les structures linéaires du paysage et apprécient particulièrement les espaces humides et bocagers pour chasser. Les espaces d'alimentation les plus favorables sont donc les pourtours de l'étang, le secteur des jardins avec ses nombreuses haies, la source de Font Estramar (surtout pour le Murin de Capaccini). Les principaux linéaires ont donc été identifiés comme corridor ; il s'agit de la haie de cyprès et de l'Agouille Grossa depuis le lavoir ainsi que des alignements d'arbres au droit des vergers plus au Nord. Ils leur permettent ainsi de s'éloigner des routes et zones urbaines perturbantes.



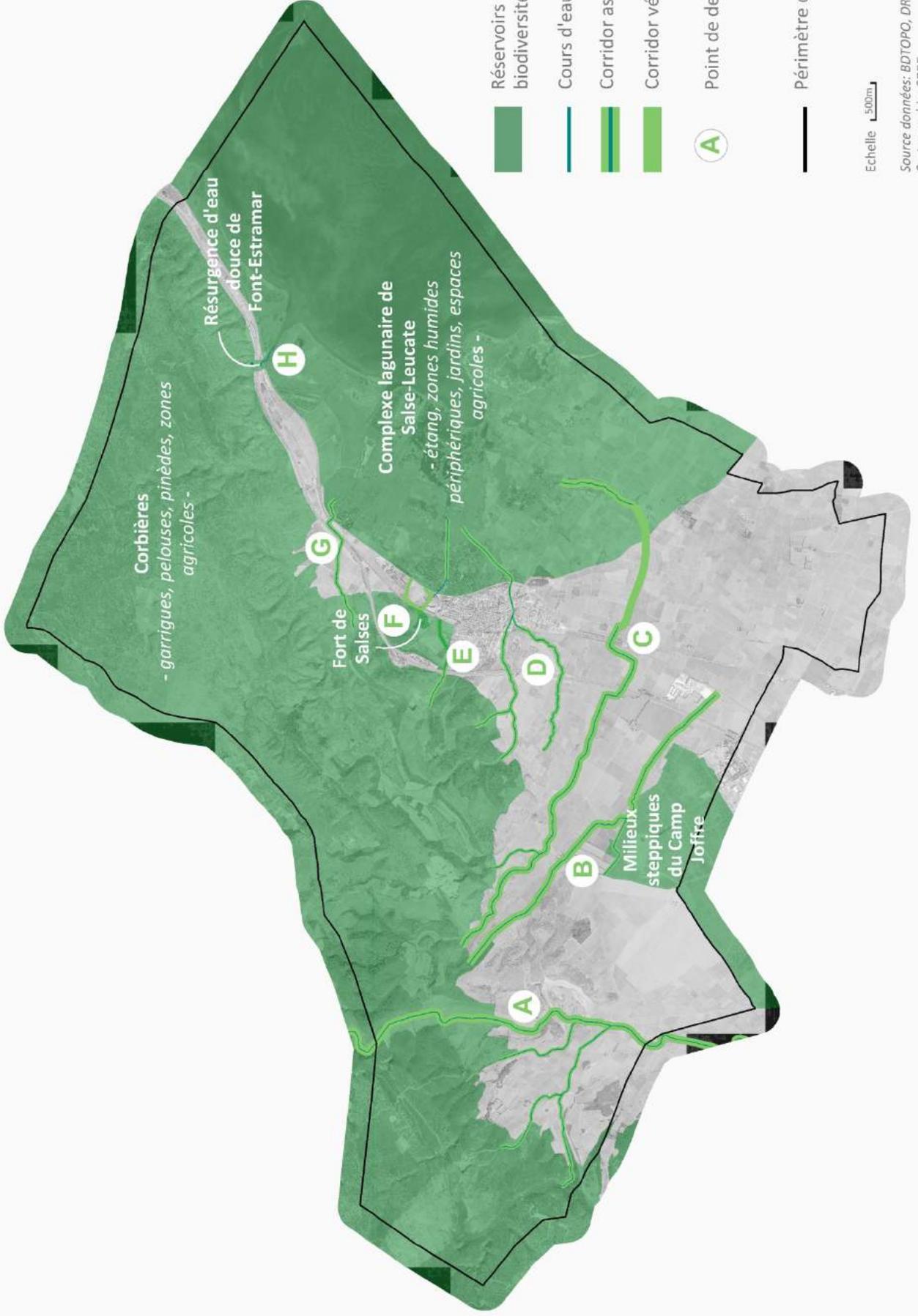
Il s'agit du Rec de Font Dame recueillant les eaux de la résurgence au Sud des infrastructures de déplacement. Il offre également une traversée des trois voies de déplacement.



Il s'agit du passage sous voies de la résurgence de Font Estramar. Il s'agit donc d'un corridor aquatique principalement. A proximité, on trouve des passages terrestres sous les différentes voies ; elles restent toutefois peu avenantes pour la faune de par leur insertion au sein du trafic routier ; leur fonctionnalité est réduite.

PLU de Salses-le-Château Trame Verte et Bleue

Corridors écologiques



- Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau
- Corridor associé à une voie d'eau
- Corridor végétal hors voie d'eau
- A Point de description du corridor
- Périmètre communal

Echelle 1:500m

Source données: BDTOP0, DREAL LR
Cartographie: CRBE

2.10.4. Les pressions anthropiques sur la biodiversité

2.10.4.1. Les infrastructures de transport

Les infrastructures ferrées et routières constituent une importante rupture écologique Nord/Sud sur le territoire. En effet, A9, RD900 et voie ferrée forment une triple barrière aux échanges terrestres :

- > Au sein de la plaine agricole au Sud, en isolant les populations à déplacement terrestre de part et d'autre
- > Entre le massif des Corbières et l'éco-complexe de l'étang au Nord ; ici les échanges terrestres sont moins évidents compte tenu du contraste entre les milieux humides de l'étang et les milieux secs des Corbières. Toutefois, de nombreuses espèces d'oiseaux et chauve-souris viennent chasser aux abords de l'étang. La présence des infrastructures, si elle n'empêche pas leurs passages, les perturbe néanmoins (collision, bruit, lumière des phares...). L'accès aux rivages de l'étang pour l'abreuvement des grands mammifères est également rendu difficile voire impossible.

Ces infrastructures sont quasi infranchissables par déplacements terrestres ; elles ne présentent que peu d'ouvrages de franchissement, peu avenants pour la faune et très rarement de manière simultanée, sauf à la faveur de quelques cours d'eau. Elles constituent une véritable barrière écologique.

2.10.4.2. L'urbanisation

La zone urbaine de Salses est située à l'intersection entre étang, Corbières et plaine viticole, accentuant la rupture formée par les axes de transport.

L'étalement urbain de la commune est toutefois modéré tout comme le mitage urbain, réduisant les perturbations à l'extérieur de la zone urbaine.

2.10.4.3. L'agriculture

L'abandon des pratiques agricoles d'élevage permettant un pâturage des terres, conduit à la fermeture des milieux dans les Corbières, réduisant de fait la trame des milieux ouverts et donc la diversité qui lui est inféodée.

Dans la plaine viticole, c'est l'utilisation de traitement mécanique et chimique qui entraîne la destruction de nichée, de reptiles... et rendent d'une manière générale les milieux agricoles moins favorables par diminution de la diversité floristique et entomologique. La présence ponctuelle de friches sert ici de zones refuges à la faune, au même titre que les corridors qui traverse la plaine s'ils sont suffisamment préservés.

2.10.4.4. Les carrières

Le territoire abrite deux carrières en roche massive dans les Corbières dont une seule est en exploitation (Sablière de la Salanque), à l'aplomb Nord du Camp Joffre. Elle représente des perturbations ponctuelles et localisées de la biodiversité : bruit, poussière, transport routier... La seconde proche de l'aire d'autoroute n'est plus en activité.

2.10.4.5. Pollution des eaux

2.10.4.5.1. STEP

La STEP de Salse-le-Château refaite en 2009 présente un double système de traitement : filière biologique et lagunage, permettant d'optimiser la qualité des rejets dans le milieu naturel. Ainsi, les perturbations du fonctionnement écologique aux alentours du rejet sont faibles. Toutefois, la période estivale est propice à l'eutrophisation des eaux avec l'augmentation des effluents rejetés.

2.10.4.5.2. Les phytosanitaires

Utilisés dans les jardins par les particuliers, pour la gestion communale des espaces verts, l'entretien des bords de route et voies ferrées, ils représentent une source de pollution non négligeable des eaux.

La commune, pour l'entretien des espaces verts mène une gestion raisonnée zéro phytosanitaires dans leur traitement.

2.10.4.5.3. Pisciculture

De nombreuses améliorations ont été réalisées notamment dans le cadre du SAGE de l'étang, afin de réduire l'impact de l'activité piscicole sur le milieu naturel. Toutefois, elle reste source de pollutions organiques et azotées.

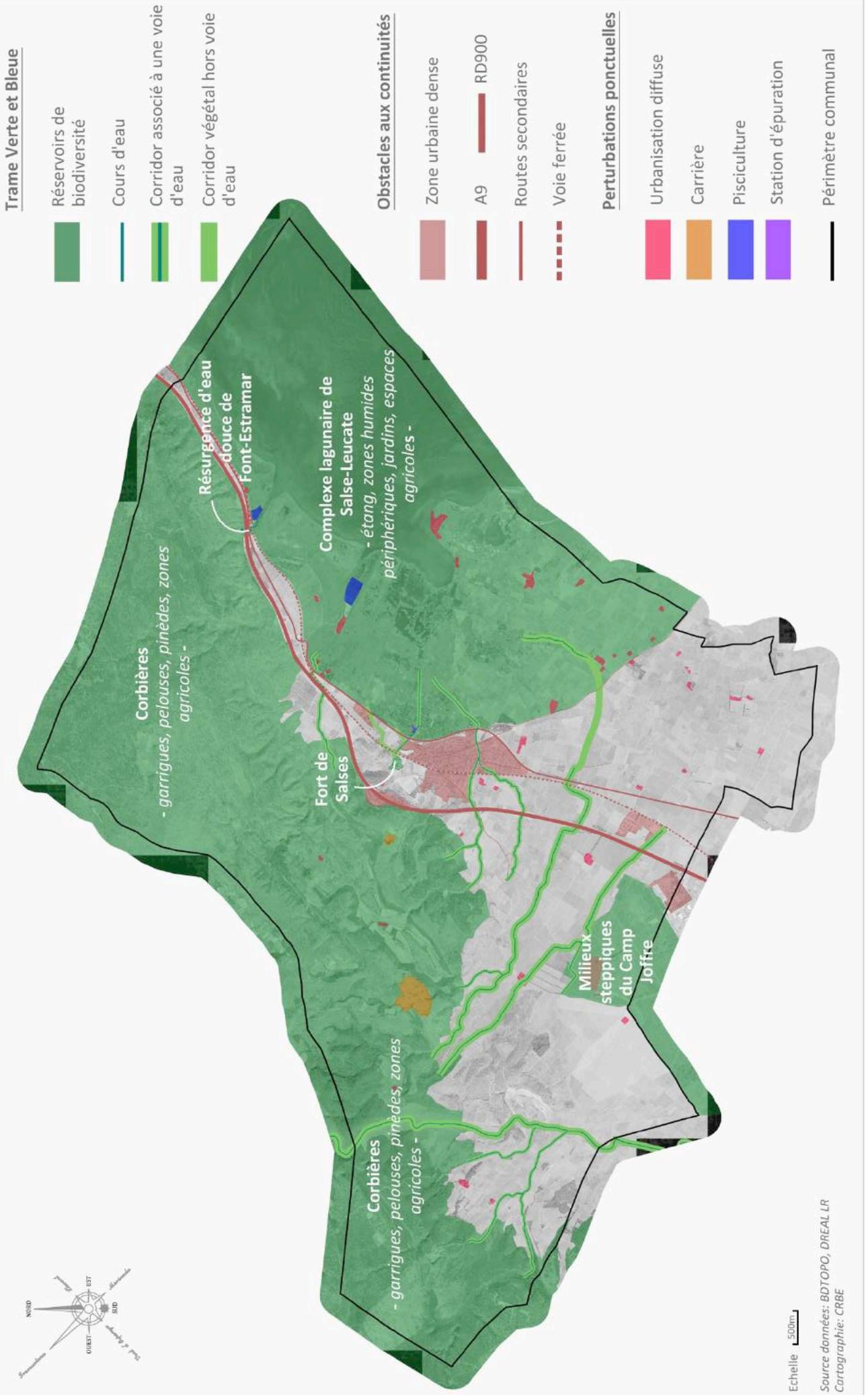
- Carte : Obstacles aux continuités écologiques

PLU de Salses-le-Château

Trame Verte et Bleue



Obstacles aux continuités écologiques



Echelle 1:500m

Source données: BDTOP0, DREAL LR
Cartographie: CRBE

CONCLUSION PARTIELLE SUR LES MILIEUX NATURELS

La commune de Salses a la chance de bénéficier d'un cadre naturel diversifié et riche, qui fait partie de son identité et participe grandement à son attractivité.

Jusqu'à aujourd'hui l'urbanisation s'est plutôt faite hors d'une réflexion globale et avec une moindre prise en compte du contexte naturel dans lequel elle s'insère. Il s'agit dans le cadre de la révision du PLU, de considérer l'environnement comme un atout, permettant de valoriser la commune et le cadre de vie de ses habitants.

Ainsi, il est nécessaire que le projet d'aménagement et de développement de la commune prenne en compte les enjeux relatifs au bon état et à la fonctionnalité des écosystèmes de son territoire ; il s'agit donc de :

- Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité, en interdisant leur urbanisation et en réduisant toute perturbation en leur sein
- Préserver et/ou restaurer les corridors écologiques, notamment en milieu urbain et péri-urbain en leur laissant un espace de fonctionnalité
- Réduire au maximum l'étalement urbain, afin réduire l'artificialisation définitive des sols
- Ne pas accentuer le mitage pour ne pas augmenter la fragmentation écologique du territoire
- Compte tenu de la responsabilité de la commune quant aux Chiroptères, mener une réflexion sur l'éclairage de la commune et préserver les corridors qui leurs sont favorables.
- De par l'importance des zones humides du complexe lagunaire sur la commune, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, il est important de promouvoir et travailler à une meilleure qualité de l'eau au niveau de la commune (espaces verts, eaux pluviales), des habitants (jardins) et des activités économiques (agriculture, pisciculture).

2.11. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La liste des servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation des sols est fixée, conformément à l'article L.126-1 du Code de l'urbanisme par décret en Conseil d'Etat.

Cette liste est donnée par l'article R.126-1 du Code de l'urbanisme qui en distingue quatre grandes catégories :

- Les servitudes relatives à la **conservation du patrimoine**.
- Les servitudes relatives à l'**utilisation de certaines ressources et équipements**.
- Les servitudes relatives à la **défense nationale**.
- Les servitudes relatives à la **salubrité et à la sécurité publique**.

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol sont donc des limitations administratives au droit de la propriété, instituées par des actes spécifiques en application de législations particulières, en vue notamment de préserver le fonctionnement de certains équipements publics, le patrimoine naturel ou culturel, ainsi que la salubrité et la sécurité publique. Le Plan Local d'Urbanisme doit en ce sens être en cohérence avec les prescriptions issues de ces servitudes.

Le territoire communal de Salses le Château est concerné par plusieurs servitudes d'utilité publique engendrant des prescriptions à prendre en compte dans le cadre de son développement et de son aménagement :

- Les servitudes AS1 attachées à la protection des eaux potables.
- Les servitudes AC1 attachées à la protection du patrimoine culturel.
- Les servitudes AC2 attachées à la protection des sites et monuments naturels.
- La servitude EL9 relative à la conservation du patrimoine naturel.
- Les servitudes I4 relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- La servitude I3 relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements.
- La servitude T1 relative aux chemins de fer.
- Les servitudes EL11 relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.
- La servitude PT3 attachée aux réseaux de télécommunications.

2.11.1. Les servitudes d'utilité publique AS1

Les servitudes d'utilité publique AS1 sont attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L 1321-2 du code de la santé publique et des décrets d'application codifiés aux articles R 1321-8, R 1321-13 du code de la santé publique.

- Captages F2bis et F3 Saint Gaudérique déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 13 mai 1997 modifié le 29/07/2005 qui délimite des périmètres de protection immédiate et rapprochée. Ces captages alimentent la commune de Salses.

- Forage F1 AINR déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 janvier 1976 modifié le 28/01/2005, qui délimite des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée. Ce captage alimente le secteur de Rivesaltes (espace entreprises méditerranée). Compétence Département.

Cf. plan « La servitude d'utilité publique AS1 relative à la protection des eaux potables ».

SERVITUDE AS1 - PROTECTION DES EAUX POTABLES

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSLES-LE-CHATEAU
Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
DDIM 66
Fond(s) de plan
IGN

Dossier
21055

Emetteur
ARC

Phase d'étude
ESQ

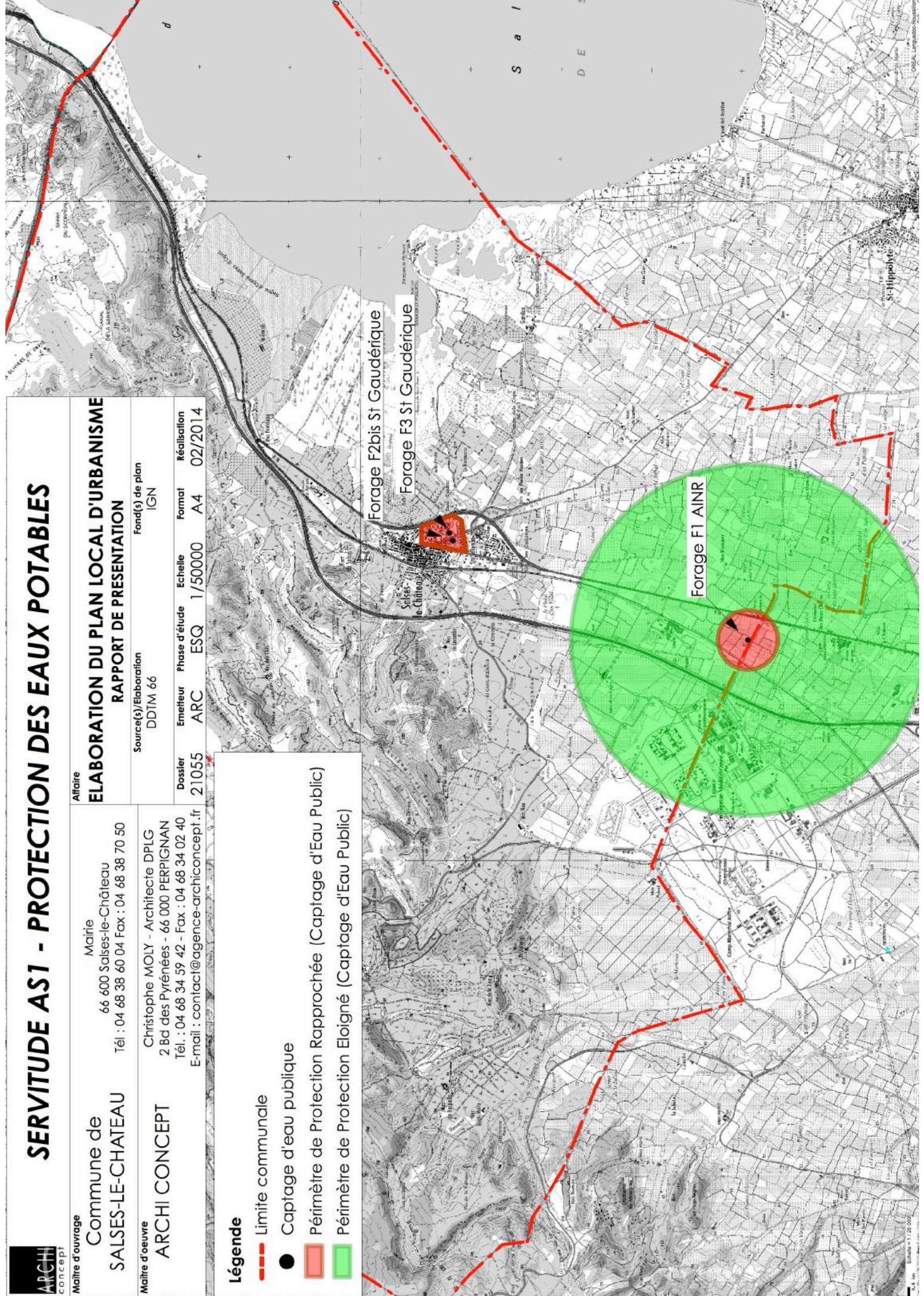
Echelle
1/50000

Format
A4

Réalisation
02/2014

Légende

- Limite communale
- Captage d'eau publique
- Périmètre de Protection Rapprochée (Captage d'Eau Public)
- Périmètre de Protection Eloigné (Captage d'Eau Public)



Forage F2bis St Gaudérique

Forage F3 St Gaudérique

Forage F1 AINR

2.11.2. Les servitudes d'utilité publique AC1

Les servitudes d'utilité publique AC1 sont attachées à la protection du patrimoine culturel – Mesures de classement et d'inscription – Périmètre de protection de 500 m autour de monument classé Monument Historique en application de la loi du 31 décembre 1913 modifiée et de la Loi du 2 mai 1930 modifiée.

- Fort de Salses.
- Ilôt F du Camp Joffre (ensemble des baraquements, cad. D 1229) inscrit.
- Café de la Loge (village).
- Baraque Cabrol (village des pêcheurs).

SERVITUDE AC1 - PROTECTION DES SITES

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél. : 04 68 38 60 04 - Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

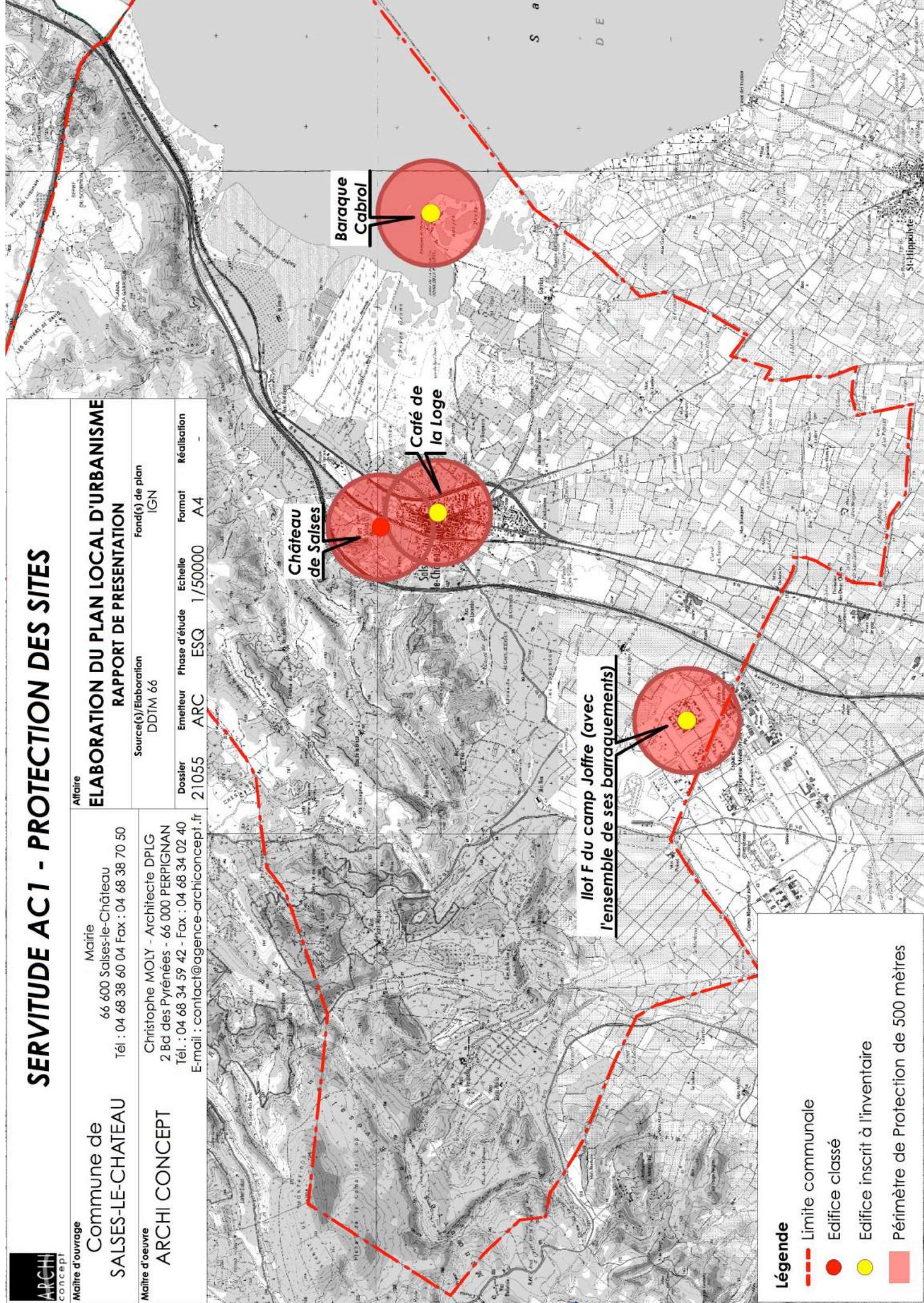
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
DDIM 66
Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/50000	A4	-



Légende

- Limite communale
- Edifice classé
- Edifice inscrit à l'inventaire
- Périmètre de Protection de 500 mètres

2.11.3. Les servitudes d'utilité publique AC2

Les servitudes d'utilité publique AC2 sont attachées à la protection des sites et monuments naturels inscrits à l'inventaire des Sites et Monuments Naturels en application de la loi du 2 mai 1930.

- Ancien château et ses abords, site classé par arrêté en date du 26 mars 1990.

SERVITUDE AC2 - PROTECTION DES SITES

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Maire
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
DDIM 66
Fond(s) de plan
IGN

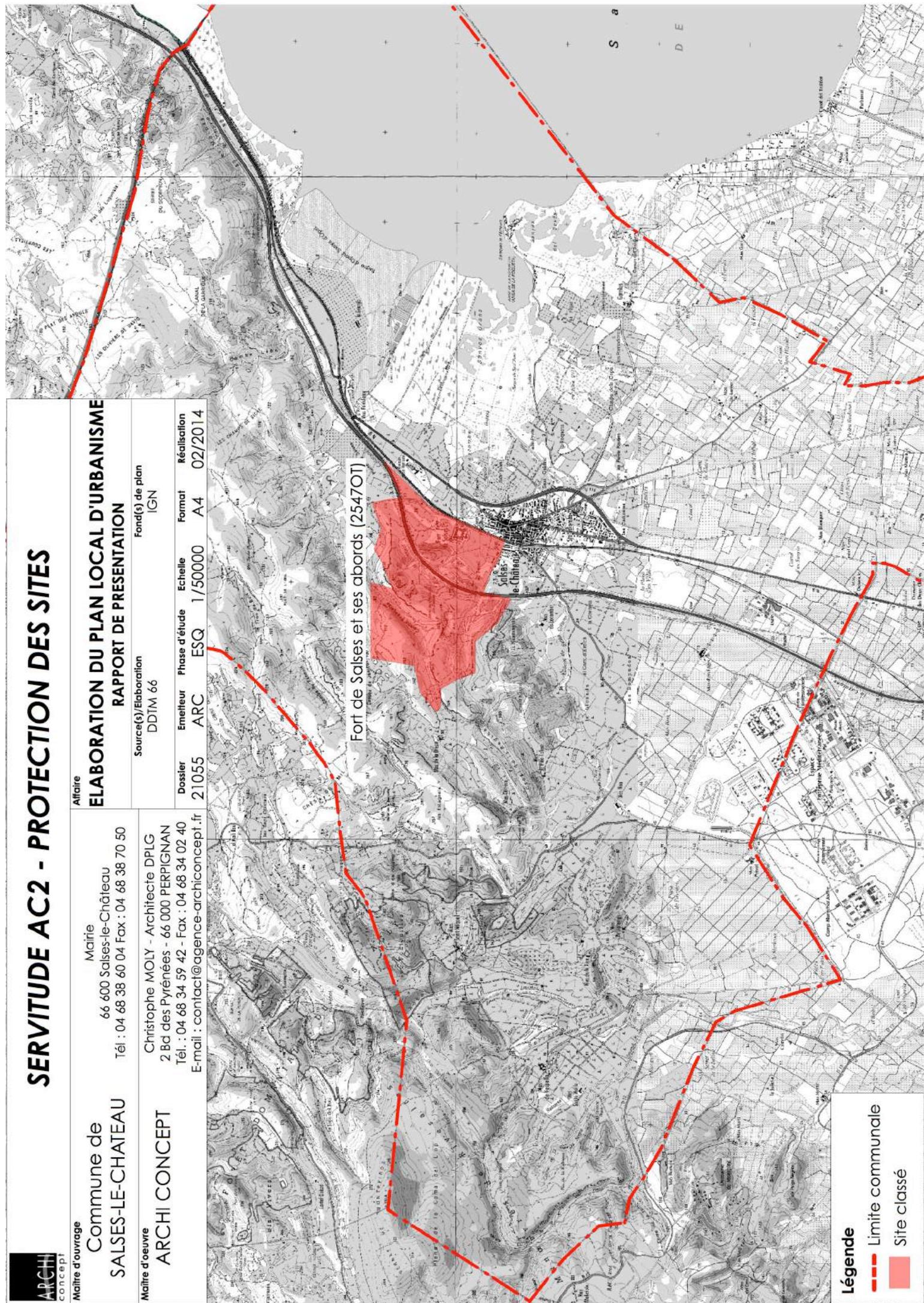
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/50000	A4	02/2014

Fort de Salses et ses abords (254701)

Légende

Limite communale

Site classé



2.11.4. Les servitudes d'utilité publique EL9

Les servitudes d'utilité publique EL9 sont attachées à la conservation du patrimoine naturel - servitudes de passage sur le littoral instituées par les articles L.160-6 et L.160-6-1 du Code de l'urbanisme.

- Servitude de passage longitudinale de 3 mètres pour les propriétaires riverains du domaine public maritime instituée en application des articles L.160-6 et suivants du Code de l'urbanisme.
- Servitude de passage transversale d'accès au rivage créée en application du chapitre VI du titre I de la loi « littoral » (article L.160-6-1 du Code de l'urbanisme). Cette servitude est mentionnée pour mémoire dans la mesure où aucune n'est à ce jour approuvée.

2.11.5. Les servitudes d'utilité publique I4

Les servitudes d'utilité publique I4 sont relatives à l'établissement des canalisations électriques. Application de la Loi du 15 juin 1906, Loi de finances du 13 juillet 1925, Loi n° 46-628 du 8 avril 1946, Décret n° 70492.

- Ligne 63 KV Livière-Mas Nou.
- Ligne 63 KV Fitou-Mas Nou.

Le tracé de cette servitude doit être reporté sur le plan des servitudes d'utilité publique. L'affectation et le règlement d'urbanisme des zones concernées doivent être en cohérence avec les prescriptions issues de cette servitude, et il conviendra d'éviter - dans la mesure du possible - l'inscription d'espaces boisés classés dans un couloir de 50 mètres centré sous les lignes.

SERVITUDE I4 - LIAISONS ELECTRIQUES

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
Email : contact@agence-archiconcept.fr

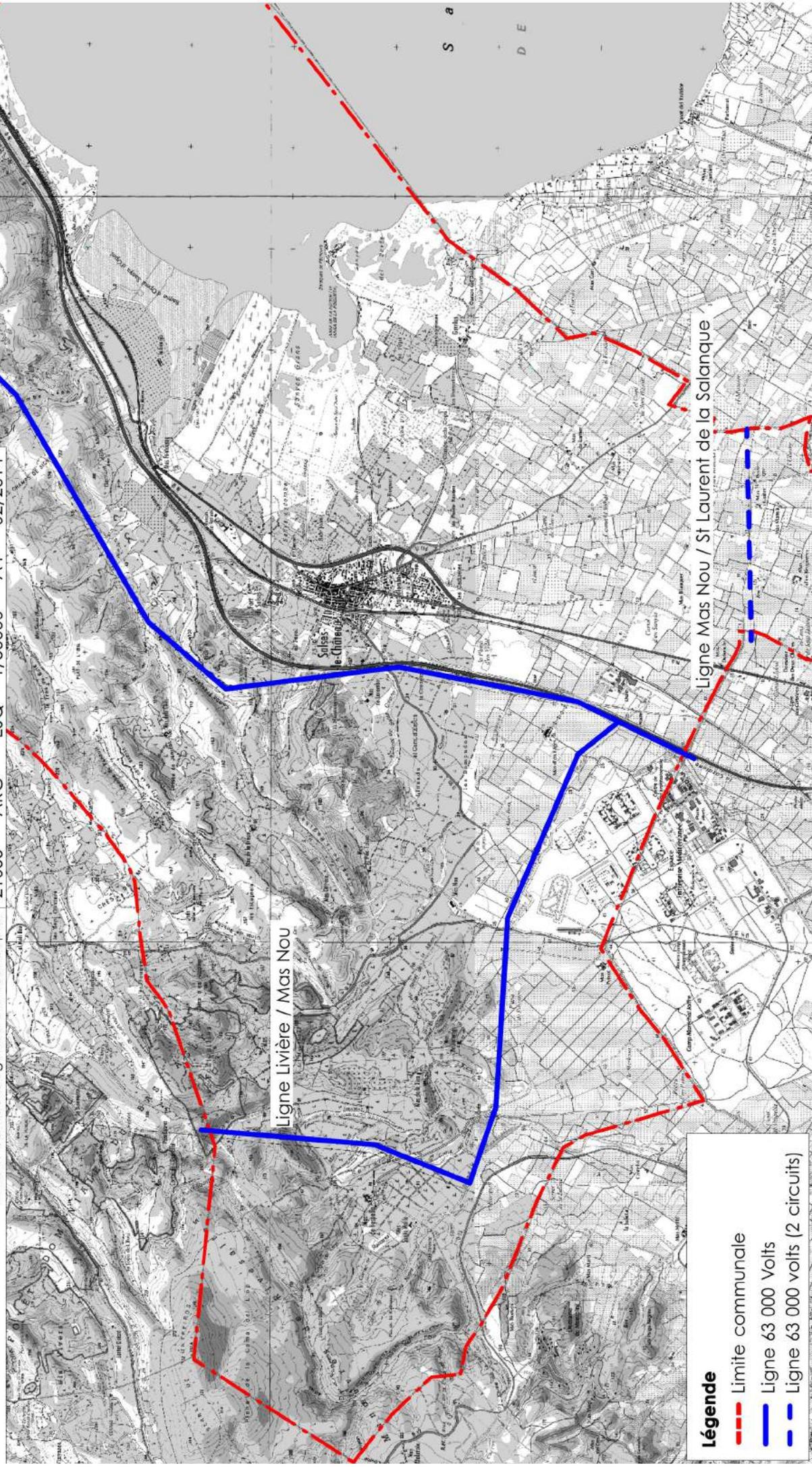
Alfatre

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
DDTM 66

Fond(s) de plan
IGN

Dossier 21055
Emetteur ARC
Phase d'étude ESQ
Echelle 1/50000
Format A4
Réalisation 02/2014



Légende

- Limite communale
- Ligne 63 000 Volts
- Ligne 63 000 volts (2 circuits)

2.11.6. Les servitudes d'utilité publique publique I3

Les servitudes d'utilité publique I3 sont relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements - servitude concernant les canalisations de gaz instaurée par la loi du 15 juin 1906, la loi du 13 juillet 1925, la loi n°46-628 du 8 avril 1946, le décret n°67-886 du 6 octobre 1967, le décret n°85-1109 du 15 octobre 1985.

- Canalisation DN 250 ROQUEFORT DES CORBIERES – CLAIRA, emplacement de catégorie A et B.
- Branchement DN 080 FOULON SOPAGLY SAS RIVESALTES, emplacement de catégorie B.
- Branchement DN 025 GDF SALSES LE CHATEAU, emplacement de catégorie B.

Les catégories d'emplacements « A », « B » et « C », où sont implantées ces canalisations sont définies dans l'arrêté ministériel du 04 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

Conformément à la circulaire ministérielle BSEI n° 06-254 du 4 août 2006 nous vous communiquons, pour l'établissement de votre PLU, les différentes zones d'effets de ces canalisations de gaz naturel à haute pression.

En conséquence il ne pourra être implanté dans la zone des dangers graves pour la vie humaine ou zone de premiers effets létaux (PEL) dus à la rupture totale de la canalisation suivie d'inflammation aucun nouvel établissement recevant du public relevant de la 1ère à la 3ème catégorie, ni nouvel immeuble de grande hauteur, ni d'installation nucléaire de base, et en outre dans la zone des dangers très graves pour la vie humaine ou zone des effets létaux significatifs (ELS) dus à la rupture totale de la canalisation suivie d'inflammation aucun établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes.

D'autre part, la densité d'urbanisation doit être telle que, dans un cercle centré sur la canalisation et de rayon égal à la distance de la zone des dangers très graves pour la vie humaine ou zone des effets létaux significatifs (ELS) dus à la rupture totale de la canalisation suivie d'inflammation, les seuils suivants soient toujours respectés :

- densité d'occupation inférieure à 8 personnes à l'hectare et occupation totale inférieure à 30 personnes et aucun logement ou local susceptible d'occupation humaine permanente à moins de 10 mètres de la conduite pour les canalisations répondant aux emplacements de catégorie A,
- densité d'occupation inférieure à 80 personnes à l'hectare et occupation totale inférieure à 300 personnes pour les canalisations répondant aux emplacements de catégorie B.

SERVITUDE I3 - CANALISATION DE GAZ TIGF

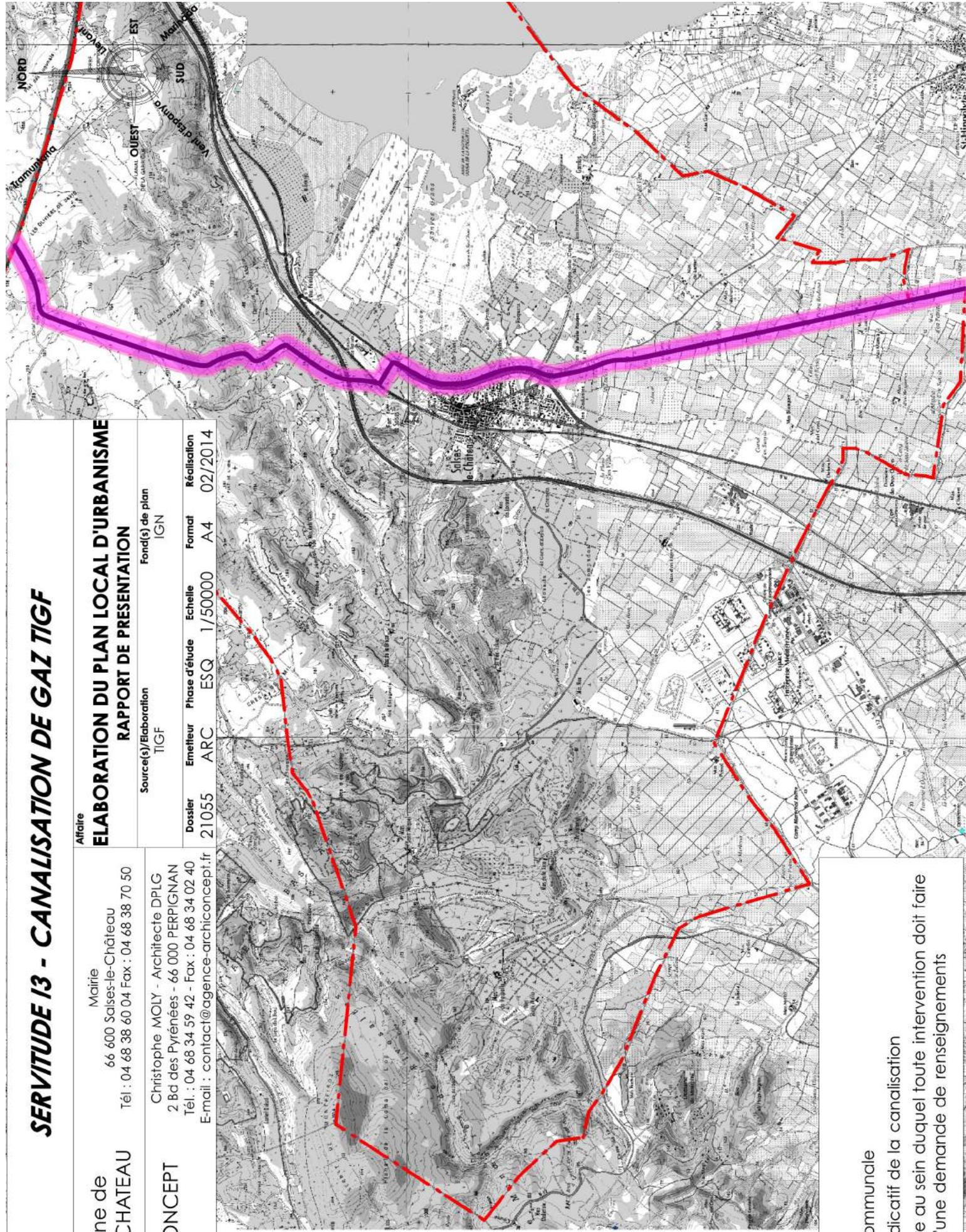
Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
TIGF

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/50000	A4	02/2014



Légende

- Limite communale
- Tracé indicatif de la canalisation
- Périmètre au sein duquel toute intervention doit faire l'objet d'une demande de renseignements

2.11.7. La servitude d'utilité publique T1

La servitude d'utilité publique T1 est relative aux chemins de fer (Loi du 15 juillet 1845, Décret du 30 octobre 1935 modifié).

- Voie ferrée Narbonne-Port-Bou.

SERVITUDE T1 - VOIE FERREE NARBONNE / PORT BOU

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

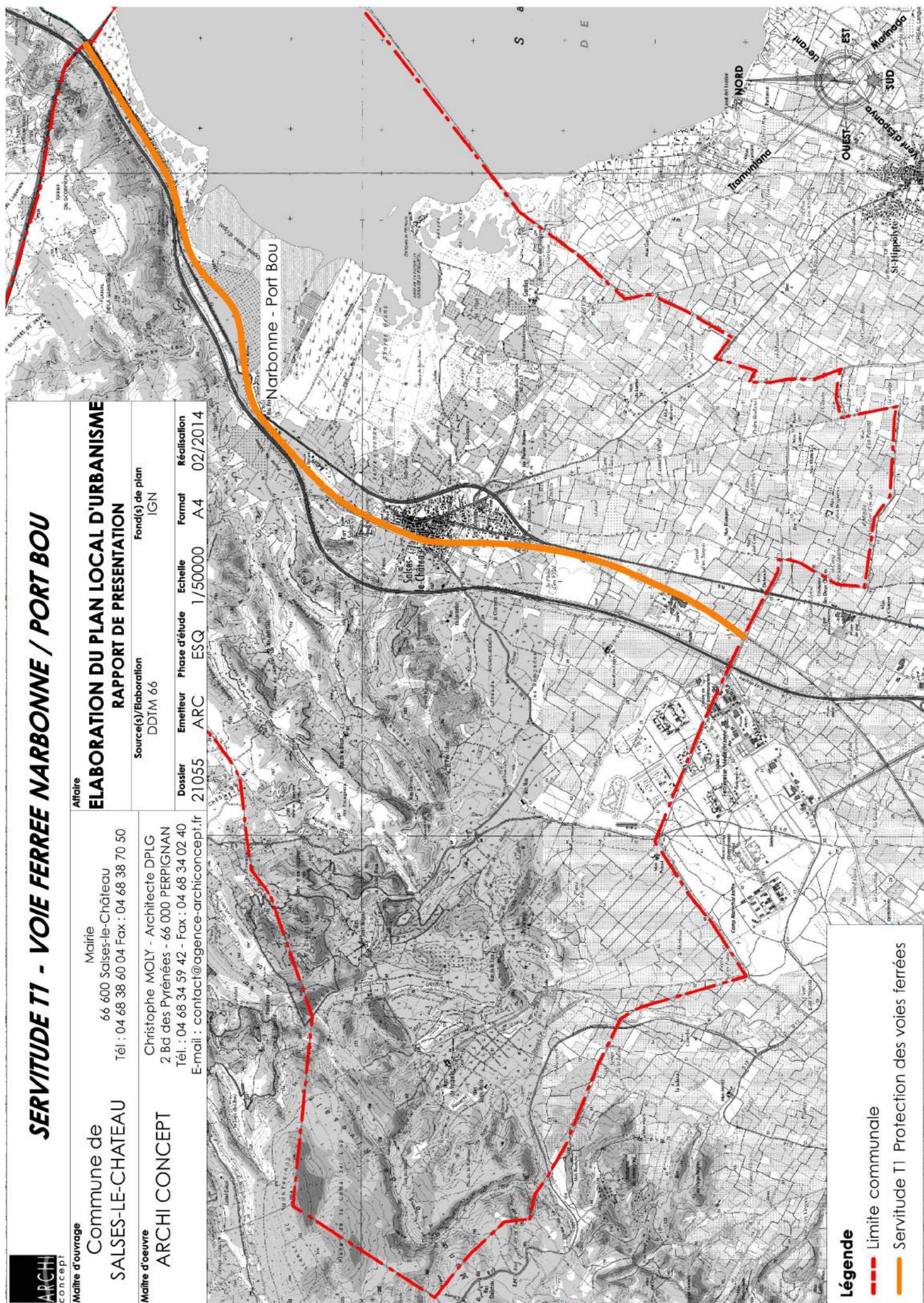
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
DDTM 66
Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/50000	A4	02/2014



Légende

- - - Limite communale
- Servitude T1 Protection des voies ferrées

2.11.8. La servitude d'utilité publique EL11

Cette Servitude est relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi n° 69- 7 du 3 janvier 1969.

- Déviation de la route départementale 900, classée comme déviation d'agglomération (arrêté préfectoral du 30 août 1999).

SERVITUDE EL 11 - RD 900

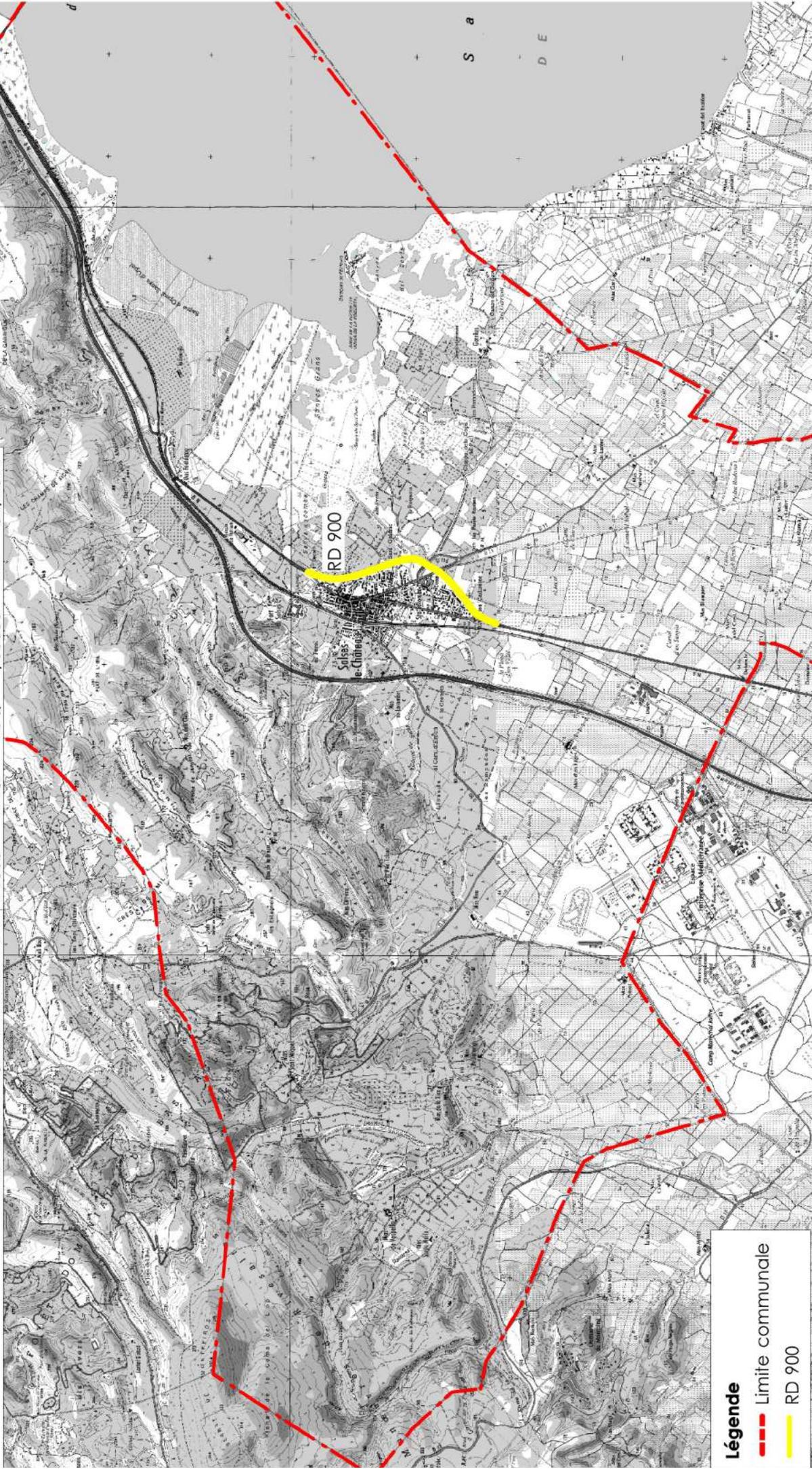
Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
DDTM 66

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/50000	A4	02/2014



Légende

Limite communale

RD 900

2.11.9. La servitude d'utilité publique PT3

Cette servitude est attachée aux réseaux de télécommunications en application de l'article L.48 (alinéa 2) du Code des postes et télécommunications

- Câble 381-03 Narbonne-Perpignan
- Câble fibre optique F 406/01 Narbonne-Perpignan.

Maitre d'ouvrage

Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

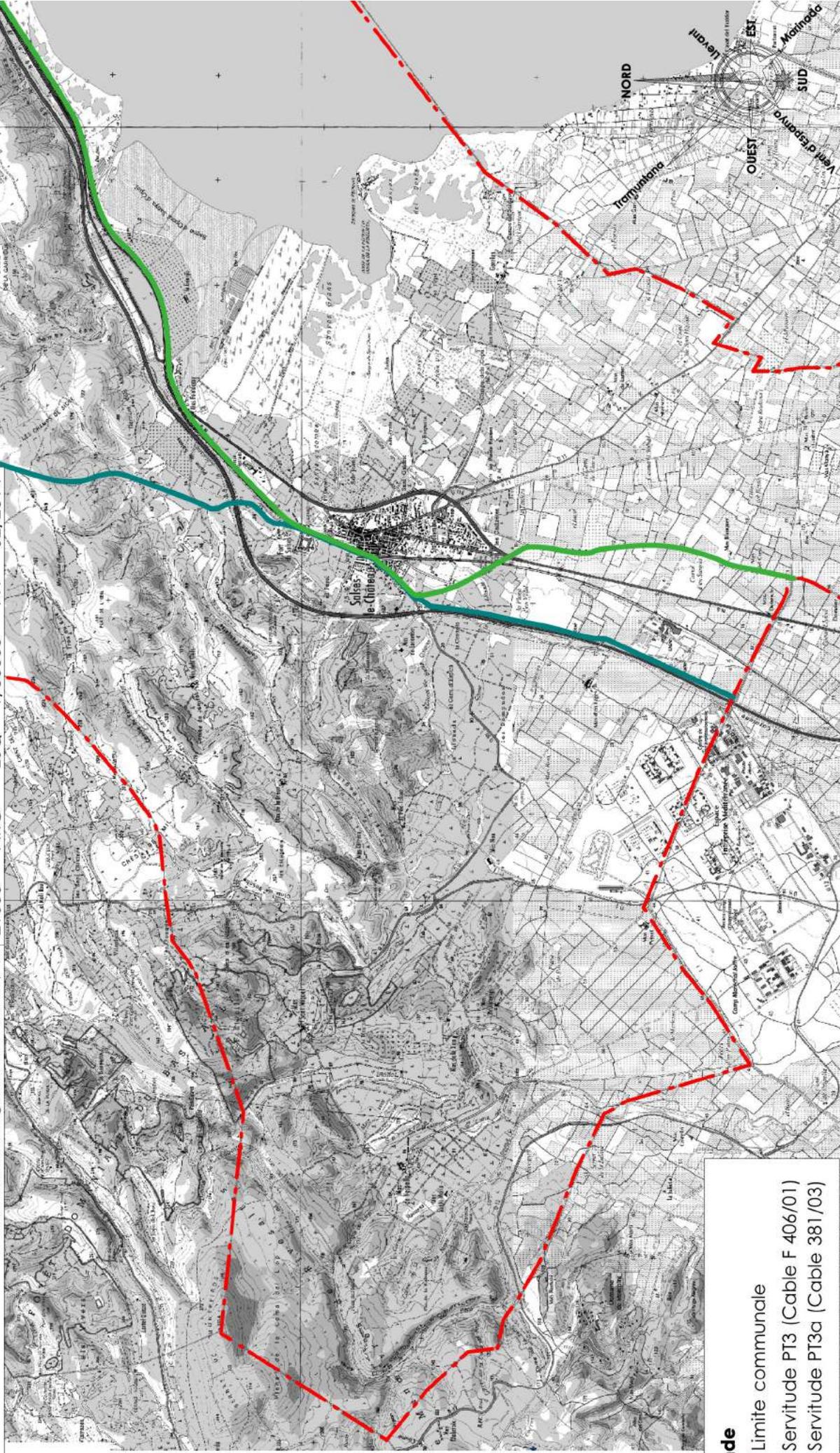
Affaire

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRESENTATION**

Source(s)/Elaboration
DDTM 66

Fond(s) de plan
IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	ESQ	1/50000	A4	02/2014



Légende

- Limite communale
- Servitude PT3 (Cable F 406/01)
- Servitude PT3a (Cable 381/03)

CONCLUSION PARTIELLE SUR LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique existantes sur le territoire communal de Salses le Château imposent la prise en compte de certaines règles liées à la construction, aux plantations, aux défrichements,...

Le document d'urbanisme, le développement futur de la commune, doivent être en cohérence avec les prescriptions issues de ces servitudes.

CONCLUSION PARTIELLE SUR LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique existantes sur le territoire communal de Salses le Château imposent la prise en compte de certaines règles liées à la construction, aux plantations, aux défrichements...

De plus, de par leur situation certaines de ces servitudes ont une d'influence sur de futurs aménagements ou constructions à l'exemple de la servitude de 500 mètres autour du Château de Salses, ou encore la servitude liée à la canalisation de gaz TIGF.

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE SALSES LE CHÂTEAU



L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Plaine du Roussillon annulé en date du 21 décembre 2016 par le Tribunal Administratif de Montpellier, privant ainsi ce document d'effets juridiques.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salses le Château a été élaboré en compatibilité avec les orientations du SCOT Plaine du Roussillon, justifiant le maintien des références à ce document dans le Plan Local d'Urbanisme et justifiant la compatibilité avec les documents d'urbanisme énumérés aux 1° à 10 ° de l'article L131-1 et la prise en compte des documents énumérés à l'article L131-2 du code de l'urbanisme.

La commune de Salses-le-Château est située dans la plaine du Roussillon, plus particulièrement au niveau du Crest, au Nord-Est du département des Pyrénées-Orientales (66). La commune se développe sur une superficie de 8216 hectares, dans le canton de Rivesaltes.

Elle appartient à la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.

Elle appartient également au périmètre du SCoT de la Plaine du Roussillon.

Le territoire de Salses-le-Château est traversé par l'autoroute A9 et plusieurs routes départementales dont :

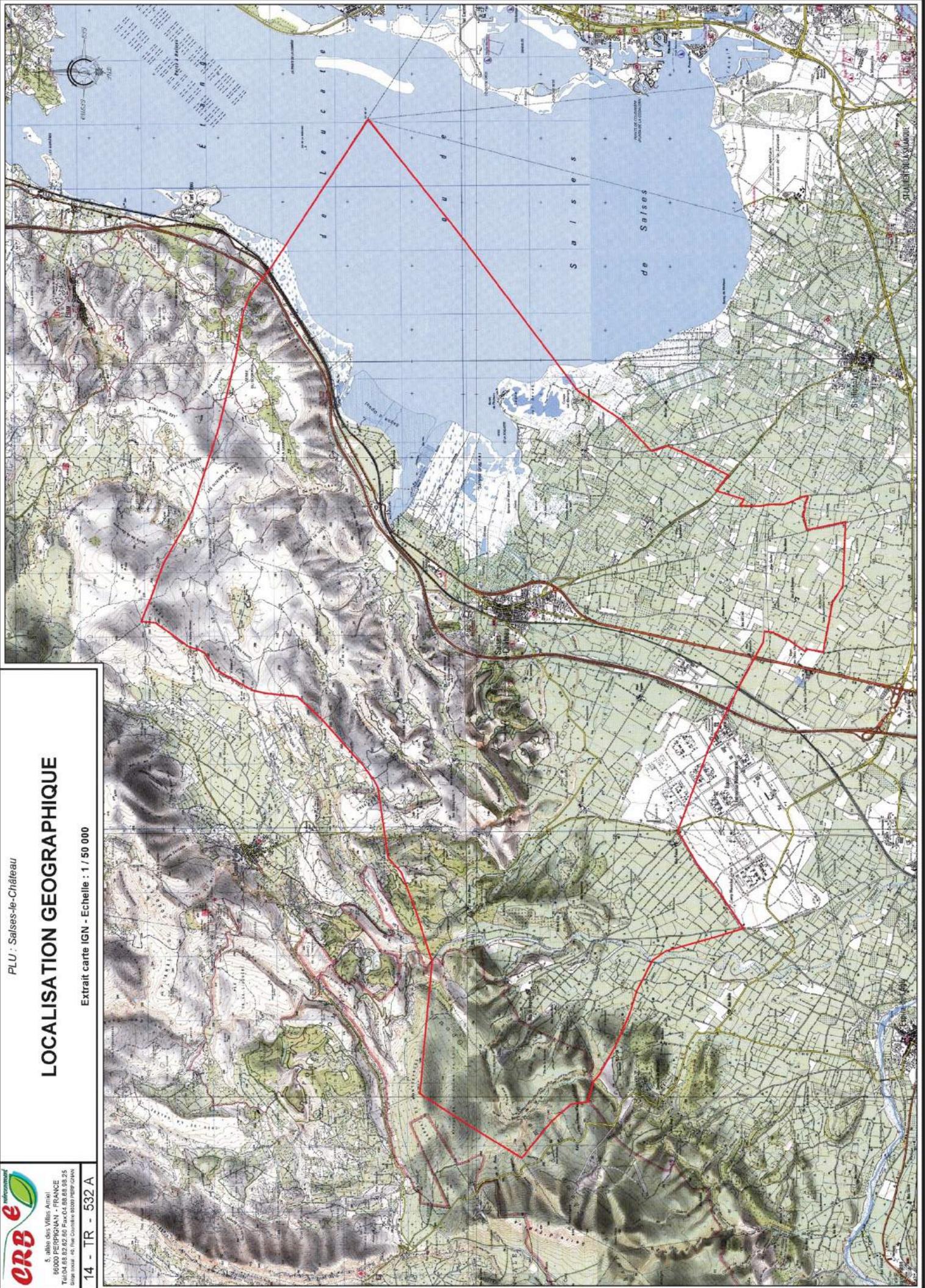
- la RD900, en direction de Fitou, Leucate, Narbonne au Nord, et de Rivesaltes, Perpignan au Sud ;
- la RD11, en direction de Saint-Hippolyte ;
- la RD5 et RD5b, en direction d'Opoul et Rivesaltes.

Il abrite aussi une gare SNCF de la ligne Narbonne-Port Bou qui traverse la commune.

- Carte : Localisation de la commune de Salses-le-Château

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Extrait carte IGN - Echelle : 1 / 50 000



3.1. LA CLIMATOLOGIE

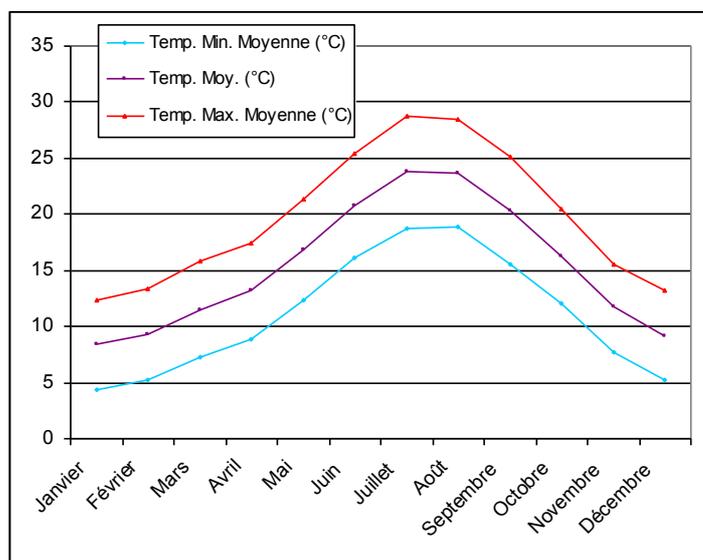
Salses-le-Château bénéficie d'un climat de type méditerranéen caractérisé par des hivers doux et des étés chauds et secs. Sur cette portion du pourtour méditerranéen, les vents de terre sont les plus fréquents et les plus forts. L'ensemble des données météorologiques a été fourni par Météo - France, centre départemental des Pyrénées Orientales basé à l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes situé à environ 10 km au Sud-Sud-Ouest de la commune.

3.1.1. Températures

La température moyenne annuelle est de 15,4 °C. Les températures minimales sont au-dessus de 0°C en janvier et les températures maximales aux mois de juillet et août. Les jours de gel sont peu fréquents (moins de 15j/an en moyenne). Le tableau suivant présente les températures moyennes mensuelles pour la période 1972 à 2001 (30 ans), le graphique présente les températures moyennes, maximales et minimales mensuelles sur la même période :

- Tableau : Température minimales, moyennes et maximales

Mois	Temp. Min. Moy. (°C)	Temp. Moy. (°C)	Temp. Max. Moy. (°C)
Janvier	4,4	8,4	12,3
Février	5,2	9,3	13,4
Mars	7,2	11,5	15,9
Avril	8,9	13,2	17,5
Mai	12,4	16,9	21,3
Juin	16,1	20,8	25,4
Juillet	18,8	23,8	28,8
Août	18,9	23,6	28,4
Septembre	15,6	20,3	25,1
Octobre	12,0	16,2	20,5
Novembre	7,7	11,7	15,6
Décembre	5,2	9,2	13,2
Année	11,0	15,4	19,8



- Figure : Températures moyennes mensuelles (1972 – 2001)

3.1.2. Précipitations

Les périodes les plus humides se situent entre octobre et janvier. En moyenne, le mois d'octobre se caractérise par la plus forte pluviométrie (68,8 mm) et le mois de juillet par la plus faible (14,5 mm), pour une moyenne annuelle de 529,1mm. Au-delà des moyennes, on peut mettre en avant que les mois d'automne sont caractérisés par

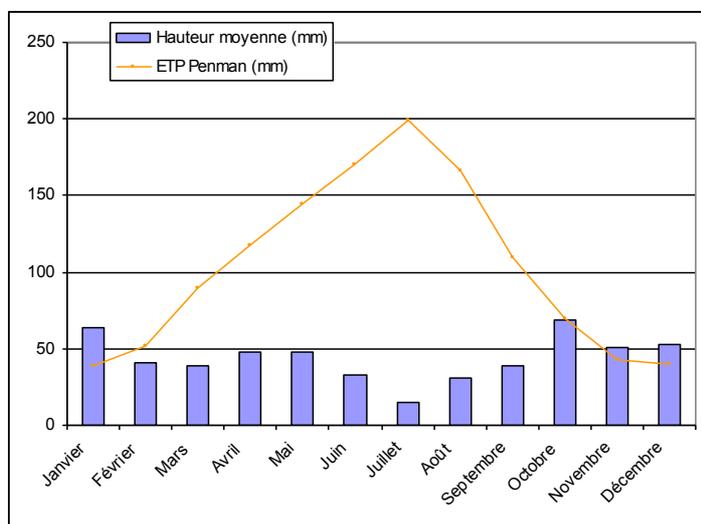
des pluies qui peuvent revêtir un caractère torrentiel et gonfler rapidement les cours d'eau et canaux.

Un bilan hydrique permet de situer une période de déficit hydrique. Il est obtenu à partir des valeurs de précipitations et de l'évapotranspiration. On remarque cette période de déficit s'étale du mois de février au mois d'octobre.

Les précipitations de neige dans la Plaine du Roussillon sont peu fréquentes (moins de 3 jours par an en moyenne). Le brouillard peut par contre être plus fréquent avec une moyenne de 14 jours dans l'année.

- Tableau : Précipitations et évapotranspiration

Mois	Hauteur. Moy. (mm)	ETP Penman. (mm)
Janvier	64,0	38,6
Février	40,8	51,3
Mars	38,4	90,0
Avril	47,5	117,6
Mai	47,8	144,4
Juin	33,1	170,6
Juillet	14,5	198,9
Août	31,1	166,4
Septembre	39,2	109,4
Octobre	68,8	70,1
Novembre	50,9	42,9
Décembre	53,0	40,1
Année	529,1	1240,2



- Figure : Bilan hydrique (1972 – 2001)

3.1.3. Orages

L'activité orageuse en Plaine du Roussillon croît graduellement au printemps et en été pour diminuer progressivement en automne. Le niveau kéraunique en France (nombre de jour d'orage en un lieu), s'échelonne entre 5 et 35 (moyenne 20). Dans les Pyrénées-Orientales, il y a au total 24 jours d'orage par an.

En ce qui concerne la densité de foudroiement N_g , Météorage indique que la densité d'arc (Da) dans le département des Pyrénées Orientales est de 2,2 arcs par km^2 .

3.1.4. Ensoleillement

Le département des Pyrénées-Orientales est l'un des plus ensoleillé de France. Son exposition fait que l'ensoleillement est important tout au long de l'année (300 jours/an) et la luminosité est intense et régulière.

3.1.5. Vents

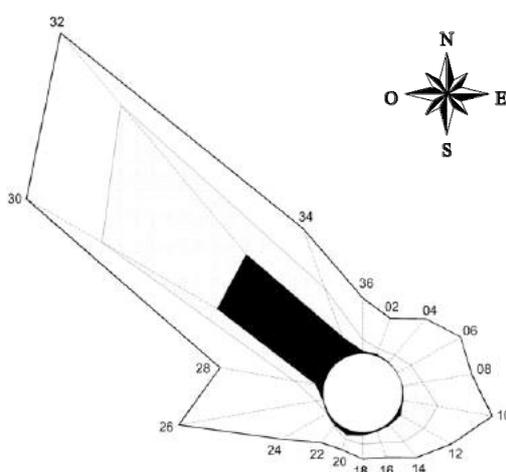
Le vent dominant, nommé Tramontane, est de secteur Nord-Ouest. Équivalent catalan du Mistral, il laisse, par sa vigueur, ses empreintes sur le paysage rural.

Les entrées maritimes ou vent marin, de secteur Sud-Est, apportent de fortes pluies sur la plaine. Elles peuvent parfois prendre des caractères violents, atteignant des vitesses supérieures à 100 km/h.

Les vents de Sud-Ouest ou vents d'Espagne, toujours chauds, soufflent également.

La rose des vents de la station de Perpignan (figure suivante) indique, sur la période 1981-1990, les caractéristiques suivantes :

- la Tramontane, de secteur Nord-Ouest (280° à 360°), domine fortement en fréquence et en intensité ; ce vent représente 48,6% des enregistrements ;
- les entrées maritimes, de secteur Sud-Est (60° à 140°), ont une fréquence de 17,4 % des observations ;
- toutes directions confondues, les vents de vitesse inférieure à 2 m/s représentent 18 % des cas, ceux dont la vitesse est comprise entre 2 et 4 m/s représentent 41,2 % des observations.



- Figure : Fréquence moyenne des directions des vents par groupe de vitesses sur la période 1981-1990 (Météo France)

3.2. LA GEOLOGIE ET L'HYDROGEOLOGIE

La géologie joue un rôle important dans la diversité des paysages des Pyrénées-Orientales, le département comptant des roches datant d'âges géologiques contrastés : depuis les plus anciennes, remontant à 600 millions d'années (granites), jusqu'aux dépôts récents du quaternaire sur le littoral. Globalement, la répartition géologique des roches se distingue en trois grands secteurs :

- l'ère primaire, dans la moitié Sud-Ouest du territoire avec les Pyrénées, les Aspres et les Albères ;
- l'ère secondaire au Nord dans les Fenouillèdes et les Corbières ;
- les ères tertiaire et quaternaire dans la plaine du Roussillon et sur le littoral mais aussi dans les dépressions de Cerdagne, Capcir et Conflent.

Cf. Carte : « Salses dans le contexte géologique des Pyrénées-Orientales ».

Au niveau géologique la commune fait partie du Crest qui forme une vaste plaine aux sols secs formés de galets et argiles du Quaternaire et couverte de vigne, ainsi que du prolongement naturel du rebord oriental des Corbières.

Les Corbières, composées essentiellement de Garrigue, offrent des paysages semblables à ceux que l'on rencontre dans le département voisin de l'Aude :

- des reliefs peu élevés mais accidentés (falaises, ravin) ;
- des terrains calcaires très arides et rocaillieux ;
- des pentes couvertes de garrigues rases ;
- de petites plaines viticoles dans les fonds aplanis.

3.3. LE RELIEF DES PYRENEES ORIENTALES

La Plaine du Roussillon offre une diversité de paysages et de climats due aux composantes même de son relief.

Cette plaine est entourée d'un demi-cercle de montagnes accompagné à l'Est par la côte sablonneuse devenant rocheuse au Sud là où les Albères se jettent dans la Méditerranée.

Au Nord, se trouve la chaîne des Corbières, collines d'environ 400 mètres de haut. Le Sud est parfaitement délimité par les Albères, prémices des Pyrénées.

A l'Ouest commencent les premiers reliefs pyrénéens donnant sur la Cerdagne. Enfin, la méditerranée s'ouvre à l'Est.

Maître d'ouvrage

Commune
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre

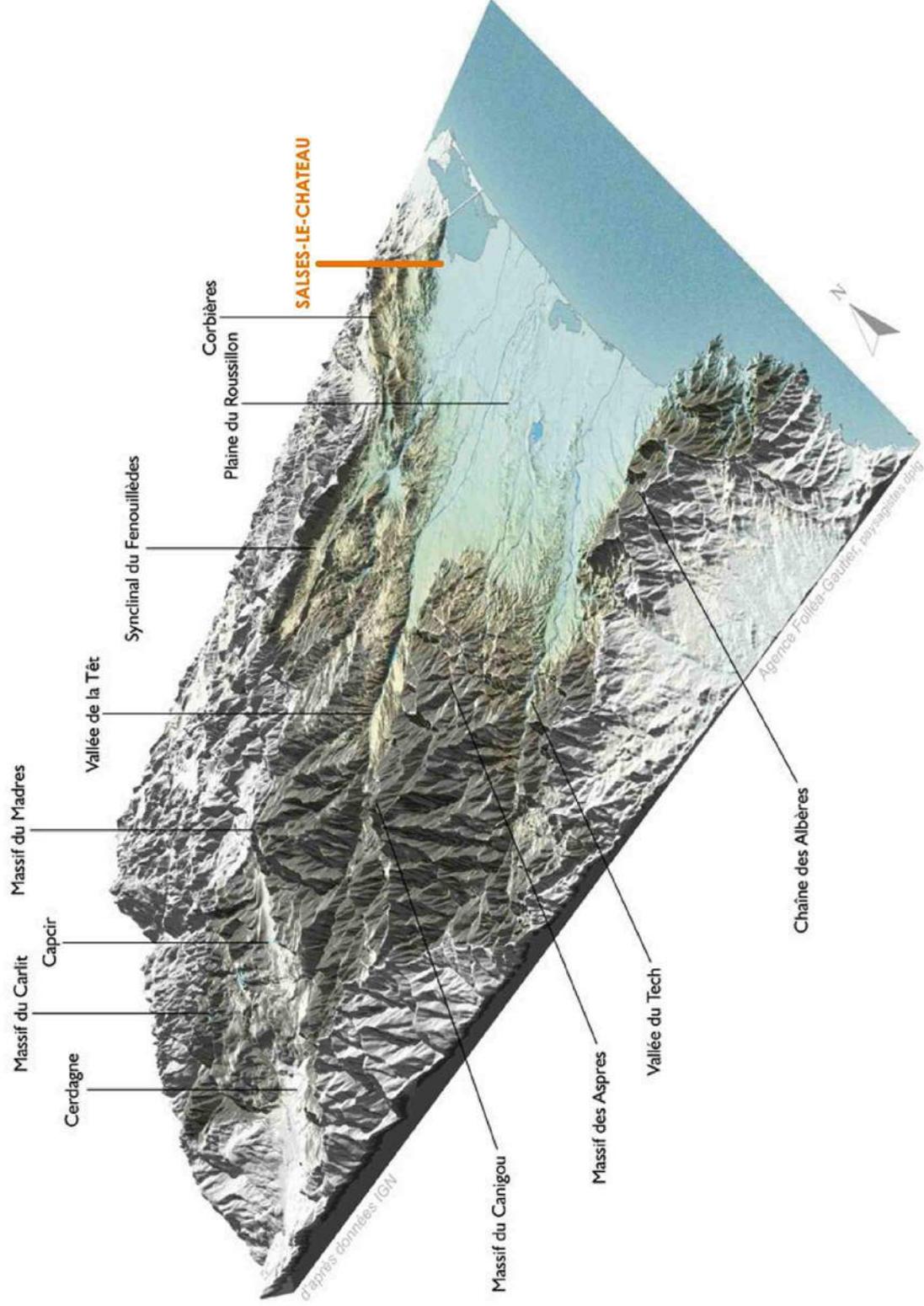
ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Affaire

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
Atlas des Paysages Agence Folléa Gautier	IGN BD Cartho Atlas des Paysages
Dossier	Phase d'étude
21055	ARC
Emetteur	Echelle
ARC	-
Format	Réalisation
A4	02/2014
DIAG	



3.4. **LA TOPOGRAPHIE LOCALE**

La commune de Salses-le-Château est située à proximité des contreforts des Corbières, et de l'étang de Salses-Leucate, continuités avec le département de l'Aude.

Le territoire de Salses-le-Château se développe à des altitudes comprises entre 0 mètres et 354 mètres maximum. Il est composé de quatre grandes unités géomorphologiques et paysagères :

- les contreforts des Corbières ;
- le plateau viticole ;
- la plaine ;
- l'étang et ses abords.

Un territoire très varié, ici le bord de l'étang



Les vignes, avec en arrière plan le piémont des Corbières



La commune de Salses-le-Château fait partie du Crest ainsi que du prolongement naturel du rebord oriental des Corbières.

La plaine du Crest est une entité paysagère de la plaine du Roussillon. Le Crest désigne la plaine qui s'étend sur une terrasse d'âge quaternaire entre les collines des Corbières (au nord-ouest), la vallée de l'Agly (au sud) et la Salanque (à l'est). Essentiellement viticole, elle se caractérise par des paysages très ouverts, particulièrement plats, et des sols caillouteux et secs formés de galets.

3.4.1. Contexte géologique général

La plaine du Roussillon se forme dans un fossé d'effondrement situé entre deux failles majeures, suite à l'ouverture du golfe du Lion. Les mers du Miocène (-6 millions d'années) puis du Pliocène (-3,5 millions d'années) vont y déposer des sédiments. Les ancêtres de l'Agly, de la Têt et du Tech creusent de profondes vallées dans les sédiments de la mer du Miocène.

Puis la mer du Pliocène recouvre la plaine et envahit les vallées y déposant des sédiments marins, alors que des dépôts continentaux s'accumulent lorsqu'elle se retire.

Ceux-ci apparaissent aujourd'hui sous forme de terrasses alluviales dans la plaine du Roussillon et sont à l'origine des reliefs que l'on observe au Nord du Riberal, entre Perpignan et Canet, au pied des Aspres et jusqu'à Elne.

Le reste de la plaine est quant à lui recouvert des dépôts du Quaternaire.

3.4.2. Contexte géologique local

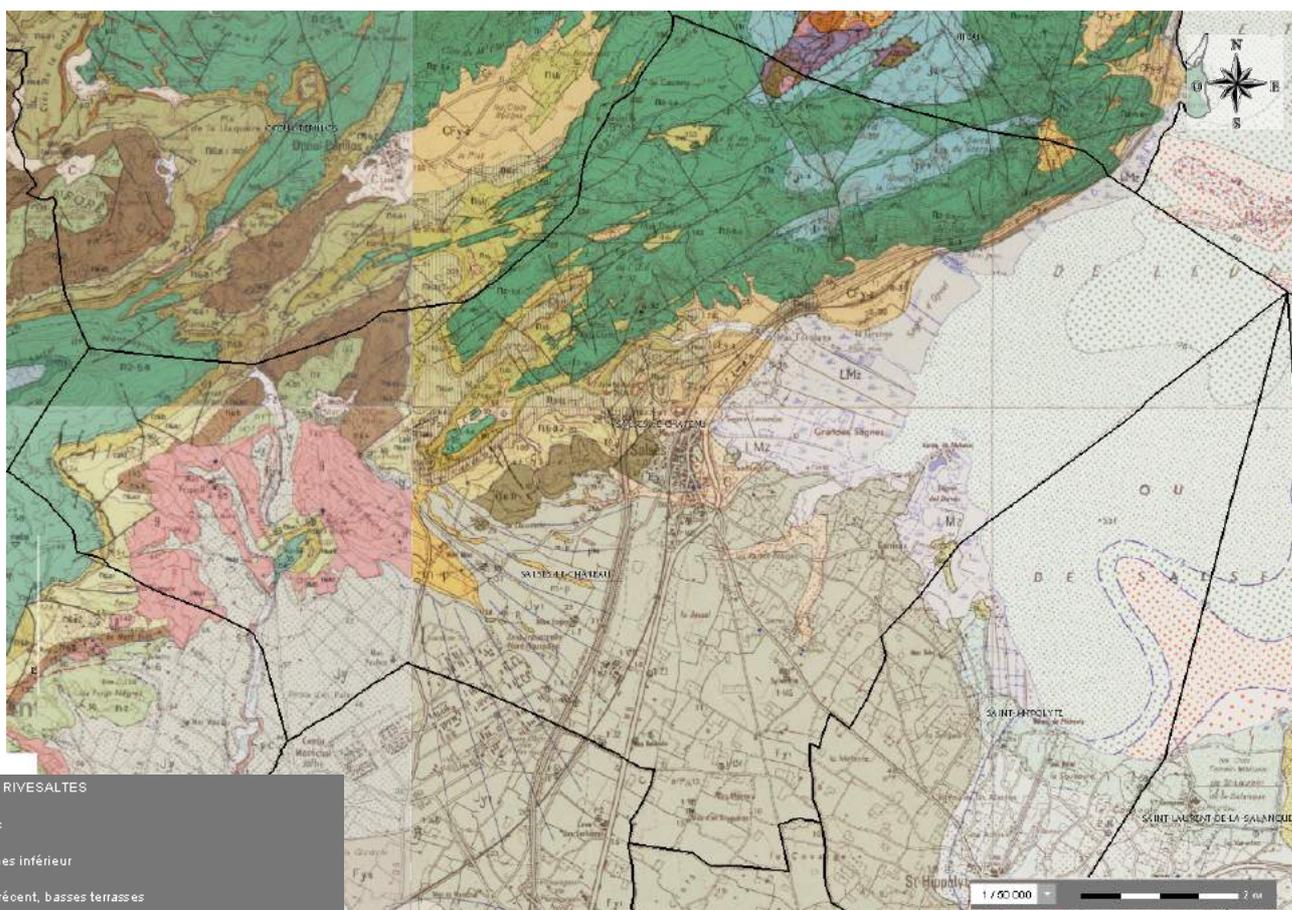
La commune de Salses-le-Château est couverte par le réseau de cartes géologiques au 1/50 000ème éditées par le BRGM.

Elle se développe dans les parties Nord et Ouest sur le massif karstique des Corbières, formé de calcaires secondaires du Jurassique supérieur et du Crétacé inférieur. Dans sa partie Sud et Est, la commune s'étend sur le bassin sédimentaire du Roussillon, comblé dans sa partie supérieure par les transgressions marines et leurs sédiments au cours du Miocène et du Pliocène et localement en surface par des alluvions Quaternaires apportées par les fleuves côtiers. Les formations du Quaternaire correspondent pour l'essentiel aux terrasses alluviales des fleuves de l'Agly et de la Têt, au cône de déjection du Roboul et aux dépôts lagunaires, vases, limons argilo-sableux des étangs salés. Leur système de terrasses obéit à un dispositif étagé, le substratum (pliocène) affleurant entre chacune d'elles.

Le secteur s'inscrit majoritairement sur une formation géologique du Quaternaire, les alluvions anciennes des moyennes terrasses et de la Crau de Rivesaltes (Würm) et les colluvions récentes.

Ces deux types de couches donnent les sols limoneux-sableux de la Salanque et caillouteux des basses et moyennes terrasses de l'Agly :

- Les sols limoneux-sableux de la Salanque, profonds et frais, sont le domaine de la vigne (à rendement élevé). Les cultures maraîchères peuvent aussi s'y développer. La richesse des sols et les potentialités d'irrigation peuvent dans cette zone permettre une gamme très large de culture.
- Les sols caillouteux des basses et moyennes terrasses de l'Agly, « le Crest », qui portent essentiellement des vignes en appellation d'origine contrôlée « Rivesaltes ».



Feuille N°1090 - RIVESALTES

	Colluvions
	Glacis-cônes inférieur
	Alluvions récent, basses terrasses
	Alluvions de la terrasse de Rivesaltes-Ille-sur-Têt
	Pliocène inférieur; Faciès continental : limons et marnes concrétionnées
	Oligocène; Formations de Paziols - Estagel et d'Espira-de-l'Agly
	Albien; Marnes sombres à intercalations gréseuses
	Clansayésien; Calcaires argilo-gréseux
	Gargasien supérieur; Marnes et marno-calcaires à Orbitolines
	Gargasien inférieur; Calcaires blancs à rudistes (Urgonien supérieur)
	Bédoulien supérieur; Marnes et marno-calcaires
	Valanginien à Bédoulien inférieur; Calcaires blancs à rudistes et orbitolines (Urgonien inférieur)
	Réseau hydrologique

3.5. L'HYDROGEOLOGIE

La commune se développe sur des terrains accueillant un aquifère libre surmontant l'aquifère multicouche du Pliocène. Les systèmes aquifères recensés au niveau de la commune sont :

- L'Agly qui s'écoule au Sud du site et sa nappe d'accompagnement dans les alluvions du Quaternaire;
- L'aquifère multicouche du Pliocène à partir de 30 m de profondeur dans la Plaine du Roussillon.
- L'aquifère du Quaternaire est en relation hydraulique avec l'Agly, ainsi que ses affluents et les nombreux canaux d'irrigation.

Les ressources en eaux souterraines sont contenues dans les niveaux perméables du système aquifère du Roussillon. Il s'agit d'un réservoir captif, multicouche, à dominante sédimentaire nommé « Multicouche Pliocène et alluvions IV^{aires} du Roussillon » (FRDG221).

L'aquifère se caractérise par de fortes discontinuités dans la sédimentation avec différents niveaux d'alluvions sablo-argileuses en relation : argiles, argiles sableuses, sables argileux ou graviers. Ces sédiments ont été principalement déposés par les deux fleuves côtiers du secteur, l'Agly et la Têt.

Les débits potentiels des ouvrages peuvent atteindre près de 100 m³/h, pour une transmissivité comprise entre 1 et 3,5.10⁻³ m²/s.

Les données du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Rhône Méditerranée (SDAGE RM), datant de 2009, mettent en avant un bon état chimique de la ressource en eau mais un mauvais état quantitatif dû aux prélèvements excessifs. L'objectif de Bon Etat des eaux est prévu pour 2015.

- Tableau : Synthèse de l'état des eaux souterraines pour l'aquifère FRDG221

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	État quantitatif		État chimique	
		État	Objectif d'atteinte du bon état	État	Objectif d'atteinte du bon état
FRDG221	Multicouche Pliocène et alluvions IV ^{aires} du Roussillon	Mauvais	2015	Bon	2015

En ce qui concerne les problématiques et les mesures prévues pour l'aquifère « Multicouche Pliocène et alluvions IV^{aires} du Roussillon », le SDAGE RM propose plusieurs mesures complémentaires dans son programme de mesures SDAGE RM 2010 - 2015.

- Tableau : Problématiques et mesures prévues pour la masse d'eau FRDG211

Problème	Mesures		
	Code	Préconisation	Articulation
Pollution agricole, azote, phosphore et matières organiques	5CO2	Couvrir les sols en hiver	Cette action désigne essentiellement l'implantation de cultures intermédiaires piège à nitrate (CIPAN).
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	La mesure comprend : - l'acquisition de matériels d'épandage des déjections animales performants par les exploitations ; - la suppression des rejets de serres hors-sol dans le milieu. Les actions de gestion de l'irrigation seront à mener en cohérence avec les apports de fertilisation.
Substances dangereuses hors pesticides	5A48	Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés	Plusieurs modalités techniques en fonction des situations : - réalisation d'un diagnostic, réhabilitation ou rebouchage des ouvrages défectueux ; - dépollution ou confinement de la pollution des nappes d'eau souterraine.
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles.	La mise en œuvre de pratiques alternatives au désherbage chimique peut nécessiter l'acquisition de matériels nouveaux dans les exploitations (herse étrilles, désherbineuses, broyeurs, bineuses, tondeuses, etc.) donc s'accompagner d'opérations d'investissement (plan végétal environnement). Cette mesure peut être envisagée dans le cadre de programmes d'actions spécifiques (plan phyto, programme viti-vini, opération Agr'eau, plan d'actions CROPP, Quali H2O, etc.). Dans certains cas, la mise en place de cette mesure devra s'appuyer sur un diagnostic de conversion pour les exploitations concernées.
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles.	Cette mesure concerne les espaces urbains, les particuliers et les infrastructures linéaires (voies de chemin de fer, autoroutes).
Risque pour la santé	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable.	Cette mesure comprend : - l'identification et la caractérisation de la ressource ; - une planification des actions de préservation ou de restauration à mettre en œuvre sur le secteur de masse d'eau concerné.
Déséquilibre quantitatif	3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Les règles de gestion peuvent concerner les différents usages (irrigation, eau potable, industrie) : - préciser les modalités de remplissage des réserves de substitution, adapter la période de chômage des canaux ; - répartir les volumes et débits entre les usages et au sein de chaque usage, en fonction de la ressource disponible, à une période donnée ; - mettre en place des observatoires de l'eau (tableaux de bord de suivi de la ressource, prélèvements, bancarisation et partage de l'information, etc.).
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	Action à réaliser en cohérence avec les obligations réglementaires par exemple en matière de suivi des forages privés.

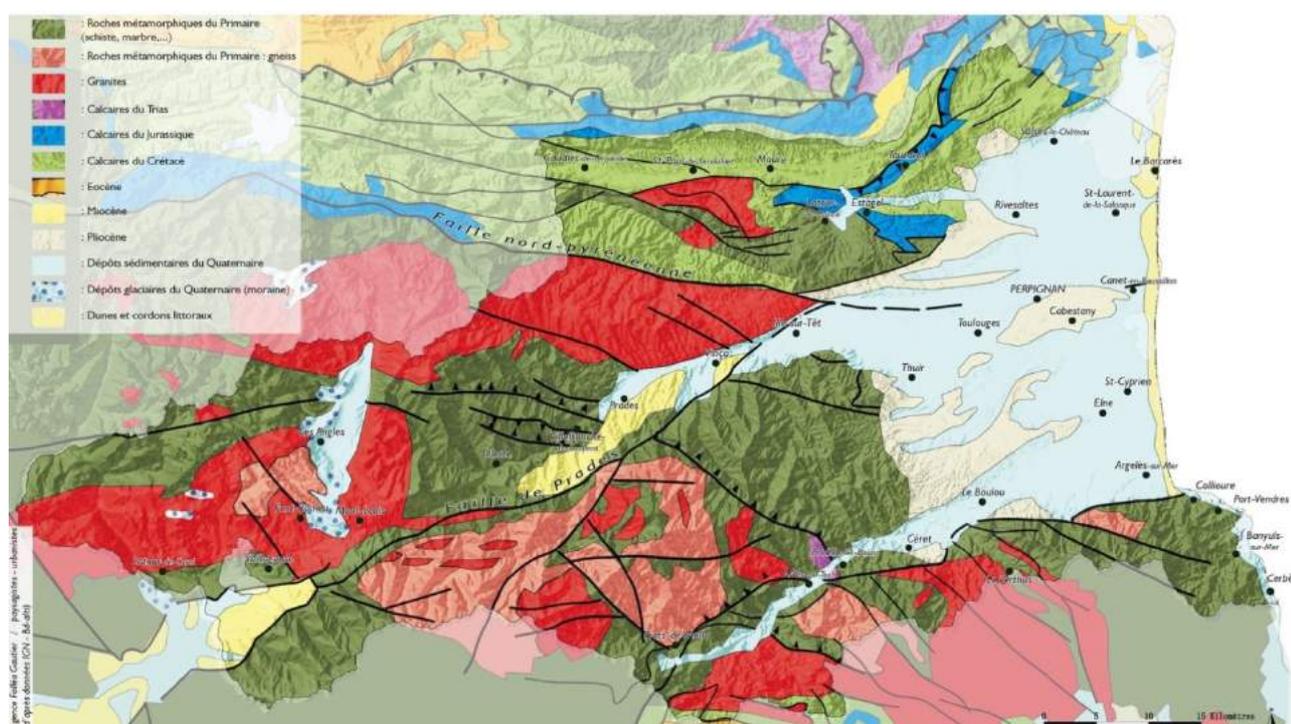
Problème	Mesures		
	Code	Préconisation	Articulation
	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations	Cette mesure est à appliquer notamment à la suite des études d'estimation des volumes prélevables globaux (EVPG) lorsque la connaissance sur la disponibilité de la ressource et les valeurs des débits de référence réglementaires sont disponibles.

3.6. LA GEO-HYDROMORPHOLOGIE

La plaine du Roussillon se développe dans un fossé d'effondrement situé entre deux failles majeures (dont la faille de Prades), suite à l'ouverture du golfe du Lion.

Les mers du Miocène (-6 MA) puis du Pliocène (-3,5 MA) y ont déposé des sédiments, et les ancêtres de la Têt et du Tech y ont creusé des vallées profondes.

Puis la mer du Pliocène a recouvert la plaine et envahit les vallées y déposant des sédiments marins, alors que des dépôts continentaux s'accumulaient lorsqu'elle se retira (- 3,5 millions d'années).



- Carte : Les paysages et la géologie au niveau du département (Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

Le territoire de Salses-le-Château se développe sur des formations du Pliocène et du Quaternaire.

3.7. L'HYDROGRAPHIE

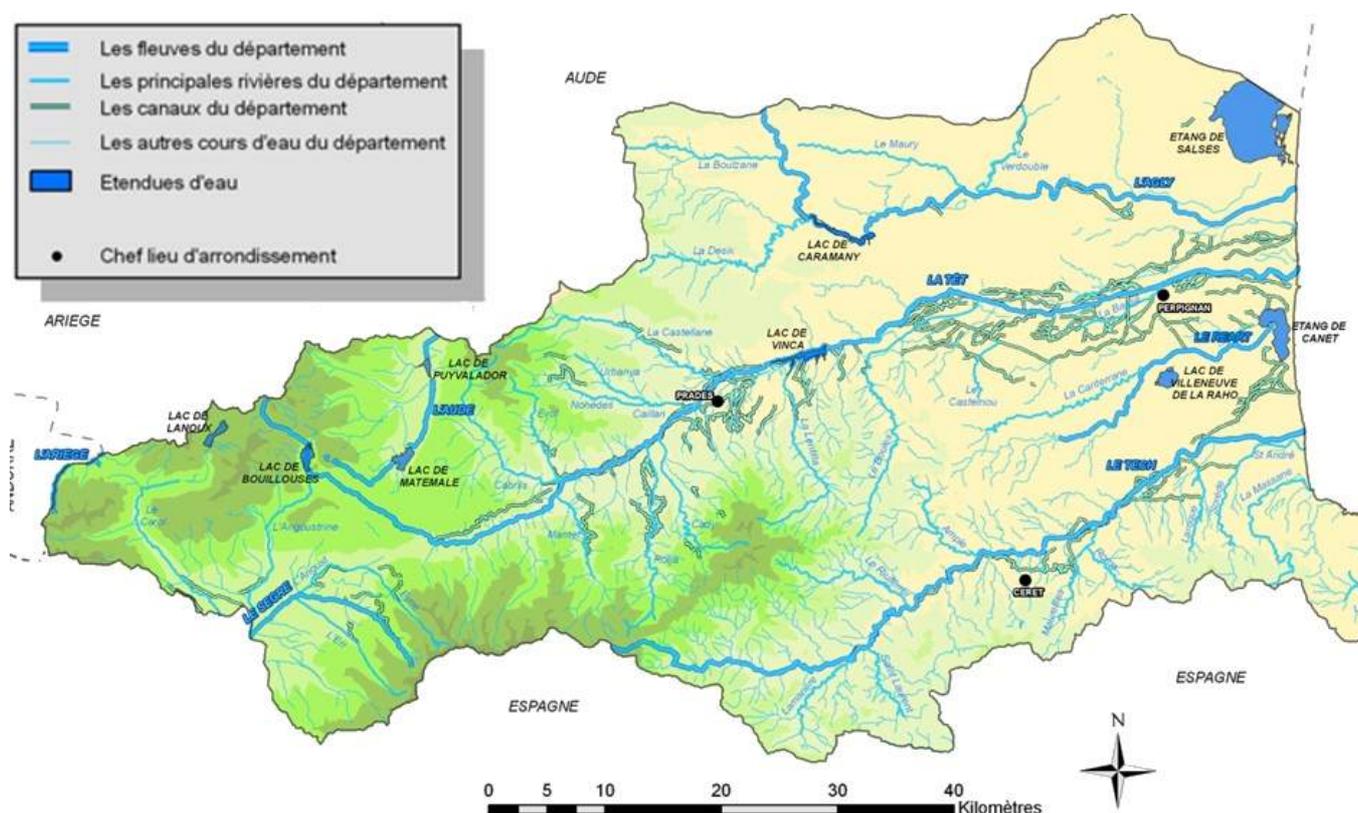
3.7.1. Contexte hydrographique départemental

Le réseau hydrographique du département des Pyrénées Orientales est dense et varié, se traduisant par une richesse environnementale d'intérêt régional.

Ce réseau est composé d'un ensemble :

- de cours d'eau de haute montagne, de rivières, de fleuves côtiers ;
- de barrages, retenues d'eau utilisées à des fins diverses ;
- de canaux permettant l'irrigation à grande échelle.

Les cours d'eau du département constituent six grands bassins versants : la Têt, le Tech - Albères - Côte Vermeille, l'Agly, l'étang de Canet - Saint Nazaire, l'Aude et le Sègre.



- Figure : Réseau hydrographique des Pyrénées Orientales

3.7.2. Contexte hydrographique

Le territoire de Salses-le-Château n'est pas traversé par des cours d'eau permanents, mais il comporte de nombreux correchs ou des ravins secs à prendre en compte car ceux-ci peuvent avoir des incidences conséquentes à l'occasion de fortes précipitations. Deux d'entre eux traversent les zones urbaines d'Ouest en Est, le ravin de Sainte Colombe, et celui de la Llosada.

Ces ravins drainent une partie des eaux issues des reliefs karstiques des Corbières, et en raison du régime parfois violent des pluies dans les zones côtières de Méditerranée, leur présence peut avoir des incidences considérables dans la zone de la plaine.

Le Roboul, affluent de l'Agly en rive gauche, passe aussi par la commune plus à l'Ouest.

Le ravin de la Llosada au niveau de l'autoroute



Le ravin de la Llosada traversant les zones urbaines de Salses le Château



Ces ravins drainent une partie des eaux issues des reliefs karstiques des Corbières, et en raison du régime parfois violent des pluies dans les zones côtières de Méditerranée, leur présence peut avoir des incidences considérables dans la zone de la plaine.

Le ravin de Saint Colombe, après le passage sous la RD 900, et dans les zones urbaines au point de jonction avec le ravin de la Llosada



Dans sa partie Nord-est, la superficie de la commune comprend en grande partie le bassin de Salses de l'étang de Salses-Leucate.

La lagune de Salses-Leucate s'étend selon un axe nord-sud, parallèle à la côte, sur une longueur de 14 kilomètres et 6,5 kilomètres dans sa plus grande largeur. C'est le second plus grand étang (5 400 ha) du Languedoc-Roussillon après Thau. Elle est caractérisée par une faible profondeur (3,5 m en moyenne) et une eau saumâtre, à salinité et température variables, fortement influencées par les conditions du milieu.

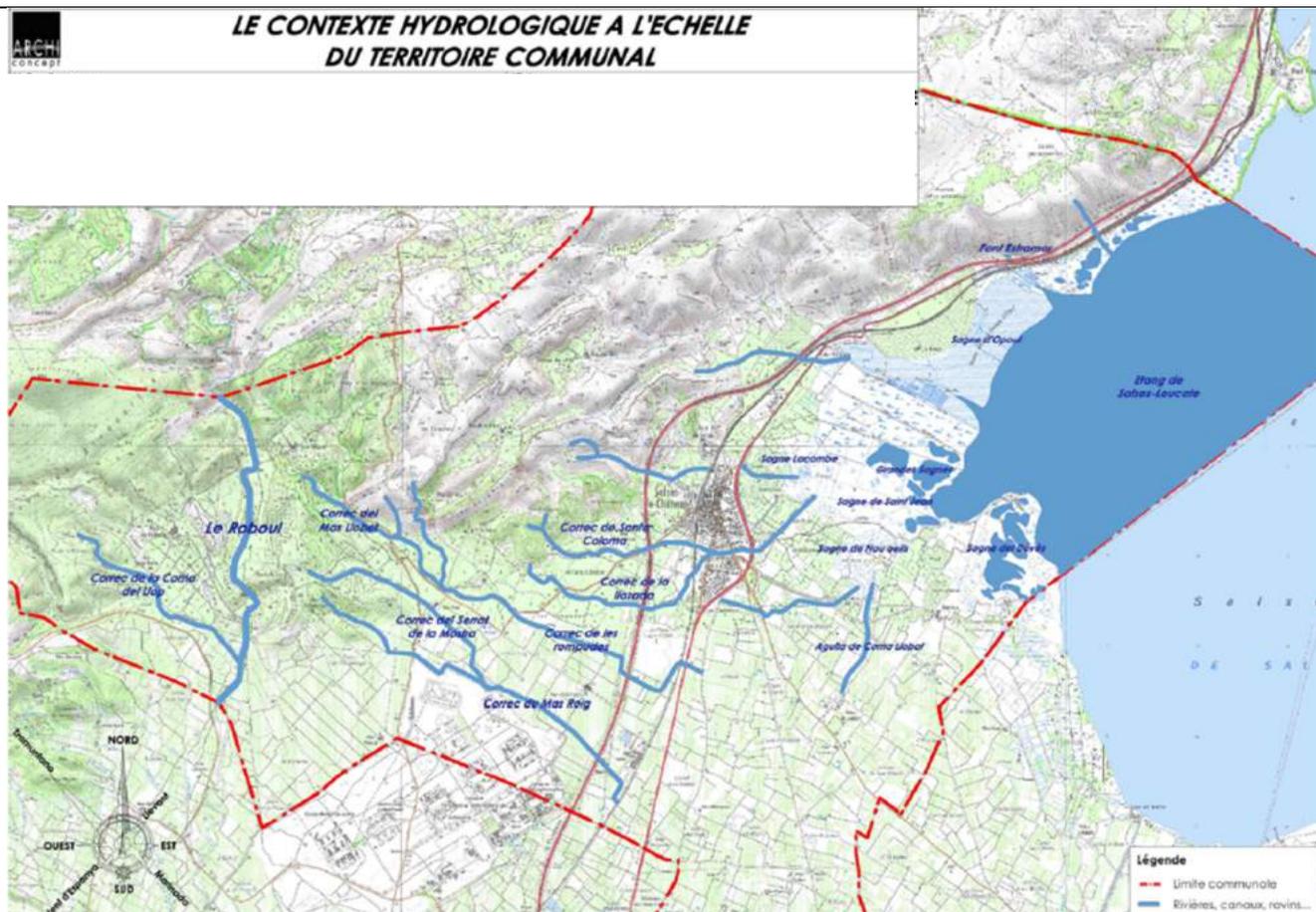
La commune se localise dans le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate présentant une superficie d'environ 170 Km². Les zones inondables s'étendent sur environ 4,4 km² et sont liées à l'étang lui-même ou aux petits cours d'eau et aux agouilles s'y jetant. Les communes bordant l'étang sont toutes concernées par le risque d'inondation. Presque tout le village de Salses-le-Château est inondable (Étang de Salses-Leucate, Correc de la Llosada, Correc de Santa Coloma).

La commune se situe en rive gauche de l'Agly mais Salses-le-Château n'est pas concernée par la zone d'expansion de ses crues.

Cette terrasse alluviale est en très légère pente en direction du Sud-est vers le bassin de Salses de l'étang de Salses-Leucate.



LE CONTEXTE HYDROLOGIQUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL



- Carte : Le contexte hydrologique à l'échelle du territoire communal (Source : Archiconcept)

3.7.2.1. Qualité piscicole

L'étang de Salses-Leucate est exploité depuis longtemps pour la pêche et la conchyliculture. Ces activités côtoient désormais de nombreuses activités nautiques, la production halieutique (élevage d'autres espèces aquatiques telles crevettes, loups de mer...), sans oublier l'agriculture.

De manière générale, l'ensemble des diagnostics de l'eau et du phytoplancton depuis 1999 indique, pour la colonne d'eau, une certaine stabilité de la qualité vis-à-vis de l'eutrophisation pour les deux bassins centraux de l'étang de Salses-Leucate.

Sur le périmètre du SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a pris la décision dès 1998 de s'engager dans un premier contrat d'étang, pour une durée de 5 ans, qui avait pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau en vue du maintien des activités de conchyliculture et de pêche.

Le 7 novembre 2016, un troisième contrat d'étang a été signé afin de poursuivre et d'engager de nouvelles actions. Ces actions répondent aux objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides ;

- limiter l'impact du développement de Dynophysis sur la pratique de la conchyliculture ;
- mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune ;
- maîtriser la cabanisation.

C'est le Syndicat RIVAGE Salses-Leucate qui gère ces contrats d'étang (suivi opérationnel et financier), assure l'assistance technique et administrative de la CLE, anime la concertation pour les problématiques liées aux milieux aquatiques, réalise en maîtrise d'ouvrage certaines opérations dont l'échelle territoriale correspond au bassin versant.

3.8. L'OCCUPATION GENERALE DES SOLS

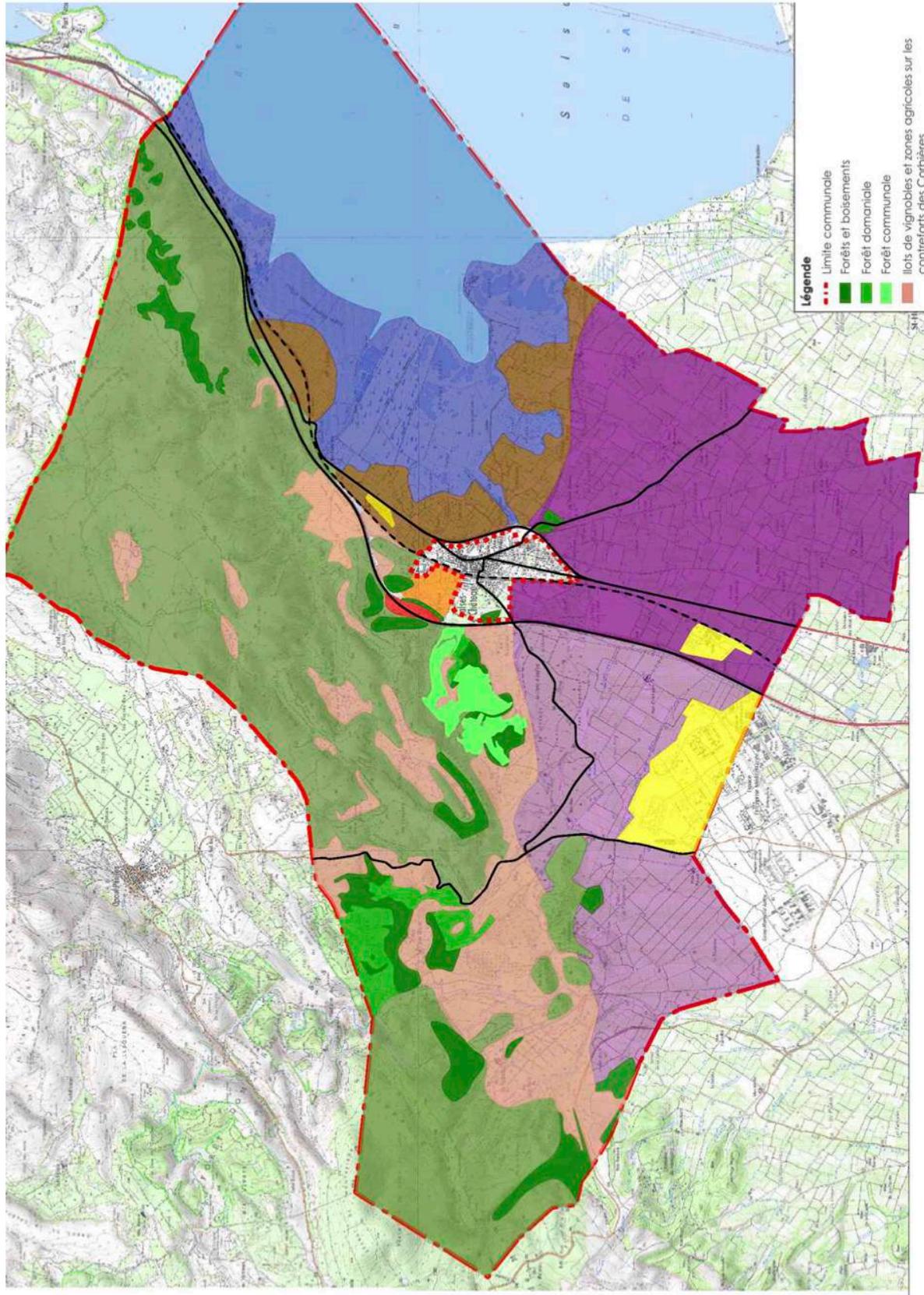
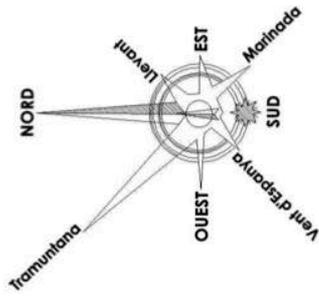
La superficie du territoire communal est de 7128 ha qui se décomposent en quatre zones distinctes :

- les contreforts des Corbières occupent les parties Nord et Ouest et représentent environ 50% du territoire communal. Sur cette zone, il peut être constaté une variation altimétrique de 266m entre le point le plus bas et le plus haut (20 NGF – 286 NGF). Cette zone est couverte par des garrigues, seuls quelques îlots de vignoble sont présents au fond de dépressions naturelles, on peut également trouver des zones boisées de feuillus et de conifères.

Ces espaces ne possèdent pas d'activité propre, seul le sol peut être exploité par des carrières. Quelques habitations isolées sont présentes dans ce secteur, celles-ci sont essentiellement à destination agricole (mas) ;

- le plateau viticole occupe la partie Sud-Ouest de la commune et représente environ 16% de celle-ci. Il constitue une zone légèrement en surplomb de la plaine (40-50 NGF). Cette activité est en forte baisse depuis plusieurs années, et les arrachages de vignes sont importants ;
- la plaine agricole s'étend sur la plaine de la Salanque au Sud-Est de la commune. Elle présente un caractère moins propice au développement des cultures, notamment en raison de la présence de marécages, surtout en bordure de l'étang. Sa faible altimétrie (10-15 NGF), ainsi que la nature du sous-sol, permettent plus de diversité dans les cultures. Celle-ci est principalement composée d'arboriculture et de vignes. Des mas sont dispersés dans cet espace qui représente environ 16% du territoire communal, ainsi que quelques habitations isolées. Des bâtiments agricoles, ainsi que des serres sont présents dans cette zone ;
- l'étang représente une partie importante du territoire communal, celui-ci entraîne de plus la qualité de commune littorale à Salses le Château. De nombreuses mesures de protection entourent ce site (Loi littoral, ZNIEFF...), permettant aussi sa mise en valeur. La partie la moins profonde dénommée « sagne », sorte de marécage, constitue un site sensible classé en zone humide ;
- enfin la partie urbanisée de Salses le Château, ainsi que les habitations isolées, occupent approximativement 5% du territoire communal.

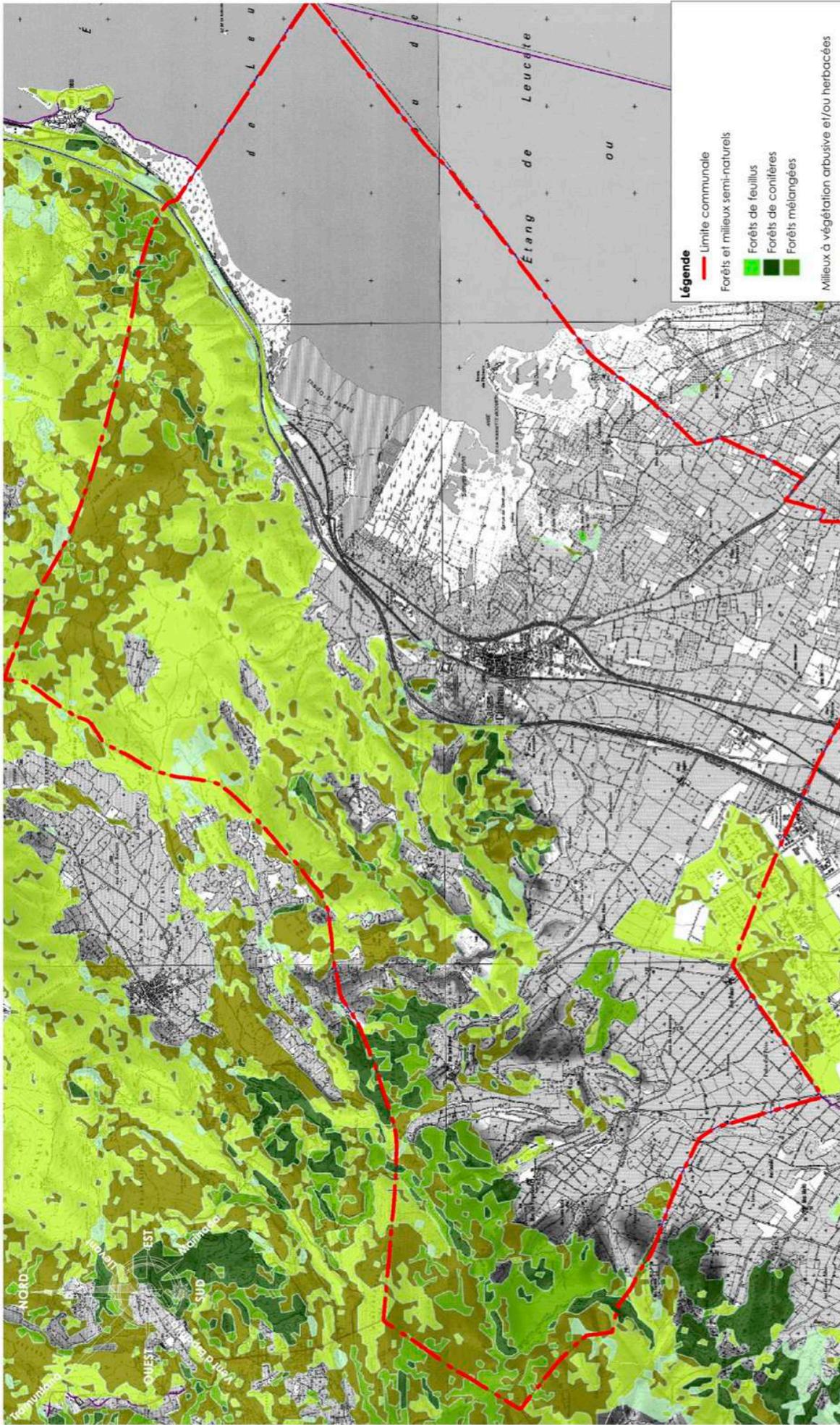
L'ensemble de ces espaces sont décrits par la suite dans le cadre de l'analyse sur les entités paysagères constitutives du territoire communal de Salses le Château.



- Légende**
- Limite communale
 - Forêts et boisements
 - Forêt domaniale
 - Forêt communale
 - Ilots de vignobles et zones agricoles sur les contreforts des Corbières
 - Plateau viticole
 - Plaine viticole et arboricole
 - Vergers, jardins à proximité de l'étang
 - Sagnes au bord de l'étang
 - Périmètre d'urbanisation principal de la commune
 - Zone de protection des monuments historiques entre la Forteresse et les espaces urbanisés
 - Aire d'autoroute de la Forteresse de Salses
 - Activités économiques, Camp Joffre
 - Principaux axes de communication
 - Voie ferrée

LES ENTITES PAYAGERES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

ARCHI concept Maître d'ouvrage Commune de SALSES-LE-CHATEAU Maître d'oeuvre ARCHI CONCEPT	Mairie 66 600 Salses-le-Château Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50	Affaire ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION	Fond(s) de plan IGN			
	Christophe MOLLY - Architecte DPLG 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	Source(s)/Elaboration ARCHI CONCEPT	Dossier 21055	Phase d'étude DIAG	Echelle 1/50000	Format A4



Légende

- - - Limite communale
- Forêts et milieux semi-naturels
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Milieux à végétation arbusive et/ou herbacées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Maquis et garrigues
- Forêts et végétation arbusive en mutation
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Plages, dunes et sables
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Zones incendiées
- Glaciers et neiges éternelles

LES ESPACES NATURELS ET SEMI-NATURELS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

	Mairie Commune de SALSES-LE-CHATEAU	Mairie 66 600 Salses-le-Château Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50	Alfaire ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION	Fond(s) de plan IGN			
	Maitre d'oeuvre ARCHI CONCEPT	Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	Source(s)/Elaboration ARCHI CONCEPT DREAL Languedoc-Roussillon	Dossier 21055 ARC	Phase d'étude DIAG	Echelle 1/65000	Format A4

3.9. LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Le milieu naturel correspond aux différents écosystèmes, c'est-à-dire l'ensemble des êtres vivants ainsi que de leurs habitats, présents sur le territoire. La biodiversité désigne la variété et la multiplicité des espèces vivantes (faunistiques et floristiques) ainsi que leurs interactions, que l'on peut trouver dans un milieu donné.

Les milieux ainsi que les espèces animales ou végétales protégées ou inventoriées pour leur valeur patrimoniale témoignent de la qualité environnementale d'un territoire, et leur préservation impose des contraintes aux projets d'aménagement.

Cet ensemble de milieux remarquables sont les piliers de la richesse naturelle du territoire. Ils sont complétés par d'autres espèces et espaces naturels plus communs souvent soumis à l'influence anthropique : les bois, les jardins, les espaces agricoles... Ils ne sont pas moins importants et ont une fonction d'aménité ; ils sont l'identité du territoire et participent à la qualité de vie.

Différents outils existent pour protéger les milieux naturels et leur biodiversité. Il s'agit :

- Des inventaires patrimoniaux : ils n'ont pas de valeur réglementaire mais définissent des zones de grande richesse patrimoniale pouvant abriter des espèces qui sont, elles, protégées.
- Des mesures de protection instituées par des lois, des arrêtés, des schémas de gestion, des réserves : elles concernent des portions de territoire régis par des règles strictes « d'utilisation » au bénéfice des écosystèmes naturels.
- Des mesures de protection permises par l'acquisition foncière.

On compte, sur la commune de Salses-le-Château :

- 5 ENS,
- 5 Z.N.I.E.F.F. de type I,
- 2 Z.N.I.E.F.F. de type II,
- 2 Z.I.C.O.,
- 4 zonages Natura 2000,
- 4 P.N.A.

3.9.1. Sites soumis à mesures de protection et/ou de gestion

Le territoire communal fait l'objet de nombreuses mesures de protection et de gestion de l'environnement.

NATURA 2000 est un réseau européen d'espaces remarquables, qui sont essentiels à la survie de certains oiseaux rares ou menacés, de toutes les autres espèces menacées et des habitats naturels eux-aussi menacés. Ce réseau a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité, en préservant au plus vite les espaces où subsistent encore habitats et espèces déjà raréfiés. Il est actuellement constitué de 26 304 sites.

Le réseau NATURA 2000 est issu des deux grandes directives européennes : la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats » de 1992.

Un DOCUMENT d'OBJECTIFS - DOCOB - défini pour chaque site, les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Les sites formant le réseau N2000 sont :

Les **Zones Spéciales de Conservation – ZSC** - classées au titre de la directive « Habitats », ce sont des sites maritimes et terrestres avec des habitats naturels ou des habitats d'espèces rares, vulnérables ou spécifiques.

Les **Sites d'Intérêt Communautaire -SIC** - classés au titre de la directive « Habitats », ils sont une étape dans la procédure de classement en ZSC.

Les **Zones de Protection Spéciale - ZPS** - classées au titre de la directive « Oiseaux », ce sont des sites maritimes et terrestres nécessaires à la survie et à la reproduction des oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrateurs.

3.9.2. Complexe lagunaire de Salses-Leucate

Sur la commune de Salses-le-Château, 4 zonages, appartenant au réseau Natura 2000, ont été recensés. Deux d'entre eux ont un périmètre presque identique, il s'agit de la ZPS - FR9112005 et de la SIC – FR9101463, délimitant le Complexe lagunaire de Salses-Leucate.

«Le complexe lagunaire de Salses-Leucate constitue un vaste système lagunaire coïncé entre le massif des Corbières et la mer. Il se situe à la transition entre la plaine narbonnaise (partie audoise du site) et celle du Roussillon (dans le département des Pyrénées Orientales).De ce fait, il est bordé à l'ouest par des voies de communication majeures (autoroute A9 et RN 113, voie ferrée vers l'Espagne) tandis que le lido accueille plusieurs complexes touristiques créés dans le cadre de la mission Racine pour l'aménagement touristique du littoral languedocien .Ce complexe représente un stade assez juvénile d'évolution des lagunes languedociennes. Le complexe lagunaire intègre : une vaste zone humide centrale de profondeur variable, un ensemble de zones humides périphériques plus ou moins salées (sansouires, roselières), ainsi que plusieurs îlots suffisamment isolés et quelques espaces dunaires. »

Un Document d'objectifs (DOCOB) a été validé par le Comité de Pilotage Natura 2000 le 17 Novembre 2010. Les objectifs et les actions de ce DOCOB sont issus des enjeux définis suite au diagnostic socio-économique et écologique du site. Le programme d'actions se décompose en six grands objectifs :

1. Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques,
2. Informer, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grands publics, professionnels, touristes, ...) et améliorer la surveillance des espaces naturels,
3. Gérer et canaliser la fréquentation,
4. Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité,
5. Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes,
6. Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces.

3.9.3. Fort de Salses

Une ZSC – FR9101464 couvre le périmètre du château de Salses.

*« Ce site Natura 2000 est constitué de l'ensemble des éléments bâtis qui constituent la forteresse de Salses. Construit de 1497 à 1503 à des fins militaires, le Fort de Salses est un véritable dédale de galeries, de salles, d'escaliers, de conduites d'aérations, le tout sur plusieurs niveaux. Ce bâtiment offre ainsi une multitude de conditions thermiques différentes et favorables aux chiroptères selon les saisons. Ce site a donc la particularité de n'être composé que d'un seul type de milieu : le milieu bâti. Ce site artificiel abrite de nombreuses espèces patrimoniales : Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Murin à Oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Petit Murin (*Myotis blythii*), Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) et Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*). Toutefois, l'importance de ce site pour les chauves-souris a fortement diminué ces vingt dernières années. Les nombreux travaux et aménagements réalisés dans la forteresse ont d'une part contribué à la dégradation voire la destruction de gîtes favorables et d'autre part dérangé les espèces. Ces espèces sont très vulnérables aux dérangements et aux modifications de leurs gîtes. Les populations du Fort de Salses sont donc aujourd'hui très menacées. »*

Un document d'objectifs, commun avec un SIC – FR9102010, a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 juillet 2011. Les objectifs et les actions de ce DOCOB sont issus des enjeux définis suite au diagnostic socio-économique et écologique du site. Le programme d'actions se décompose de la manière suivante :

1. Conserver les gîtes existants
2. Conserver les structures paysagères
3. Préserver la qualité des milieux naturels
4. Savoir et Faire savoir (Études / suivis et Information / communication)

3.9.4. Basses Corbières

Les Corbières sont en partie recouverte par la ZPS – FR9110111.

« Le massif des basses Corbières constitue un remarquable ensemble de collines à la limite des départements des Pyrénées Orientales et de l'Aude. Les paysages y sont caractéristiques des collines méditerranéennes avec de vastes ensembles de maquis et de garrigues, plus ou moins fermés du fait de la régression du pastoralisme mais accueillant encore une bonne diversité d'espèces d'oiseaux de milieux ouverts, entrecoupées de barres rocheuses favorables à la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, et de vignobles réputés. Les massifs, composés pour l'essentiel de roches siliceuses, sont entaillés de vallons, parfois de gorges, occupées par des ripisylves favorables au Martin pêcheur. »

Un document d'objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral le 13 janvier 2006.

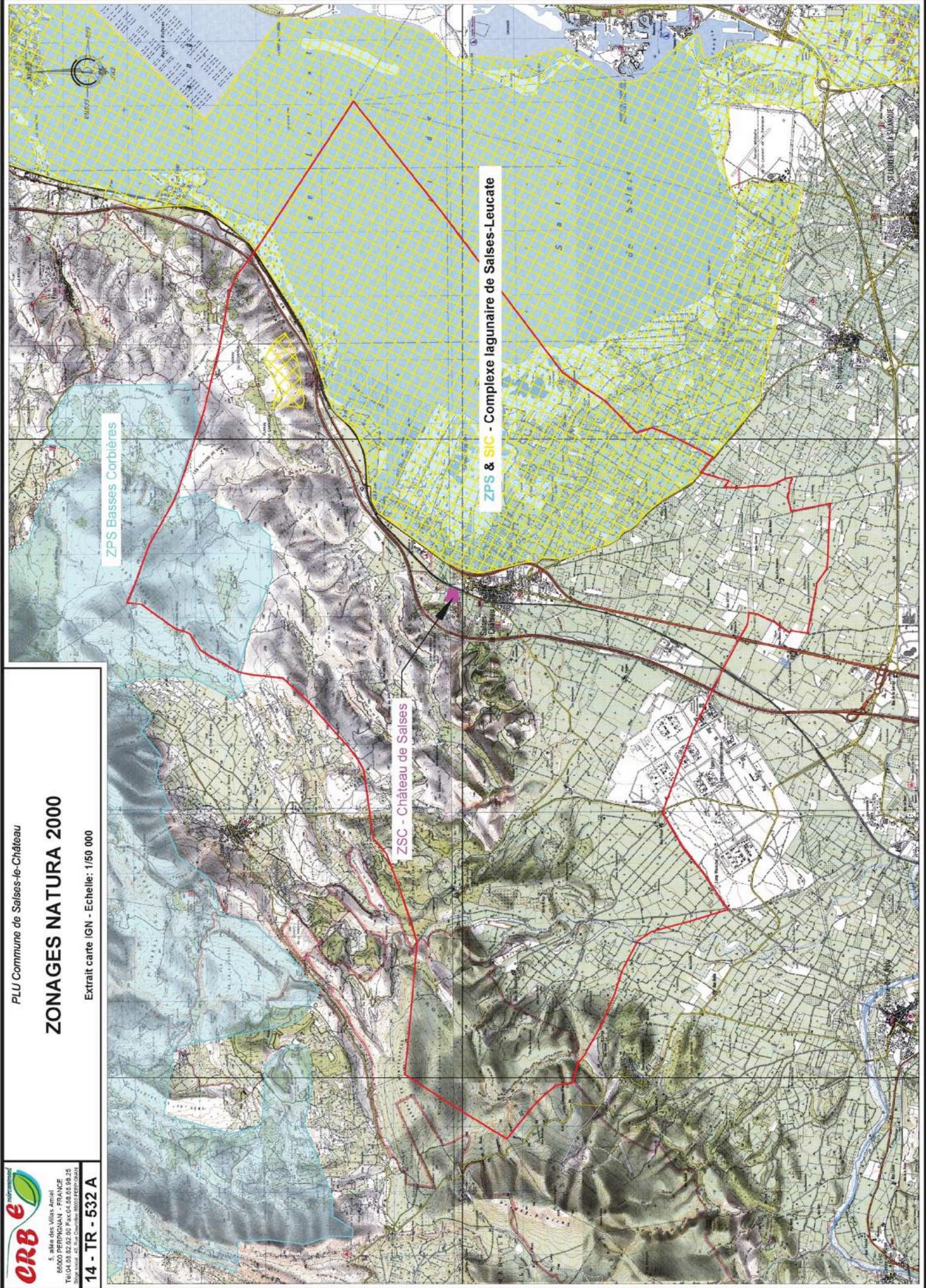
Les objectifs et les actions de ce DOCOB sont issus des enjeux définis suite au diagnostic socio-économique et écologique du site. Le programme d'actions se décompose de la manière suivante :

1. Favoriser la restauration des paysages ruraux traditionnels : Développer et soutenir les activités favorables au maintien et à la restauration des milieux ouverts et au développement de la mosaïque paysagère.
2. Limiter la perte et la fragmentation d'habitats : Maintenir, restaurer et reconquérir les habitats d'oiseaux.
3. Limiter les dérangements : Tranquilliser les aires de reproductions des oiseaux.
4. Réduire les facteurs de mortalités directs : Limiter les risques de collisions, d'électrocution et de persécution de l'avifaune patrimoniale.
5. Conforter et développer la politique participative de concertation pour la conservation de l'avifaune patrimoniale.

- Carte : Périmètres des sites Natura 2000 sur la commune de Salses-le-Château

ZONAGES NATURA 2000

Extrait carte IGN - Echelle: 1/50 000



3.9.5. Les Espaces Naturels Sensibles

Cinq Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont été recensés sur le territoire de la commune de Salses-le-Château :

- 66-10 Camp militaire du Maréchal Joffre
- 66-94 Etang de Salses-Leucate et espaces naturels en périls
- 66-95 Serre et Garrigues du Buis
- 66-140 Fort de Salses
- 66-165 Sagnes d'Opoul, del Dèvès et Garrieux

La loi du 18 juillet 1985 a confié au Conseil Général la compétence d'élaborer et de mener une politique de protection et de valorisation du patrimoine naturel afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales est signataire de la Charte Nationale des Espaces Naturels Sensibles. Pour améliorer son intervention et la rendre plus lisible, il s'est doté d'un Schéma Départemental des Espaces naturels (SDEN) en 2009 qui constitue le pilier de sa politique environnementale. Il répertorie 117 sites naturels à préserver, ainsi qu'une stratégie d'intervention identifiant des axes d'actions prioritaires (poursuivre l'acquisition des connaissances, préserver les zones cœur de biodiversité et assurer les continuités écologiques, agir en lien avec les autres politiques (agriculture...)...

- Carte : Périmètres des sites ZNIEFF sur la commune de Salses-le-Château
- Carte : Périmètres des sites ZICO & ENS sur la commune de Salses-le-Château

ZONAGES Z.N.I.E.F.F.

Extrait Carte IGN - Echelle: 1/50 000

ZNIEFF II Corbières Orientales

ZNIEFF I Garrigues de Fitou et Salses-le-Château

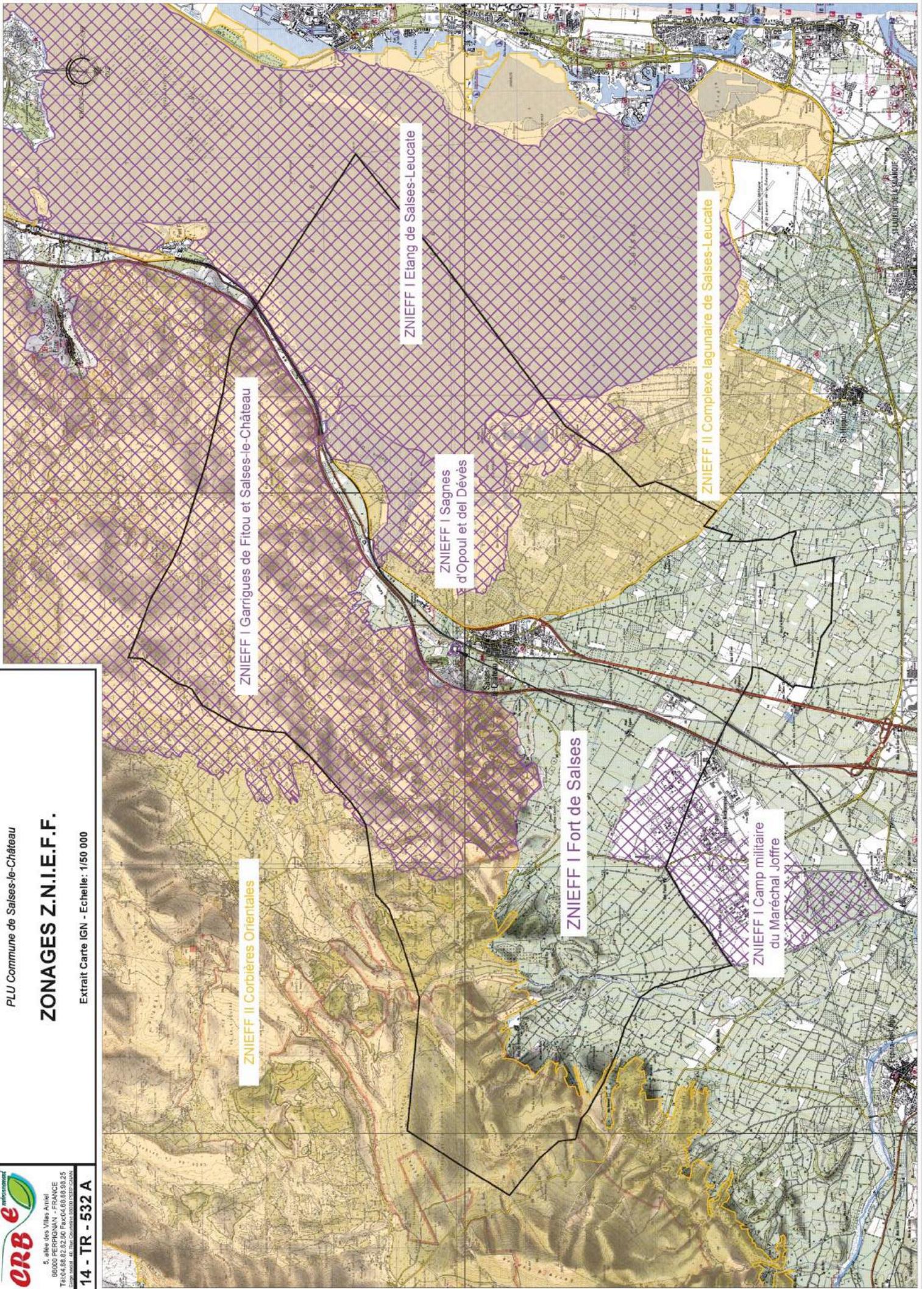
ZNIEFF I Etang de Salses-Leucate

ZNIEFF I Sagnes
d'Opoul et del Dévès

ZNIEFF I Fort de Salses

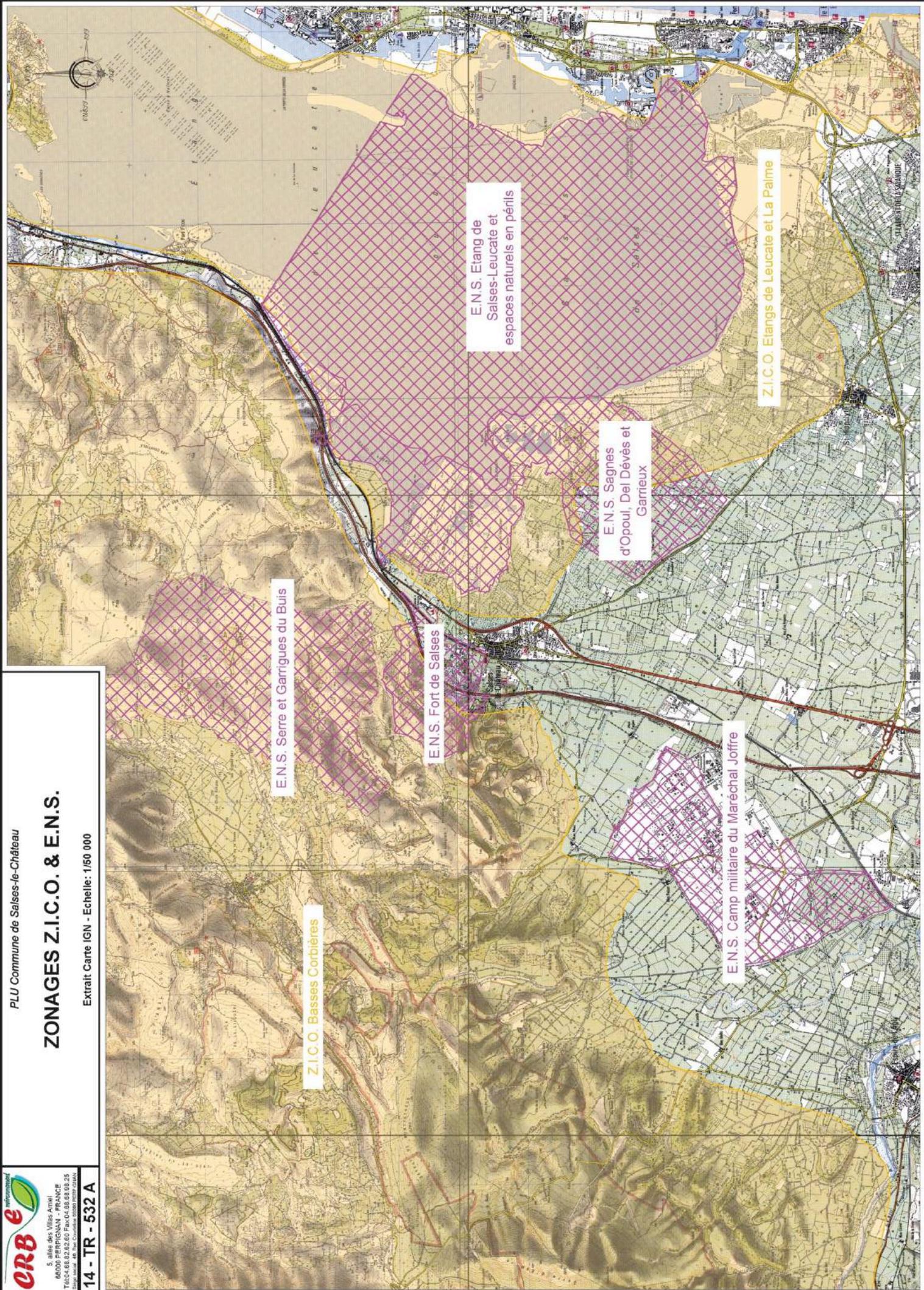
ZNIEFF I Camp militaire
du Maréchal Joffre

ZNIEFF II Complexe lagunaire de Salses-Leucate



ZONAGES Z.I.C.O. & E.N.S.

Extrait Carte IGN - Echelle: 1/50 000



Z.I.C.O. Basses Corbières

E.N.S. Serre et Garrigues du Buis

E.N.S. Fort de Salses

E.N.S. Etang de Salses-Leucate et espaces naturels en périls

E.N.S. Sagnes d'Opoul, Del Dévès et Garrieux

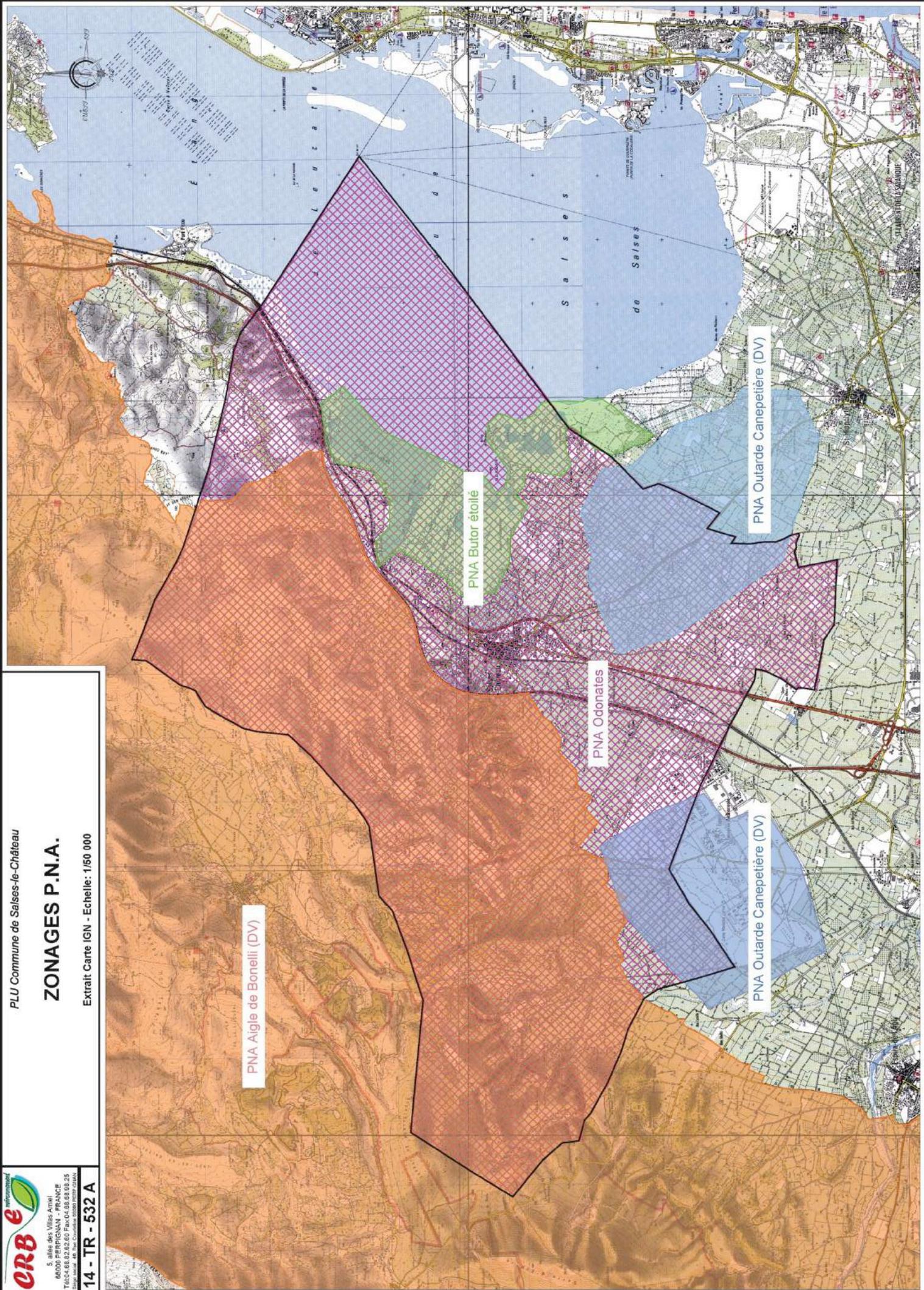
E.N.S. Camp militaire du Maréchal Joffre

Z.I.C.O. Etangs de Leucate et La Palme

3.10. **SITES FAISANT L'OBJET D'UN PLAN NATIONAL D' ACTIONS**

La commune de Salses-le-Château comprend 5 zonages pour 4 PNA :

- Un PNA en faveur de l'**Aigle de Bonelli**, qui s'étend en partie au Nord-Ouest de la commune. Le domaine vital concerné est celui des Corbières-Fenouillèdes. Les principales menaces pour l'espèce sont l'électrocution, les persécutions, le dérangement et la disparition des habitats naturels. Les principales actions du PNA visent à limiter la mortalité des oiseaux, améliorer les connaissances sur l'espèce, maintenir et restaurer les habitats des domaines vitaux, développer l'information et la sensibilisation, favoriser le retour des aigles sur des sites abandonnés mais toujours utilisables, identifier de nouveaux sites potentiels et réaliser une étude de faisabilité concernant des actions de renforcement de la population française ;
- un PNA en faveur du **Butor étoilé**, qui s'étend en partie à l'Est de la commune. Dans le Languedoc Roussillon, les principaux sites de reproduction du Butor Etoilé se situent sur le littoral méditerranéen (Camargue et étangs languedociens). La destruction des zones humides, et en particulier des roselières, est le principal facteur de menace de l'espèce. Le maintien, autant qualitatif que quantitatif, des roselières est primordial car il influence directement les populations ;
- un PNA en faveur des **Odonates**, qui s'étend sur plusieurs communes de la région, dont Salses-le-Château. Il a pour objectif l'évaluation et l'amélioration de l'état de conservation des espèces d'odonates menacées. Il concerne 18 espèces d'odonates dont 9 sont présentes dans la région Languedoc-Roussillon. Pour les Pyrénées-Orientales, les zones concernées par le PNA se situent principalement dans la moitié Est du département ainsi que quelques communes en limite Nord ;
- un PNA en faveur de l'**Outarde canepetière**, dont deux zonages distincts existent au Nord de la commune. Le domaine vital (DV) concerné est constitué de mosaïques agricoles abritant des couverts différents pour les mâles et les femelles. Les principales menaces pour l'espèce sont la disparition de leur habitat naturel par l'augmentation de la taille du parcellaire agricole et la disparition des milieux herbacés. En méditerranée, l'espèce est sédentaire contrairement au centre de la France. Le PNA ambitionne donc d'accompagner l'accroissement de l'effectif et de l'aire de répartition de l'espèce dans un contexte très fort de développement économique et urbain par la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt), le suivi et l'étude des populations, l'information et la sensibilisation, la gestion des sites de présence de l'espèce, l'élaboration des DOCOB des ZPS accueillant



- Tableau : Synthèse des sites à proximité de Salses-le-Château faisant l'objet de mesures de protection et d'inventaires

Type	Dénomination	Codification	Superficie (ha)
Protection (engagements européens)			
Natura 2000 (ZPS)	Complexe lagunaire de Salses-Leucate	FR9112005	7 701
Natura 2000 (SIC)	Complexe lagunaire de Salses	FR9101463	7 797
Natura 2000 (ZPS)	Basses Corbières	FR9110111	29 383
Natura 2000 (ZCS)	Fort de Salses	FR9101464	3,13
Inventaires scientifiques			
ZNIEFF I	Etang de Salses-Leucate	6621-5020	2 058
ZNIEFF I	Camps militaire du Maréchal Joffre	0000-5038	611
ZNIEFF I	Garrigues de Fitou et Salses-le-Château	1126-1161	2 587
ZNIEFF I	Sagnes d'Opoul et del Dévès	6621-5034	640
ZNIEFF I	Fort de Salses	0000-5037	3
ZNIEFF II	Corbières Orientales	1126-0000	30 330
ZNIEFF II	Complexe lagunaire de Salses-Leucate	6621-0000	7 788
ENS	Camp militaire du Maréchal Joffre	66-10	607
ENS	Etang de Salses-Leucate et espaces naturels en périls	66-94	-
ENS	Serre et Garrigues du Buis	66-95	957
ENS	Fort de Salses	66-140	-
ENS	Sagnes d'Opoul, del Dévès et Garrieux	66-165	1 015
Z.I.C.O.	Etang de Leucate et La Palme	LR 03	13 637
Z.I.C.O.	Basses Corbières	LR 07	47 470
Plan National d'Action			
PNA	Butor étoilé	-	-
PNA	Outarde Canepetière	-	-
PNA	Aigle de Bonelli	-	-
PNA	Odonates	-	-

3.11. **SYNTHESE DES ENJEUX LIES A LA BIODIVERSITE**

- Tableau : Synthèse des enjeux liés à la biodiversité

Maintenir la biodiversité remarquable sur le territoire de la commune Salses-le-Château	
<i>Enjeux</i>	<i>Objectifs</i>
Préserver la biodiversité des espaces protégés	
Préserver les milieux agricoles	Soutenir l'activité économique agricole. Limiter l'étalement urbain.
Préserver les milieux boisés	Maintenir des milieux boisés en continu ou en pas japonais autour de la zone urbaine.
Préserver la trame verte et bleue	Limiter les fragmentations du territoire et l'étalement urbain.
Préserver les continuités	Préserver et renforcer les alignements d'arbres. Préserver et restaurer la végétation rivulaire des cours d'eau.
Maintenir des milieux de qualité	Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement. Utiliser des méthodes non polluantes pour entretenir les espaces verts.
Rendre l'espace urbain perméable à la biodiversité	Assurer la fonctionnalité écologique des espaces verts urbains. Connecter la trame verte urbaine au reste du territoire.

3.12. LES RESSOURCES EN EAU

3.12.1. Les masses d'eau du territoire et leur état

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2016-2021 est entré en vigueur le 20 novembre 2015. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021 ou 2027.

Le SDAGE incite à l'amélioration de la gestion et de la prévention des risques de toute nature (pollution accidentelle, inondation, etc.) en investissant dans la connaissance et le suivi et en évitant systématiquement de générer de nouvelles situations à risque.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2021 ou 2027 :

- Adaptation au changement climatique ;
- Prévention ;
- Non dégradation ;
- Enjeux économiques et sociaux ;
- Gestion locale et aménagement du territoire ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Equilibre quantitatif ;
- Gestion des inondations.

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.

3.12.2. Eaux de surface

FRDT02 Etang de Salses-Leucate : masse d'eau de transition, appartenant au sous bassin versant Salses-Leucate CO 17 15. Son état écologique est qualifié de bon et le bon état chimique est à atteindre d'ici 2027 pour cause de pollution aux HAP et pesticides entre autres.

Le programme de mesures de SDAGE recense trois mesures à mettre en place pour la masse d'eau :

- Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
- Restaurer les zones humides

- Limiter les apports en pesticides non agricoles/ utiliser des pratiques alternatives.
- Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière...)

Le SAGE, à l'échelle locale, met en œuvre les actions suivantes sur l'étang de Salses-Leucate :

- VOLET I :
 - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques
 - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
 - Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques
 - Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau
 - Engager des actions de suivi du milieu
- VOLET II :
 - Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou les influençant directement
 - Limiter l'impact du développement de Dinophysis sur la pratique de la conchyliculture
 - Mieux organiser les activités récréatives
- VOLET III :
 - Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune
 - Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune
 - Réaliser des aménagements ayant un impact sur la circulation de l'eau et des navires
- VOLET IV :
 - Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau

FRDR10799 Torrent du Roboul : masse d'eau naturelle, rivière, appartenant au sous bassin CO 17 02. L'état chimique est qualifié de bon. En revanche, le bon état écologique, lié à une morphologie dégradée est à atteindre pour 2027 et doit passer par une étude global ou un schéma d'aménagement visant à préserver les milieux aquatiques.

3.12.3. Eaux souterraines

Trois masses d'eau souterraines concernent le territoire communal :

FRDG155 : Calcaires jurassico-crétacés des Corbières (karst des Corbières d'Opoul et structure du Bas Agly) :

La masse d'eau des Corbières s'étend sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales, sur une superficie d'environ 1000 km². L'aquifère est constitué par des formations carbonatées secondaires, épaisses et très étendues.

La recharge de l'aquifère se fait via les infiltrations dispersées sur toutes les surfaces calcaires, très karstifiées et via les pertes de l'Agly et du Verdoble, dont les résurgences se font à Font Dame et Font Estramar.

Si cette masse d'eau présente un bon état qualitatif, son état chimique est considéré comme médiocre du fait de pollutions liées aux pesticides et aux nitrates d'origine agricole.

Le programme de mesures du SDAGE vise à limiter les apports et transferts de fertilisants, nitrates et pesticides. En parallèle il s'agit de mettre en place des pratiques pérennes et alternatives et attribuer aux captages leurs périmètres de protection.

FRDG351 : Alluvions Quaternaire du Roussillon

Très sollicitée pour l'alimentation en eau potable de la plaine et pour l'irrigation agricole, cette masse d'eau en bon état qualitativement et quantitativement.

FRDG243 : Multicouche Pliocène du Roussillon

Elle aussi utilisée pour les pratiques agricoles et pour l'alimentation en eau potable des habitants de la plaine, elle présente un état quantitatif qualifié de médiocre du fait des importants prélèvements dont elle fait l'objet. En revanche, elle présente un bon état chimique.

Le programme des mesures vise la mise en place de dispositifs d'économie d'eau, de modalités de partage de la ressource, d'amélioration de la qualité des captages...

Si beaucoup de mesures du PDM (Programme de Mesures) sont à destination du monde agricole, les collectivités territoriales et donc la commune de Salses-le-Château, sont concernées également.

Il s'agit notamment de modifier la conception et les modes de gestions des espaces verts et publics afin de réduire l'utilisation de produits polluants, de mieux gérer l'usage quantitatif de la ressource...

Compte tenu de l'importance de l'aquifère Roussillonnais et des pressions auxquelles il est soumis et des dégradations qui les affectent, le SAGE des nappes du Roussillon a été mis en place afin de planifier la gestion de l'eau à l'échelle de l'aquifère, pour les dix années à venir et en concertations avec tous les acteurs de l'eau locaux.

Le SAGE doit répondre à cinq grands enjeux :

- > Restauration et préservation de l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- > Restauration et préservation de la qualité des nappes profondes et superficielles, pour tous les usages, et prioritairement pour l'alimentation en eau potable ;
- > Amélioration de la connaissance et de la gestion des points de prélèvements et des volumes associés ;
- > Communication et sensibilisation aux enjeux des nappes ;
- > Instauration d'une vision globale de toutes les ressources à l'échelle de la plaine du Roussillon, et intégration du lien à l'aménagement du territoire.

3.13. PRESSIONS SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La commune de Salses-le-Château participe à son échelle aux pressions qui existent sur les ressources en eau locale.

La collectivité est en affermage pour la gestion de son système de production et de distribution d'eau potable : le captage, le pompage, la production, le traitement et la distribution.

3.13.1. Prélèvements pour l'alimentation en eau potable

Trois captages sont présents sur la commune de Salses-le-Château. Pour pouvoir répondre aux besoins en eau de sa population, la commune utilise les ressources de la nappe du Pliocène grâce à deux captages, le troisième alimente le secteur de Rivesaltes (espace entreprises méditerranée) :

- Captages F2bis et F3 Saint Gaudérique déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 13 mai 1997 modifié le 29/07/2005 qui délimite des périmètres de protection immédiate et rapprochée. Ces captages alimentent la commune de Salses-le-Château.
- Forage F1 AINR déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 janvier 1976 modifié le 28/01/2005, qui délimite des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée. Celui-ci ne sert pas directement la commune.

En 2011 et avec une desserte en eau potable de 3 180 habitants, la commune disposait d'une autorisation de prélèvement maximum de 130 m³/h, avec un volume journalier cumulé de 1000 m³/j. Avec un volume annuel prélevé de 234 264 m³ soit un prélèvement moyen d'environ 642 m³/j, Salses-le-Château dispose pour le moment d'une ressource, réglementairement autorisée, suffisante. Néanmoins, c'est une ville grandissante et l'accroissement de sa population va nécessiter une augmentation de la sollicitation de sa ressource en eau.

A noter que l'aire communale et le village des pêcheurs situés au niveau de l'Anse de la Roquette sont desservis par le captage Roquette² qui sollicite l'aquifère du Pliocène entre 60 et 68 m de profondeur. Les besoins en eau sont très faibles, avec un maximum de 3 m³/h et 10 m³/j. Le volume prélevé annuellement restera inférieur à 1000 m³.

Il ne faut toutefois pas oublier, que toute la population de la plaine du Roussillon ainsi que l'agriculture et le tourisme utilise également cette ressource. Avec 80 millions de m³ prélevés tous les ans, elle présente des déficits chroniques et la recharge naturelle peine aujourd'hui à compenser les prélèvements. On observe une diminution progressive du niveau des nappes du Pliocène.

² Avis sanitaire hydrogéologique réglementaire relatif aux disponibilités en eau et aux mesures de protection à mettre en œuvre autour d'un nouveau forage devant servir à l'alimentation en eau potable du site de la Roquette sur la commune de Salses le Château. Rapport définitif. J.P. MARCHAL – Janvier 2009

La nappe du Pliocène est par ailleurs classée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux), indiquant qu'elle est touchée par une insuffisance chronique de la ressource en eau par rapport aux besoins.

3.13.2. Pollution des nappes souterraines

Sur la commune, la principale source de pollution de la nappe sont les nitrates et les pesticides issus des usages agricoles et d'entretien des espaces verts et des jardins particuliers.

De plus, certains forages mal réalisés ou abandonnés constituent un **vecteur de pollution** important pour les eaux de la nappe du Pliocène. Ils mettent en relation différentes nappes : les eaux de bonne qualité de l'aquifère profond du Pliocène peuvent être contaminées par les eaux de l'aquifère superficiel du Quaternaire de qualité moins bonne.

Le phénomène de détérioration de la qualité des eaux profondes est déjà mis en évidence dans plusieurs secteurs de la plaine du Roussillon. Sur le secteur concernant la nappe du Pliocène, la nappe est protégée naturellement par une couche supérieure d'argile, il a été observé des pollutions aux nitrates et aux pesticides.

3.13.3. Rejets d'assainissement

La commune possède une station d'épuration capable de traiter les eaux rejetée de 6 000 Equivalents Habitants et dont l'exutoire est l'Agulla Grossa. La station est suffisamment dimensionnée pour traiter les besoins actuels et futurs.

3.13.4. Pollutions agricoles

La pollution agricole principalement rencontrée est celle engendrée par l'utilisation de pesticides. C'est une zone également vulnérable aux nitrates, des pollutions ont été retrouvées dans la masse d'eau souterraine du Pliocène dues aux apports d'azote, de phosphore et de matières organique.

Le Programme De Mesures (PDM) du SDAGE incite les acteurs locaux notamment les exploitants agricoles à la mise en place des actions suivantes :

- Réduire les apports d'azote organique et minéraux ;
- Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles ;
- Couvrir les sols en hiver (cette action désigne essentiellement l'implantation de cultures intermédiaires piège à nitrate (CIPAN)) ;
- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires ;
- Exploiter des parcelles en agriculture biologique ;
- Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, etc.

3.14. OUTILS ET MESURES DE PROTECTION ET DE GESTION

3.14.1. Schémas directeurs

Un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a été réalisé sur le territoire communal, ce schéma est annexé au présent PLU.

3.14.2. Mesure de gestion supra-communale

Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil de planification fixant des objectifs ainsi que des règles visant à permettre une gestion équilibrée, durable et globale de la ressource en eau au sein d'un périmètre homogène. Basé sur une démarche partenariale, réunissant l'ensemble des acteurs locaux autour de la construction d'une politique cohérente et solidaire, cet outil prospectif de concertation vise à définir une politique de l'eau et des milieux naturels aquatiques à l'échelle locale. Il doit être compatible avec les préconisations déclinées par le SDAGE. Son but est de « fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides ».

La directive cadre sur l'Eau de 2000 fixe notamment des objectifs de bon état écologique à atteindre pour l'horizon 2015. Elle précise également l'obligation de non-dégradation de la qualité de l'eau, la diminution de l'émission de substances toxiques et dangereuses, la nécessité de respect des directives déjà existantes, portant notamment sur les Eaux Résiduaires Urbaines, Natura 2000 ou l'alimentation en eau potable.

La commune de Salses-le-Château est concernée par deux SAGE.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes Plio-Quaternaires de la plaine du Roussillon

Le secteur de Salses-le-Château se rattache au cadre géologique de la plaine du Roussillon dont l'ensemble de l'aquifère (réservoir Multicouche profond du plio-quaternaire et aquifères alluviaux superficiels du quaternaire) alimente plus des trois-quarts de la population du département.

Les nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon constituent un patrimoine inestimable pour le département des Pyrénées-Orientales : d'une qualité exceptionnelle car naturellement protégées, elles alimentent plus des trois quarts de la population permanente et environ 700 000 touristes en période estivale. Uniques ressources en eau potable d'un secteur concentrant la majeure partie de l'activité économique du département, leur préservation constitue un enjeu majeur pour le développement économique, social et touristique du Pays Catalan et pour le maintien de l'ensemble des usages qui s'y exercent (distribution publique, irrigation, prélèvements industriels et particuliers).

Donc, compte tenu de l'importance de l'aquifère Roussillonnais, des pressions auxquelles il est soumis et des dégradations qui l'affecte, le SAGE des nappes du

Roussillon a été mis en place afin de planifier la gestion de l'eau à l'échelle de l'aquifère, pour les dix années à venir et en concertations avec tous les acteurs de l'eau locaux.

Actuellement l'état initial et le diagnostic du SAGE ont été validés fin 2012.

Le SAGE doit répondre à cinq grands enjeux :

- > Restauration et préservation de l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- > Restauration et préservation de la qualité des nappes profondes et superficielles, pour tous les usages, et prioritairement pour l'alimentation en eau potable ;
- > Amélioration de la connaissance et de la gestion des points de prélèvements et des volumes associés ;
- > Communication et sensibilisation aux enjeux des nappes ;
- > Instauration d'une vision globale de toutes les ressources à l'échelle de la plaine du Roussillon, et intégration du lien à l'aménagement du territoire.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Etang de Salses-Leucate

La lagune de Salses-Leucate s'étend selon un axe nord-sud, parallèle à la côte, sur une longueur de 14 kilomètres et 6,5 kilomètres dans sa plus grande largeur. C'est le second plus grand étang (5 400 ha) du Languedoc-Roussillon après Thau. Le périmètre (250 km²) du SAGE est notamment constitué par la lagune de Salses-Leucate et son bassin versant. Ce dernier est composé par le plateau de Leucate, le versant est des Corbières et par une partie de la plaine de la Salanque. L'alimentation en eau douce de l'étang est essentiellement assurée par deux résurgences de la nappe du karst des Corbières. Il est en communication avec la mer par trois chenaux (graus) équipés de portes, qui sont ouvertes et fermées en fonction des saisons et en relation avec la migration des poissons (certaines espèces assurent leur reproduction en mer et leur phase de grossissement dans le plan d'eau).

Le SAGE est en grande partie motivé par les problèmes de pollution bactériologique qui concernent l'étang depuis 10 ans (entraînant des interdictions de commercialisation directe des coquillages) et par l'existence de conflits d'usage.

Le SAGE doit répondre à quatre grands enjeux :

- > Protection de milieux remarquables
- > Organisation des usages (conchyliculture, sports nautiques)
- > Aménagement de l'espace
- > Amélioration de la qualité de l'eau
- >

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes du Roussillon

Dans ce cas, l'avancement de la réflexion et des études n'ont pas encore aboutis à la définition des objectifs de gestion. La stratégie du SAGE a été validée en septembre 2014

Les orientations stratégiques définies sont les suivantes :

1. Articuler préservation des nappes et aménagement du territoire pour préserver l'avenir de la plaine du Roussillon
2. Partager l'eau dans le respect des capacités de recharge des nappes
3. Réguler la demande en eau par une politique d'économies volontariste
4. Connaître tous les forages et faire en sorte qu'ils soient de bonne qualité
5. Protéger les captages AEP selon leur niveau de contamination et leur vulnérabilité
6. Organiser la gouvernance et la communication

3.14.3. Les zones humides

La prise en compte des protections réglementaires du milieu naturel concerne également les zones humides, protégées au titre du code de l'environnement, de la loi sur l'eau et du SDAGE.

Ces zones ne font pas l'objet d'une cartographie exhaustive. L'arrêté du 1er octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) en précise toutefois les critères de définition et de délimitation. Ces zones déterminées en fonction des critères légaux ou à minima des cartographies disponibles les plus récentes, doivent donc figurer dans les PLU.

Un inventaire préliminaire de ces zones existe sur l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales. Le territoire communal de Salses le Château est concerné par les zones humides des ravins du Roboul et de l'étang de Salses-Leucate.

Nom de l'entité fonctionnelle : 7 – Bordure de l'étang, de port Fitou à Font-Estramar (résurgence)

Superficie : 91,20 ha

Nom de l'entité fonctionnelle : 8 – Sagnes d'Opoul de Font-Estramar à Fondame)

Superficie : 167,19 ha

Nom de l'entité fonctionnelle : 9 – Sanyes Grans / Sanya de Sant Joan (de Fondame à l'Anse de la Roquette)

Superficie : 265,46 ha

Nom de l'entité fonctionnelle : 10 – Marais aménagé / Est de Salses le Château

Superficie : 61,29 ha

Nom de l'entité fonctionnelle : 11 – Marais aménagé – Sanya de Nou Ulls / Camps dels cops de Pal

Superficie : 44,25 ha

Nom de l'entité fonctionnelle : 12 – Marais aménagé Garrieux / Garrius

Superficie : 68,55 ha

Nom de l'entité fonctionnelle : 13 – Sanyes del Dévès (de l'Anse de la Roquette au Mas Gari)

Superficie : 161,32 ha

Nom de l'entité fonctionnelle : 28 – Dépressions de Ventenac et du Mas d'en Bac (Communes de Fitou et de Salses le Château)

Superficie : 159,13 ha

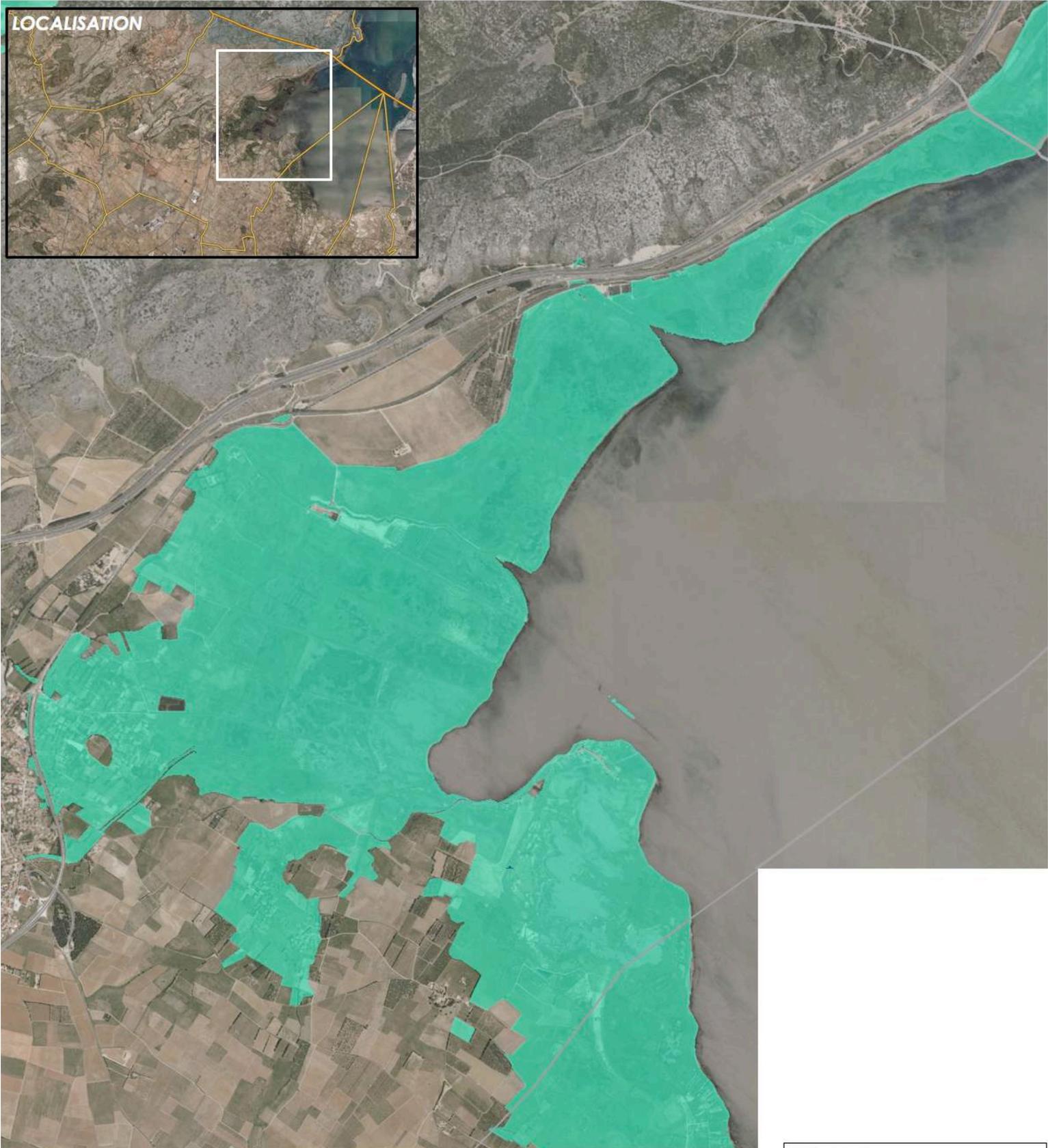
Nom de l'entité fonctionnelle : 29 – Dépression proche du Mas Carrera (Commune de Salses le Château)

Superficie : 0,53 ha

ZONE HUMIDE - EST DE SALSES

Maître d'ouvrage		Mairie	
Commune		66 600 Salses-le-Château	
SALSÉS-LE-CHATEAU		Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50	
Maître d'oeuvre		2 Boulevard des Pyrénées 66 000 PERPIGNAN	
ARCHI CONCEPT		Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40	
		E-mail : contact@agence-archiconcept .fr	

Affaire					
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME					
RAPPORT DE PRÉSENTATION					
Source(s)/Elaboration			Fond(s) de plan		
DREAL			Photo aérienne		
Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	-	A4	2016



Légende

Zones humides

Maître d'ouvrage

Commune
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

2 Boulevard des Pyrénées 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept .fr

Source(s)/Elaboration
DREAL

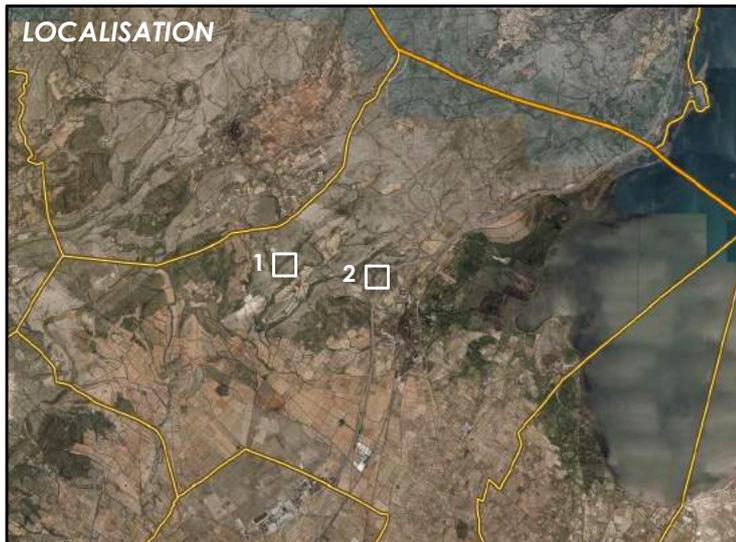
Fond(s) de plan
Photo aérienne

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	-	A4	2016



Légende

 Zones humides



3.14.4. Les zones vulnérables aux nitrates

L'ensemble du territoire de Salses est concerné par la présence d'une zone vulnérable aux nitrates. Cette zone concerne la nappe Plio-Quaternaire du Roussillon d'après la directive européenne « Nitrates ».

3.14.5. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux poursuit dix orientations fondamentales qui sont :

- Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution.
- Garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usages.
- Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables.
- Respecter le fonctionnement naturel des milieux.
- Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire.
- Mieux gérer avant d'investir.
- Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines.
- Renforcer la gestion locale et concertée.
- S'investir plus efficacement dans la gestion des risques.
- Restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés.

Dès 2002, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, l'Etat, l'Agence de l'Eau et les trois chambres consulaires se sont engagés à instaurer une gestion globale et concertée des nappes du Roussillon par la signature d'un accord-cadre prévoyant notamment la mise en place d'une structure de gestion (dont les conditions de création sont actuellement discutées) et d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de programmation de la gestion de l'eau.

Les nappes Plio-Quaternaires de la Plaine du Roussillon constituent un patrimoine inestimable pour le département des Pyrénées-Orientales : d'une qualité exceptionnelle car naturellement protégées, elles alimentent plus des trois quarts de la population permanente et environ 700 000 touristes en période estivale. Uniques ressources en eau potable d'un secteur concentrant la majeure partie de l'activité économique du département, leur préservation constitue un enjeu majeur pour le développement économique, social et touristique du Pays Catalan et pour le maintien de l'ensemble des usages qui s'y exercent (distribution publique, irrigation, prélèvements industriels et particuliers). Récemment, un projet de périmètre de SAGE a été défini, celui-ci devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral afin de le valider. La commune de Salses le Château intègre ce périmètre.

Le SAGE de l'étang disposer également d'un règlement qui porte sur la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques afférents à l'étang de Salses-Leucate y compris la préservation des zones humides du bassin objet de décliner le principe de gestion équilibrée et durable de manière à satisfaire les usages sans compromettre les besoins des milieux aquatiques.

Cf. plan « Salses le Château dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ».

SALSES-LE-CHATEAU DANS LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Maître d'ouvrage
Commune de
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Maître d'oeuvre
ARCHI CONCEPT

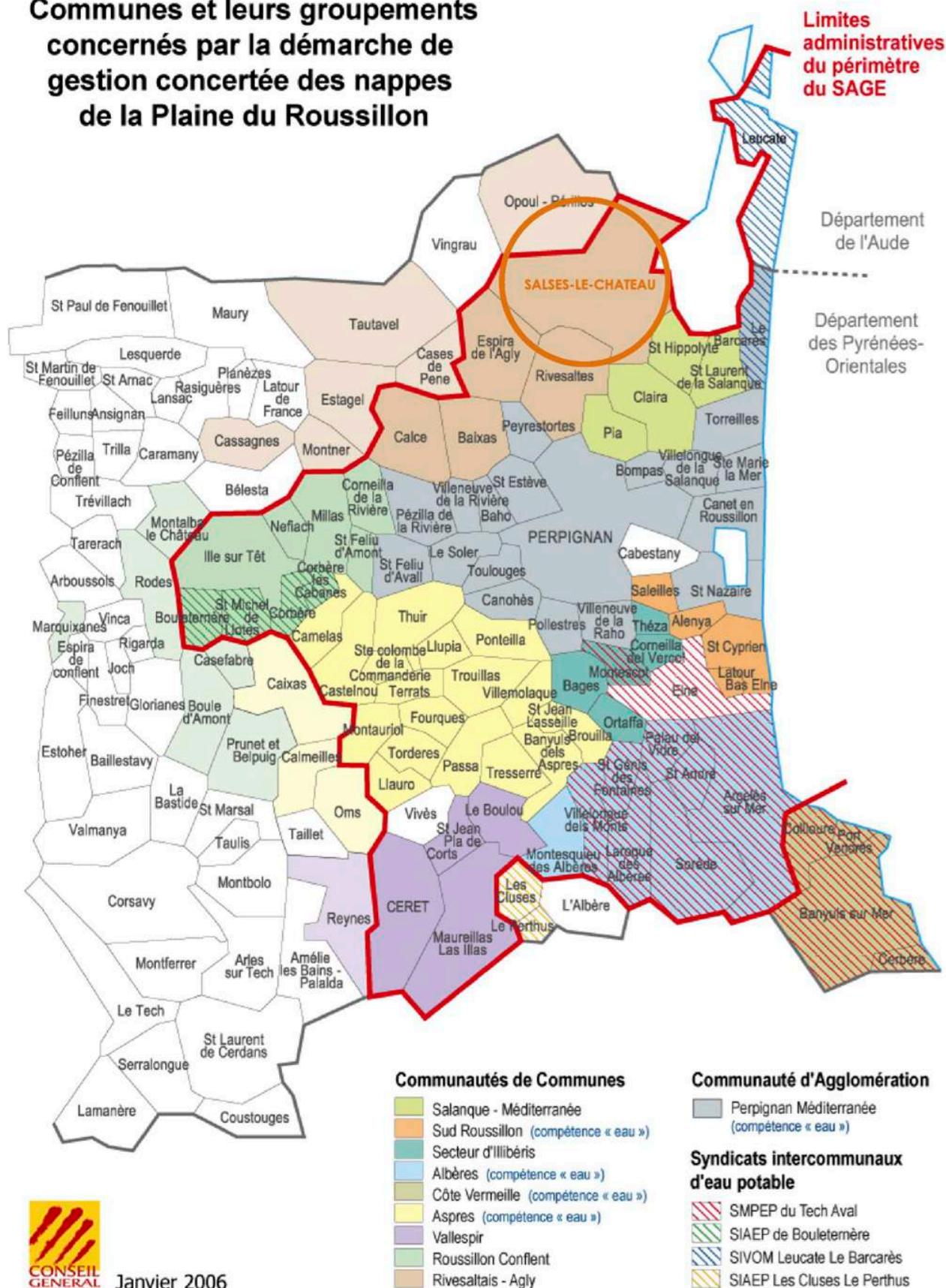
Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

Source(s)/Elaboration
Conseil Général 66

Fond(s) de plan

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	-	A4	02/2014

Communes et leurs groupements concernés par la démarche de gestion concertée des nappes de la Plaine du Roussillon



3.15. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

3.15.1. Qualité de L'air

La commune de Salses-le-château ne fait pas l'objet de mesures sur la qualité de l'air (pas de station fixe). La station de mesure de la qualité de l'air la plus représentative apparaît être la station péri-urbaine de Saint Estève.

Mise en service en 1998, elle mesure l'ozone (O3) et participe au déclenchement des procédures d'information et d'alerte pour ce paramètre. Elle intervient également dans le calcul de l'indice de qualité de l'air pour Perpignan.

Des mesures de métaux toxiques sont aussi réalisées sur ce site dans le cadre de la surveillance autour de l'Unité de Traitement et de Valorisation Energétique (UTVE) de Calce.

Les données suivantes sont issues des études réalisées par Air Languedoc-Roussillon. L'ozone, polluant secondaire, est le produit de réactions chimiques complexes entre des polluants primaires issus de la circulation automobile et de certaines activités industrielles ou domestiques.

Ces réactions sont favorisées par un ensoleillement et une température élevés, ce qui fait de ce polluant un très bon traceur de la pollution photochimique.

- Tableau : Résultats de la surveillance de la qualité de l'air pour le paramètre O3 pour la période 1999 – 2012

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Concentration moyenne (Ng/m³)	84	82	87	86	90	86	85	81	81	85	91	90	88	83

En milieu périurbain, après avoir nettement augmenté entre 2007 et 2009, la moyenne estivale pour l'ozone est en très légère diminution depuis 2011.

- Tableau : Seuils réglementaires de l'année 2012

Mesures	Seuils réglementaires
Objectif de qualité pour la protection de la végétation – AOT 40 (6 000 µg/m³.h)	Seuil réglementaire non respecté Dépassement
Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine (120 µg/m³ sur 8 h)	Seuil réglementaire non respecté Dépassement de 11 % du temps
Seuil d'information (180 µg/m³ sur 1 h)	Seuil réglementaire respecté Aucun dépassement
Seuil d'alerte pour la protection sanitaire (240 µg/m³ en moyenne horaire minimum)	Seuil réglementaire respecté Aucun dépassement

Lors de l'été 2012, comme chaque été, et comme sur le reste de la région Languedoc-Roussillon, certains seuils réglementaires n'ont pas été respectés sur la zone de Perpignan et du Sud de l'Aude.

En milieu périurbain, selon les seuils réglementaires :

- l'objectif de qualité pour la protection de la végétation n'est pas respecté, bien que la valeur de l'AOT 40 soit plus faible que les 4 années précédentes;
- l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine n'a pas été respecté 11% des jours et la fréquence de non-respect de l'objectif de qualité est la plus faible depuis le début des mesures en 1999 ;
- le seuil d'information n'a plus été dépassé depuis l'été 2009 ;
- depuis le début des mesures sur cette zone, les différents seuils d'alerte n'ont jamais été dépassés.

La station de Saint-Estève surveille également les métaux toxiques présents dans l'air, au vu de la proximité de l'UTVE de Calce.

Ainsi, la concentration moyenne de polluants au cours des années reste stable pour certains paramètres tels que l'arsenic, le cadmium, le chrome et le thallium voire diminue pour le manganèse, le nickel, le plomb et le zinc.

- Tableau : Concentration moyenne annuelle en métaux lourds pour la période 2005-2012

Concentration moyenne (Ng/m ³)	Arsenic	Cadmium	Chrome	Manganèse	Nickel	Plomb	Thallium	Zinc
Valeur réglementaire (Ng/m³)	6	5	Pas de seuil	150	20	250	Pas de seuil	Pas de seuil
2012	0,24	0,2	2,2	3,7	2,0	3,0	0,8	9,1
2011	0,3	0,2	1,5	3,7	2,2	3,2	0,8	10,3
2010	0,3	0,2	1,1	3,2	1,3	2,9	0,8	11,3
2009	0,3	0,2	1,4	4,2	1,6	3,3	0,8	12,2
2008	0,3	0,2	1,1	5,1	2,3	3,4	0,8	8,7
2007	0,3	0,2	1,3	3,3	1,5	4,2	0,8	11
2006	0,4	0,2	0,9	3,4	1,4	4,6	0,7	8,9
2005	0,6	0,2	3,4	7,8	3,0	13,2	0,1	65,6

Pour l'ensemble des paramètres mesurés, les mesures réalisées montrent qu'il n'y a aucun problème de pollution dans l'air ambiant au vu des valeurs réglementaires propres à chaque paramètre.

La société La Salanque a confié à AIR LR la surveillance des retombées de poussières sédimentables dans l'environnement de la carrière du Salses-le-Château.

Un réseau permanent de mesure des retombées de poussières sédimentables est en place depuis le 7 mai 1996, avec 7 points de mesure.

- Tableau : Résultats obtenus concernant le niveau moyen d'empoussièrement autour de la carrière de Salses-le-château pour la période 1997-2012

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Concentration en retombées totales (mg/m²/jour)	276	346	430	427	507	292	227	277	287	212	82	75	50	58	111	128
Qualitatif	Fo	M	Fa	Fa	Fa	Fa	Fa	Fa								

Fo : Fort, M : Moyen, Fa : Faible

L'empoussièremement autour de la carrière dépend de l'activité de la carrière d'une part et de la pluviométrie d'autre part.

Depuis 2007, l'activité de la carrière de Salses-le-Château a une influence faible (voire très faible) sur l'empoussièremement de son environnement immédiat sous les vents dominants. Elle n'a pas d'influence ailleurs.

3.15.1. Pollution des sols

Selon la base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, aucune trace de pollution n'a été détectée sur la commune de Salses-le-Château.

Par ailleurs, la base de données BASIAS, répertorie 8 sites pollués ou potentiellement pollués sur le territoire : seuls 3 sont encore actifs. Il s'agit de 2 décharges et du site industriel OMYA.

3.15.2. Nuisances sonores

3.15.2.1. Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre

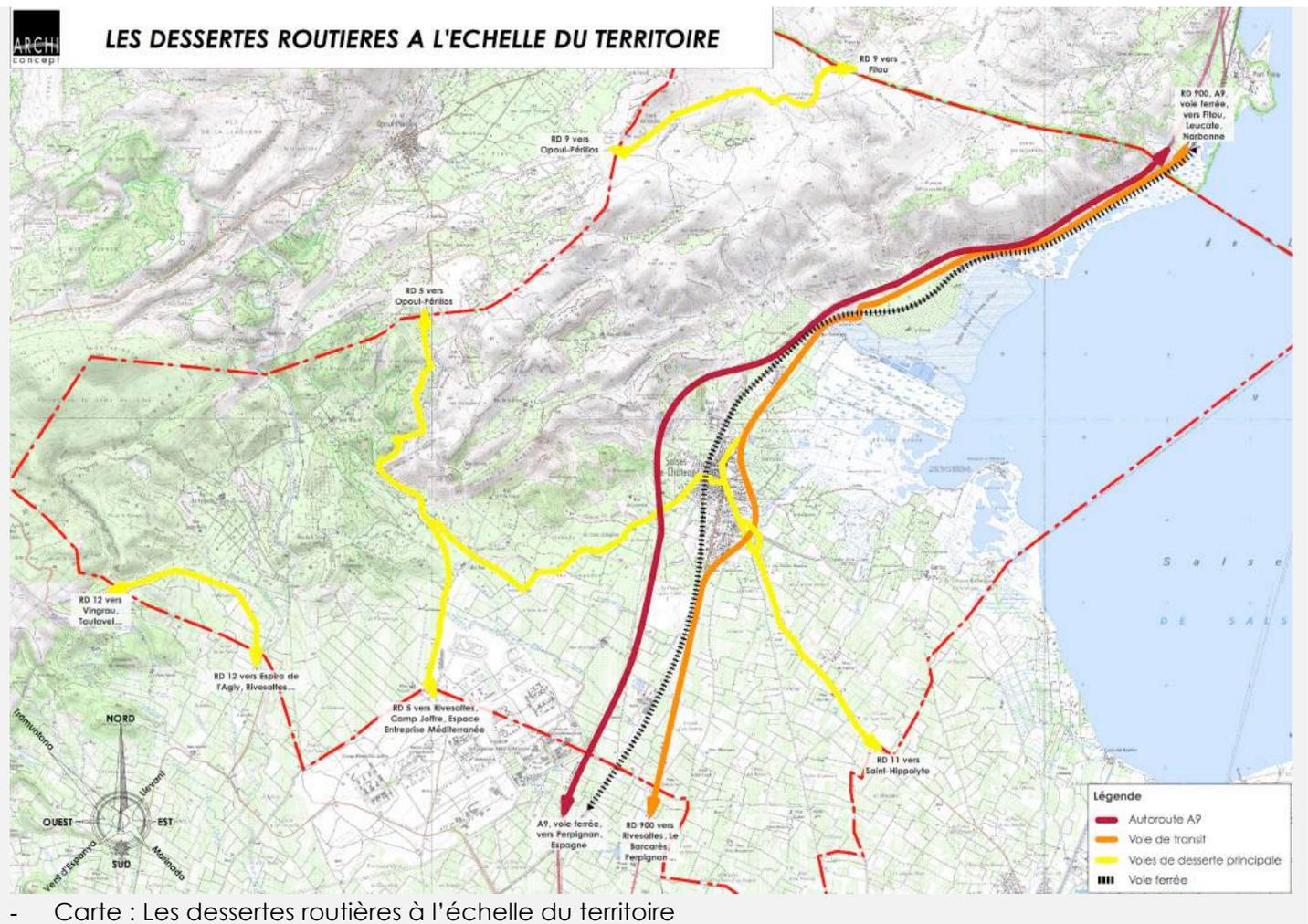
Par arrêté en date du 27 novembre 1998, le Préfet des Pyrénées-Orientales a classé un certain nombre de voies de la commune de Salses-le-Château au regard des nuisances sonores qu'elles génèrent. Cet arrêté détermine également l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.

- Tableau : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre sur le territoire communal de Salses-le-Château

Itinéraire	Catégorie
Voie ferrée	1
A9	1
RD 900	2-3-4

La largeur des secteurs affectés correspond à la distance mentionnée dans le tableau ; elle est comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Les bâtiments à construire ainsi que les parties nouvelles des bâtiments existants dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum.



- Carte : Les dessertes routières à l'échelle du territoire

CONCLUSION PARTIELLE SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

la commune de Salses le Château offre un environnement et des paysages exceptionnels qu'ils soient le fait d'une anthropisation ou qu'ils soient naturels.

En ce sens, tout doit être mis en œuvre pour préserver et valoriser ce cadre de vie en tenant compte de l'ensemble des atouts de ce territoire, et au-delà, à des échelles plus importantes.

3.16. LES RISQUES MAJEURS NATURELS

Est appelé risque majeur, la manifestation en un site donné d'un ou de plusieurs phénomènes naturels ou d'origine anthropique, caractérisés par un niveau d'aléa s'exerçant ou susceptible de s'exercer sur des enjeux, populations, biens et activités existants ou à venir caractérisés par un niveau de vulnérabilité. Ces risques majeurs peuvent être d'origine naturelle ou technologique.

Le territoire communal de Salses le Château est concerné par des risques naturels d'après le porter à connaissances de l'Etat, et des risques industriels d'après le Document d'Information sur les Risques Industriels (DIRI).

La commune de Salses le Château est soumise à 3 risques majeurs naturels :

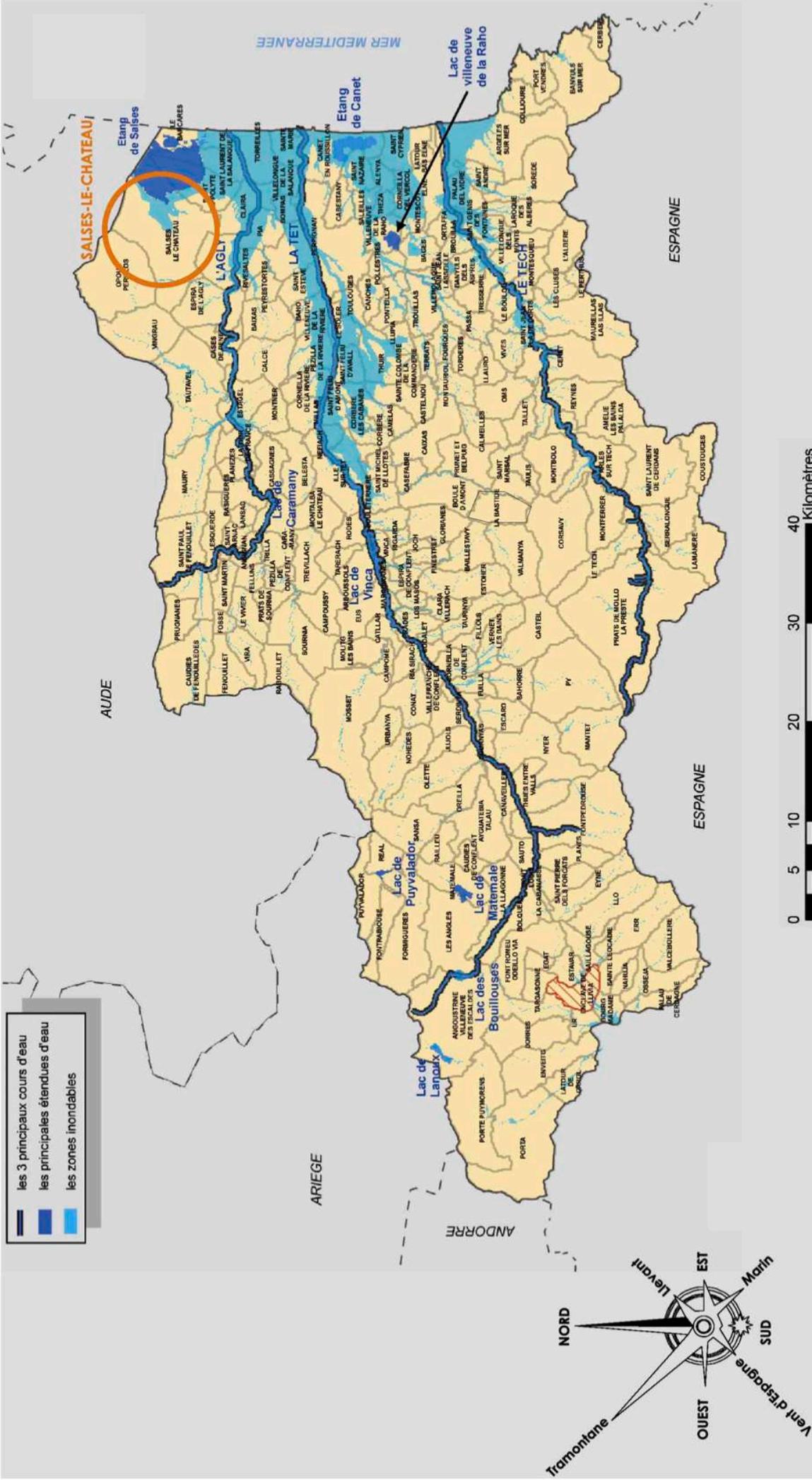
- Le risque majeur naturel d'inondation.
- Le risque majeur naturel d'incendies et de feux de forêt.
- Le risque majeur naturel sismique.

La commune est également soumise à 3 risques majeurs industriels ou technologiques :

- Le risque majeur de rupture de barrage.
- Le risque majeur de transport de matières dangereuses.
- Le risque majeur lié à la zone Nobel.

3.16.1. Le risque majeur d'inondation

- les 3 principaux cours d'eau
- les principales étendues d'eau
- les zones inondables



LES ZONES INONDABLES DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

Commune
SALSES-LE-CHATEAU

Maire d'ouvrage
ARCHI CONCEPT

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

0 5 10 20 30 40 Kilomètres

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Source(s)/Elaboration
Préfecture Pyrénées-Orientales
Conseil Général

Dossier 21055 **Emetteur** ARC **Phase d'étude** DIAG **Echelle** - **Format** A4 **Réalisation** 02/2014

Affaire

Fond(s) de plan
IGN BD Cartho
Préfecture des P-O

Légende

Localisation du territoire étudié

3.16.1.1. Le risque naturel d'inondation à l'échelle du territoire communal

Le bassin versant du Roboul s'inscrit dans le massif de la Serre (580m). Le torrent présente un cours sinueux au travers de reliefs peu élevés (environ 250m d'altitude) à la structure géologique complexe (nombreuses petites failles divergentes) et à la lithologie constituée de calcaires crétacés. Puis, au sortir des collines d'Opoul, le Roboul entame les premiers ensembles de terrasses quaternaires, parfois jalonnées par quelques affleurements en buttes de l'Oligocène et du Pliocène, en effectuant ponctuellement et sur de courtes distances, des sinuosités particulièrement marquées (au niveau du Mas Molto). Au sortir des collines, le Roboul a construit, probablement lors des dernières phases froides du Pléistocène supérieur, un vaste cône de déjection d'une superficie de 50 km², dont la surface actuelle garde la trace des paléo-chenaux. Aujourd'hui, le Roboul s'est largement encaissé dans son cône, en y façonnant une petite gouttière profonde qui peut contenir à priori ses crues majeures. Dans ce matériel relativement meuble, il rencontre peu de difficulté pour s'inciser, et lors des crues érode et reprend en charge les anciens matériaux de son cône.

Le Roboul à hauteur du plateau viticole



Maître d'ouvrage

Commune
SALSÉS-LE-CHATEAU

Mairie

66 600 Salsés-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Affaire

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Maître d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

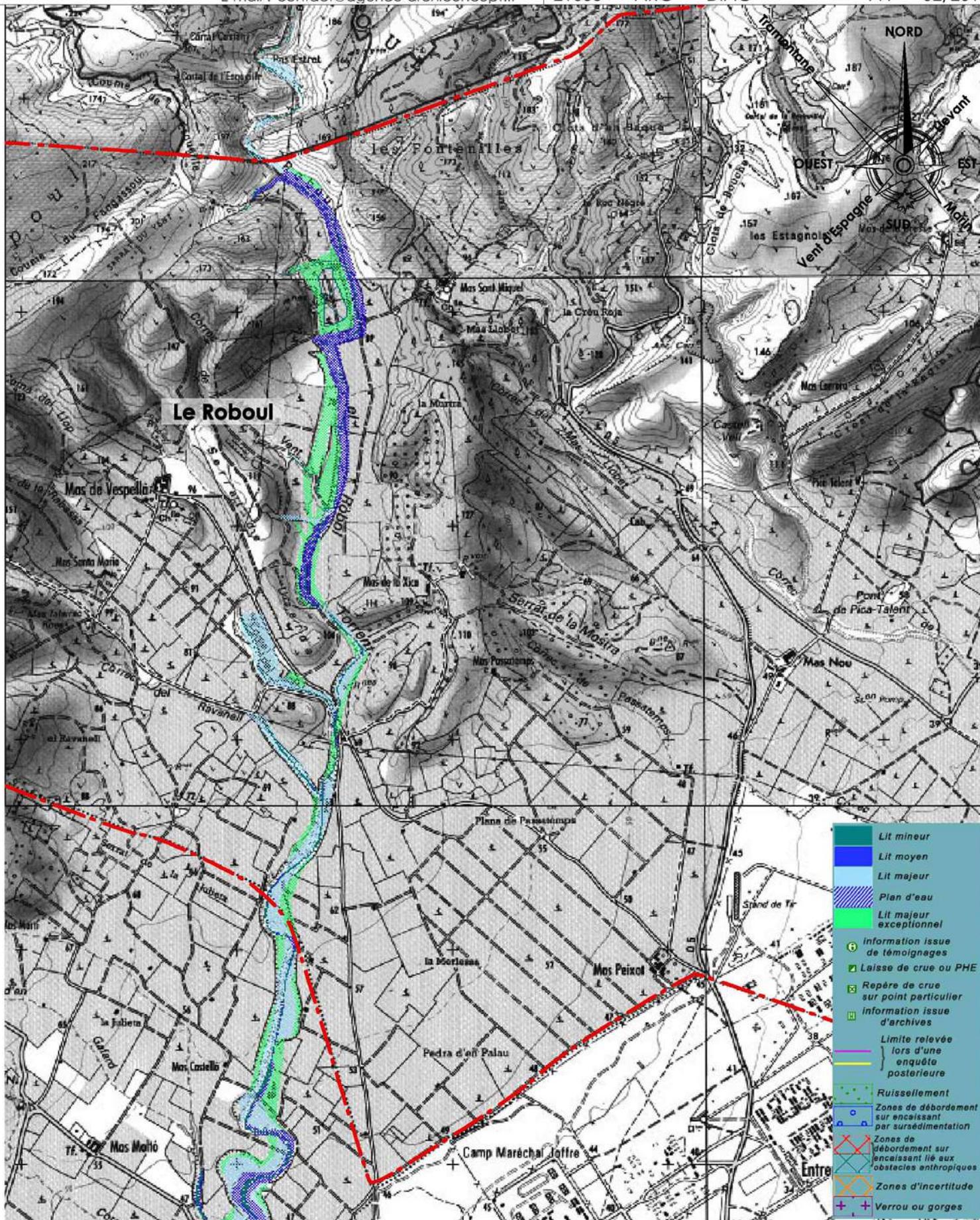
Source(s)/Elaboration

Atlas des zones inondables

Fond(s) de plan

IGN

Dossier	Emetteur	Phase d'étude	Echelle	Format	Réalisation
21055	ARC	DIAG	-	A4	02/2011



3.16.1.2. Le risque naturel d'inondation lié à l'étang

Le risque lié à l'étang est du à la remontée du niveau de celui-ci.

La remontée du niveau de l'étang de Salses, lors d'évènements climatiques particuliers peut engendrer une surcote de 1,50 mètres.

3.16.1.3. Le risque naturel d'inondation déterminé par l'étude d'inondabilité BCEOM 2008

Les services de l'Etat ont fait procéder à une étude dont les résultats ont été remis en 2008. Elle a eu pour objet de qualifier et quantifier le caractère inondable des terrains dans le périmètre prédéterminé correspondant grossièrement aux zones urbanisées, susceptibles de l'être, ou de présenter des enjeux à plus ou moins long terme.

A l'issue de l'analyse des données existantes (crues historiques, recueils de témoignages, topographie...), ce périmètre a été divisé en deux secteurs :

Un premier secteur peu aménagé et/ou urbanisé à vocation agricole ou naturel ou il a été appliqué une analyse hydrogéomorphologique. Cette approche est fondée sur une démarche naturaliste qui consiste à examiner les traces morphologiques et sédimentologiques laissées dans la plaine alluviale par les crues historiques en tenant compte des modifications apportées par les implantations humaines.

Elle permet aussi de positionner deux limites significatives :

- Celle des crues fréquentes, correspondant au lit mineur et au lit moyen.
- Celle des crues rares à exceptionnelles, dont elle constitue la courbe enveloppe, couvrant le lit majeur.

Les limites obtenues vont souvent au-delà des limites atteintes par les principales crues.

Un deuxième secteur correspondant approximativement à la zone déjà urbanisée ou en voie d'urbanisation où il a été procédé à une modélisation de la crue de référence. En se plaçant dans la perspective éventuelle de la réalisation d'un plan de prévention des risques (PPR), et à défaut d'avoir des données historiques suffisantes, l'événement de référence retenu est celui qui est préconisé par les textes en vigueur, c'est-à-dire une crue centennale simulée. Cette méthode présente en outre l'avantage de pouvoir étudier une crue rare dans les conditions actuelles d'aménagement et d'urbanisation.

Sur chaque bassin versant contribuant à amener de l'eau dans cette zone à partir de données pluviométriques historiques, les débits de pointe des cours d'eau et des affluents ont été calculés.

La superposition de ces deux éléments donne la carte d'inondabilité du périmètre étudié. Elle fait apparaître une surface faiblement inondable sur une grande partie de la zone urbanisée. Elle met aussi en évidence deux secteurs extrêmement sensibles du fait de l'intervention de l'homme et se situant au droit du ravin de Parols en amont immédiat de

la voie ferrée pour le premier et dans la périurbanisation récente au pied de la RD 900 pour le second.

De ces documents ressortent 3 types de zones :

Zones de danger :

- 1) Les zones d'aléa fort ($h > 0,50$ m)
- 2) Les zones d'aléa modéré ($h < 0,50$ m)

Zones de précaution :

3) Les zones d'aléas complémentaires (inondables d'après l'hydrogéomorphologie, mais pas d'après les études hydrauliques).

Principes de gestion :

Les zones d'expansion des crues sont des « réservoirs naturels de stockage de la crue » y compris dans les secteurs où les hauteurs d'eau sont faibles. Elles sont également des zones isolées où toute nouvelle implantation humaine pose la question de l'intervention des secours en cas d'inondation ; cependant, l'agriculture peut, dans la mesure où elle doit utiliser la valeur agronomique des sols, constituer une alternative intéressante.

Les habitants doivent pouvoir continuer à mener une vie normale et le bâti existant doit pouvoir évoluer raisonnablement. Ainsi, dans les zones d'aléa fort ou modéré, hors du périmètre urbanisé, seules les constructions agricoles justifiées sont admissibles sous conditions.

Dans les zones d'aléa fort, aucune construction à usage d'habitation ou d'activité ne peut être édifiée, que la zone soit urbanisée ou non.

A l'intérieur du périmètre urbanisé, dans les zones d'aléa modéré, les nouvelles constructions sont admissibles, sous les conditions suivantes :

- Les planchers habitables doivent être situés au minimum à 0,70 m au-dessus du terrain naturel
- Les planchers non habitables (garage, abris de jardin, annexe...) doivent être au minimum à 0,20 m au-dessus du terrain naturel
- Le coefficient d'emprise au sol (CES) est limité à 0,30.

Les zones d'aléa complémentaire sont constructibles avec les conditions suivantes :

- Les planchers habitables doivent être situés au minimum à 0,50 m au-dessus du terrain naturel les planchers non habitables (garage, abris de jardin, annexe, etc...) doivent être situés au minimum à 0,20 m au-dessus du terrain naturel
- il n'y a pas de coefficient d'emprise au sol (CES).

Dans toutes les zones d'aléas, les règles et prescriptions sont les suivantes :

- Les remblais sont interdits sauf ceux strictement nécessaires aux accès les clôtures doivent avoir une perméabilité supérieure à 80 % (pourcentage de vide). Les murs bahut ne peuvent dépasser de plus de 0,20 m au-dessus du terrain naturel
- Les planchers en sous-sols sont interdits.

- les voiries doivent coller au plus près du terrain naturel
- Un recul de 5 mètres est imposé par rapport à la crête des berges des cours d'eau (ruisseaux, agouilles, ravins, etc...).

Au-delà du risque naturel d'inondation, la révision doit également être l'occasion d'une réflexion approfondie sur la gestion du pluvial, afin de mettre en évidence la non aggravation, voire l'amélioration apportée par le projet communal, tant aux espaces déjà urbanisés, qu'au milieu naturel.

Il faut aussi rappeler le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et ses arrêtés d'application.

Il fixe les prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques et précise et complète les obligations des propriétaires des digues et des barrages.

Dans ce cadre, la commune a souhaité réaliser une étude hydraulique afin de déterminer notamment l'aléa centennal, puis de déterminer les possibilités de construction dans les secteurs de développement potentiels de l'urbanisation et la gestion du risque d'inondation sur les secteurs nouveaux de développement.

3.16.2. Le risque d'inondation déterminé par l'étude d'inondabilité de la commune

L'étude d'inondabilité de SCE, réalisée en 2013 a permis de déterminer des mesures afin de traiter le risque d'inondation, et déterminer des mesures sur les secteurs de développement immédiat d'urbanisation.

Voir étude d'inondabilité en annexe (annexe 6.3)

3.16.3. Le risque naturel sismique

Le risque sismique est modéré (zone 3) à Salses le Château.

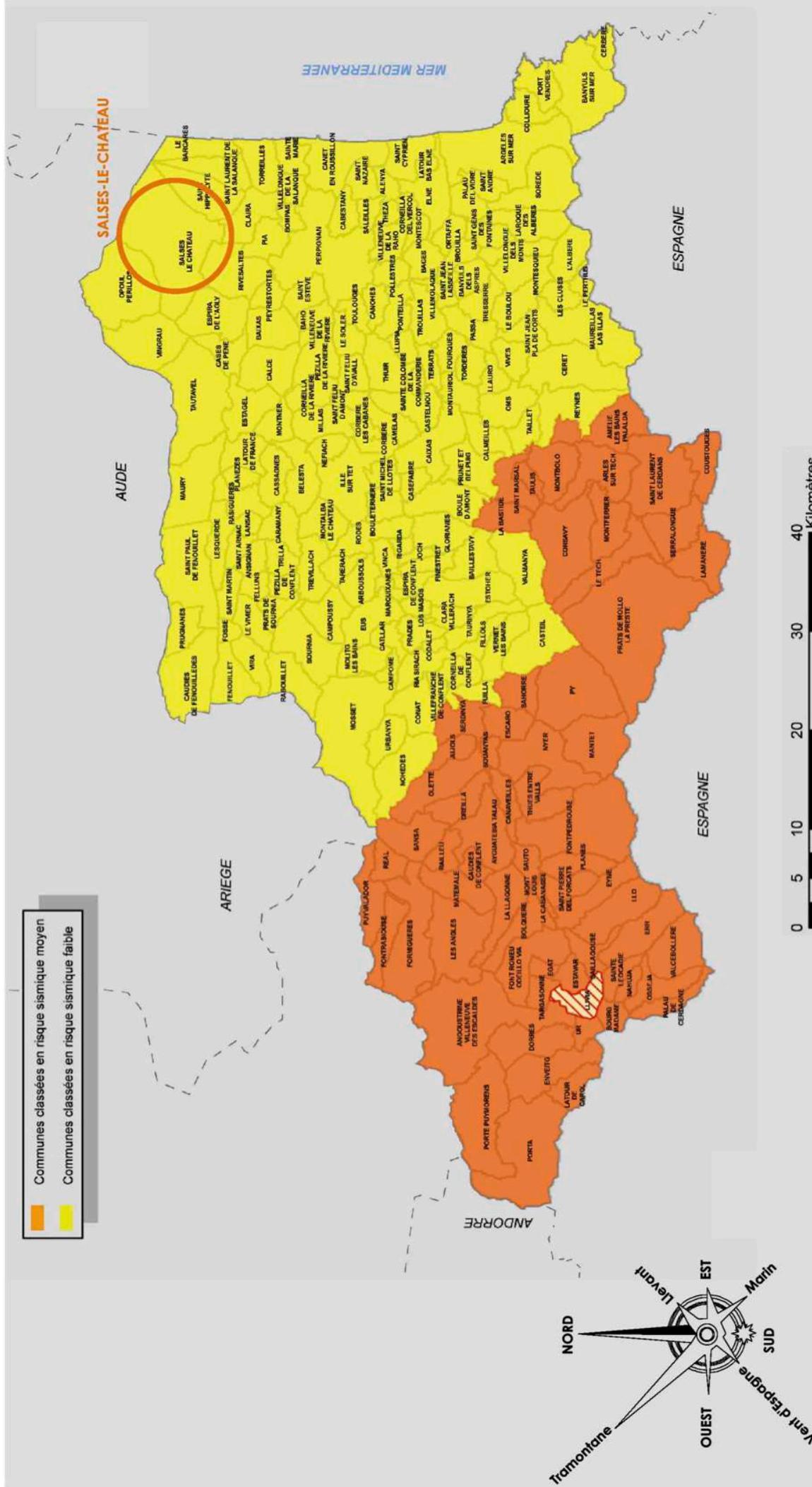
Actuellement, les règles parasismiques applicables aux nouvelles constructions (obligatoires depuis le 1er août 1994 pour les maisons individuelles et depuis le 1er août 1993 pour les autres bâtiments) sont :

1 – Règles PS92 : règles de constructions parasismiques – règles PS applicables aux bâtiments – Norme homologuée NF P 06-013 (décembre 1995). Amendements A1 NF P 06-013/A1 (février 2001) et A2 NF P 06-013/A2 (novembre 2004).

2 – Règles PS-MI 89 révisées 92: règles de construction parasismiques – construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés Norme homologuées NF P 06-014 (mars 1995).

La norme européenne Eurocodes 8 qui remplacera les normes PS92 actuelles s'appuie sur un zonage probabiliste qui a nécessité le réexamen de la carte d'aléa sismique. Le décret et l'arrêté correspondant sont en attente.

- Communes classées en risque sismique moyen
- Communes classées en risque sismique faible



Maitre d'ouvrage

Commune
SALSES-LE-CHATEAU

Mairie
66 600 Salses-le-Château
Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre

ARCHI CONCEPT

Christophe MOLY - Architecte DPLG
2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

LE RISQUE MAJEUR DE SEISME DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

Alfatre

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION

Source(s)/Elaboration
Préfecture Pyrénées-Orientales
Conseil Général

Fond(s) de plan
IGN BD Cartho
Préfecture des P-O

Dossier 21055
Emetteur ARC
Phase d'étude DIAG
Echelle -
Format A4
Réalisation 02/2014

Légende



Localisation du territoire étudié



3.16.4. Le risque naturel d'incendies

Conformément au plan départemental de protection des forêts contre les incendies, arrêté le 3 mai 2006 pour la période 2006-2012, le territoire de la commune de Salses le Château est sensible au risque d'incendies de forêt, notamment dans la partie nord du territoire.

A ce titre, les mesures de prévention générale édictées par les arrêtés préfectoraux des 14 avril 2008 et 6 juillet 2007 (circulation dans les massifs forestiers), ainsi que les dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 août 2001 relatif aux mesures de protection contre les incendies et les risques naturels prévisibles dans les terrains de camping sont applicables sur le territoire communal.

La commune de Salses le Château est exposée aux risques incendies et la carte d'aléa « incendie de végétation » subi (extrait de la carte départementale) montre pour le village proprement dit un risque moyen.

Le camping situé à l'Ouest du village est dans un environnement où le risque lié aux incendies de forêts est moyen à élevé. En effet, le camping est contigu à un environnement boisé et est directement exposé aux risques incendies du fait que la végétation hautement sensible se situe dans le sens du vent dominant. Enfin, la zone ne bénéficie d'aucune protection naturelle par rapport à la progression des incendies.

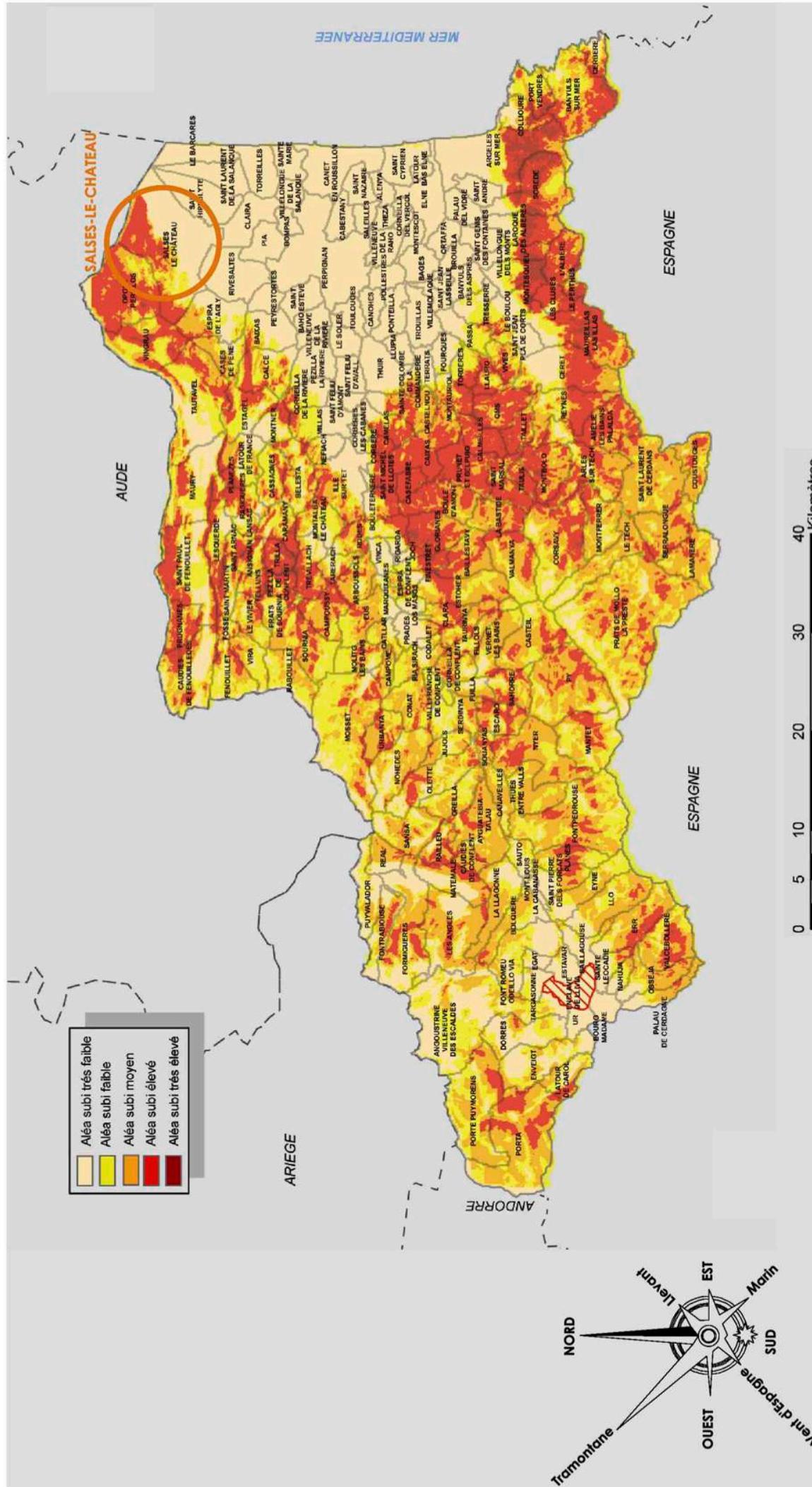
Des mesures de protection en plus des dispositions légales doivent être apportées. Les modalités de protection des bâtiments eux mêmes sont à voir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Risque retrait - gonflement des argiles : D'après l'étude départementale sur le risque retrait - gonflement des argiles du BRGM , la carte de l'aléa fait apparaître 2 types de zones :

- 1) les zones d'aléa moyen (B1)
- 2) les zones d'aléa faible (B2)

Le territoire de la commune de Salses le Château est situé en zones d'aléas faible et moyen dans lesquelles les prescriptions à appliquer sont les suivantes :

- constructions existantes : ne pas aggraver la vulnérabilité par rapport à la situation actuelle – en zone B1, améliorer la situation par des dispositifs spécifiques destinés à limiter les variations hydriques proches des bâtiments
- constructions nouvelles : mesures préventives. Ces prescriptions seront fournies par le service instructeur lors du dépôt de permis de construire ou d'actes d'urbanisme.



LE RISQUE MAJEUR D'INCENDIE DE FORÊT DANS LES PYRENEES-ORIENTALES



Maître d'ouvrage
 Commune
SALSES-LE-CHATEAU
 66 600 Salses-le-Château
 Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maître d'oeuvre
ARCHI CONCEPT
 Christophe MOLY - Architecte DPLG
 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
 Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRÉSENTATION	
Source(s)/Elaboration Préfecture Pyrénées-Orientales Conseil Général	Fond(s) de plan IGN BD Cartho Préfecture des P-O
Dossier 21055	Emetteur ARC
Phase d'étude DIAG	Format A4
Echelle -	Réalisation 02/2014

Localisation du territoire étudié

Légende



Localisation du territoire étudié

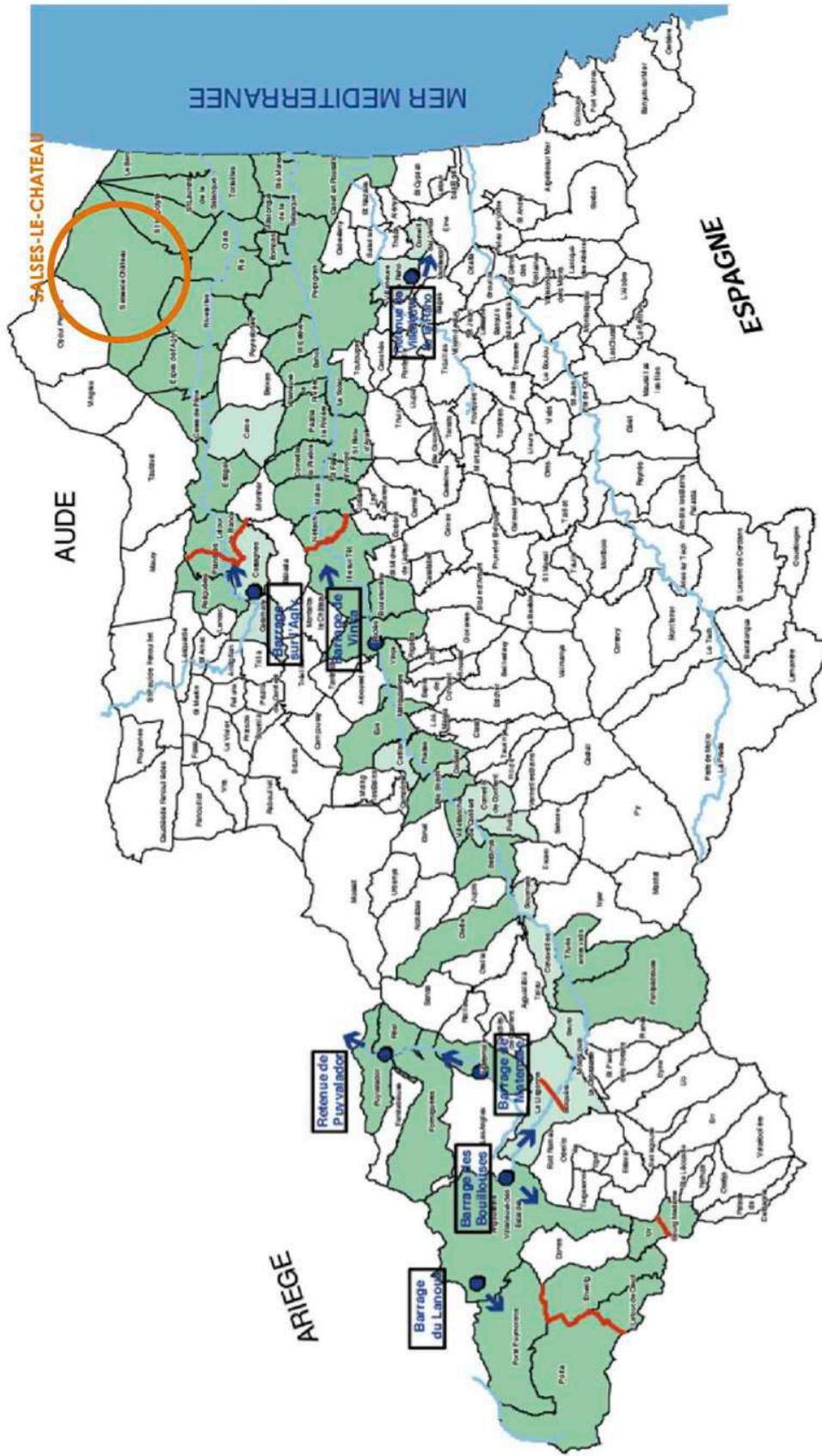
1. LES RISQUES MAJEURS INDUSTRIELS

3.16.5. Le risque majeur de rupture de barrage

Le territoire communal est susceptible d'être concerné par le risque lié à la propagation de l'onde de submersion en cas de rupture du barrage sur l'Agly (voir carte suivante), exploité par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, pour lequel un plan particulier d'intervention a été approuvé par arrêté préfectoral du 10 octobre 1994.

Conformément aux dispositions du décret n° 92-997 du 15 septembre 1992 et à l'arrêté d'application du 22 février 2002, cet ouvrage hydraulique a fait l'objet d'une étude d'analyse des risques validée par le comité technique permanent des barrages le 5 avril 2007.

A ce titre, en application de l'article 13 de la loi n° 204-811 du 13 août 2004, le maire est tenu d'élaborer un plan communal de sauvegarde dans les conditions fixées par le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005.



**LE RISQUE MAJEUR DE RUPTURE DE BARRAGE
DANS LES PYRENEES-ORIENTALES**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION	
Source(s)/Elaboration DDRM 2006	Fond(s) de plan IGN BD Cartho
Dossier 21055	Emetteur ARC
Phase d'étude DIAG	Echelle -
Format A4	Réalisation 02/2014

Commune
 SALSES-LE-CHATEAU
 Mairie
 66 600 Salses-le-Château
 Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50

Maitre d'oeuvre
 ARCHI CONCEPT
 Christophe MOLY - Architecte DPLG
 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN
 Tél. : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40
 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr



Maitre d'ouvrage

Maitre d'oeuvre

Alfaire

Dossier

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

Fond(s) de plan

Emetteur

Phase d'étude

Echelle

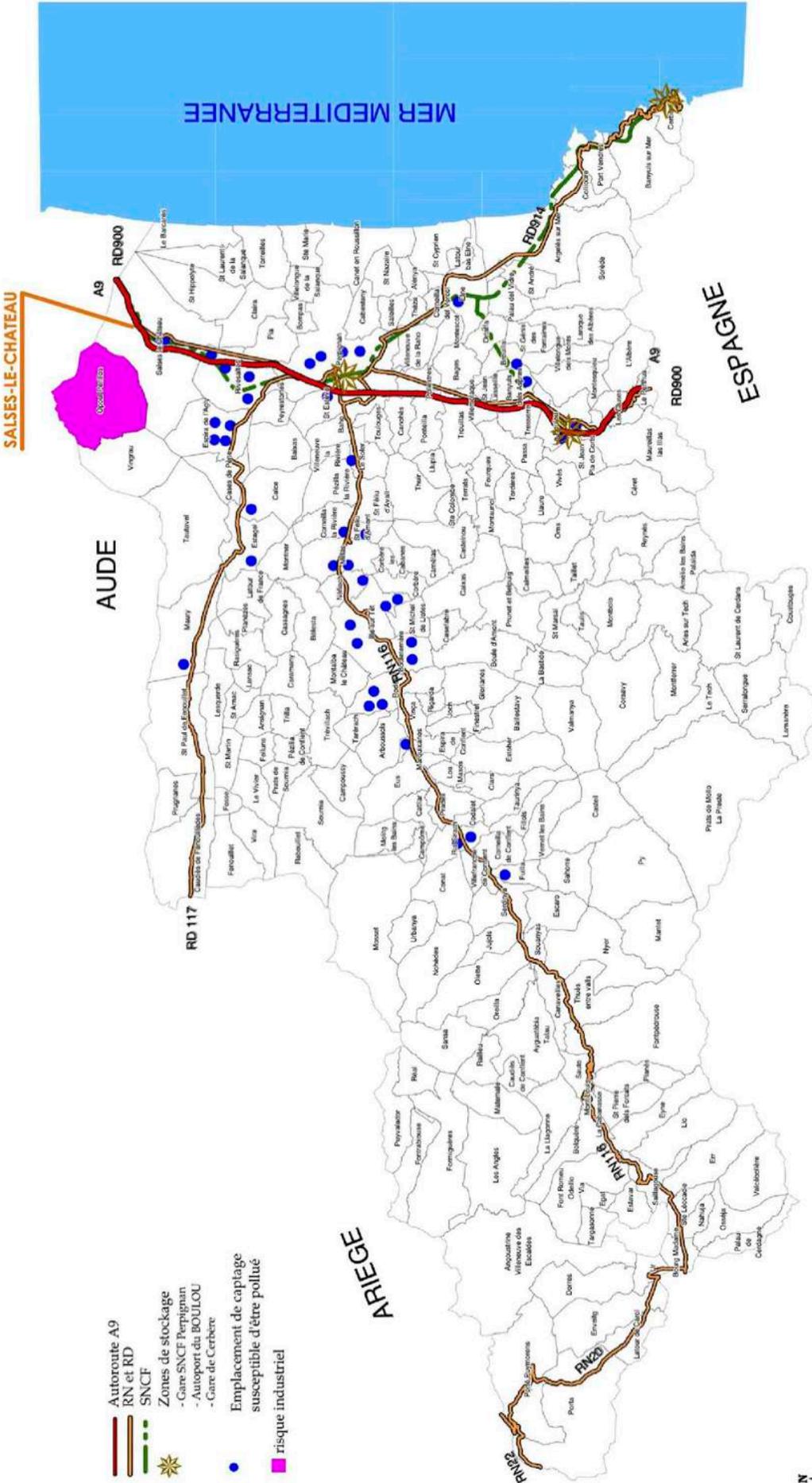
Format

Réalisation

Source(s)/Elaboration

3.16.6. Le risque majeur de transport de matières dangereuses

Le territoire communal est traversé par trois grands axes supportant des flux importants de transports de matières dangereuses. Il s'agit de l'autoroute A9, de la route départementale 900 et de la voie ferrée Narbonne-Port-Bou, pour lesquelles les dispositions de l'arrêté préfectoral n°94-2226 du 19 août 1994 sont applicables.



SALSES-LE-CHATEAU

- Autoroute A9
- RN et RD
- SNCF
- Zones de stockage
- Gare SNCF Perpignan
- Autoport du BOULOU
- Gare de Cerbere
- Emplacement de captage susceptible d'être pollué
- Risque industriel



LES RISQUES LIES AUX TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

Maître d'ouvrage Commune SALSES-LE-CHATEAU Tél : 04 68 38 60 04 Fax : 04 68 38 70 50	Maître d'oeuvre ARCHI CONCEPT Christophe MOLY - Architecte DPLG 2 Bd des Pyrénées - 66 000 PERPIGNAN Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 E-mail : contact@agence-archiconcept.fr	Source(s)/Elaboration Préfecture des Pyrénées-Orientales	Fond(s) de plan IGN BD Cartho
	Commune Salses-le-Château	Phase d'étude DIAG	Emetteur ARC
Alfatre REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RAPPORT DE PRESENTATION		Dossier 21055	Réalisation 02/2014

3.16.7. Les risques industriels liés au site Nobel explosifs France

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en raison de la présence de la société TITANOBEL implantée sur la commune d'Opoul Périllos.

Il a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir dans cette installation et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publique.

La PPRT constitue une servitude PM3.

Prescrit par arrêté préfectoral du 28 janvier 2008, prorogé par les arrêtés préfectoraux des 17 septembre 2010, 23 mars 2011 et du 30 décembre 2011. Approuvé par arrêté préfectoral n°2012285-0005 en date du 11 octobre 2012

CONCLUSION PARTIELLE SUR LES RISQUES MAJEURS

Le territoire communal de Salses le Château est concerné par plusieurs risques majeurs naturels, ainsi que par des risques majeurs industriels.

Il est nécessaire de les prendre en compte dans le développement futur de la commune, tant au niveau de la planification, de la conception des bâtiments, que des aménagements permettant d'en limiter les effets.

Des dispositions réglementaires, ou des prescriptions encadrent chacun de ces risques, celles-ci s'imposent à tout aménagement ou développement qui pourrait être réalisé.

3.17. L'ENERGIE

Le contexte international et national d'un point de vue énergétique est celui d'une forte demande en énergie et d'un épuisement des ressources fossiles.

Les objectifs du Grenelle de l'environnement :

- **diviser par un facteur 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre** du niveau de 1990 d'ici 2050 pour limiter le changement climatique à +2°C (accord de Kyoto) ;
- **réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020** et conduire un programme ambitieux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments ;
- **généraliser les bâtiments à énergie positive en 2020**, et obtenir au moins un tiers des bâtiments à basse consommation ou à énergie positive dans 5 ans ;
- **porter à 23% en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie**, en diversifiant les sources d'énergie ;
- **atteindre 30% des exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013** (biogaz, solaire, presses, plan protéines végétales).

La loi ENE du 12/07/2010 pose de nouvelles lois dans lesquelles figurent :

- le règlement du PLU ne peut pas imposer de mesures relatives à la performance énergétique des bâtiments ;
- aucune règle d'urbanisme ne pourra s'opposer à l'installation de systèmes solaires thermiques ou photovoltaïques ou tout autre dispositif domestique de production d'énergie renouvelable (excepté dans les périmètres de protection historique) ;
- une nouvelle Réglementation Thermique est mise en place. Cette réglementation pose de nouvelles exigences.

Face à cette problématique de l'énergie, il est nécessaire de porter une attention particulière aux formes urbaines, au type d'habitat, au traitement des espaces publics et plus particulièrement à l'éclairage public.

3.17.1. Le bâtiment : 1^{er} secteur consommateur d'énergie

Les consommations énergétiques des bâtiments dépendent du statut d'occupation, de la compacité du bâti et de l'époque de construction :

- Une variation saisonnière importante dans la demande en énergie car la commune compte 38,8 % de résidences secondaires (INSEE 2011).
- Un logement collectif consomme à taille égale 30% de moins qu'une maison individuelle isolée. Le parc de Salses le Château est essentiellement constitué de maisons individuelles.

3.17.2. Des choix de développement urbain

Les choix en termes de développement urbain peuvent apporter une certaine maîtrise énergétique, notamment à partir de la localisation des secteurs de développement et des secteurs à urbaniser et en fonction de la stratégie d'occupation des sols choisie et des formes urbaines privilégiées. Les projets d'éco-constructions

peuvent également apporter certaines réponses aux problèmes de consommation énergétique.

La gestion des déplacements et des mobilités ouvre aussi des pistes de réflexion afin de réduire les consommations d'énergie. Enfin, la commune peut agir en ce sens en adaptant le règlement du PLU : densité, COS et hauteur, orientation des constructions, végétalisation des parcelles et des toitures.

3.17.3. Des propositions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et équipements communaux

Les bâtiments communaux représentent en moyenne les 3/4 de la consommation en énergie des communes pour une facture de 70% du budget énergie.

Les pistes d'intervention possible pour la commune sont les suivantes :

- **L'éclairage public** : réglementation et contrôle de la pollution lumineuse, mise en conformité avec les nouvelles normes, pose d'ensemble lumineux alimentés en énergie solaire.
- **Le solaire thermique** : implantation de chauffe-eau solaires sur les bâtiments communaux fortement utilisateurs d'eau chaude.

A l'échelon européen, la directive **n°2001/CE/77** fixe les conditions relatives à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité. A l'échelon supranational, le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne ont fixé comme objectif d'atteindre les seuils de 12 % de la consommation intérieure brute d'énergie en 2010, et en particulier avec la part indicative de 22,10 % d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'électricité de la Communauté en 2010.

La transposition dans le droit français de cette directive européenne a été assurée par la loi de programmation **n°2005-781** du 13 juillet 2005, qui fixe les orientations de la politique énergétique avec les objectifs à atteindre en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande, notamment atteindre un seuil de 21 % de la consommation d'électricité d'origine renouvelable à atteindre en 2010.

Ces objectifs se sont vus renforcés par le Grenelle de l'environnement qui a arrêté lors des tables rondes des 24 et 25 octobre 2007, la mise en place de plusieurs programmes sur les thèmes « énergie » et changement climatique. En particulier, l'ambition a été affichée d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production d'énergie renouvelable en 2020 et de dépasser une proportion de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

3.17.4. Les actions de la commune de Salses le Château

Le POS actuel de la commune ne permet le développement de l'éolien que sur une zone définie, en lien avec les machines déjà présentes sur le territoire communal et sur la commune limitrophe d'Opoul Périllos.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
1. Préambule	2
1.1. son appartenance a la Communauté de Communes Corbière Salanque Méditerranée	5
1.2. Sa situation dans le Schéma de Cohérence Territoriale Plaine du Roussillon	8
1.3. Son intégration dans le Pays de la Vallée de l'Agly	13
2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	17
2.1. L'évolution démographique générale.....	17
2.1.1. L'évolution démographique générale	17
2.1.2. L'évolution démographique par classes d'âges	23
2.1.3. La population par sexe et par tranche d'âges	26
2.1.4. La population selon la nationalité et le lieu de naissance	28
Conclusion partielle sur le contexte humain.....	30
2.2. Le contexte urbain	31
2.2.1. L'historique de la commune.....	31
2.2.2. Le développement de la commune	39
2.2.3. Les déplacements et transports.....	57
2.2.4. Les équipements et services.....	90
2.2.5. Les réseaux	93
2.2.6. La gestion des déchets	94
2.2.7. Le logement	96
2.2.8. Les ménages	114
Conclusion partielle sur le contexte URBAIN	120
2.3. Le contexte associatif.....	123
Conclusion partielle sur le contexte associatif.....	123
2.4. Le contexte paysager.....	124
2.4.1. Présentation du contexte paysager de la commune	124
2.4.2. Présentation du territoire communal.....	126
2.4.3. Les éléments paysagers	132
2.5. La commune dans les grandes entités paysagères du Département	138
2.5.1. Les unités paysagères, espaces naturels et semi-naturels.....	139
2.5.2. La plaine et le plateau agricole	144
2.6. contexte économique.....	151
2.6.1. La population active	151
2.6.2. Les secteurs d'activités (hors agriculture)	161
Conclusion partielle sur le contexte économique	166
2.7. Le contexte agricole.....	168
2.7.1. L'activité agricole	168
2.7.2. Les domaines agricoles.....	169
2.8. L'occupation des zones agricoles.....	170
2.9. Les zones de protection agricole	175
Conclusion partielle sur le contexte agricole	180
2.10. Les milieux naturels	181
2.10.1. Les Principaux milieux naturels du territoire.....	181
2.10.2. La trame verte et bleue	186
2.10.3. Trame Verte et Bleue salséenne	190
2.10.4. Les pressions anthropiques sur la biodiversité.....	198
2.11. Les servitudes d'utilité publique	202
2.11.1. Les servitudes d'utilité publique AS1	202
2.11.2. Les servitudes d'utilité publique AC1	205

2.11.3.	Les servitudes d'utilité publique AC2.....	207
2.11.4.	Les servitudes d'utilité publique EL9.....	209
2.11.5.	Les servitudes d'utilité publique I4.....	209
2.11.6.	Les servitudes d'utilité publique publique I3.....	211
2.11.7.	La servitude d'utilité publique T1.....	213
2.11.8.	La servitude d'utilité publique EL11.....	215
2.11.9.	La servitude d'utilité publique PT3.....	217
	Conclusion partielle sur les servitudes d'utilité publique.....	219
	Conclusion partielle sur les servitudes d'utilité publique.....	219
3.	L'état initial de l'environnement.....	221
3.1.	La climatologie.....	223
3.1.1.	Températures.....	223
3.1.2.	Précipitations.....	223
3.1.3.	Orages.....	224
3.1.4.	Ensoleillement.....	225
3.1.5.	Vents.....	225
3.2.	La géologie et l'hydrogéologie.....	226
3.3.	Le relief des Pyrénées Orientales.....	226
3.4.	La topographie locale.....	228
3.4.1.	Contexte géologique général.....	229
3.4.2.	Contexte géologique local.....	229
3.5.	L'hydrogéologie.....	231
3.6.	La géo-hydrogéologie.....	233
3.7.	L'hydrographie.....	234
3.7.1.	Contexte hydrographique départemental.....	234
3.7.2.	Contexte hydrographique.....	235
3.8.	L'occupation générale des sols.....	239
3.9.	Les milieux naturels et la biodiversité.....	242
3.9.1.	Sites soumis à mesures de protection et/ou de gestion.....	243
3.9.2.	Complexe lagunaire de Salses-Leucate.....	243
3.9.3.	Fort de Salses.....	244
3.9.4.	Basses Corbières.....	245
3.9.5.	Les Espaces Natruels Sensibles.....	247
3.10.	Sites faisant l'objet d'un plan national d'actions.....	250
3.11.	Synthèse des enjeux liés à la biodiversité.....	253
3.12.	Les ressources en eau.....	254
3.12.1.	Les masses d'eau du territoire et leur état.....	254
3.12.2.	Eaux de surface.....	254
3.12.3.	Eaux souterraines.....	255
3.13.	Pressions sur l'eau et les milieux aquatiques.....	257
3.13.1.	Prélèvements pour l'alimentation en eau potable.....	257
3.13.2.	Pollution des nappes souterraines.....	258
3.13.3.	Rejets d'assainissement.....	258
3.13.4.	Pollutions agricoles.....	258
3.14.	Outils et mesures de protection et de gestion.....	259
3.14.1.	Schémas directeurs.....	259
3.14.2.	Mesure de gestion supra-communale.....	259
3.14.3.	Les zones humides.....	261
3.14.4.	Les zones vulnérables aux nitrates.....	266
3.14.5.	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.....	266
3.15.	Les pollutions et les nuisances.....	268
3.15.1.	Qualité de L'air.....	268
3.15.1.	Pollution des sols.....	270
3.15.2.	Nuisances sonores.....	270

Conclusion partielle sur contexte environnemental et paysager.....	272
3.16. Les risques majeurs naturels.....	273
3.16.1. Le risque majeur d'inondation	273
3.16.2. Le risque d'inondation déterminé par l'étude d'inondabilité de la commune	279
3.16.3. Le risque naturel sismique	280
3.16.4. Le risque naturel d'incendies	282
1. Les risques majeurs industriels	284
3.16.5. Le risque majeur de rupture de barrage	284
3.16.6. Le risque majeur de transport de matières dangereuses	286
3.16.7. Les risques industriels liés au site Nobel explosifs France	288
Conclusion partielle sur les risques majeurs	290
3.17. L'énergie	291
3.17.1. Le bâtiment : 1 ^{er} secteur consommateur d'énergie	291
3.17.2. Des choix de développement urbain	291
3.17.3. Des propositions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et équipements communaux	292
3.17.4. Les actions de la commune de Salses le Château	292
Table des matières	293